

Virina

5

Observatorio de San Fernando

BIBLIOTECA

Observatorio de Marina

BIBLIOTECA

Núm. del Inv.

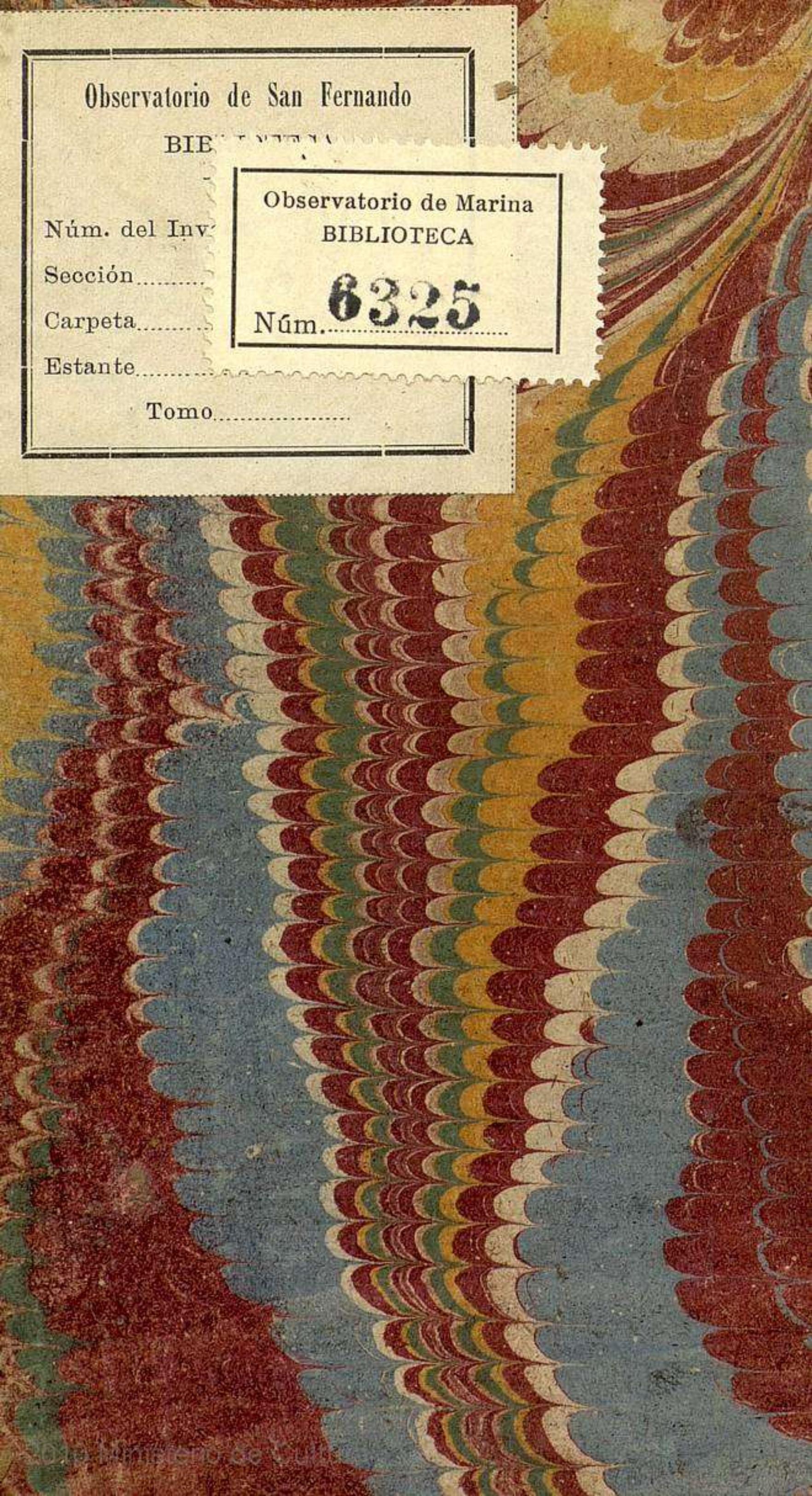
Sección.....

Carpeta.....

Estante.....

Núm. **6325**

Tomo.....





VOYAGES

DE

M^R. DU MONT,

EN FRANCE, EN ITALIE,
EN ALLEMAGNE, A MALTHE,
ET EN TURQUIE.

Contenant les Recherches & Observations
Curieuses qu'il a faites en tous ces Pais :

Tant sur les Mœurs, les Coûtumes des Peuples,
leurs différens Gouvernemens & leurs Religions ;

Que sur l'Histoire Ancienne & Moderne, la
Philosophie & les Monumens Antiques.

Le tout enrichi de Figures.

TOME III.



A LA HAYE,

Chez ETIENNE FOULQUE, & FRANÇOIS
L'HONORE', Marchands Libraires.

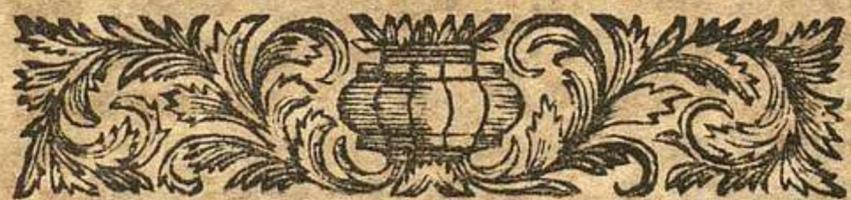
M. DC. XCIX.



V



Faint, illegible text impressions, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



VOYAGES

DE

M^R. DU MONT.

LETTRE I.

Reflexions generales touchant la Religion Mahometane.



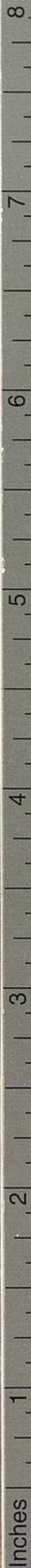
MONSIEUR,

Avant que d'entrer dans le detail de la Religion des Turcs, il est bon d'en dire quelque chose en general, & qui serve comme d'Introduction au reste. Le Jugement que la plûpart du Monde fait de cette Religion m'y engage même en quelque ma-

Tome III.

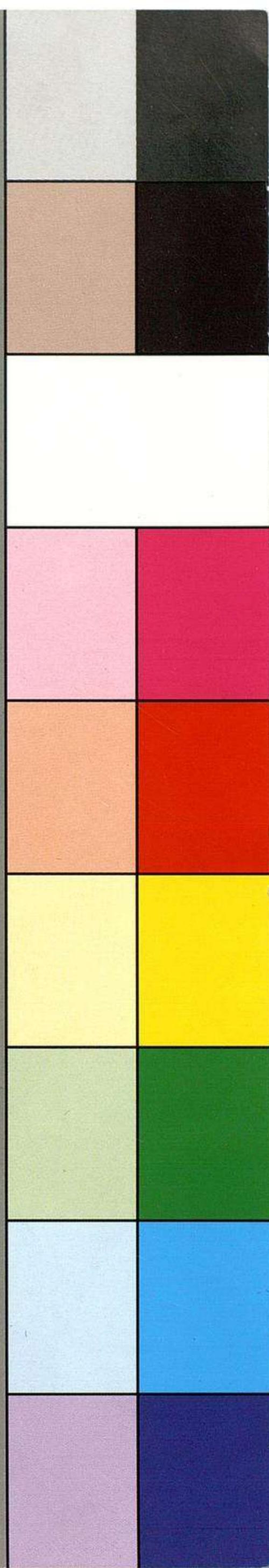
A

niere



Colour Chart #13

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black



niere; car enfin je voi qu'elle est par tout traitée de folie & d'extravagance, & que dans les Conversations elle fait moins un sujet d'examen ou de controverse, que de moquerie & d'insulte. Il semble à entendre parler les gens que Mahomet soit sur le Theatre des Heresies, comme le Jean Farine, ou le Harlequin des Heresiarques, & que ses Sectateurs soient du moins autant de foux logeables aux petites Maisons: mais d'ordinaire on ne s'en tient pas là & on les degrade sans façon de la qualité d'hommes pour les mettre au rang des Bêtes les plus Brutes & les plus immondes, comme par exemple le Pourceau, ou l'âne. Pour moi je vous avoüe que je ne les trouve pas tout-à-fait si Bêtes qu'on dit, ni leur Religion si folle qu'elle ne merite bien d'être refutée. Je demeure d'accord que si l'on veut examiner la Doctrine Mahometane avec les yeux de la Foi, & avec les lumieres divines du Christianisme & de la Grace, on n'y trouvera que matiere de s'écrier ô l'Aveuglement, ô la Folie! Mais cette Foi, cette Grace, & ces Divines lumieres ne sont pas données à tous. Les Turcs en sont privez, & il ne leur reste pour juger des choses que les simples lumieres de la raison, & de la sagesse humaine. Or nous sçavons tous que cette Raison, & cette sagesse, sont folie devant Dieu. Je voudrois donc que mes Lecteurs consentissent à regarder la Religion des Turcs comme une pure invention humaine, & comme une production politique, dans
l'exa-

L'examen de laquelle il ne faut point apporter d'autres lumieres que celles de la Raïson humaine. Je voudrois que l'on se representât les Peuples de l'Arabie & du tems de Mahomet comme des hommes credules, simples, plongez dans l'ignorance la plus crasse, partagez en diverses Religions sans les connoître, amateurs de toutes sortes de nouveautez, & n'ayant que des idées grossieres & materielles, & qu'après cela on se figurât Mahomet au milieu d'eux comme un homme qui avoit beaucoup d'ambition & point du tout de conscience, & dont le but étoit de se servir de toutes les malheureuses dispositions où il les voyoit, pour s'élever & se faire Grand dans le Monde en se proposant à eux pour Prophete.

Telle étoit la disposition generale des choses en toutes leurs circonstances : on n'en sçauroit disconvenir. Or je demande maintenant, & je fais juge toute personne non préoccupée, quelle Doctrine étoit plus propre à s'éduire ces Peuples grossiers, sensuels & credules ou d'une Doctrine meditée, profonde, subtile, misterieuse, Theologique, & Metaphisique, ou d'une Doctrine simple, populaire, dans laquelle toutes choses se presentent à l'Esprit sous les Idées les plus palpables & tombent d'abord sous les sens, ou tout est si peu misterieux & si peu metaphisique, que les Enfans mêmes le peuvent comprendre, & enfin où l'on ne trouve aucune maxime qui surpasse la portée de l'Esprit humain. Mahomet avoit bien consideré toutes ces

V O Y A G E

4 choses avant que de mettre au jour le Système de sa Religion, & il en avoit diverses fois conféré avec le Moine Sergius dont l'esprit n'étoit pas moins inventif que celui de Mahomet. Trois grandes Maximes furent le resultat de ses longues & serieuses reflexions, & de ses conferences. La premiere de se concilier autant qu'il pourroit les Religions qui regnoient de son tems. La seconde de s'insinuer dans les cœurs des hommes par la porte des Sens. Et la troisieme de s'y maintenir à la faveur de la Raison humaine. Ce fut par un effet de la premiere maxime qu'au lieu d'embrasser aucune des Religions reçues comme il auroit pû faire ce semble avec succès, en se declarant nouveau au Prophete venu pour la retablir, il en compila plutôt une nouvelle qui tenoit de toutes ensemble, afin de pouvoir plus aisément seduire ceux qui en faisoient profession. La seconde lui enseigna à permettre la pluralité des femmes en cette vie, & à promettre dans l'autre des plaisirs sensuels. Et la troisieme à ne rien proposer qui pût paroître impossible & à retrancher pour cet effet tous les Mysteres inéfables du Christianisme, afin que sa Religion pût devenir à certains égards la Religion raisonnable. Voila en peu de mots quels furent les fondemens sur lesquels il construisit le Bâtiment de son Heresie, & les mêmes sur lesquels elle subsiste depuis plus de millie ans. Que dis-je elle subsiste? elle triomphe même, & elle a jetté de si profondes racines en Asie & en Affrique, que

si

si quelque Prince Chrétien avoit jamais assez de forces pour entreprendre de l'extirper, on n'y trouveroit guères moins de Martirs qu'il y a de Mahometans. C'est dequoi je puis donner pour preuve le peu de Turcs que embrassent le Christianisme, tandis que l'on voit des milliers de lâches Déserteurs de Jesus Christ, se ranger chaque année sous la Banniere de Mahomet. Comment cela pourroit il arriver si la Doctrine Mahometane étoit comme on le pretend ridicule, absurde, folle & pleine d'extravagances? Quel'on me dise tout ce qu'on voudra, mais je ne sçauois m'empêcher de reconnoître que les Adorables Misteres de la Religion Chrétienne sont cent fois plus incomprehensibles, que les Impostures du Mahometisme, & que par conséquent la Raison humaine y trouve beaucoup moins dequoi se satisfaire, que dans ces mêmes Impostures toutes grossieres qu'elles sont. Cette proposition est hardie, je l'avoüe, mais elle n'en est pas moins veritable, & j'aime encore mieux la prouver que l'effacer. La chose ne me sera pas difficile & je n'ai besoin pour cela que d'introduire ici un Docteur Chrétien, qui voudroit Convertir un Turc, & qui dans cette vûe, après s'être recrié à l'ordinaire sur l'égarement de cet homme, & sur les folies, & les sotises dont l'Alcoran est rempli, lui diroit. *Je conviens avec vous que Dieu est Esprit, qu'il est unique & indivisible, & qu'il ne peut avoir de Compagnon; mais il reste encore bien des Veritez à vous apprendre*

là dessus. Ce Dieu à un Fils, quoiqu'en dise Mahomet, & ce n'est pas un Fils par Adoption ou, par Grace, ou pris figurément, & métaphoriquement, c'est un Fils par nature & par generation. N'allez pourtant pas vous imaginer que ce Fils étant engendré par son Pere soit plus jeune que lui, car il est aussi ancien que son Pere, je veux dire qu'il est Eternel, sans commencement & sans fin. De plus ne croyez pas que pour être engendré, il soit d'une autre substance que celle de son Pere, ou même d'une substance qui soit simplement égale à la sienne, car vous seriez encore dans une erreur damnable. La substance du Pere, & la substance du Fils, ne sont qu'une seule & même substance. Ce n'est pas tout, mon fils, il y a encore le Saint Esprit, qui procede du Pere & du Fils. Cet Esprit est Eternel aussi, quoiqu'il procede des deux premieres Personnes, & il est aussi d'une seule & même substance avec elles nonobstant sa Procession. Ainsi il faut que vous sachiez que le Pere est Dieu, le Fils pareillement Dieu, & le Saint Esprit aussi Dieu, faisant trois personnes très distinctes & très différentes, de sorte que le Pere n'est ni le Fils ni le Saint Esprit, que le Fils n'est ni le St. Esprit ni le Pere, & que le St. Esprit n'est ni le Pere ni le Fils. Leurs attributs sont mêmes differens à certains égards; car on donne au Pere celui d'engendrer éternellement sans être engendré, au fils celui d'être engendré sans engendrer, & au Saint Esprit celui de Proceder sans engendrer, ni que de lui il procede aucune autre Personne. Avec tout cela, & nonobstant ces saintes & incontestables veritez

veritez il faut que vous croyez toujours que ce n'est qu'un seul & même Esprit, une seule & même volonté, une seule & même substance, & enfin un seul & même Dieu, sans aucune division, ni alteration à son unité, car il n'y a pas trois Dieux, & vous voyez bien que ces trois Personnes toutes différentes qu'elles sont, ne font pourtant qu'un Dieu.

Voilà, continueroit le Docteur, une partie des Saints & Divins Misteres que vous ignoriez, mais ceux que j'ai encore à vous expliquer ne sont pas moins admirables. Cette seconde Personne de la Trinité de laquelle je vous ai parlé, ce Fils de Dieu, qui est de la même substance avec son Pere, est encore son Verbe, & sa parole Divine par la vertu de laquelle il a créé le Monde en disant que la Terre soit & elle fut. Et ce Verbe a pris Chair humaine dans le Ventre de Marie pour le salut des hommes. C'est ce même Jesus-Christ que vous tenez pour un simple Prophete, ce qui est une grande impieté, car c'est Dieu lui même, dont la Nature Divine a été unie si étroitement à la Nature humaine, que les deux n'ont plus fait qu'une même Personne, sans neanmoins qu'elles fussent confon-

diées, mais seulement unies d'une union que nous appellons Hipostatique, c'est-à-dire la plus intime de toutes les unions qui ne degnerent point en confusion. Ainsi Jesus-Christ étoit un Dieu homme, & un homme Dieu. Vrai Dieu, Eternel, tout Puissant, consubstantiel avec le Pere, & vrai homme, foible, mortel & sujet aux mêmes accidens que nous. Au reste gardez vous bien de penser qu'il ait été conçu par connoissance charnelle, sa conception & formation dans le ventre de Marie fut une merveilleuse operation du St. Esprit qui énumbra Marie & qui descendait en Elle; de sorte qu'étant vierge avant ce Divin Mistere, elle demeura aussi vierge & pure dans le moment de sa conception, avant l'Enfantement, pendant l'Enfantement, & après l'Enfantement. Ne dites donc plus que Jesus est un Prophete, car c'est le Fils de Dieu lui même. C'est encore le Sauveur, & le Redempteur du Monde. Entendez vous bien ce mot de Redempteur, il signifie celui qui rachete, & nous le donnons à ce Divin Jesus parce que c'est lui qui nous a rachetez de nos pechez. Pour comprendre cela mon Fils, il faut sçavoir que depuis le peché d'Adam nous sommes devenus impurs,

soiit-

foüillez & criminels devant Dieu, dignes de sa malediction éternelle, premierement par le pêché de nôtre Pere commun Adam, lequel il nous à transmis avec son sang, & secondement par ceux que nous commetons journellement par un effet de la corruption de son sang. Pour nous sauver de cette Malediction éternelle que nous avions encourüe & meritée, Dieu tout misericordieux a envoyé son Fils au monde, & lui a fait prendre Chair humaine afin qu'il pût mourir pour nous, & que parce moyen nous fussions quités de la peine qui nous étoit due. Ne m'alez point, mon Fils, que Dieu étant si bon, auroit bien pû épargner la mort à son Fils, en nous pardonnant simplement; car si Dieu est bon, il est Juste aussi; il falloit que sa Justice fût satisfaite, & il n'y avoit que la mort de son Fils qui fût d'un prix & d'un merite suffisant pour faire cette satisfaction. Il est donc venu ce Fils, & il a parû sur la Terre comme un homme de basse condition, pauvre, & meprisable du côté des avantages du Monde. Il a vecu ainsi trente trois ans au bout desquels il est mort d'une maniere ignominieuse & pleine d'oprobre. On la vû

A 5.

quel-

quelques heures auparavant humblement prosterné devant son Pere, & le priant qu'il lui plût de le dispenser de cette mort afreuse qu'il prevoyoit. Dans ces momens terribles son cœur & son ame furent tellement saisis d'horreur qu'il súa des Grumeaux de sang qui couloient jusques en terre, & qu'il s'écria, je suis en Angoisse jusques à la mort. Cependant il n'obtint pas ce que ses prieres demandoient, & desormais livré comme une malheureuse victime à l'ire de Dieu son Pere, il se vit destitué de toute consolation, indignement saisi par des Soldats, lié, garoté, battu, flagellé, moqué, & enfin crucifié à la vue de tout le Peuple entre deux Larons. S'il s'avoüe Roi, on lui donne par derision une Couronne d'Epines poignantes, & un Roseau pour sceptre, s'il demande à boire, on lui presente du vinaigre mêlé avec du fiel au bout d'un bâton, s'il crie à son Pere il le trouve sourd, & il n'entend d'ailleurs que des moqueries. Ce fut alors que sa douleur parvenue au dernier point où elle pouvoit être, il s'écria, Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné, & rendit l'Esprit. Tel fut l'état où ce Divin Jesus fut réduit par nos pechez, non pas qu'il y fût for-

cé

é par les hommes, ou par aucune Puissance supérieure à la sienne, mais parce qu'il le voulut & qu'il se devoïa lui-même à la mort pour nous. En effet malgré son humiliation & son ignominie, il étoit pourtant Dieu consubstantiel avec Dieu le Pere, & pour parler plus clairement un seul Dieu avec lui, non seulement quand il suoit les grumeaux de sang, & quand il souffroit sur la Croix, mais aussi quand il se plaignoit si douloureusement à son Pere de ce qu'il l'avoit abandonné, & quand il rendoit l'esprit. Il y a encore ceci à observer dans le Mystere inéffable de cette mort, c'est que ce ne fut pas Dieu qui mourut en Jesus, car Dieu est immortel, ce ne fut pas non plus un simple homme, car l'expiation n'eût pas été suffisante. Ce fut un homme Dieu, & un Dieu homme. Ce même homme Dieu fut mis au tombeau, & y demeura jusqu'au troisième jour, auquel il se ressuscita lui-même, & monta aux Cieux, où il est à present. Il faut croire tout cela, mon Fils, & de plus que ce sera le même Jesus Homme Dieu, qui ressuscitera un jour tous les hommes pour les recompenser ou les punir selon le bien ou le mal qu'ils auront fait en ce Monde, ainsi que vous l'avez

très bien remarqué. Je vous demande seulement encore une chose, c'est que vous vous défassiez des Idées grossières & ridicules que vous avez prises touchant l'Etat des ames après la Mort. Croyez moi, qu'il n'y a en Paradis, ni Palais, ni Jardins, ni Fleurs, ni Fruits, ni Femmes, ni Filles, ni aucun objet sensuel & materiel. Les Plaisirs dont les Bienheureux jouiront seront d'une Nature entièrement spirituelle, & quoi qu'il ne soit pas en mon pouvoir de vous en faire aucune description, vous ne devez pas laisser d'être persuadé qu'ils seront infiniment plus grands que ceux que vous vous êtes figurez.

Je me suis étendu un peu au long dans mon Hypotypose, mais je ne sçai si j'aurois bien fait de l'abreger. Il est certain du moins que la Doctrine qu'elle contient est le vrai Christianisme, & à proprement parler, ce que S. Paul apelle Sçavoir Jesus Christ & icelui crucifié. C'est maintenant à vous Monsieur à juger si étant exposée aussi nuëment & aussi simplement que je viens de faire, elle seroit propre à convertir un Mahometan, & si au lieu de s'en laisser persuader, il ne diroit pas que les Chrétiens ont grand tort de traiter la Doctrine Mahometane de folie & d'extravagance; eux qui en reçoivent une toute remplie de contrarietez, & d'impossibilitéz. Mais je
me.

me hâte trop de vous demander vôtre Jugement, & vous ferez mieux de le suspendre jusques à ce que vous ayez vû l'exposition entiere de la Religion Mahometane que je vous donnerai suivant m'a premiere Lettre, & dans les autres suivantes, le plus exactement & avec le meilleur ordre qu'il me sera possible, Je suis Monsieur. Vôtre &c.

De Smirne le.... Mars 1691.





L E T T R E II.

Des Dogmes ou Maximes de Foi.

M

ONSIEUR.

La Religion Mahometane, aussi bien que toutes les autres Religions du Monde, a deux parties générales, également importantes sçavoir *la Foi & la Pratique des Oeuvres*. La Foi se réduit à deux points capitaux, & la Pratique en a deux autres. Les Points de la Foi sont en premier lieu la soumission aux Dogmes ou Maximes pieuses reçues dans l'Eglise, & en second lieu une pareille soumission à recevoir pour vrai toute l'Histoire Sacrée telle qu'elle est écrite dans les Livres Saints. Les deux Points de la Pratique sont l'un le devoir des hommes envers Dieu, l'autre celui auquel ils sont tenus envers leurs Prochains. A ces quatre Points capitaux, ou Parties essen-

essentielles à la Religion, l'ignorance des Peuples en associe souvent une cinquième dont l'impureté corrompt toutes les autres. C'est de la *Superstition* que je veux parler, & comme le Mahometisme en est particulièrement infecté, je ne croi pas que je doive faire difficulté de la remarquer ici comme une cinquième Partie de la Religion des Turcs. J'expliquerai tout cela dans la suite de mes lettres, & pour commencer dès à present, je vous entretiendrai en celle ci des *Dogmes ou Maximes de Foi reçues & enseignées parmi les Turcs*. Au reste je ne vous dirai rien qui ne soit certain & tiré de l'Alcoran même ou des Auteurs Arabes qui ont écrit sur l'Alcoran, du moins quand il s'agira des Dogmes, & afin que vous puissiez prendre une entière confiance sur mon Rapport, j'observerai autant qu'il me sera possible de rapporter le Texte, & de ne rien changer au Stile ni à la Diction. De sorte qu'à proprement parler, ce ne sera point moi qui vous donnerai l'exposition de la Doctrine Mahometane, ce sera Mahomet lui même ou bien les Docteurs qui l'ont suivi ou commenté.

De la Divinité.

Les Turcs ont à l'égard de Dieu, des Idées peu différentes des nôtres, si l'on en excepte la Trinité. Ils disent comme nous que Dieu est tout Puissant, Eternel, Infini, Invisible, Immuable, incomprehen-
sible.

fible &c. Tout bon, tout Sage, tout juste, tout Misericordieux &c. Ils conviennent qu'il est le (a) Createur & le Principe de toutes choses, que c'est par lui que tout ce qui est, est, & que rien ne peut être ni subsister que par sa volonté. De tout cela, ils concluent comme nous que Dieu est un Etre simple & Unique, indivisible par sa Nature & qui ne peut recevoir aucun changement. Mais ils pouffent cette Unité, & cette simplicité, jusques à ne reconnoître en Dieu aucune distinction de Personnes, & ils regardent le Dogme de la Trinité comme une Doctrine folle & impie qui conduit à celle de la pluralité des Dieux. En vain on voudroit leur persuader que l'Unité d'Essence n'est point incompatible avec la Trinité des Personnes, ils en rejettent la proposition avec indignation, & la traitent même de ridicule & d'absurde. Vous scavez ce que St. Paul a dit du Misere de la Croix. *Qu'il étoit Folie aux Grecs & Scandale aux Juifs*, il en est de même de celui de la Trinité à l'égard des Turcs. Selon eux, il faut être non seulement impie, mais encore fou pour le croire, & toutes les fois qu'ils touchent ce point, ils ne sont pas plus reservez à condamner les Chrétiens à l'extravagance, que les Chrétiens le sont à les y condamner eux mêmes.

Sic

(a) C'est lui qui a créé tout ce qui est sur la Terre. Alcor. de Mahom. chap. de la Vache. C'est lui qui a créé le Ciel & la Terre, Alcor. chap. des Grâces.

*Sit anima cum animis Philosophorum
 Non cum Christianis gentium Stolidissimis
 Qui Deum credunt Trinum & Unum
 Qui Deum faciunt & comedunt.*

C'est Averroes qui a dit cela, & ils le disent tous les jours après lui, avec une fermeté de sentiment qui ne cede en rien à celle de ce Sçavant Arabe. Vous conclurez sans doute de là que le Titre d'*Unitaires* leur feroit mieux dû qu'aux Sociniens qui ont pretendu se l'aproprier, & vous conclurez juste. Aussi ont ils choisi cette Doctrine de (a) *l'Unité de Dieu* pour le Simbole de leur Foi, comme celle qui leur est le plus expressément recommandée dans l'Alcoran, & qui doit faire la principale marque d'un bon Musulman. Le Grand Seigneur l'iniere souvent dans ses Titres, & dans ceux dont il honore les Bacha ou les Cadis auxquels il écrit ou fait écrire, les apellant souvent les *Exemplaires de ceux qui Professent l'unité de Dieu*. Enfin c'est chez eux un vrai Blasphême que de

(a) Dieu ne pardonne pas à ceux qui disent qu'il a des Compagnons : hors cela il pardonne toutes choses à qui bon lui semble. Alcoran. chap. des Femmes.

Ceux qui disent qu'il y a trois Dieux sont des Impies. Il n'y a qu'un seul Dieu. S'ils ne desistent de tenir tels discours ils seront brulez dans le feu d'Enfer. Alcor Chap. de la Table.

Il a en sa Puissance les Clefs du Futur, personne ne le sçait que lui. Alc chap. des Gratificat.

Il sçait le Present le Futur & le passé. Il est très sage, & rien ne lui est caché. Alcor, chap. des Gratificat.

de dire que Jesus Christ est Dieu, & que le St. Esprit est Dieu, & si toutes les distinctions que les Docteurs Catholiques, Grecs ou Protestans leur peuvent alleguer, ne les satisfont point, celles des (a) Ariens,

(a) Il seroit difficile de bien definir le sentiment des Ariens car ils ont souvent changé de Confession de Foi, & l'on en compte parmi eux jusques à seize differentes. D'ailleurs ils étoient si captieux en leurs expressions, & leur Heresie étoit si subtile que l'on étoit souvent bien empêché à la distinguer de la véritable Orthodoxye. Le Concile de Nicee assemblé contre Arius l'an 325. ayant reconnu ce mal, y apporta le remede en introduisant le mot de *Consubstantiel* qui devoit être la marque des Fidelles, & auquel jamais les Ariens, ni les semi Ariens ne voulurent se soumettre. Les uns & les autres étoient d'accord à croire que Dieu n'avoit pas toujours été Pere parceque son fils n'avoit pas toujours été; & que toutes choses ayant été formées du neant, il y avoit eu un tems ou le fils n'étoit pas. Mais ils differoient en ce que les Ariens disoient que le Fils étoit dissemblable à son Pere en toutes choses, à cause de quoi on les apelloit *Anoméens* qui signifie *Dissemblable*, & que les Semi-Ariens au contraire avouoient qu'il étoit semblable à son Pere, & qu'ils ne faisoient point difficulté de l'appeller Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere. Je n'entre pas dans les sentimens particuliers parceque cela me meneroit trop loin, & que ce que j'en viens de dire suffit à mon avis pour montrer l'extrême difference qu'il y a entre l'Heresie des Ariens & celle des Turcs. En effet les Ariens faisoient proprement deux ou trois Dieux, differens en Substance & en prerogative, quoique les mêmes en volonté, au lieu que les Turcs n'en reconnoissent absolument qu'un à quelques égards qu'on le veuille considerer, rejetant même comme j'ai dit la distinction des Personnes.

Je dirois que les Turcs s'accordent plus avec les Sociniens qu'avec les Ariens touchant Jesus Christ, si ce n'est que les Sociniens en rejetant la consubstantialité, la préexistence du Verbe, son égalité avec Dieu, son Incarnation, & la Redemption, ne

lais.

Ariens, Semi Ariens, & Sociniens, les fatifont auffi peu. Selon eux Jesus Christ est bien (b) *Verbe & soufle* (c) *de Dieu*, mais au fond si vous les pressez sur l'explication ils vous diront qu'il n'est pourtant qu'un homme sujet au peché comme un autre quoique particulièrement cheri de Dieu, & grand Prophete. Quant au St. Esprit ils ne biaisent point & disent tout net, que ce n'est autre chose que la Grace de Dieu, & son operation en nous, à moins que

sent pas de lui donner avec l'Ecriture le nom de *Dieu*, & de *Fils de Dieu*, termes que les Turcs rejettent avec horreur dans quelque sens qu'on les prenne, & quelque explication qu'on leur veuille donner. Voici comment en parle Mahomet au chap. de la Table. *Certainement celui qui dit que le Messie fils de Marie est Dieu, est un impie. Dis lui qui peut empêcher Dieu d'exterminer le Messie & sa Mere, & tout ce qui est en la terre quand bon lui semblera? & plus bas, Certainement ceux qui disent que le Messie fils de Marie est Dieu sont des Impies. Le Messie a commandé aux enfans d'Israël d'adorer Dieu son Seigneur & le leur. L'entrée du Paradis est defendüe a celui qui dira que Dieu à un compagnon égal à lui.*

(b) Voici l'explication de ces parolles. C'est Mahomet qui parle au chap. des Femmes. *O! vous qui sçavez la Loi écrite, obeïsses aux commandemens de Dieu, & ne parlez de sa Divine Majesté qu'avec vérité. Le Messie, Jesus fils de Marie est Prophete & Apôtre de Dieu, son Verbe & son Esprit qu'il a envoyé à Marie. Croyez donc en Dieu & en ses Prophetes, & ne dites pas qu'il y a trois Dieux. Metez fin à ce Discours, vous ferez bien, car il n'y a qu'un seul Dieu. Loué soit Dieu, il n'a point d'Enfant. Voici encore ce qu'il dit au Chap. de la Mouche à Miel. Les serviteurs, n'ont point de part aux facultez de leurs Maîtres, & ne leur sont pas associez, neanmoins ils associent à Dieu, un autre Dieu égal à lui, & blasphèment contre sa grace.*

(c) Le mot Arabe est *Roiâhh* & signifie également soufle & Esprit.

que sans distinction de personnes on ne le veuille prendre pour Dieu lui même. Je reserve à vous dire dans une autre Lettre, ce qu'ils croient au reste touchant Jesus Christ, parceque cela est purement Historique, & que pour suivre l'Ordre que je me suis prescrit je ne dois vous en parler ici que par rapport au Point de sa Divinité.

Des Anges & des Hommes.

Les Turcs croient comme nous qu'il y a deux sortes d'Anges, les uns bons, & les autres mauvais. Ils donnent aux bons le nom d'*anges Blancs* & aux mauvais, celui d'*anges Noirs*. Ils reconnoissent que tous ces Anges tant bons que mauvais sont d'une Nature Spirituelle, & que par conséquent ils sont Esprits, mais à condition que par le mot d'Esprits on entendra des Creatures qui peuvent être aperçues par nos sens, (a) après quoi on peut se les re-

(a) Voici une grande question, & qui a été long tems & souvent debatië par les Docteurs Chrétiens, aussi bien que par les Philosophes Païens. Tous ont reconnu qu'il y avoit des Anges bons & mauvais, c'est à dire bien faisans & mal faisans, mais tous ne sont pas convenu de leur Nature, de leurs Especes, ni de leurs Facultez. Platon les a définis des Substances raisonnables & animales, plus excellentes que les hommes, mais au dessous de la Divinité, de nature Spirituelle, mais revetus d'un Corps subtil, susceptibles de volupté & de douleur, & capables comme les hommes de vices & de vertus, St. Jean Damascene livr. 2. chap. 3. de la Foi dit que ce sont des substances purement Spirituelles, participantes de

de raison, de volonté libre, immortelles non par nature mais par grace, en quoi il a été suivi de St. Thomas & de tous les Theologiens modernes qui rejettent la corporalité des Anges, & qui expliquent toutes les aparitions visibles & palpables en suposant un corps emprunté, & fantastique, composé d'air épais ou formé des quatre Elemens. C'est aujourd'hui comme j'ai dit l'opinion généralement recüe, mais on peut y ajouter que ce n'est que depuis St. Thomas, étant certain que la plus part des Anciens Docteurs de l'Eglise & des Ecrivains sacrez qui faisoient gloire d'être Platoniciens, l'étoient même à cet égard. On peut compter entre ceux là, Philon Juif au livre de l'ouvrage du monde, Justin Martir, Theodoret, Origene, Lactance, Saint Hilaire, S. Ambroise, S. Basile, St. Augustin, & St. Bernard. Je ne fais point difficulté de mettre ici Philon au nombre des Ecrivains sacrez parce qu'Eusebe & St. Jerome l'ont fait avant moi. D'ailleurs on sçait qu'il avoit eu des conferences particulieres avec St. Pierre dans lesquelles il avoit pris un esprit & des sentimens peu éloignez du Christianisme. Je ne croi pas me tromper non plus quand je dis qu'il étoit Platonicien, & avec tous ces écrits j'en aurai pour garand le surnom qu'on lui a donné depuis du *Platon de la Judée*, ou du *Platon circoncis*. Pour St. Augustin il declare hautement au septième livre de ses Confessions qu'il s'étoit fort heureusement servi de la Philosophie de Platon pour la decouverte des veritez Orthodoxes, & toutes les fois qu'il touche en particulier le point de la Nature des Anges, il en parle comme de creatures Corporelles quoique d'une substance si deliée qu'elle ne peut être aperceüe par nos yeux, & dit qu'elles sont susceptibles du mouvement & du repos comme tous les autres corps, qu'elles tiennent un milieu entre Dieu & les hommes, pour executer les volontez du premier & pour servir aux seconds, & enfin qu'elles sont d'elles mêmes capables de vice & de vertu, puis qu'une partie d'entielles ont peché & ont été pour cet effet precipitées dans les Enfers & que les autres sont encore dans la grace de Dieu.

De cette Question, j'entends celle de la corporalité des Anges, il en naît inevitablement & naturellement une autre sçavoir si les Anges sont susceptibles de mouvement,

ment, & si ils occupent quelque lieu. St. Thomas dans la question 15. du mal. artic. I. & en la Quest. unique des Creatures spirituelles, ayant soutenu que les Anges n'avoient aucun corps, & connoissant bien les consequences qui resultoient de cette proposition decide netement que les Anges ont seulement deux Facultez, l'Entendement & la Volonté par lesquelles ils operent tout ce qu'ils font. C'est de lui que sont venues toutes ces distinctions Theologiques, & inexplicables, que les Anges ne peuvent être en aucun lieu pris Mathematiquement & Physiquement mais bien Mataphoriquement. Qu'ainsi l'on peut dire que l'Ange est en un lieu par son essence comme par un Principe éloigné, par sa vertu pour agir en ce lieu là comme par un principe mitoyen, & par operation passante, & par l'Office qui lui est commis de Dieu comme par un Principe prochain.

Durand, quoique bon Catholique, n'est pas entierement du sentiment de St. Thomas, car il dit au livre 2. des sentences distinct. 7. Quest. 5. que les Anges outre la faculté d'entendre & de vouloir, ont encore celle de se mouvoir, & de mouvoir les Corps, & il se fonde sur divers endroits de l'Ecriture où il paroît que les Anges ont agi d'une maniere qui ne laisse aucun lieu de douter de leur mouvement. En effet on y voit un Ange qui vient du Ciel dans la fosse aux Lions pour tenir Compagnie à Daniel & qui leur ferme la gueule afin qu'ils ne le devorent point. Un autre nommé Raphaël accompagne Tobie dans son Voyage, boit & mange avec lui, & ce qui est plus remarquable lie & enchaine au bout de la haute Egipte, l'Incube qui étoit amoureux de Sara, & lequel lui avoit déjà tué sept maris par jalousie. Un autre descend du Ciel par ordre de Dieu dans la fosse où étoit Abacuch, le prend par les cheveux & le transporte ainsi en Babilone. Un autre vint pareillement secourir St. Pierre dans sa prison, lui en ouvrir les Portes, & faire tomber ses fers. Il semble même que les Anges ayent ques fois besoin de se transporter d'un lieu dans un autre pour se parler & pour se faire entendre, puis qu'en Zach. 2. Dieu envoie un Ange pour parler à un autre qui entretenoit Zacharie. Le sentiment de Durand semble donc preferable à celui de St. Thomas. Mais si on l'admet que deviendra ensuite, & comment expliquera ton la spiritualité simple & l'immaterialité
des

présenter aussi subtils que l'on voudra, & ils le feront encore d'avantage. Ces Esprits ou Anges furent créés de la flamme du feu la plus pure, ou de feu sans fumée; car Mahomet se sert de l'une & l'autre expression, & Gelaldin ne s'exprime pas autrement. Dieu crea en suite l'homme de la poussiere de la Terre, & il le crea Ame & Corps faisant ensemble par leur assemblage une seule & même personne & ne laissant pas pour cela de demeurer deux êtres & individus particuliers, entierement independans l'un de l'autre quant à la subsistance, à la vie, & aux facultez.

Dieu ayant créé l'homme tel que je viens de vous le représenter se plut à le combler de graces, de gloire, & de bien faits. Il lui donna la superiorité sur toutes les Creatures du Monde, & une connoissance infuse de leur Nature, de leurs proprietes, de leur usage, & de leurs facultez, de maniere qu'il fut le Roi de la Nature, & que toutes choses en general lui furent soumises. Une seule lui fut defendue non pas pour la conséquence, car c'étoit une Bagatelle, mais seulement pour lui servir d'avertissement continuel qu'il dependoit d'un Etre superieur, & qu'il n'étoit pas Dieu lui-même. Or il arriva qu'une partie de ces Esprits ayant refusé d'obeir à Adam &

Bel-
des Anges & des Esprits? Convenons que ces matieres sont fort épineuses, & qu'à bien examiner le sentiment des Turcs sur la nature des Esprits, bien loin qu'il soit aussi digne de moquerie que plusieurs l'ont voulu dire, il n'est pas même hors de la Sphere de la probabilité Chrétienne.

Belzebut leur Chef ayant même prétendu s'élever au dessus de lui, parce disoit-il qu'étant formé de feu, il étoit d'une Origine plus Noble, qu'Adam qui n'avoit été formé que de Terre, ils furent chassés du Paradis Terrestre, & de blancs qu'ils étoient ils devinrent noirs, à cause de quoi les Turcs les appellent à présent *Anges noirs*. Ces Méchans Esprits se voyant ainsi condamnés & grièvement punis pour l'amour de l'homme auquel ils avoient refusé d'obéir & qu'ils n'avoient pas voulu adorer, dirent à Dieu: *Laisse (a) nous au Monde jusqu'à la Resurrection des morts. Pourquoi nous as tu tentés? Nous devoyons les hommes du Droit chemin. Nous les empêcherons à droit & à gauche, & de tous côtez, de croire en ta Loi.* Pour les autres Esprits qui demeurèrent fidèles & soumis aux Ordres de Dieu, ils restèrent dans le Paradis, & ceux-là sont les *Anges blancs*. Ils étoient fort soumis à Adam qui leur commandoit tout ce qu'il lui sembloit bon, mais ils furent bientôt quittes de leur obéissance envers lui, quoique d'une maniere différente. Car Adam ayant transgressé l'Ordre de Dieu, devint indigne de leur commander, si bien que des lors il perdit toute son autorité, & se vit seul abandonné de toutes les Creatures, livré à son chagrin & exposé à toutes sortes de malheurs. Une si miserable condition emû la misericorde Divine, & Dieu se souvenant que cet homme, contre lequel toute la Nature sembloit revoltée, étoit pour-

tant

(a) Alcor. chap. des Limbes,

tant le même qu'il avoit quelques jours auparavant comblé de ces Graces, commanda aux bons Anges d'avoir (a) soin de lui.

Voilà

(a) La Doctrine du Ministère particulier des Anges, est presque aussi ancienne que le Monde, & presque aussi générale que celle de leur Existence. Les Payens & les Chrétiens se sont également accordez sur ce point là, & je ne sçai même si je me tromperois fort quand je dirois que les Protestans ont été les premiers & les seuls non seulement entre les Chrétiens, mais aussi entre tous les hommes, qui l'ayent revoquée en doute. Les Juifs l'enseignoient & la croient encore aujourd'hui fortement. Ils en ont même tiré leur Science Cabalistique & toutes les visions dont les Rabbins sont remplis. Les Romains avoient leurs *Lares* & leurs *Pennates*, reconnus pour être les Dieux Tutélaires de leurs Maisons & de leurs Familles. Les Chaldéens avoient leurs *Dieux Subalternes & Domestiques*, & il ne faut pas douter qu'entre les trente mille Dieux que les Égyptiens adoroient, il n'y en eût plusieurs de particulièrement attachez au soin de leurs personnes. Les Grecs avoient aussi comme j'ai dit ailleurs leurs *Demons* dont la plûpart étoient commis à la Garde particulière des hommes, ce qu'il est aisé de recueillir de Platon dans son *Timée*, & de Plutarque en tous les ouvrages. On y voit non seulement l'opinion publique de ce tems là, mais aussi le sentiment des Auteurs les plus suivis, comme Menander, Hesiodé, & Empedocles. Suivant le premier dès qu'un Enfant étoit né les Grands Dieux confioient le soin de sa conduite à un bon Ange qui ne le quittoit point, & selon les autres, elle étoit remise à la direction de deux Demons l'un bon & l'autre mauvais qui faisoient ensemble sa destinée. Plutarque lui même est aussi dans ce sentiment, & s'efforce par tout de l'établir. L'Écriture sainte n'y paroît pas contraire non plus, & sans parler de la claire & importante définition que Saint Paul nous donne des Anges, *Ephes. chap. 1 Hebr. 10.* ou il dit que ce sont des Esprits servans, & destinez au Ministère, on peut prouver par divers autres Passages qu'ils sont effectivement & réellement destinez, au moins en partie, au service & à la custode des Hommes. C'est

Voilà comment ces Esprits de Sujets qu'ils étoient de l'homme devinrent ses Tuteurs & ses Protecteurs. Les Anges Noirs d'autre côté qui s'étoient rejouis de la chute de l'homme, & qui s'étoient disposés à lui faire tout le mal qu'ils pourroient, voyant que Dieu avoit eu la bonté de lui donner des Gardiens, ne laisserent pas de s'approcher de lui afin de l'épier, s'ils ne pouvoient lui faire pis & de tenir compte de toutes ses méchantes actions, ce

que en ce sens que le Roi Prophete dit dans l'un de ses Pseaumes que les Anges sont campez sans cesse autour de ceux qui aiment Dieu & qu'ils veillent à leur seureté, & que dans un autre endroit il assure encore que les Anges porteront le Juste sur leurs mains de peur qu'il ne heurte de son pied contre quelque pierre, & qu'il n'en soit blessé. Qu'on lise le chap. 26. de l'Evangile de St. Mathieu, & l'on y verra que Jesus Christ lui même dit que s'il avoit voulu se defendre contre ses ennemis, il auroit pu disposer de plus de douze Legions d'Anges qui seroient venus obeir à ses Ordres, tant il est vrai que les Anges ne sont autres choses que des Creatures envoyées pour servir aux hommes sous le bon plaisir de Dieu. Le seul nom d'Ange suffit d'ailleurs pour le faire connoître sans le secours d'aucune Théologie, puisque tout le monde convient qu'il signifie *Messager*, ou *Envoyé*. Ajoutons à cela tous les services rendus aux hommes par les Anges, dont j'ai fait mention en ma Note precedente, & particulièrement l'Histoire de l'emprisonnement de St. Pierre décrite au 12. des Actes. Ce fut un Ange qui lui ôta les fers, & qui lui ouvrit les portes de sa prison, & pour marque qu'il en avoit au moins un particulierement attaché à sa personne, on peut voir ce qui est dit en suite qu'ayant heurté à la maison de Marie, & la servante ayant dit à ceux qui étoient dedans que Pierre frapoit à la Porte, ils lui repondirent qu'elle se trompoit, & que c'étoit son Ange. Les Turcs n'ignorent point toutes ces choses & ils s'en servent pour se confirmer dans leur opinion.

que Dieu leur permet dans la vûe de satisfaire à sa justice Depuis ce tems-là chaque homme à toujours deux Anges à ses côtes, l'un bon & l'autre (a) mauvais, ou comme parlent les Turcs l'un Blanc & l'autre Noir. Ils appellent l'Ange Blanc *Kerim Kiatib* c'est-à-dire Ecrivain misericordieux. Celui la écrit dans un livre toutes leurs bonnes actions- Il écrit aussi toutes les mauvaises, mais quand l'homme se repend il a soin d'écrire à côté *Estigfourillah* Dieu pardonne, & de plus il n'écrit jamais aucun péché que l'homme n'ait dormi depuis qu'il l'a commis, afin de lui laisser le tems de se repentir. De cette maniere il s'en faut bien que tous les péchez qu'un homme commet soient écrits sur le livre du bon Ange, & entre ceux qui s'y trouvent écrits, il n'y en a encore beaucoup d'aneantis par la Note Misericordieuse qui est à côté. Pour le mauvais Ange il écrit toutes les mauvaises actions, & jamais les bonnes; de forte que son Livre est fort hideux, & d'autant plus terrible pour un pauvre pécheur

B 2

(a) Mr. Thevenot Prem. part. liv. 1. de ses Voyages a parlé de ces deux Anges indifferemment comme de bons Anges, & leur a donné en commun le nom de *Kerim Kiatib* Ecrivains misericordieux. Il s'est trompée en ce point là comme en plusieurs autres touchant la Religion des Turcs. L'un de ces deux Anges est bon & l'autre est mauvais: voyez l'Alcoran au chapitre de la chose jugée, il y est dit positivement. *O! homme pense au jour que ton bon, & ton mauvais Ange te seront rendus visibles auprès de toi à droit & à gauche. Et au chap. de l'Estoile. Je te jure par le Ciel, & par l'Estoile qui enseigne le chemin aux hommes. Je ne te dirai pas par quelle Estoile, par l'Etoile pleine de clarté, que chaque personne a un gardien qui observe le bien & le mal qu'elle fait.*

cheur qu'au jour du Jugement il lui sera re-
 presenté, & lû tout entier d'un bout à l'au-
 tre. Au reste l'Office de l'Ange Gardien,
 n'est pas simplement d'écrire les bonnes &
 mauvaises actions du Pecheur qu'il a en sa
 Tutelle, c'est encore de lui donner de bon-
 nes & Saintes inspirations en toutes ren-
 contres, de le détourner du mal autant qu'il
 peut par ses conseils, & de le garder de tous
 les mauvais accidens qui lui pourroient ar-
 river par des causes occultes ou impreuvées.
 Il est aidé dans cette custode par plusieurs
 autres Anges dont Thevenot determine
 le nombre à soixante dix, quoique peut-
 être sans fondement. Chacun de ses Anges
 à sa fonction, & est particulièrement char-
 gé de veiller à la conservation de quelqu'un
 des membres de l'homme, & de le garan-
 tir de certain accidens fâcheux qui arrivent
 ordinairement dans la vie. Pour cet effet
 ils l'accompagnent toujours & l'environ-
 nent tous ensemble en sorte que les mauvais
 Anges qui sont sans cesse à l'aguet pour lui
 nuire, ne puissent penetrer jusques à lui. De
 cette façon l'homme est comme à l'abri de
 tous maux: mais ce que Mr. Thevenot n'a
 pas remarqué & ce qui neanmoins est fort
 important, c'est que cette heureuse seure-
 té dans laquelle l'homme se trouve, ne sub-
 siste qu'autant de tems qu'il est en état de
 pureté & de grace. Car dès qu'il tombe en
 péché, ou même en pollution, ses Anges
 n'ont plus le pouvoir de le garder, à moins
 qu'il ne se purifie au plûtôt s'il est souillé, ou
 qu'il ne se repente s'il est tombé en péché.

C'est

C'est aussi par cette raison que les bons Anges le quittent à la Porte toutes les fois qu'il entre dans un lieu d'aisement, parce que ce lieu est immonde. Son principal Ange Gardien *Kerim Kiatib* l'y quite aussi, & l'attend à la porte pour s'en ressaisir au moment qu'il sort, & il n'y a que le mauvais Ange qui entre avec lui, de maniere que tout le tems qu'un homme est occupé à ses necessitez naturelles il est assuré d'être en fort mauvaise Compagnie. Cela est cause que les Turcs entrent toujours le pied gauche le premier dans ces Lieux là, & qu'ils en sortent le pied droit devant, afin que leur bon Ange dont la main droite est la place ordinaire, les quite le plûtard qu'il se peut, & au contraire les reprenne le plûtôt qu'il est possible.

Tout ce que je viens de vous dire est tenu parmi les Turcs pour saine Doctrine, mais voici ce que la superstition y ajoute, & ce que néanmoins *Thevenot* n'a pas fait difficulté de debiter pour pur Mahometisme.

Les bons Anges ayant gardé & fidèlement accompagné un homme tout le tems de la vie, le quittent dès qu'il est mort, & en leur Place il vient deux Anges examinateurs appelez, l'un *Munkir* & l'autre *Gua-nequir*. Ces deux Anges sont terribles, & d'abord qu'ils arrivent ils prennent l'homme par le toupet de cheveux qu'il a sur la tête & le font agenouiller. Après quoi ils lui demandent *Qui est ton Dieu, & quelle est ta Religion & quel est ton Prophete*, à quoi il doit répondre *mon Dieu est le vrai Dieu, ma*

*Religion est la vraie Religion, & mon Prophe-
te est Mahomet.* C'est ainsi que repondent
les justes, & les vrais Croyans, mais ceux
qui ont mal vécu, ou qui ont été infidelles,
pendant leur vie, se trouvent fort épou-
vantez, & dans la peur qui les saisit ils di-
sent *vous êtes mon Dieu & mon Prophete &
c'est en vous que je croi.* A ces mots les An-
ges le frappent avec une massüe de fer, &
se retirent, laissant ce malheureux si fort res-
terré & pressé par la terre qui l'environne
que le lait qu'il reçût de sa mere, s'écoule
par son nez. Deux autres Anges très hi-
deux viennent ensuite & ameinent avec eux
une creature encore plus laide qu'eux repre-
sésentant les péchez de l'homme, & la lais-
sent avec lui pour le tourmenter jusqu'au
jour du Jugement. Ceux qui ont bien vécu
sont au contraire consolez & recréez dans
leur tombeau par la compagnie des bons
Anges & d'une belle creature qui represen-
te leurs bonnes actions. Le Peuple s'entre-
tient & se repaît de ces contes aussi-bien
que de plusieurs autres qui ne sont pas plus
raisonnables, comme par exemple qu'un
Ange noir frappe avec sa Massüe sur la tête
du mort reprové, d'une si terrible force
qu'il s'enfonce sept brasses en terre, après
quoi un autre Ange noir le retire avec un
crochet de fer, afin qu'il puisse être trapé
& enfoncé de nouveau dans les entrailles de
la terre, ce qui continue jusqu'au jour du
jugement. C'est le naturel du Vulgaire &
du simple peuple que d'aimer les fables les
plus grossieres, & de les faire entrer dans
la

la Religion, mais il ne faut pas croire pour cela qu'elles en fassent partie puisqu'elles sont rejetées de toutes les personnes raisonnables & particulièrement des Ecclesiastiques. Les Turcs sensez, & les Docteurs n'admettent nullement routes celles que je viens de vous raconter, & tout ce qu'ils disent de plus absurd, c'est qu'en effet l'ame de l'homme va retrouver son corps dans le tombeau après la mort & qu'elle demeure avec lui jusqu'au jour du Jugement recréé par la compagnie des bons Anges, si elle a été fidelle à Dieu pendant la vie, & tourmentée au contraire par les Demons, si elle a été impie, ou mal vivante. J'ai eu sur cette matiere une longue conference avec un Scherif ou Turban vert par le moyen d'un Interprete de France qui s'exerçoit tous les jours avec lui dans la langue Arabe, & qui étoit fort de mes amis. Ce Scherif me fit connoître que les Turcs ou du moins plusieurs d'entr'eux du nombre desquels il étoit ne comprennent pas l'information de l'ame dans le corpshumain, comme nous le faisons, & qu'ils ne croient point non plus l'hipostase de ces deux substances, dont l'union constitue l'homme, & dont la separation est la mort même. Il disoit suivant l'exposition que je vous en ai déjà donnée que l'ame & le corps sont deux êtres independans l'un de l'autre, en sorte que l'ame peut aller faire un Voyage en Paradis ou ailleurs sans que la Machine du corps soit obligée de defaillir, & il pretendoit que le plus grand inconvenient qui

en pouroit arriver, feroit que cette machine n'agirot plus raisonnablement, & feroit ses fonctions d'une maniere brutale comme les Bêtes. Il pouffoit même ce sentiment plus loin, car il pretendoit que toutes les Personnes folles & privées de leur sens font autant d'exemples de la verité qu'il maintenoit, & qu'elles ne parlent & n'agissent comme elles font contre le bon sens, que parce qu'elles font privées de leur âme qui les a abandonnez, & qui est la raison même. Quant aux Hippochondriques & Lunatiques qui font quelques fois en leur bon sens, & quelques fois dans l'extravagance, il disoit que cela vient de ce que l'ame rentre dans sa demeure à diverses reprises par un effet de la Providence Divine qui a ses viës impenetrables soit de punir cet homme, ou d'operer quelque autre chose pour sa propre gloire. Je lui re-
pliquai bien que ces accès de folie dont il parloit, ne procedoient que du derangement & de la mauvaise disposition des Organes qui ne laisse pas à l'ame la liberté de ses fonctions, mais il me dit qu'il y avoit de l'impossibilité en cette proposition, parce que l'ame de sa Nature étoit si subtile, & si deliée, qu'elle ne pouvoit recevoir aucun obstacle dans ses fonctions, que tout ce qui pouroit arriver par le derangement des Organes feroit que la Machine corporelle ne pouroit pas exprimer les sentimens de l'ame, mais non pas que l'ame elle même perdit ses facultez, ni la liberté de ses fonctions, ce qui ne pouroit faire que par une
alte-

alteration ou un changement qui seroit arrivé à sa propre substance ou à sa constitution. C'étoit encore par ce même principe qu'il pretendoit prouver que l'ame ne peut ni par sa presence ni par son absence, apporter aucun changement à l'ordre Machinal du corps, lequel n'agit que par ressorts, ni empêcher non plus que si l'un des principaux ressorts vient à manquer toute la machine ne s'arrête, ainsi qu'il se voit journellement par les maladies qui surviennent aux hommes, d'où la mort s'en suit, & par les meurtres qui se commettent à coups d'épée ou de pistolet, sans que l'on puisse dire pour cela que l'ame ait été blessée, ou offensée en aucune maniere que ce puisse être. De là il concluoit que l'on ne devoit point s'étonner si l'ame restant avec le corps après la mort, on ne le voit ni marcher, ni respirer, ni faire aucune de ses fonctions, parce que les facultez de l'ame ne s'étendent pas jusques là. Ce n'est pas elle, disoit il, qui a fait cette machine, elle ne sçauroit aussi la remonter. Dieu seul qui l'a fabriquée & bâtie, peut la remettre en mouvement comme il fera au dernier jour. A ces raisons Philosophiques & naturelles, mon Scherif ajoute diverses autoritez puisées dans ses Docteurs & divers exemples pris dans l'Histoire. Il allegue entr'autres ceux d'un certain *Hermotime* natif de Marogna de Romanie, d'un *Aristée* de l'Isle de Marmora, & d'un *Epimenides* de Candie tous gens de qui au rapport de Plinè l'ame & le corps se separoient

journallement, avec cette circonstance que l'ame a son retour disoit des merveilles de ce qu'elle avoit vû & entendu. Vous ferez la dessus telle reflection que vous trouverez bon, mais je ne dois point omettre de vous dire que depuis avoir vû ce Scherif j'ai appris par une autre voye que les Turcs sont fort partagez dans leurs sentimens touchant la nature de (a) l'ame. La plûpart ne la regardent point comme un Estre libre & individuel, mais plutôt comme une partie du corps fort subtile tenant de la nature du feu, & fantastique laquelle a été créée en même tems que lui, & qui depend de lui à certains égards, comme il depend d'elle à certains autres, ensorteque ce sont deux parties qui font un tout absolument inseparable, l'une ne pouvant subsister sans l'autre. Ils disent aussi que la mort n'est que la dissolution de ce tout qui demeure entierement detruit en toutes ses parties, soit qu'on mette le cadavre au tombeau, soit qu'on le brule ou qu'on le jette à l'eau; mais que Dieu le resuscitera au jour du Jugement, tel qu'il étoit en ce Monde & avec ses mêmes Facultez, Organes, Sens & Actions. Ceux qui maintiennent cette opinion sont en grand nombre aujourd'hui parmi les Mahometans, & croyent avoir trouvé le veritable sens de l'Alcoran, auquel après cela ils ne sont pas en peine de don-

(a) Voici ce que dit l'Alcoran là dessus Chap. du Voyage de la nuit. *Ils s'interrogeront de l'ame, dis leur l'ame est un effect de Dieu. Il vous en a donné fort peu de connoissance. Assurément s'il vouloit, il vous ôteroit toute la Science qu'il vous a donnée.*

donner un sens assez convenable a la raison humaine. En effet en suposant comme ils font que l'ame & le corps ne sont point deux mais un, que la Destruction que l'on apelle Mort leur est commune, & qu'ils ressusciteront aussi ensemble au dernier jour, ils sont delivrez du penible embaras de trouver le lieu ou les âmes sont en depôt depuis le jour de la mort, jusques à celui du Jugement. D'ailleurs en rendant aux hommes, les mêmes Corps, les mêmes, Facultez, & les mêmes sensasions qu'ils avoient en ce Monde, à l'immortalité près, & certaines sujétions incommodes à la Nature humaine, on ne peut plus trouver d'absurdité ni d'impossibilité dans la Doctrine que Mahomet a enseignée touchant le Paradis & l'Enfer. Ceux là ont encore un grand point pour eux, c'est que Mahomet n'a pas dit un mot de l'état des âmes depuis le jour de la mort jusques à celui du Jugement, ni de ces tourmens que le Peuple croit qu'elles souffrent dans les Tombeaux, ce que pourtant il n'auroit eu garde d'oublier s'il avoit voulu qu'on le crût ainsi. Cette consideration leur est d'un très grand avantage parmi les Mahometans, mais en recompence ils ne sçauroient éviter de tomber dans un fâcheux inconvenient, qui est de faire l'homme semblable à la Bête en lui ôtant la prerogative d'avoir une ame spirituelle & immortelle. Aussi ne s'en defendent ils point, & toute la difference qu'ils y mettent, c'est que l'homme est d'une constitution beaucoup

plus excellente, & qu'il est raisonnable, capable de réfléchir & de conclure, au lieu que les Bêtes n'ont qu'un sentiment fort borné. De vous dire quel est ce sentiment, & quelles sont ses bornes, c'est ce que je ne sçauois faire parce que je n'ai pas eu le moyen ni l'occasion de m'en instruire. Tout ce que je sçai la dessus de plus certain, c'est que selon les Turcs les Bêtes mêmes ressusciteront, du moins pour autant de tems qu'il sera nécessaire, pour venir rendre témoignage au jour du Jugement du bien & du mal que les hommes leur auront fait.

De la Predestination

C'est un de leurs (a) Dogmes le plus généralement & le plus incontestablement établi,

(a) Ce fut une grande Politique à Mahomet que d'enseigner la Predestination, sur tout à l'égard de la durée de la vie des hommes & de l'heure de leur mort. Il avoit des grandes armées à combattre, & ses Troupes étoient en si petit nombre qu'il n'y avoit que la pensée d'une Predestination irrevocable qui pût les conduire à des combats aussi inégaux que ceux qu'il rendoit tous les jours contre ses Ennemis. C'étoit aussi d'ordinaire l'une des plus pressantes raisons qu'il alleguoit aux siens pour les exhorter à tenir bon, & à se porter vaillamment. Voici comme il parle au chap. de la Lignée de Joachim. *Ils disent, si nous eussions été libres de nos volontez, nous n'aurions pas été tuez, dis leur, encore que vous fussiez demeurez dans vos Maisons, & dans vos lits, la mort auroit pris ceux qui étoient arrivez à l'heure de leur destin &c. O vous qui croyez ne soyez pas comme les Infidèles qui ont dit parlant de leurs freres qui ont été tuez à l'armée, que s'ils fussent demeurez dans leurs Maisons ils ne seroient pas morts. Dieu met ce regret en leur cœur à cause de leur impieté. Il donne la vie & la mort.*

bli, quoiqu'en different sens selon les differens partis qui sont & qui subsistent parmi les Turcs. Les uns font la Predestination continuelle & croient le Franc Arbitre. Les autres la font generale, absolue, & si independante de toutes conditions qu'ils ne craignent point de dire que Dieu est souvent Auteur du (b) mal, &

B 7

qu'ils

(b) Il semble que l'Alcoran favorise cette opinion. Toutes fois il ne s'explique pas positivement, & c'est aussi d'où vient que les sentimens des Turcs sont partagez sur le point de la Predestination. Voicilà dessus quelques uns des endroits les plus clairs de l'Alcoran.

Ne dis pas je ferai cela demain, sans dire s'il plaît à Dieu chap. de la Caverne.

F'enseigne la Science à qui bon me semble & j'éleve qui bon me semble. Nous avons enseigné le droit chemin à Noé, & à sa lignée, Nous l'avons enseigné à David, à Salomon, à Job, à Joseph, à Moïse, à Aaron, à Zacharie, à Jean, à Jesus fils de Marie, à Elie, à Ismaël, à Josué, à Jonathas, & à Loth, nous les avons gratifiez sur tout le reste du monde. Nous avons élu leurs peres leurs freres &c. & plus avant. Je renverserai leurs coeurs. F'éblouirai leur vüe, & ils ne se convertiront jamais. Et plus loin encore. Ils ne croiront pas s'il ne plaît à Dieu. Comme le Diable est ennemi des hommes, il les tente par l'embellissement de ses discours pour les rendre superbes. Si ton Seigneur vouloit il n'auroit pas ce pouvoir. Chap. des Gratificat.

Chacun à sa Predestination, & nul ne la peut avancer ni reculer chap. des Limbes.

Raconte leur l'Histoire de celui qui a vû nos miracles. Il a été depouillé de sa Science. Le Diable la suivit, & il a été au nombre des gens perdus. Si nous eussions voulu nous l'aurions élevé par la connoissance de nos merveilles entre les Docteurs, mais il a croupi en terre & suivi ses apetits, semblable au Chien échauffé, si tu le chasse avec colere il tire la langue, si tu le laisses en repos il tire toujours la langue, semblable aux infidelles qui méprisent nos instructions si tu leur raconte nos miracles ou si tu ne les leur raconte pas, c'est la même chose &c. Celui que Dieu conduit est bien conduit. Celui que Dieu devoie est au nombre des gens perdus chap. des Limbes,

qu'ils l'étendent jusques sur les moindres minuties de la vie des Hommes, ou de celle des Bêtes. Ceux là rejettent toute sorte de franc Arbitre. Ils attribuent tout à la grace de Dieu, ou à sa sagesse qui ne sçauroit faillir, & ne laissent pas de croire que les hommes pechent toutes les fois qu'ils contreviennent aux Commandemens de Dieu, parce que parmi eux aussi bien que parmi les Chrétiens, *Peché est ce qui est contre la Loi.* Les Turcs qui croient la Predestination en ce sens là, ne prennent aucune precaution extraordinaire pour se garantir de la mort, & ils trouvent fort mauvais que les autres le fassent dans la pensée que c'est une injure à la Divinité. Un François de ma connoissance m'a raconté là dessus une chose qui lui étoit arrivée & qui sera très propre à vous faire connoître jusqu'à quel point ces gens l'a poussent la foi qu'ils ont à la predestination. Ce François passant un jour par la Rüedans un tems de violente contagion rencontra un mort pestiferé que l'on portoit en terre. A cet aspect il voulut se retirer pour éviter une rencontre si dangereuse, mais un des Turcs du Convoi ayant remarqué sa demarche, se detacha pour courir après lui & l'ayant atteint l'embrassa plusieurs fois malgré qu'il en eût. Après cela il ouvrit sa Robe & lui dit en lui montrant un gros charbon de Peste qu'il avoit sous la Mammelle droite. *Aprens à ne pas abandonner ainsi les morts ni les malades.* Celui de qui je tiens ce fait est homme d'honneur, & je ne vous en ferois pas le recit
aussi

aussi serieusement que je fais, si je ne le croyois moi même très vrai. J'y ajouterai que tous les Turcs généralement, de quelque sentiment qu'ils soient touchant la predestination, ont un mepris surprenant pour la Peste, & qu'aux Remedes près ils ne font presque rien pour l'éviter. Cependant elle ne fait pas plus de ravages chez eux qu'ailleurs. Cela m'a fait soupçonner quelquefois que la Peste n'étoit pas tout à fait aussi contagieuse qu'on le croit en Europe. En effet on voit que d'une Ville pestiférée, il part en moins de trois mois cent Londres, Saïques, ou autres Bâtimens pour differens lieux de la Turquie, sans que pour cela tous ces lieux contractent la Maladie. Il n'y en aura quelquefois pas un qui s'en trouve infecté, ce qui vient sans doute de la temperature de l'air, selon qu'elle se rencontre susceptible ou non, car alors il en arrive comme du feu qui alume en un moment la poudre à Canon si on l'en aproche, & qui se teint sans aucun effet si on le met entre des Pierres. Je prendrai le tems en quelque autre lettre de vous dire ce que je pense là dessus. Pour à present il s'agit de Religion & n'on pas de Philosophie. Les Turcs qui la font entrer en tout, n'ont eu garde de chercher ailleurs la cause de la Peste. En voyant les terribles ravages que cette maladie cause en leur País, ils n'ont pû se persuader que ce fût un effet de la Nature naturée & suivant leur esprit superstieux ils ont mieux aimé l'attribuer à Dieu même. Ils disent donc (mais remarquez s'il

VOUS

vous plaît que ce sont les superstitieux seulement & non pas les sages Turcs) que la Temperature de l'air ni celle des Corps n'y fait rien , & que la Peste n'est autre chose qu'un fleau surnaturel de Dieu , qui lassé des crimes des hommes envoie une Armée d'Ange noirs pour les detruire , à chacun desquels il donne un Arc & deux sortes de fleches les unes mortelles & les autres qui ne font que rendre malades. Les premieres fleches sont pour fraper ceux que l'Ange noir surprendra en pêché , & les secondes pour ceux qu'il trouvera en simple pollution. C'est alors que les hommes ont besoin de la protection de leurs bons Anges , car ils prient pour eux , & detournent autant qu'ils peuvent les coups des Anges noirs , couvrant quelquefois un homme tout entier quand ils voyent trop d'ennemis contre lui. Cependant quelquefois qu'ils prennent , ils ne peuvent pas toujours parer les coups, de sorte que c'est aux hommes à prendre garde à eux & à ne pêcher point. Les Turcs disent qu'ils sentent bien le coup de la Fleche lorsqu'ils en sont atteints sans jamais s'y tromper , & j'ai vû quelques Francs qui après après avoir eu la Peste jusqu'à trois fois , m'ont asseuré que l'on ressentoit en effet quelque poinçonnement dans le lieu ou doit paroître le charbon , ce que je n'ai pas de peine à croire , car c'est l'effet naturel de toutes les tumeurs.

De la Resurrection & du Jour du Jugement.

Mahomet étoit trop habile homme pour nier la Resurrection ni le jour du Jugement. Outre que les Juifs & les Chrétiens en étoient également convaincus, & qu'ainsi la bonne Politique ne permettoit pas qu'il détruisit un Dogme dont la Predication pouvoit beaucoup contribuer à les seduire, il sçavoit bien que s'il ne promettoit ni peines ni recompences dans la vie à venir, il lui seroit difficile de porter ses Sectateurs à tout sacrifier en celle-ci pour l'amour de lui, & à se livrer volontairement en sa seule consideration aux souffrances & à la mort. Il prêchoit dont l'un & l'autre, je veux dire la Resurrection & le Jugement, & comme les Arabes de son tems n'y croyoient point, il les attaque en vingt endroits de son Alcoran. Voici quelques unes de ses expressions.

Quoi nous sommes disent ils os & chair & nous ressusciterons & serons des creatures nouvelles ? Qui nous fera ressusciter ? Dis leur, si vous êtes Pierre, Fer, Os, & Chair, celui qui vous a créés la premiere fois vous fera ressusciter. Ils bocheront la tête contre toi, & te demanderont en quel tems ils ressusciteront. Dis leur, peut-être que ce sera bien-tôt. Quand on vous appellera hors des monumens

mens par le commandement de Dieu, vous croirez n'avoir demeuré dans le Monde que fort peu de tems, alors les Infidelles confesseront que le Diable les a trompez, & qu'il est leur ennemi decouvert. Chap. du Voyage de nuit. Et au chap. du Tonnerre il y a. Tu t'étonnes des mensonges des Infidelles. Etonnes toi de leurs discours lorsqu'ils nient la Resurrection, & disent. Quoi? Dieu nous créera encore une fois du Limon de la Terre lorsque nous serons terre, & deviendrons derechef un peuple nouveau?

Quand au jour que le Resurrection & le Jugement arriveront, Mahomet ne le determine point, & avoüe lui-même, qu'il n'en a aucune connoissance. Ils t'interrogeront, dit-il au chap. des Limbes. De l'heure & du jour du Jugement. Dis leur personne ne le sçait que Dieu. Ce jour sera formidable au Ciel & en la terre, & viendra à l'impourvû. Ils t'en interrogeront, comme s'il t'étoit connu. Dis leur personne ne sçait le Jour du Jugement que Dieu, mais la plus grande partie du monde ne le croit pas. C'est au chap. des Limbes qu'il dit cela, & dans les chapitres du Jugement & de la chose Jugée, il en fait une Description que

que je choisirai dans tout l'Alcoran comme la plus éclairée & la plus précise. Le jour du Jugement arrivera, dit-il, personne ne le peut nier. En ce jour plusieurs seront affligés & humiliés, & plusieurs seront élevés & rejouis. La Terre tremblera, les Montagnes s'ouvriront, & seront dispersées comme la poussière que le vent emporte. Vous assisterez à ce jour du Jugement en trois façons. Les (a) uns auront en leur main droite le livre ou seront écrites leurs bonnes & mauvaises actions. Les (b) autres l'auront en leur main gauche, & (c) ceux qui les ont précédés à bien faire seront les plus proches de la Divine Majesté, & les plus élevés en Paradis. ch. du Jugement. O! homme pense à ce jour où tu verras ton bon & ton mauvais Ange auprès de toi à droit & à gauche. Ils ont observé & écrit tout ce que tu as fait. Represente toi la mort devant les yeux, elle est inévitable. Pense à l'Ange qui sonnera la trompette au jour de la Resurrection. Ce jour les méchants verront ce qu'on leur a promis, & tous les hommes viendront devant Dieu pour être jugés. Leurs Anges gardiens les

con-

- (a) Ce sont les bons.
 (b) Ce sont les méchants.
 (c) Ce sont les Prophetes.

conduiront, & seront temoins de leurs Deportemens. On dira aux Infidelles voici le jour auquel vous n'avez pas voulu penser. Nous vous avons maintenant ouvert les yeux, vous verrez ce jour plus dur que le fer. Leurs Anges Gardiens leur diront. Voici devant vos yeux tout ce que vous avez fait. Jettez dans l'Enfer ces Infidelles opiniâtres qui ont empêché leur Prochain de bien faire, qui ont douté de la Loi de Dieu, & qui ont dit qu'il y avoit un autre Dieu avec Dieu. Jettez les dans les plus grieux tourmens. Alors le Diable dira Seigneur je ne les ai pas devoyez. Ils se sont devoyez eux-mêmes. Dieu dira ne disputez pas devant moi. Ce qu'on vous a ci-devant promis est infallible, ma parole ne reçoit point d'alteration, & je ne ferai injustice à personne. Dieu demandera au jour du Jugement si l'Enfer est plein, & il répondra y en a-t-il d'avantage? Le Paradis est préparé pour les gens de bien, qui auront la crainte de Dieu devant leurs yeux. Il est promis à ceux qui se convertiront, qui obeiront aux commandemens de sa Divine Majesté, & qui persevereront en leur Obeissance. On leur dira entrez dans le Paradis exempts de tous
maux.

maux. Voici le jour éternel, vous aurez tout ce que vous desirerez & d'avantage.

Je n'ajouterai rien à cette Description que Mahomet a faite lui même de la Resurrection & du Jugement, sinon qu'en ce jour là les visages des Bons seront blancs, & ceux des Méchans seront noirs, & que de plus la face leur tournera derriere le dos. Alcoran chap. des femmes, & chap. de la Liignée de Joachim.

Du Paradis.

Je vous l'ai déjà dit, Mahomet sachant qu'il avoit affaire à des gens grossiers d'esprit, & voluptueux d'inclination, leur depeignit son Paradis sous des images propres à leur inspirer l'envie d'y être reçûs, & à faire une particuliere impression dans le cœur des debauchez. Pour cela il les prit par leur foible en leur promettant toutes fortes de delices, & de voluptez sensuelles : en quoi certes il paroît qu'il ne manquoit pas d'esprit & qu'il connoissoit bien l'homme. Car enfin si les plus Doctes, & les plus sages ont tant de peine à surmonter ce penchant qui les porte aux plaisirs de la chair, & pour en parler plus sincerement, s'ils y succombent à tous momens malgré leur attention continuelle, quel succès ne pouvoit point attendre cet Imposteur de son adresse parmi le Peuple & parmi les Personnes simples qui se voyant privées de tous
plaisirs

plaisirs en cette vie , trouvoient en sa Doctrine de quoi se consoler des peines qu'ils souffroient , aussi-bien que de l'ennui de voir les Grands du monde comblez de plaisirs , dans l'esperance d'en goûter un jour de beaucoup plus doux & de plus durables. Ce chemin sera toujours le plus seur pour aller au cœur, & dès qu'on l'a persuadé l'esprit ne resiste pas long-tems. D'ailleurs il trouvoit dans l'Apocalipse & dans le sacré Cantique je ne sçai combien de Descriptions & de Metaphores spirituelles dont l'exemple le favorisoit en quelque façon , joint à cela qu'il pouvoit raisonnablement se flater que les Chiétiens instruits aux choses spirituelles donneroient à son Paradis un sens mistique qui sauveroit tout le ridicule qu'ils auroient pû y trouver sans cela , & qu'ainsi ils n'en seroient point scandalisez. Quoiqu'il en soit , voici de quelle maniere Mahomet en fait la description en plusieurs endroits detachez de son Alcoran , & l'idée que les Turcs en ont encore aujourd'hui

Les Cieux & la Terre ayant été (a) destruits & consumez au jour du Jugement , Dieu les renouvellera , & pour ainsi dire les ressuscitera comme les Corps des hommes pour devenir ensemble le Paradis & le sejour éternel des Bienheureux. Ce Paradis , selon les (b) diverses descriptions qu'on

(a) Voyez le chapitre du Jugement & la citation rapportée ci-dessus & le chap. de la Fente.

(b) Aux chapitres de la Vache , de la Lignée de Joachim , d'Abraham , du Pelerinage. A celui qui est intitulé

culé O ! Homme , & à ceux de la vérité , de la Fumée , du Combat , de la Montagne , du Misericordieux , de l'Homme , de ceux qui vendent à faux poids , & de la Couverture. Comme il seroit ennuyeux de rapporter toutes ces diverses descriptions j'en mettrai seulement ici deux ou trois des principales pour me servir d'Autorité & de preuve touchant celle que j'ai moi même compilée. Au chapitre de l'homme Mahomet dit. Dieu les rejoindra , & les recompensera de leurs bonnes œuvres. Il leur ouvrira la Porte du Paradis. Ils seront vêtus de soye appuyez sur des beaux lits. Ils ne seront importunés ni de la chaleur du Soleil , ni de la fraîcheur de la Lune , ils seront sous l'ombrage des Arbres du Paradis. Ils y cuilliront des Fruits , droi , assis & couchez. On portera à l'entour d'eux des vases d'argent , & des Tasses rondes pleines d'une boisson délicieuse autant qu'ils en voudront boire , mêlée avec du zingembre qui sortira d'une claire-fontaine , & ils seront entourés de jeunes Pages pour les servir qui sembleront de Perles enfilées. Lorsque tu les verras tu verras une grace qui ne se peut pas exprimer. Ils seront vêtus de pourpre , & de soye verte éclatante & auront des bracelets d'argent. Dieu leur donnera une boisson nette & très purifiée. Ces delices seront la recompense de leur persévérance. Au chap. de la Montagne. Ceux qui auront eu la crainte de Dieu devant leurs yeux , seront dans des jardins délicieux qu'il leur a préparés & seront délivrés des peines de l'Enfer. On leur dira beuvez & mangez à vôtre contentement , pour recompense de vos bonnes œuvres. Ils seront appuyez sur des Lits bien ordonnés. Nous les marierons avec des femmes qui auront de beaux yeux. Ils seront suivis de leurs familles & seront largement recompencés de leurs bonnes œuvres. Chaque bonne action leur procurera un degré de bonheur. Nous leur donnerons les fruits & la viande qu'ils désireront. Ils se présenteront l'un à l'autre la tasse pour boire, Ils ne diront point de mauvaise parole , & ne pêcheront pas. Ils auront des Pages à l'entour d'eux pour les servir beaux comme des Perles enfilées. Ils discoureront entr'eux de ce qu'ils faisoient auparavant sur la terre. &c. Au chapitre du combat. Dieu a promis le Paradis à ceux qui ont sa crainte devant les yeux. Il y a dans le Paradis des fleuves d'eau qui ne reçoit point d'alteration. Il y a des fleuves de Lait qui ne se corrompt jamais. Il y a des Fleuves de vin savoureux & délicieux au goût , il y a des Fleuves de miel pur & net. Il y a des fruits de toutes sortes. &c. Au chap. de la Vérité. Ceux qui auront ma crainte devant les yeux jouiront des delices

qu'on trouve dans l'Alcoran , & dans les Docteurs Turcs a beaucoup de rapport avec le Jardin où Adam avoit été mis & créé , mais il le surpasse de beaucoup en Delices. Les Prairies y sont toujourns diaprées de fleurs. Les Ruisseaux argentins y serpentent par tout avec un doux murmure. Les Fleuves de Lait, de Vin & de Miel y coulent aussi avec abondance. Les Arbres y sont chargez de fleurs & de fruits delicieux qui se baissent d'eux mêmes avec les branches pour être cueillis plus commodément. Quoique l'air y soit toujourns serain , & jamais trop chaud ni trop froid , rien n'est comparable à l'agreable fraicheur des bois sombres & solitaires qui servent de promenades aux habitans de ces Lieux Fortunez. Mille Milliers doi-

du Jardin d'Eden , où ils seront appuyez sur de très beaux lits. Ils y auront toutes sortes de fruits & de boissons delicieuses , & leurs femmes ne jetteront la vie sur personne que sur eux. Au chapitre des Ordres. Ceux qui obeiront aux commandemens de Dieu, auront un lieu de seureté pour reposer avec toutes sortes de fruits dans de beaux jardins arangez sur des lits delicieux avec des verres remplis d'un breuvage agreable au goût qui ne les enyvrera pas. Leurs femmes blanches comme des œufs frais ne jetteront la vie sur personne que sur eux , ils discoureront ensemble , & l'un d'entreux dira j'avois en terre un compagnon qui me demandoit si je croyois en la resurection , & si après avoir été os & poussiere nous ressusciterions , venez avec moi , allons voir ce qu'il fait. Il le verra dans le fond de l'Enfer & lui dira par Dieu peu s'en est manqué que tu ne m'ayes seduit. Sans la grace de Dieu je serois damné comme toi. &c. Au chapitre des Misericordieux. Il y a dans ces Jardins des femmes qui ont les yeux très noirs & le corps très blanc. Elles sont couvertes de Pavillons & personne ni hommes ni Anges ne les toucheront avant leurs maris. Elles seront appuyez sur des Tapis verts auprès des Ruisseaux bordez de fleurs.

d'oiseaux d'un plumage le plus beau qu'on se puisse imaginer, charment les sens par une mélodie que les plus doux Instrumens & les mieux accordez ne sçauroient imiter. Tels & mille fois plus grands sont les plaisirs que la seule Campagne peut fournir, mais ceux que l'on goûte dans les Palais dont ce Pais est rempli ravissent entierement l'imagination quoique sans la surpasser. Les moindres Bâtimens y sont de Porphire & de Jaspe, enrichis par tout d'or & d'argent & garnis de meubles les plus somptueux que l'on puisse penser. Pourpre, Soye, Pierres, rien ni manque, & cependant tout cela est peu de chose au prix des autres voluptez dont jouiront ceux qui y seront admis. Ils auront des Coupes pleines de toutes sortes de Liqueurs d'un goût plus exquis que la Malvoisie, & d'une odeur plus rare que celle de l'Ambre ou du Baume. De Jeunes Garçons blancs & potellez qui seront sans cesse assidus à leur rendre service, & enfin des filles Vierges d'une beauté ravissante, & d'une modestie égale à leur beauté. Elles seront plus agreables que les Perles ou que les Hyacintes, & auront des yeux aussi gros que des œufs d'Autruche. Le blanc en surpassera la neige, & la prune en égalera l'ébeine en noirceur sans rien perdre de son éclat étincellant, ni de son feu, non plus que de cette aimable pudeur qui leur fera tenir sans cesse les paupières baissées, & ne leur permettra point de les soulever tant soit peu que pour regarder leur cher & bien aimé Epoux. Que di-

rai je d'avantage, ils nageront à souhait dans la joye & dans les plaisirs, & ne s'en degouteront jamais. Après des promesses si flateuses, faut il s'étonner que Mahomet ait gagné tant d'Esprits, & que les Turcs soient si fortement attachez à leur Religion? J'avoüe encore une fois que pour peu qu'ils fussent éclairés des lumieres Divines, ils reconnoitroient bien l'erreur de tout cela, & dans le fond nous ne pouvons douter que Dieu ne leur en communique absolument parlant autant qu'ils en ont besoin pour s'en apercevoir, mais on ne se resout pas facilement à se defaire d'une erreur qui fait plaisir, & telle est la foiblesse de l'homme que bien loin de faire quelques efforts pour se defabuser, il met tout en usage pour éviter ce bonheur.

Au reste pour engager ses Sectateurs à observer plus exactement ses preceptes & s'attacher avec plus de fidelité à sa Religion, Mahomet eut l'adresse de ne leur faire esperer les plaisirs que selon qu'ils seroient avancez dans le chemin de la perfection, sans doute à l'exemple des Theologiens Chrétiens qui tiennent que dans le Ciel il y aura divers degrez de gloire, proportionnez en quelque façon au degré de charité que chacun aura eu dans ce Monde. Suivant donc cette Maxime Mahomet divisa son Paradis. en sept appartemens, dont la magnificence & les plaisirs sont differens. Le Premier Paradis est appellé *Genetta ademin*. C'est le moindre de tous & celui qui est destiné pour les personnes d'une Pieté commune. Le second est *Genetta Alena*, c'est le Paradis des
Pe-

Petits Prophetes. Le Troisième est le *Genetta Nayn*. Le quatrième *Genetta Aliena*, *Lefredoux* auquel preside *Bir Adam* nôtre Pere commun. Le cinquième *Genetta Coldy* qui est la demeure des Docteurs & des gens de Loi qui ont écrit & travaillé pour le maintien de la Foi aussi bien que pour les Martyrs. Le sixième est nommé *Genetta Elcanor*. C'est le Paradis des Dervichs, Santons, & autres gens d'une Sainteté de vie peu imitable soit par leur Austerité ou par d'autres vertus. Enfin le septième & dernier de tous est celui où est le Thrône de Dieu, & l'arbre merveilleux de Paradis qui est planté au côté droit du Thrône. Les quatre grands Prophetes, Enoch, Moïse, Jesus-Christ, & (a) Mahomet, sont en ce dernier Paradis, avec tous les Anges les plus éminens, & ils y adorent Dieu continuellement & le louent en se prosternant sur leurs faces.

Voilà les erreurs dont ce peuple abusé se repaît à tel point que du même œil de compassion avec lequel nous voyons leur aveuglement, ils considerent aussi les foibles idées que nos Docteurs s'éforcent de leur donner des douceurs inefables dont Dieu remunerer les siens la haut au Ciel; & ce qu'il y a détonnant c'est que lors qu'à grand peine nous souffrons quelque chose pour la verité, on les voit tous les jours sacrifier sans regret

C 2

jus-

(a) L'Auteur de l'Abregé de la foi & de la Religion des Turcs dont le traité est inseré parmi les œuvres posthumes de Mr. Barrow, croit que Mahomet n'est pas au Ciel & que les Turcs prient pour lui, mais je n'ai rien oui de semblable.

jusqu'à leur propre vie, sur l'esperance d'une felicité illusoire & menfongere. Il est vrai que les Turcs sont élevez & nourris dès leur plus tendre enfance dans un si grand mepris pour la vie qu'ils ne croient pas perdre beaucoup en la perdant. C'est d'où vient qu'ils courent si determinément vers la Fortune sans faire la moindre attention aux perils qui les menacent, & dans lesquels ils voyent journellement tomber tant de gens, mais il n'est pas moins vrai que ce mepris naît en eux de la vive persuasion où ils sont de jouir en Paradis des plaisirs qui leur sont promis. Ce n'est pas que la Religion Mahometane, non plus que la Chrétienne, enseigne à se defaire soi-même : elle exhorte seulement à suporter constamment la mort quand elle arrive, & promet à ceux qui meurent courageusement & avec une pieuse resignation, des recompences dont l'esperance fait d'autant plus d'impression sur leurs esprits qu'elles sont, comme j'ai dit, toutes sensuelles. Mais comme les hommes demeurent rarement dans les justes bornes qu'on leur prescrit, ils se sont aisément portez à croire que s'il étoit beau & digne de louange de suporter la mort constamment lorsqu'elle arrive, il étoit heroïque & digne d'admiration de la braver, de la defier, & quelques fois même de la rechercher. Les Turcs ont en cela quelque rapport de genie avec les anciens Romains, & avec les Anglois d'aujourd'hui, qui ne font état de la vie qu'autant qu'elle est douce & agreable, & auxquels elle devient

insu-

insupportable dès qu'elle est trop malheureuse. Sultan Ibrahim Pere de Mahomet IV. fut si sensible au malheur de sa deposition, & le triste état où il se trouvoit réduit lui donna un si grand degout pour la vie, qu'il fit tous ses efforts pour se l'ôter jusques à se mordre, & à se fraper la tête contre les murailles parce qu'on ne lui avoit laissé aucun instrument dont il se pût servir pour se tuer. Si bien que l'on fut enfin contraint de le faire mourir. L'Histoire de Bajazeth, celui qui fut vaincu par Tamerlan, nous apprend aussi qu'il tenta souvent de sortir du monde par les mêmes voyes quoiqu'inutilement. J'aurai lieu de vous parler encore des sentimens des Turcs à cet égard dans la suite, c'est pourquoi je ne vous en dirai rien d'avantage à present. Cette matiere m'éloigneroit insensiblement de celle de leur Religion.

De l'Enfer.

L'Ecriture Sainte nous represente l'Enfer comme un Abisme profond & tenebreux où les tourmens n'ont ni fin ni relâche, où il y a pleur & grincement de dens, & enfin où le ver ne meurt point, & où le feu ne s'éteint point. Mahomet a suivi precisément les mêmes idées dans son Alcoran, mais pour les rendre plus palpables, il y a ajouté un grand nombre de circonstances dont l'Ecriture ne fait point mention. Il a fait à cet égard comme nos Peintres qui non contents de depeindre

l'Enfer sous l'image d'un grand feu, y ont encore ajouté les représentations d'une infinité de Tourmens de toutes les manieres qu'ils ont pû se figurer, & il ne s'est pas éloigné non plus du sentiment de quelques Theologiens Chrétiens qui après avoir décidé avec St. Augustin qu'il y auroit dans l'Enfer de veritables peines de sens, parce que le Corps ayant péché avec l'Ame devoit être puni avec elle, ont crû de plus que les sens & les parties du Corps par le ministère desquels on auroit le plus souvent & le plus grièvement péché, seroient aussi les plus grièvement tourmentez. Mahomet a eu même ceci de favorable dans sa fausse Doctrine, c'est qu'en remettant comme il fait la punition & la recompence après la Resurrection, il n'est point embarrassé à expliquer comment les Ames qui sont des esprits peuvent être susceptibles des peines sensibles & materielles.

Nous avons vû de quelle maniere Mahomet a décrit le Jour de la Resurrection, ainsi il n'est pas besoin de rien repeter là dessus: il suffit de dire que l'on donnera à chacun le Livre de compte du bien & du mal qu'il aura fait dans ce Monde. Celui ^a à qui l'on donnera le livre de compte de ses actions à la main droite, sera bien heureux, mais celui à qui l'on donnera le même livre de compte à la main gauche, sera damné & precipité dans le feu d'Enfer. Alors leur visage deviendra ^b noir, & sera

cou-

^a Chap. de la Fente.

^b Chap. de la Lignée de Joachim, & chap. des Troupes.

couvert *c* d'affliction. *d* On criera sur eux prenez les Impies , traînez les dedans le feu d'Enfer , versez sur leurs têtes toutes sortes de tourmens. On leur dira goûtez les peines de l'Enfer , vous croyiez être les tout-puissans sur la terre , voila la punition dont vous avez douté. Alors ils seront traînez avec violence vers les Portes d'Enfer. Or l'Enfer a sept *e* Portes , & sept appartemens , & chaque Porte , & chaque Appartement est destiné pour certaine classe de Pecheurs , comme les sept appartemens du Paradis pour certains ordres de Bienheureux. Quand les mechans seront arrivez aux portes d'Enfer , elles *f* s'ouvriront d'elles mêmes à leurs yeux , & on leur dira , voila l'Enfer que vous avez merité. N'y a til point eu de Prophetes ni d'Apôtres pour vous enseigner les commandemens de Dieu , & pour vous prêcher en terre la venue de ce jour rigoureux , & ils repondront oui , mais la Parole de Dieu s'accomplit contre les mechans. On leur dira marchez , entrez dedans l'Enfer , vous y demeurerez éternellement ; c'est la demeure des superbes. Ce sont les propres Paroles de Mahomet au chapitre de la verité , ce que je remarque pour corriger mes lettres precedentes , où j'avois dit sur la foi de certains Auteurs mal informez , entre lesquels il faut compter à certain égard Thevenot , que les

C 4

Turcs

- c* Chap. de l'Aveugle.
- d* Chap. de l'ornement.
- e* Chap. de l'Hegir.
- f* Chap. de la verité.

Turcs aussi bien que les Juifs rejett oient l'éternité de l'Enfer comme injurieuse à la Clemence Divine; mais je me tois laissé tromper par une credulité trop facile, comme vous le voyez ici, & comme vous le pouvez aisément voir par tout l'Alcoran. Du reste si Thevenot s'est trompé touchant l'Eternité de l'Enfer, il a parlé d'ailleurs fort juste sur la nature des Tourmens que les Turcs croyent qu'on y souffrira. Les Infidelles *g* dit Mahomet seront entoutez des flammes de l'Enfer. Ils auront des chemises de feu. L'eau bouillante inondera leurs têtes, le feu brulera ce qui est dans leur ventre & rôtera leur peau. Ils seront batus avec des Masses de fer, & lorsqu'ils penseront sortir de ce brasier, ils y rentreront plus avant & seront éternellement tourmentez. Ils bruleront & leur peau brulée sera *h* changée en une peau nouvelle, afin qu'ils souffrent d'avantage. Ils ne *i* pourront ni vivre ni mourir. Ils boiront *k* de l'eau bouillante. Ils ne mangeront que des ronces & des épines. Ils seront extrêmement maigres & la faim ne les delivrera pas d'une infinité d'autres malheurs. Ils *l* seront dans une noire, chaude, & sale fumée, parce qu'ils ont fait les delicats dans le Monde, parce qu'ils étoient paresseux à observer les commandemens de Dieu, & qu'ils demeuroient dans l'é-

nor-

g Chap. de la Batitude.

h Chap. des femmes.

i Chap. du haut & Puiss.

k Chap. de la Couverture.

l Chap. du Jugement.

normité de leurs pechez. Ils mangeront du fruit de Zacon & en rempliront leur ventre. Ils boiront de l'eau bouillante & n'en feront pas moins toujours alterez. Zacon ^m est un Arbre horrible qui sort du fond de l'Enfer, & qui s'éleve en haut. Ses branches semblent des têtes de Diabes, & son fruit bouillira dans le ventre des Damnez, & leur brulera les intestins sans les consumer.

Du Lieu nommé Aaraf.

C'est un tiers lieu situé entre le Paradis & l'Enfer, non pas pour servir de prison ou de Purgatoire; mais seulement pour y placer à jamais ceux qui auront fait autant de bien que de mal & desquels la balance ne trebuchera pas du côté des bonnes œuvres ni du côté des mauvaises, & encore ceux qui n'auront fait ni bien ni mal. Voici de quelle maniere Mahomet parle de ce Lieu au chap. d'Aaraf. Entre les Bien-heureux & les Damnez il y a une separation & un lieu apellé Aaraf ou Limbe, dans lequel sont plusieurs personnes qui connoissent les Bienheureux, & les salüent: neanmoins ils n'entrent pas en Paradis, encore qu'ils ayent très grand desir d'y entrer. Lorsqu'ils tournent les yeux du côté des Damnez, ils disent, Seigneur ne nous mets pas au nombre des Injustes. Ceux qui sont en ce lieu apellent les Damnez, ils les connoissent à leurs visages & leur disent, A

C 5

quoi

^m Chap. des Ordes.

quoy vous ont servi vos Richesses, & de vous être élevez contre la foi & contre les commandemens de Dieu? Voila les Fidelles que vous meprisiez. Vous juriez qu'ils seroient privez de la Misericorde. Dieu leura parlé & leur a dit, Entrez dans le Paradis, & n'ayez point de peur, vous serez à jamais exempts d'affliction.

Je n'entrerais point plus avant dans l'explication des Articles de foi pour aujourd'hui, parce que cette discussion me meneroit trop loin. Ainſi ce fera pour une autre fois. Je ſuis Monsieur vôtre &c.

De Smirne le Avril 1691.





LETTRE III.

De l'Alcoran. De Mahomet & de sa mission. Sentimens des Turcs à l'égard des Chrétiens, & à l'égard de tous ceux qu'ils croyent être dans l'erreur.



MONSIEUR.

Reprenons sans preambule le fil de notre Discours. Nous ne sçaurions ce me semble entrer de meilleure grace en matiere. Nous en étions aux Dogmes ou Maximes de foi, & je vous en ai déjà expliqué quelques unes dans ma precedente Lettre. Je vous en expliquerai encore trois en celle ci, après quoi nous passerons à ce qu'il y a d'Historique dans la Religion de Mahomet. La premiere de ces Maximes regarde l'Alcoran & son infailibilité. La seconde la

Mission de Mahomet, & la troisieme ce que l'on doit croire des Chrétiens, & de ceux qui par rapport à la loi Mahometane sont dans l'erreur.

L'Alcoran est aux Turcs ce que le Nouveau Testament est aux Chrétiens, c'est à dire la Regle de leur Foi & l'explication des Anciennes Ecritures. En effet ils ne rejettent ni le Vieux ni le Nouveau Testament, & ils ne croient point que Mahomet soit venu pour les abolir, mais au contraire pour les accomplir. Je croi vous l'avoir déjà dit, ils ne considerent point leur Religion comme une nouveauté, ni l'Alcoran comme une Nouvelle Loi, mais au contraire comme une Reformation faite par ordre de Dieu, sur le pied de la plus ancienne loi, qui est disent ils la loi d'Abraham. C'est ainsi que Mahomet s'en explique au Chapitre du Conseil. *La loi que j'ai donnée à Noé, à Abraham, à Moïse, & à Jesus, est celle que je t'ai ordonné d'observer, à sçavoir de croire en un seul Dieu. Et au chap. de la Mouche à Miel. Abraham étoit obeissant à Dieu, il professoit son unité. Il n'adoroit pas les Idoles &c. Nous t'avons inspiré de suivre la loi d'Abraham. Il professoit l'unité de Dieu, & n'adoroit pas les Idoles. Et encore au chap. de la Lignée de Joachim. O vous qui sçavez l'Ecriture ne disputez pas de la loi d'Abraham à sçavoir, s'il observoit l'ancien Testament ou l'Evangile. Ils ont été enseignez après lui. O vous qui avez disputé de ce que vous ne sçavez pas. Abraham n'étoit ni Juif ni Chrétien. Il professois*

fessoit l'unité de Dieu. Il étoit vrai Croyant, & n'étoit pas au nombre aes Infidelles. Le Peuple & particulièrement ceux qui l'ont suivi de son tems comme aussi le Prophetes Mahomet & tous les vrais Croyants ont connu la Verité de la Loi.

Voila les raisons que Mahomet alleguoit pour justifier la nouveauté de sa Doctrine. Il pretendoit remettre toutes les choses de la Religion sur le pied où elles étoient du tems d'Abraham, sans toutesfois en approuver moins les Legislatteurs qui étoient venus depuis; sçavoir Moïse & Jesus Christ, sous la Loi desquels on avoit dû vivre autant de tems qu'il avoit plû à Dieu de faire durer leur Oeconomie.

Pour ce qui est du Livre de l'Alcoran, tous les Turcs tiennent qu'il fut écrit au Ciel quarante ans avant que le Monde fut fait, sur un Rouleau Celeste plus éclatant que le Soleil, & que l'Ange Gabriel en fut l'Ecrivain. Ils ajoutent qu'au si-tôt après la chute de Belzebut, plusieurs Anges Rebelles ayant eu le bonheur de le voir, & d'en entendre lire quelques versets, furent convertis & retournerent en grace. Ce qu'on en trouve écrit dans l'Alcoran, c'est qu'en effet l'Original en est gardé au Ciel, & que le contenu en fut dicté à Mahomet par chapîtres & à diverses reprises. *L'Alcoran* dit Mahomet au chapitre de l'Aveugle est envoyé pour instruire le Peuple. Il a été Dicté sur le Livre qui est gardé au Ciel auquel honneur & loüanges sont dûes & au chap. des signes Celestes. Certaine-

ment l'Alcoran précieux est écrit dans le livre qui est gardé au Ciel. C'est donc une chose éclaircie parmi les Turcs que l'Original de l'Alcoran est au Ciel, mais il n'en est pas tout à fait de même touchant la maniere dont il a été translaté en Terre. Mahomet desaprouvoit même en son vivant la curiosité de ceux qui s'en informoient. O vous qui croyez dit-il au chap. de la Table. Ne demandez pas d'avoir la connoissance de toutes choses, vous vous ferez tort à vous mêmes. Ne soyez pas curieux de sçavoir en quel tems l'Alcoran a été envoyé du Ciel. Dieu vous pardonne vôtres curiosité passée. Ceux qui ont été auparavant vous, ont eu semblable curiosité, & ont été au nombre des Infidelles. Mahomet avoit de la peine à résoudre toutes les difficultez que lui faisoient les Arabes, les Juifs, ou les Chrétiens de son tems, & cela l'engageoit souvent à produire de nouveaux chapitres par lesquels ils pretendoit se tirer d'affaire comme par des decisions Divines sur les cas dont il s'agissoit. Il en usoit aussi de même toutes les fois qu'il arrivoit quelque derangement à ses affaires, ou quand il prevoit un combat, ou quand on lui faisoit quelque chagrin domestique. De sorte qu'à proprement parler l'occasion presente ou la Necessité, étoient les seules inspirations qui le faisoient prophetiser, sur tout vers la fin de sa vie & de son Regne. Nous en rapporterons dans la suite quelques exemples. Pour à present il n'est question que d'exposer simplement ce que les Turcs croyent

croyent

croient de l'Alcoran & ce qu'on en trouve dans l'Alcoran même. Or selon eux ce Livre est un Livre divinement inspiré, merveilleux, infailible, inimitable, & qui enseigne à connoître le bien d'avec le mal. On verra tout cela dans les passages suivans. *Ceux qui sçavent la Loi écrite te demanderont de faire descendre du Ciel un Livre & des Tables écrites. Ils ont demandé à Moïse des choses plus grandes & ont dit fais nous voir Dieu de nos yeux.* Chap. des Femmes.

Il n'y a point de mensonge dans l'Alcoran. Il confirme les anciennes Ecritures, & les explique intelligiblement. Ils disent Mahomet a controuvé ce Livre. Dis leur venez & apportez quelque chose qui lui ressemble en Doctrine & en éloquence. chap. de Jonas.

Assurement ils diront que tu as controuvé l'Alcoran, & qu'il est de ton invention. Dis leur, venez & apportez avec vous une dizaine de Chapitres de votre Invention semblables à à l'Alcoran en instruction & en éloquence &c. Connoissez que l'Alcoran est descendu du Ciel par la permission de Dieu & qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Ceux qui observent ce que Dieu a ordonné étudient l'Alcoran, & croient qu'il procede de sa Divine Majesté pour enseigner le droit chemin, & pour obtenir sa Misericorde, comme étoit auparavant lui le Livre de Moïse. chap. de Hod.

Nous t'avons envoyé l'Alcoran, comme nous leur avons envoyé l'ancien Testament. Ceux qui sçavent l'ancien Testament croient en la vérité de l'Alcoran. Tu ne l'as pas écrit tu

All-

aurois mis en doute ceux qui le veulent aneantir. Certainement il contient & enseigne intelligiblement les commandemens de la Loi. Personne ne l'abjure que les Infidelles. Ils ont dit, nous ne croirons pas en ce Livre si Dieu ne fait en lui quelque miracle. Dis leur, les miracles procedent de Dieu. Je ne suis Envoyé que pour prêcher les Tourmens de l'Enfer. Chap. de l'araignée.

Aportez moi un Livre envoyé du Ciel auparavant l'Alcoran, qui contienne comme lui ce qui est resté de la Doctrine de ceux qui nous ont precedez chap. de Hecaf.

Souviens toi de prêcher l'Alcoran, tu n'es pas ingrat de la grace de Dieu, tu n'es pas Demoniacque. Diront ils que tu n'es qu'un Poëte faiseur de rime. Qu'ils ne faut attendre de toi que les fables des Sciecles passez. &c. chap. de la Montagne.

Mahomet avoit une grande confiance au stile éloquent & sentencieux de son Alcoran, & encore aujourd'hui les Turcs soutiennent qu'il est inimitable en eloquence. Ils l'étudient avec un soin si grand que la plûpart le sçavent par cœur. C'est le premier & le seul livre que les Enfans lisent à l'Ecole, & quand l'un d'entreux a achevé de le lire, il traite les autres. Ils ont un grand soin d'empêcher qu'il ne soit alteré en aucune maniere, & leur precaution (a) à cet égard

(a) Cela étoit d'autant plus à craindre en ce tems là, que l'on n'avoit point encore l'usage de l'impression, & en effet il n'y a guères de livres anciens qui soient parvenus jusqu'à nous dans leur pureté originale. La plûpart ont été tronquez, ou alterez. Les Auteurs qui
écri-

égard est allée jusques à compter, non seulement les chapitres mais aussi les versets, les mots, & les lettres. De sorte qu'il seroit impossible à qui que ce fût d'y rien changer à present si ce n'étoit en le traduisant, mais ils ont encore pourvü à cela en reprobant toutes sortes de Traductions. Thevenot remarque que les Turcs tiennent les Persans pour Heretiques, en partie parce qu'ils ont traduit l'Alcoran en leur Langue. Je croi qu'il s'est un peu trop avancé, mais il auroit parlé juste s'il s'étoit contenté de dire que cette traduction faisoit le sujet d'un dès plus aigres reproches des Turcs contre les Persans.

Ce Livre contient non seulement tout le Droit Canonique & civil, mais encore la

cor-
 écrivoient alors envoioient tous les jours des exemples, & dans la crainte que la même chose n'arrivât à leurs ouvrages, ils les finissoient souvent par une imprecation contre ceux qui y ajouteroient ou retrancheroient quelque chose, ou qui les altereroient en quelque maniere que ce pût être. Quelques fois aussi les Copistes le faisoient de leur chef & il y en a une semblable à la fin de St. Irenée en quelques exemplaires. Bien des Sçavans ont crü même que celle qu'on trouve dans l'Apocalypse chap. 22. v. 18 & 19. étoit de cette nature se fondant sur le rapport d'Aristée qui dit, *qu'après que la version des Septante fut faite, Demetrius persuada aux Juifs, de faire une imprecation contre ceux qui y changeroient, ajouteroient, transposeroient ou esteroient quelqne mot.* Vossius dans ses observations sur Pomponius Mela, & Grotius en quelque endroit de ses ouvrages ne paroissent pas éloignés de ce sentiment. Ce qu'il y a de certain c'est que cette precaution toute sage qu'elle fût n'avoit pas toujours son effet, & c'est sans doute ce qui a empêché les Turcs de s'en servir. Celle de compter les mots & les lettres comme ils font, est infiniment plus seure sur tout dans un ouvrage en vers.

correction, & rectification du vieux & du nouveau Testament que l'on pretend avoir été alterez par l'ignorance des Copistes & par la malice des Docteurs Juifs ou Chrétiens, de sorte que l'on ne sçauroit plus en entendre le vrai sens qu'en y suppleant avec l'Alcoran. C'est d'où vient que l'histoire sacrée n'est point la même parmi les Turcs que parmi nous, quoiqu'ils admettent tout le vieux & nouveau Testament. Mahomet avoit pour but de satisfaire les Rabins Juifs & le Peuple Chrétien, & dans cette vüe il observa de canoniser un grand nombre de fables qu'il avoit tirée du Talmud, ou recueillies de la Tradition populaire parmi les Chrétiens. Ne vous ai je pas dit que sa Politique avoit été de prendre par tout, & de flater toutes sortes de Sectes pour se les rendre favorables.

Un des Dogmes les plus severement & les plus frequemment enjoins dans l'Alcoran, c'est la foi à la Mission de Mahomet en qualité de Prophete & d'Apôtre de Dieu. On l'y trouve en plus de cent endroits differens, & il ne faut pas s'en étonner puisque c'étoit le point fondamental de toute sa Doctrine. Les Turcs croyent certainement que Mahomet est le Paraclet (a) promis. Ils expliquent en sa faveur tout ce que
Jesus-

(a) Ils ne font en cela que suivre Mahomet qui s'étoit lui même proposé aux Peuples de son tems pour le Paraclet. Telle fut la ruse de Montanus le Phrigien, Auteur des Cataphrises, & telle a été depuis un siecle celle d'un certain Grec nommé Pierre qui se mêloit de Prophetiser & qui pretendoit s'établir une Royauté dans la Morée sous pretexte de Religion.

Jesus-Christ à dit de cet Esprit Consolateur. Et parceque les Chrétiens ne veulent pas reconnoître l'onction ni la mission de ce prétendu Prophete & qu'au contraire ils n'en parlent qu'avec horreur & mépris, les Turcs regardent en revanche les Chrétiens comme des ennemis de leur Loi, de leur Prophete, & de Dieu même, & par conséquent dignes d'être exterminés de dessus la face de la Terre. C'est dans cet esprit que Mahomet dit au chap. de l'épée. *Lors que vous vous trouverez avec des Infidèles, Tuez les, coupez leur tête, liez les, mettez les dans les fers, faites les Esclaves, & les gardez prisonniers ou leur faites payer rançon selon que vous jugerez à propos. Enfin ne leur donnez point de relâche, & ne cessez point de les persecuter, jusques à ce qu'ils aient mis les armes bas, & se soient soumis à vous.* C'est aussi par cette raison & sur ce precepte qu'en Turquie, lorsqu'un Chrétien à dit quelque parole contre Mahomet ou contre sa Loi, il faut qu'il meure, où qu'il se fasse Turc en reparation de son crime. En un mot la simple denegation de la Mission de leur Prophete, est ce qui fait parmi les Turcs l'Herésie damnable, & ce qui declare un homme, ou une Nation proscripse. Je ne sçai Monsieur si je m'explique assez pour me faire entendre, mais je veux dire que pour encourir en Turquie les peines portées par cette cruelle sentence que je viens de citer, il ne suffit pas d'être (a) Chrétien, mais il faut

(a) Mahomet dit au chap. de la Conversion, *Si les Infidèles vous demandent quartier, donnez leur quartier,*

faut être ce qu'ils appellent Blasphémateur & ennemi de Mahomet, ce que la plûpart de nos Auteurs n'ont point voulu expliquer. Je remarque même que le sentiment contraire prevaut tellement en Europe que personne ne s'aduiſe de le revoquer en doute. Chacun y regarde les Turcs comme des Bêtes feroces alterées de ſang, & qui croyent que c'eſt faire ſervice à Dieu que de tuer tout ce qui n'eſt pas d'une même Religion qu'eux. Cependant c'eſt leur faire injuſtice & d'euffai je faire élever cent murmures contre moi, je ne ſçaurois m'empêcher de dire en faveur des honnêtes Turcs que leur Religion, toute fauſſe qu'elle eſt, n'eſt pourtant pas ſi depourveüe de charité qu'on vous le fait à croire par delà. L'on peut-être Grec, où Juif où Catholique dans toute l'étendue de l'Empire Turc, avec cent fois plus de liberté & de ſeureté, que Proteſtant en France, en Eſpagne, où en Italie. Payez exactement les Taxes ordinaires, ſoyez retenu dans

VOS

aſin qu'ils aprennent la parole de Dieu. Et ailleurs ſ'enſeigne les Miſteres de la parole de Dieu à ceux qui les ſçavent comprendre. S'ils contreviennent à leurs promeſſes, S'ils inquietent ceux de vôtre religion, tuez leurs Chefs comme perſonnes ſans Foi, peut-être qu'ils mettront fin à leur impieté. Et encore, Combatez ceux qui ne croyent pas en Dieu ni au Jour du Jugement, ni qui ne defendent pas de faire ce que Dieu à defendu. Or voici le moyen de diſtinguer ceux là d'avec les autres, Nous avons ordonné, dit-il, au même Chapitre de la Converſion, que ceux qui porteront de l'eau fraiche aux Pelerins, & ceux qui viſiteront le Temple de la Meque, ſeront du nombre de ceux qui croyent en Dieu & au jour du Jugement.

vos discours, modeste dans vos habits, & humble dans vos conversations avec les Turcs. Enfin suportez patiemment la servitude dans laquelle vôtre qualité de Chrétien vous à fait naître, & très certainement vous n'aurez rien à craindre des violences Turquesques sur le chapitre de la conscience. J'ose dire plus, & je ne crains pas de trop avancer, parceque je suis seur de mon fait, il n'y a point de bon Turc qui ne fût obligé à prendre vôtre defence si l'on vouloit vous forcer à renoncer à vôtre Religion, ni ayant rien au monde de plus libre que la Conscience selon les Turcs. Aussi l'Alcoran ne condamne point les Chrétiens à la damnation entant que Chrétiens. Il n'y condamne pas même les Juifs, ni les Samaritains pourvû qu'ils vivent bien. *Tout ceux qui croiront, Chrétiens, Juifs, ou Samaritains, dit Mahomet au Chapitre de la Vache, ceux dis je qui croiront en Dieu, & au jour du Jugement; & qui feront de bonnes œuvres, seront recompensez par leur Seigneur, & seront exempts de peur & d'affliction au jour de la Resurrection.* & au chap. de la Fable. *Les Juifs, les Samaritains, les Chrétiens, & tous ceux qui auront fait de bonnes œuvres, seront exempts d'affliction. Il n'y a rien à craindre pour eux au Jour du Jugement.* Ajoutez à cela le Traité de Paix que ce faux Prophete fit avec les Religieux du Mont Carmel qui traitoient au nom de toute la Nation Chrétienne, & dont Mr. Ricault nous a donné une Traduction dans son Histoire de l'Empire

pire Ottoman, & vous conviendrez qu'il y a bien de la passion & de la prevention dans l'esprit de ceux qui écrivent que la Loi des Turcs leur permet de tuer les Chrétiens ou de les opprimer. Vous y trouverez cette clause entre plusieurs autres très avantageuses. *Un Evêque ne sera point ôté de son Diocèse, ni aucun Chrétien contraint à renoncer sa foi, ni aucun Moine sa profession, ni aucun Pelerin ne sera troublé en faisant son pelerinage, ni aucun Religieux dans sa Celule. On ne pourra point non plus ruiner leurs Temples, ni les changer en Mosquées, parce que celui qui fait cela, rompt la présente Alliance de Dieu, s'oppose à son Messager, & rend nul le Testament Divin.* Je n'ai jamais appris ni ouï dire qu'ils aient violé hautement & sans cause, aucune de ces conditions. Il ne faut que se taire, ou si l'on veut parler, s'abstenir au moins de médire de la Religion & du Gouvernement. Cela est il si difficile? Je voudrois bien sçavoir si en Italie & en Hollande, où les Juifs sont tolerez, quelqu'un de cette Nation s'avisoit de blasphemer en presence des Chrétiens contre Jesus Christ ou de crier contre le Gouvernement: je voudrois bien sçavoir dis-je si on ne le puniroit pas, & si l'on n'auroit pas droit de le faire? C'est la même chose en Turquie à l'égard des Chrétiens, avec cette seule difference que les Turcs étant généralement parlant fort zelez ne souffrent jamais rien de semblable dès qu'il vient à leur connoissance, & que l'Europe est pleine de Libertins qui

ne

ne prennent guères de part à ce qui se dit de Nôtre Sauveur.

Cet Article de l'Alcoran par lequel Mahomet confesse que les Chrétiens vivant bien peuvent esperer un Paradis selon leur merite, vous aidera à distinguer en quoi les Turcs font consister la qualité d'Infidelle: car il ne faut pas penser qu'ils croient que les infidelles entreront en Paradis. Aussi comme je vous ai dit, un Infidelle n'est pas celui qui fait profession d'une autre Religion que de la leur, mais seulement *celui qui nie l'unité de Dieu & la Mission de son Prophete Mahomet.* Voilà Monsieur très certainement les deux seuls points qui dans leurs Echoles font la marque, & le simbole des Musulmans, c'est à dire Fidelles. De sorte que si à Constantinople ou en quelque lieu du Monde que ce pût être, il se rencontroit un Chrétien fort attaché à Jesus Christ, qui se laissât persuader que Mahomet venu depuis Jesus Christ seroit veritablement le Paraclet & le Consolateur promis, & qui avec cela voudroit ne point insister sur la Trinité des personnes en Dieu, ni sur la Divinité de Jesus Christ, il seroit tenu pour un vrai Croyant. Remarquez bien s'il vous plaît que quand je dis ne point insister, j'entends se tenir renfermé dans les bornes d'une humble & pieuse ignorance qui faute de lumiere sur le fait, n'ose ni rejeter, ni recevoir, & s'en raporte à la verité, & en cela je me conforme au texte même de l'Alcoran qui dit au chap. de la Table.

Il assemblera un jour ses Prophetes & ses Apostres & leur dira; Qu'avez vous repondu quand on vous a interrogez de mon unite? Ils diront Seigneur nous sommes des Ignorans, tu es le seul qui sçait tout. Les Turcs font une profession toute particuliere de cette espece d'ignorance humble, & il arrive rarement qu'aucun de leurs Docteurs donne une consulte ou une Decision même en matiere de Foi, sans y ajouter cette clause *Dieu le sçait mieux*. Il y a même une Secte entr'eux qui n'est guères plus decisive sur toutes sortes de choses que l'étoit celle des Pirroniens, & cette Secte ne laisse pas d'être tenue pour Ortodoxe.

Outre cette Secte qui est particuliere, il y en a quatre générales qui partagent la Religion Mahometane selon les Nations, celle des Turcs, celle des Arabes, celle des Afriquains, & celle des Malechites habitans de l'Arabie, & ces quatre là en embrassent un nombre prodigieux d'autres, sans neanmoins diviser ce grand Corps par aucun Schisme, quoique leurs sentimens soient assez differens, & même assez opposes.

Tous ces Sectaires parlent les uns des autres avec beaucoup de moderation, se trouvent indifferemment aux Assemblées communes, & dans les Disputes ne s'abandonnent jamais à aucun emportement condamnable. Ils se traitent en freres enfin, & cela seulement parce qu'ils conviennent d'un même Principe qui fait leur Confession de Foi sçavoir, *qu'il n'y a qu'un Dieu*
& que

& que Mahomet est son Prophete. Je ne sçau-
rois vous dire précisément le nombre ni le
nom de toutes ces Sectes. Il y en a tant
que les Turcs ne le sçavent pas eux mêmes.
Ce n'est pas que selon une vieille Tradi-
tion il ne soit fixé à soixante treize, mais
il ne s'en faut pas rapporter à cela, & je
croi que si l'on avoit bien compté, il s'en
trouveroit du moins soixante treize au
delà.

Cette Charité admirable qui regne entre
toutes ces Sectes, ne s'étend pas néanmoins
jusques sur les Persans. Les Turcs les re-
gardent avec la même horreur & avec le
même mepris qu'ils ont pour les Chrê-
tiens. Cependant les Persans conviennent
de l'unité de Dieu avec autant de rigidité
que les Turcs, & ne nient pas la Mission
du Prophete Mahomet, mais ils ont fait
Schisme volontairement, & se sont sepa-
rez des Turcs pour faire une Societé, &
une Monarchie à part. Ils ont même pre-
tendu que l'Empire Ottoman fût une de-
pendance de cette Monarchie, du moins à
l'égard du spirituel, & à cause du Pontificat
qui est attaché à la dignité de Roi de Perse
depuis Ismaël, ce que les Turcs ont confide-
ré comme un attentat impie & sacrilege.
D'ailleurs ce sont des Nations si opposées
dans leurs interêts, si jalouses l'une de l'au-
tre, & si souvent en guerre à cause de leur voi-
sinage qu'il est comme impossible qu'elles
n'aient pas une extrême aversion l'une pour
l'autre. Il n'en faut pas tant pour allumer
une haine mortelle, & irreconciliable entre

deux peuples, qu'elle ne doit elle donc point être lorsque la Religion s'y trouve mêlée. Dès lors on croit tout legitime, on canonise toutes ses passions, & les excès les plus inhumains deviennent des actions louables & pieuses. Le plus déterminé Scelerat est alors le plus grand Serviteur de Dieu. C'est ce que l'Histoire de nos jours, celle du Siecle passé, & en un mot, celle de tous les tems doit nous avoir suffisamment appris. C'est aussi precisément ce qui est arrivé entre les Turcs & les Persans. Ils se sont excommuniés reciproquement par plusieurs Anathêmes publics, ils se sont declarez heretiques damnables, ennemis de Dieu & indignes de jouir de la lumiere du jour. Ces derniers se sont même engagez (par un aveuglement assez ordinaire à ceux qui sont possédez d'une grande passion, & par une envie demesurée de s'éloigner de leurs ennemis le plus qu'ils pouroient sans renoncer entierement au Mahometisme,) ils se sont dis-je engagez dans le maintien de certaines Theses dont ils ont été peut-être étonnez dans la suite, & desquelles toutesfois la passion les a empêchez de se retracter. L'une de celle là, c'est que Hali quoique simple Disciple de Mahomet avoit reçu du Ciel des Dons que son Maître n'avoit pas, entre lesquels ils comptent celui de Prophetie. Ils soutiennent aussi avec chaleur que l'Alcoran est de lui même si Misterieux que les simples lumieres naturelles ne scauroient y penetrer, mais que Hali obtint de Dieu pour lui & pour ses

SUC-

Successeurs Caliphes ou Sophis les inspirations nécessaires pour l'interpréter, & qu'ainsi pour en entendre le vrai sens il faut avoir recours aux interpretations de Hali, & des siens. Sur cela les Turcs se recrient aux Impies, & aux Blasphemeurs, disant que l'Alcoran est clair & intelligible à tout le monde du moins dans les choses nécessaires à Salut, & qu'il est écrit d'un stile également noble & facile, sur quoi ils citent Mahomet lui même. Ils ajoutent que les Persans l'ont changé & alteré dans la traduction qu'ils en ont faite, & ils les accusent même d'y avoir retranché beaucoup de choses. C'est par cette raison que les Turcs ont tant d'horreur pour les Alcorans de Perse, qu'ils feroient même conscience de les lire. Amurat IV. n'étoit pas un Prince fort devot, mais il ne laissoit pas d'être scrupuleux là dessus, & l'Histoire nous apprend que dès qu'il se fut rendu Maître de Babilone, un de ses premiers soins fut de faire la recherche de tous les Alcorans Persans qui étoient en cette Ville, & qu'il les fit brûler en suite à Constantinople par sentence du Muphti.

Ce n'est pas tout, les Persans depitez de ce qu'on leur alleguoit des passages formels tirez des écrits de Homar, Osman, & Abbubeker, oserent bien soutenir que ces trois Amis de Mahomet qui lui avoient aidé à établir sa Loi & à la rediger par écrit, n'étoient que des Docteurs Apocri-fes dont l'autorité pouvoit à peine atteindre à la probabilité, & ne craignirent

D 2

pas

pas de soutenir qu'il y a des Chapitres entiers dans l'Alcoran, aux quels on n'est pas obligé d'ajouter foi. De ces erreurs capitales qui les differencioient déjà si notablement des Turcs, ils ont passé peu à peu par un esprit de contradiction & d'animosité en plusieurs autres moindres, comme par exemple de negliger la Circoncision, l'Abdest, l'Abstinence du vin, & celle des viandes defendües. A la fin la haine croissant touÿjours de plus en plus entre les deux Nations, & leur passion leur faisant perdre toute mesure, ils l'ont poussée de part & d'autre jusques au mépris reciproque de leurs Docteurs & des choses qu'ils estiment les plus Saintes. C'est tout vous dire qu'à present les Persans parlent mal de Mahomet, maudissent les trois amis & foulent aux pieds la couleur verte, & que les Turcs en recompence traitent souvent Hali d'Heretique, & les Caliphes ses Successeurs d'ennemis declarez de Dieu. A tous ces legitimes & réels sujets de plainte, la Passion leur en suggere, mille autres qui sont purement imaginaires, afin d'avoir plus de droit de se haïr. C'est la coûtume dans toutes les Religions opposées que de se charger mutuellement de fausses accusations, & de pousser la haine jusqu'à l'excès. Combien voyons nous de gens en France qui disent j'aimerois mieux être Turc que Huguenot, & combien parmi les Reformez qui disent pareillement j'aimerois mieux être Turc que Papiste. Les premiers nous veulent faire ac-

croire

croire que nous haïssons les Sts. & la Vier-
ge parce que nous ne les adorons pas, & en
revanche souvent nous voulons leur persua-
der, qu'ils adorent les Images, parce
qu'en faisant leurs prieres ils preferent le
lieu où elles sont placées à un autres qui est
vuide, & qui n'offre à leurs yeux aucun
objet capable de fixer leur attention, &
rechauffer leur zele. J'ai vû un livre écrit
exprès pour prouver que les Catholiques
ne croient ni au Pere, ni aux Fils, ni au
Saint Esprit. C'est ainsi que le Pere Co-
pin a voulu faire passer les Moines de la
Thebaïde pour Eutichiens quoique tout le
Monde les trouve Ortodoxes sur le même
point. Avouions qu'il y a bien du levain
de malice dans le cœur de l'homme, &
pour parler avec l'Écriture qu'il est *deses-
perément cauteleux & malin.*

Si vous voulez sçavoir quelque chose au
delà de ce que je viens de vous dire tou-
chant le Schisme des Persans, vous pour-
rez consulter les diverses Relations de la
Perse qui ont été imprimées, & aussi la
Sentence du Mouphti des Turcs rendue
contre les Persans. C'est une piece Au-
tentique de laquelle vous pourrez tirer beau-
coup de lumieres. Vous la trouverez dans
Riccaut, Histoire de l'Etat present de l'Em-
pire Ottoman, & vous me permettrez de
vous y renvoyer, mon dessein n'étant nul-
lement d'entrer dans l'examen de la Reli-
gion Persane en particulier. Je ne vous en
ai parlé que par occasion, & même je ne
croyois pas vous en dire tant que je vous

en ai dit. Adieu Monsieur il est tard ;
& la plume me tombe des mains je suis
&c.

De Smirne. le..... Avril 1691.



LET.



LETTRE IV.

*Abregé de l'Histoire sacrée selon les
Turcs.*

MONSIEUR,

Je vous ai promis que je vous entretiendrois aujourd'hui de ce qu'il y a d'Historique dans la Religion Mahometane. Je vais vous tenir parole, & j'espere que vous ne ferez pas mal divertir. N'attendez pourtant pas que je vous dise tout. Je ne suis pas assez bien instruit pour cela, & d'ailleurs si j'entreprendois de vous donner un Recueil exact de toutes les réveries que les Docteurs Turcs ont écrit là dessus j'aurois besoin, non pas d'une lettre, mais de plusieurs grands & longs volumes. Je me contenterai donc de vous expliquer ici les plus grossieres difference qui se trouvent entr'eux & nous, sur l'Histoire du vieux & du nouveau Testament, & afin que vous

ne puissiez douter de la sincerité de mon recit, je vous declare de nouveau que je me servirai toujourns des mêmes expressions qui sont couchez dans l'Alcoran ou dans les Livres de leurs Docteurs. Du reste vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous renvoyer à ce que je vous ai dit dans ma lettre precedente touchant l'Alcoran, & la ferme foi que tous les Turcs ont pour tout ce qui est écrit en ce Livre.

Dieu créa, au commencement les Anges, & se servit pour cela de la flamme du feu la plus pure. Il créa ensuite les Cieux & la Terre par la vertu de sa seule parole, car quand il veut quelque chose, il dit *a* fois, & elle est. Il ne les créa pourtant pas tous ensemble ni en un moment, mais en six jours, & le septième tout étoit déjà créé. Il créa premierement la Terre en deux jours qui selon Gelaldin furent le Lundi & le Mardi, il éleva les Montagnes & donna à chaque Region ses particularitez aussi en deux jours, & il créa les Cieux avec le Soleil, la Lune & les Etoiles en deux autres Jours. Gelaldin veut que ce fût le Jeudi & le Vendredi. Il dit ensuite au *b* Ciel & à la Terre vous m'obeïrez par force ou par amour, & ils repondirent Seigneur nous ferons obeïssans à tes commandemens. Au reste les Turcs croyent que la Terre est *c* immobile & qu'il y a *d* sept Cieux l'un sur l'autre

a Alcor. chap. de la Vache.

b Alcor. chap. de l'explication

c Alc. chap. de Locman.

d Ac. chap. de l'explication, & des vrais Croyans, & encore chap. de la Vache &c,

re. Dieu créa en suite Adam du limon de la terre, & il en parla aux Anges leur disant.

Je veux créer un Vicaire en terre, & sur ce que les Anges repondirent, metras tu en terre celui qui la souillera, & qui y répandra le Sang, pendant que nous exalterons ta gloire, & te sanctifierons, Dieu leur dit je sçai ce que vous ne sçavez pas.

Je f créerai l'Homme du limon de la Terre. Je soufflerai contre lui pour lui donner la vie. Il leur dit encore, prosternez vous devant lui & l'adorez. Tous les Anges obeirent aussi-tôt excepté Belzebuth & ceux de sa Secte. Dieu lui demanda. Qui t'a g empêché d'adorer Adam lorsque nous te l'avons commandé? & il repondit je suis plus que lui, tu m'as créé de feu, & tu as créé l'homme de la bouë de la Terre. Alors Dieu lui dit fors du Paradis, il n'est pas l'habitation des orgueilleux, tu feras au nombre de ceux qui seront remplis d'ignominie, & tu feras maudit jusques au jour de la Resurrection des morts. Le Diable repondit laisse moi jusqu'au jour de la Resurrection des morts, & ne me donne ta malediction que jusqu'au jour du jugement: mais Dieu lui dit tu feras maudit jusques au jour nommé. Seigneur dit le Diable je tenterai toutes les Creatures, parce que tu m'as tenté, je les ferai desobeir

D 5

à tes

e Alc. chap. de la Vache.

f Alc. chap. de l'Hegire.

g Alc. chap. des Gratificat & de l'Hegire.

à tes commandemens excepté ceux qui se fieront en toi, & qui se resigneront à ta divine volonté. Dieu dit c'est le droit chemin. Tu n'as point de pouvoir sur les gens de bien qui suivent ma loi, mais seulement sur les Infidelles auxquels l'Enfer est préparé. Va fors du Paradis, tu seras abhorré de tout le Monde, & privé de ma Misericorde. Cependant Dieu ^b manifesta les noms de toutes choses à Adam qui les enseigna aux Anges, auxquels Dieu dit declarez moi les noms de toutes ces choses que j'ai créées si vous les sçavez, & ils repondirent louange est due à ta Divine Majesté. Nous ne sçavons que ce que tu nous as enseigné, tu es seul sçavant & sage. Ce sont les propres termes de l'Alcoran, surquoi il est necessaire de remarquer que les Turcs croyent que ces noms contenoient une claire explication des Vertus, qualitez & proprietes de toutes les choses créées, & qu'Adam en aprenant ces mêmes noms, acquit aussi toute la science. Adam devenu ainsi plus sçavant que tous les Anges ensemble, Dieu lui dit, ô Adam declare leur le nom des choses que j'ai créées, ce qu'Adam fit, après quoi Dieu dit aux Anges, ne vous dis je pas que je sçai ce qui n'est point sçû ni aux Cieux ni en la Terre & que je sçai tout ce que vous manifestez & tout ce que vous tenez de plus secret. Dieu se retourna ensuite vers Adam & lui dit, Adam ^z habite avec ta femme

^b Acor. chap. de la Vache.

^z Alcor. Chap. de la Vache, & des Limbes.

me dans le Paradis, & y mange de tout ce qui tagréera, mais n'aproche pas de cet Arbre, autrement tu feras toi & ta femme au nombre des injustes: souviens toi que le Diable est ton ennemi & l'ennemi de ta femme. Il fera ses efforts pour vous rendre miserables, & pour vous faire sortir tous deux du Paradis où vous n'avez ni faim, ni soif, ni chaud, ni froid. Le Diable ayant oui cela vint à eux & leur dit, Dieu vous à defendu de manger du fruit de cet Arbre, afin que vous ne foyez pas Anges & Eternels & leur a juré qu'il disoit la verité. Adam & sa femme le crurent & conurent leur nudité après qu'ils eurent mangé du fruit de cet Arbre, ils prirent des feuilles du Paradis, & se couvrirent car ils avoient honte en se regardant l'un l'autre. Alors le Seigneur les appella, & leur dit. Ne vous ai je pas defendu de manger de cet Arbre? Je vous dis à tous deux que le Diable est vôtre ennemi découvert, & ils repondirent Seigneur nous t'avons offencé & fait tort à nos ames, si tu n'as pitié de nous nous serons au nombre des Damnez. Ils demanderent pardon de leur faute, & Dieu leur pardonna parce qu'il est clement & misericordieux. Il les chassa neanmoins du Jardin, & leur dit descendez, sortez tous du Paradis ennemis les uns des autres. Vous habiterez en terre julques au tems ordonné, vous y vivrez & mourez, & sortirez de la Terre au jour du Jugement. Il vous viendra ci-après un Guide de ma part.

Ceux qui le suivront seront delivrez de peur & d'affliction au jour du Jugement, mais ceux qui seront Impies & qui celeront mes commandemens brûleront éternellement dans le feu d'Enfer. C'est au chap. de la Vache que cette promesse est remarquée. Les Turcs l'interpretent tous en la personne de Mahomet qui est disent ils ce Guide infailible que l'on ne peut quitter sans se jeter dans l'erreur. Ils disent même sur la foi d'une tradition écrite au livre de la Zune, livre qu'ils n'estiment guères moins Saint que l'Alcoran, que Dieu parla à Adam le neuvième jour après qu'il fut créé, le Soleil étant couché & que comme Adam fut surpris d'une si grande lumiere, Dieu lui dit O! Adam la grande lumiere qui t'éblouit est un signe de celle qui naîtra de toi par mes Prophetes en la personne de mon fidele Envoyé Mahomet dont le nom est au Ciel Ahmed, car son cours fera lumineux, comme celui du Soleil & il convertira toutes les Nations. A ces mots Adam tomba sur la face en terre & adora Dieu, mais il étoit si surpris de cette grande promesse qu'ils n'osoit la croire, & ce fut pourquoi Dieu en voulut passer un contract avec lui par la main de l'Ange Gabriel.

Cependant Adam engendra des enfans, & voici comment l'Alcoran rapporte le meurtre d'Abel par Cain. Ces deux fils d'Adam sacrifioient à Dieu, mais le sacrifice de l'un étoit agréé, & celui de l'autre ne l'étoit pas. Cain en fut depité contre son frere

k Chap de la Table.

re & le menaça de le tuer. Abel repondit, Dieu reçoit les Sacrifices & les Holocaustes de ceux qui ont sa crainte devant les yeux. Certainement si tu étends ta main pour me tuer, je n'étendrai pas la mienne pour te mal faire. J'ai peur du Seigneur de l'Univers. Si tu te charges du meurtre de ma personne avec tes pêchez passez, tu iras en Enfer où seront châtiés les injustes. Mais tout cela ne toucha point Cain, le meurtre de son frere lui paroissoit facile & avantageux, ce qui fit qu'il le tuâ. Dieu envoya aussitôt un Corbeau qui fit une Fosse en terre, & qui lui montra la façon d'ensevelir le corps de son frere. Alors il dit, plutôt à Dieu que j'eusse été foible & impuissant, que ne suis je semblable à ce Corbeau? Il faut ensevelir le corps de mon frere, & il fut repentant de sa faute. A cause de ce meurtre Dieu ordonna aux Enfans d'Israël que celui qui tueroit une personne innocente seroit puni comme s'il avoit tué tout le monde, & que celui qui donneroit la vie à une personne innocente seroit recompensé comme s'il avoit donné la vie à tout le monde.

*Du deluge, & de quelques Prophetes
qui vinrent après Noé.*

Les Turcs reconnoissent pour vrais Prophetes tous les Saints Personnages dont il est parlé dans le vieux & dans le Nouveau Testament nommément Enoch, Noé,

Abraham, Loth, Isaac, Jacob, Joseph, Job, Moïse, Aaron, David, Salomon, Elie, Josué, Jonas, Zacharie, St. Jean, & Jesus Christ, mais ils y en ajoutent un grand nombre d'autres dont l'Ecriture ne fait point mention, comme Hod, Salhé, Chaïb, & Ismaël qu'ils mettent au nombre des Prophetes. Noé vécut selon eux neuf cent cinquante ans sur la terre & prophetisa le Deluge aux hommes de son tems qui étoient devenus Idolâtres. Il leur disoit O ! peuple, si le séjour que je fais avec vous, & si la predication des commandemens de Dieu vous importune, sachez que tout mon appui est en Dieu. Assemblez vos Docteurs avec vos Idoles, & ne cachez pas ce que vous faites. Allez où vous voudrez, vous ne trouverez personne qui vous protege si vous meprîsez mes instructions. O ! ^m peuple je vous prêche les peines de l'Enfer. Adorez un seul Dieu & le craignez. Obeïssiez moi, il vous pardonnera vos pêchez. Il differe vôtre châtiment jusques à jour nommé, & ne le retardera pas lorsque son heure sera venüe, si vous la sçaviez vous vous convertiriez. Les Chefs du Peuple lui repondirent O ! ⁿ Noé, tu es dans une grande erreur, & il repliqua je n'erre pas, je suis Messager Envoyé de Dieu pour vous prêcher sa volonté. Je vous donne des avis très salutaires. Dieu m'a enseigné ce que

VOUS

l Alc. chap. de Jonas.

m Alcor. Chap. de Noé.

n Chap. des Limbes.

o Chap. de Hod.

vous ne scavez pas , Trouvez vous étrange qu'il vous envoie les commandemens par la langue d'un homme comme moi , pour annoncer les tourmens de l'Enfer ? Craignez Dieu & il vous pardonnera. Les Chefs lui dirent O ! Noé. Il y a long-tems que nous disputons ensemble. Fais nous paroître les peines que tu nous prêches, si tu es veritable. Dieu, dit-il, vous les fera voir quand il lui plaira, vous ne les éviterez pas, mes instructions vous seront inutiles. Il s'adressa ensuite à Dieu & lui dit; Seigneur & j'ai exorthé ce peuple nuit & jour, mais mes exhortations ont été inutiles, ils se sont fortifiez dans leur impieté, & lorsque je les ai prêchez ils ont mis leurs doigts dans leurs Oreilles, & ont couvert leurs têtes de leurs vetemens pour ne pas ouïr. Ils sont demeurez dans leur impieté, & se sont enorgueillis. Je les ai prêchez publiquement, j'ai élevé ma voix, je leur ai expliqué les misteres de ta Loi, je leur ai dit demandez pardon à Dieu, il est très misericordieux, il vous enverra abondance de pluie pour arroser la terre, il vous donnera quantité de biens, & nombre d'enfans. Il vous donnera des Jardins ornez de fontaines & de fleuves. Qui vous empêche d'honorer Dieu ? C'est lui qui vous à créez en l'état où vous êtes &c. Seigneur, ajouta Noé, ce Peuple m'a desobeï. Il a suivi ce qui ne peut lui donner, ni lignée, ni profit, mais plutôt un dommage très certain. Ils ont conspiré

con-

p Chap. de Noé.

contre moi, & ont dit entr'eux ne quittons pas nos Dieux, ne quittons pas Od, Soa, Igout, Jaœ, & Nefer, ils sont devoyez du droit chemin, Seigneur augmente leur confusion &c. Seigneur ne laisse point d'impies sur la terre, ils devoyeront les Creatures du droit chemin, & laisseront des Enfans menteurs & impies comme eux. Pardonne moi, mes pechez, pardonne les pechez à mon pere, à ceux & à celles qui croiront en ta Loi, & extermine les injustes. Dieu avoit inspiré à Noé que personne ne croiroit en lui autre que ceux qui avoient déjà crû, mais ce St. Prophete n'avoit pas laissé de prêcher afin que les mechans fussent confondus dans leur injustice. Dieu dit enfin à Noé qu'il avoit résolu de punir les hommes & lui q comanda de bâtir l'Arche, mais dit il ne me parle plus des injustes car ils seront fumergez. Les passans se mocquoient de lui, & de son Arche, mais il leur dit. Vous vous mocquez de moi, je me mocquerai de vous, & nous verrons ceux qui seront les plus sçavans. Celui que Dieu châtiara fera couvert de honte & fera tourmenté perpetuellement. A la fin l'Arche fut achevée & conduite à sa perfection suivant le modelle que Dieu en avoit donné à Noé, & Dieu dit à Noé un matin, au moment que la lumiere de l'Aurore parut, & que l'eau commença à bouillir dans son pot, de faire entrer dans son Arche deux animaux de chaque genre & espece, ce que Noé fit
en

en disant à ces animaux, montez dans l'Arche au nom de Dieu qui la fera floter & ancrer. Lorsque l'Arche commença de floter semblable à une Montagne, Noé apella un de ses enfans qui étoit resté en terre nommé Selon Gelaldin Kinan, & lui dit mon fils monte dans l'Arche avec nous & ne demeure pas avec les Infidelles, mais ce fils repondit je monterai sur une haute Montagne qui me sauvera des eaux. Noé voyant cela lui dit personne ne te peut aujourd'hui delivrer de la punition de Dieu si ce n'est par sa misericorde. Cependant les eaux s'acrurent, & il demeura sumergé avec le reste des hommes. Au bout d'un certain nombre de jours Dieu commanda à la terre de boire l'eau, & au Ciel de ne verser plus de pluye, & l'Arche s'arrêta sur la Montagne apellée Gioudi. Alors Noé pria Dieu & lui dit Seigneur, mon fils qui est demeuré dans les ondes est de ma lignée, tu m'as promis de sauver ma famille, tu entretiens exactement ce que tu promets, tu es veritable en tes paroles, & très juste en tes actions. O Noé, repondit Dieu, ce fils n'est pas de ta lignée, il m'a offencé, & a desobei à mes commandemens. Ne m'interroge pas de ce que tu ne dois pas sçavoir, autrement tu feras au nombre des ignorans. Seigneur, dit Noé, je me garderai avec ton aide de t'interroger de ce que je ne dois pas sçavoir. Si tu n'as pitié de moi, je serai au nombre des gens perdus. Là dessus Dieu lui dit O Noé, descends de l'Arche avec salut & benediction
 sur

sur toi, & sur une partie de ceux qui sont avec toi, j'enrichirai l'autre des biens de ce Monde pour la châtier très grièvement au jour du Jugement &c.

Après que les hommes eurent multiplié sur la terre, & qu'ils se furent de nouveau corrompus & adonnez à l'Idolâtrie, Dieu leur envoya un autre Prophete pour les convertir. Ce Prophete se nommoit Hod, & il fut envoyé particulièrement à un Prince nommé Aad qui Idolâtroit avec tout son Peuple. Hod leur dit O! ^a Peuple, n'adorez qu'un seul Dieu, autrement vous ferez au nombre des Infidelles. Je ne vous demande point de recompence de la peine que je prends de vous prêcher, celui qui m'a créé m'en recompencera. Ne ferez vous jamais sages? Demandez pardon à Dieu, convertissez vous, & obeïssiez à sa divine volonté. Il vous envoyera la pluie du Ciel, & augmentera vos forces, & vos richesses, ne soyez pas au nombre des Impies. Ces gens endurcis dans leur péché repondirent; O! Hod tu ne nous apportes point de raisons pour prouver ce que tu dis, tes parolles ne nous feront pas quitter nos Dieux, & même nous croyons que quelqu'un d'entreux te châtierá rigoureusement. Hod repliqua & dit: Je prends Dieu à témoin & vous mêmes aussi, que je suis Innocent du péché que vous faites d'adorer les Idoles &c. Là dessus Dieu fit élever ^b un vent impetueux l'espace de sept nuits,

^a Chap. de Hod, & chap. des Limbes.

^b Chap. de la Verification.

uits, & huit jours consecutifs qui renversa tous ces gens roides morts par terre sans qu'il en échapât un seul homme, à la reserve de Hod & des vrais Croyans qui étoient avec lui.

Salhé fut un autre Prophete envoyé de Dieu, depuis Hod, à un Prince Idolâtre nommé Temod & à son Peuple. Ce Prophete ici leur ^a dit comme avoient fait avant lui Noé, & Hod, O! Peuple adorez un seul Dieu, c'est lui qui vous a créé du limon de la terre, & qui la remplit de plusieurs sortes de Fruits pour vous la faire habiter, demandez lui pardon & vous convertissez. Ce peuple repondit O! Salhé, nous esperions que tu serois nôtre Chef, & tu nous defends au contraire d'adorer les Dieux de nos Peres, nous doutons grandement de ce que tu nous préche. Salhé voyant l'incrédulité de ce Peuple & desirant neanmoins de le convertir, invoqua Dieu, & par sa permission changea en sa presence un Rocher en chameau, après quoi il lui dit. O peuple ce chameau que Dieu vous a créé, vous servira de miracle & d'instruction, laissez le paître & ne lui faites point de mal, autrement vous ferez bien-tôt châtiez. Les Chefs de ce peuple qui étoient endurcis dans leur impieté demanderent aux gens de bien qui suivoient Salhé s'il croyoient qu'il fut veritablement Messager envoyé de Dieu, & comme ils eurent repondu nous croyons en ses paroles & en sa Doctrine,

^a Chap. de Hod.

trine, les autres dirent aussi tôt & nous, nous abjurons ce que vous croyez. Ils tuèrent aussi le Chameau par mepris & par derision de Salhé, & lui dirent après cela O! Salhé, fais nous maintenant paroître la punition que tu nous prêches, si tu es un des Prophetes. En même tems un grand tremblement de Terre & un Tonnerre si effroyable survint que tout ce peuple fut ou abismé, ou tué dans les rües & dans les Maisons sans qu'il en demeurât un seul.

Le troisieme Prophete considerable dont l'Ecriture ne parle point, mais dont les Turcs ont une connoissance particuliere c'est Chaïb. Celui là fut envoye au Pais de Madian pour convertir le Peuple qui y habitoit, & lui fit cette Harangue. O! Peuple ^a n'adorez qu'un seul Dieu, pesez à bon poids, mesurez à bonne mesure, & ne retenez rien de votre prochain. Ne tenez pas les grands chemins pour faire peur au Peuple, ne detournez pas les vrais Croyans de la Loi de Dieu, souvenez vous, que vous n'étiez qu'une petite poignée de gens & que Dieu vous a fait multiplier &c. Les Docteurs lui dirent O! Chaïb nous te chasserons de Madian, toi & ceux qui croient comme toi. Ils dirent aussi au peuple, si vous suivez Chaïb vous ferez damnez. Qu'arriva t'il? Dieu envoya un grand tremblement de Terre, avec un grand Tonnerre, & tous ces gens là furent trouvez morts le matin dans leurs Maisons.

D'A-

^a Chap. des Limbes.

D'Abraham.

Abraham avoit pour surnom Azer, & son Pere s'apelloit Tarec Azer. Cet Azer adoroit les Idoles & toute sa Famille avec lui. Il n'y avoit qu'Abraham qui s'étoit conservé fidelle à Dieu. Ce n'est pas qu'il n'eût eu divers doutes, mais il les avoit toujours surmontez. Une nuit entre les autres Abraham voyant une ^a Etoile très claire demanda en soi même si c'étoit son Dieu. Non repondit il lui même, mon Dieu ne se leve pas & ne se couche pas. Voyant lever la Lune il demanda encore si c'étoit son Dieu, non repondit il de même, certainement Dieu ne me conduira pas pour être au nombre des Devoyez. Lorsqu'il vit lever le Soleil il demanda de nouveau si c'étoit son Dieu, mais lorsqu'il l'eut vû coucher il dit : Je suis entierement resigné à celui qui à créé les Cieux & la Terre, & je professe son unité. Il lui vint une autrefois quelque scrupule touchant la Resurrection, & il pria Dieu disant ^b Seigneur montre moi comment tu ressucite les morts. Dieu l'exauça, & lui dit, prends quatre oiseaux, mets les en pieces, & en porte les pieces sur ces montagnes, apelles les après cela & tu verras qu'ils viendront promptement à toi, ce qui arriva comme Dieu avoit dit.

Comme le Dogme de la Resurrection
est

^a Chap. de la Table.

^b Alc. chap. de la Ville.

est un dès plus difficiles à recevoir entre tous ceux que Mahomet a enseignez, ou du moins qu'il semble tel aux Turcs, ils croyent aussi que Dieu à fait divers miracles pour l'établir. Celui des quatre oiseaux d'Abraham en est un fort remarquable, en voici un autre qui ne l'est pas moins. Certain homme dont le nom ne m'est pas connu passant un jour par un Village desolé & ruiné, dit en lui même, comment est ce que Dieu pourra redonner la vie à ce Village après sa mort & le rétablir après une ruine si grande? Alors Dieu le fit mourir, & il demeura mort l'espace de cent ans au bout desquels Dieu l'ayant ressuscité lui demanda, combien de tems as tu demeuré ici? Cet homme répondit j'y ai demeuré un jour & demi. Tu te trompe lui dit Dieu, tu y as demeuré cent ans. Considere néanmoins ta viande & ton breuvage ils ne sont pas alterez par la longueur du tems. Mais considere aussi ton âne mort, & regarde ses os blanchis. Je les rassemblerai & les revêtirai de leur chair, & tu serviras d'exemple à tout le monde, ce qui ayant été fait l'homme dit, j'avoue que Dieu est tout Puissant.

Je suis fortis de mon sujet, mais il est aisé d'y rentrer. Abraham fut renvoyé de Dieu à son Pere Tarec Azer, pour le retirer de l'Idolâtrie lui & son peuple, & il lui dit. *b* Pourquoi adorez vous les Idoles au lieu de Dieu. Azer & ses gens lui repondirent

a Chap. de la Vache.

b Chap. des Gratifications.

rent nous avons trouvé nos Peres qui les adoroient. Vos Peres & vous reprit Abraham êtes grandement devoyez & dans une erreur manifeste. c Certainement vôtre Seigneur est le Seigneur des Cieux & de la Terre. Je vous jure qu'il à tout créé. Ayant ainsi convaincu ces Idolâtres, il fut épris de zèle & dit par Dieu je ferai la guerre à vos Idoles. Il le fit en effet & les rompit à coups de hache pendant l'absence du Peuple & des gens d'Azer, mais il reserva la plus grande & lui pendit la hache au cou, disant peut-être qu'ils l'accuseront d'avoir rompu les autres. Quand ils furent de retour & qu'ils virent leurs Idoles rompuës, il se fâcherent fort & dirent celui qui à mal traité nos Dieux de cette sorte est un Impie. Nous avons ouï qu'il y a ici un jeune homme nommé Abraham qui se mocque d'eux, c'est sans doute lui qui est coupable de ce crime, qu'on l'amene devant le Peuple & qu'il soit examiné pour voir s'ils ne se trouvera point de témoins contre lui. Abraham fut donc amené & on lui dit O! Abraham c'est toi qui as ainsi maltraité nos Dieux; point du tout, repondit il, c'est cette grande Idole. Là dessus ces gens connoissant que l'Idole ne pouvoit parler pour se defendre, ni qu'elle n'avoit point non plus de mouvement par le moyen duquel elle eût pû rompre les autres, furent confus en eux mêmes: neanmoins ils ne se convertirent pas, mais au contraire plus animez que jamais ils alumerent un grand feu & y jetterent

c Chap. des Prophetes.

terent Abraham , disant brulons Abraham & defendons nos Dieux , mais Dieu commanda au feu de perdre sa chaleur & sauva Abraham. Cependant Azer le Pere d'Abraham ne se voulut point convertir pour ce miracle , & comme son fils lui disoit sans cesse , *d* suivez moi , je vous conduirai au droit chemin , n'adorez pas le Diable il est desobeissant à Dieu , autrement je crains que Dieu ne vous châtie , & que vous ne soyez au nombre des gens perdus , il lui repondit O ! Abraham abhorres tu mes Dieux, si tu ne changes ce discours je te lapiderai ; éloigne toi de moi pour long-tems. Abraham voyant son Pere irité & obstiné dans son erreur , se retira en disant Dieu vous veuille inspirer ; je le prierai pour vous , il est très bon , & j'espere qu'il exaucera ma priere.

Abraham eut aussi une dispute sur l'existence de la Divinité avec Nimrot. Abraham *e* disoit Monseigneur est celui qui donne la vie & la mort. Moi, repondit Nimrot, je donne la vie & la mort à mes Sujets quand bon me semble. Abraham lui repliqua , à la bonne heure , mais Dieu fait lever le Soleil du côté de l'Orient, fais le lever du côté de l'Occident, alors l'infidèle demeura confus.

Touchant la visite des trois Anges , voici comment elle est racontée au chap. de Hod. Les Messagers *f* de Dieu arriverent chez Abraham & lui annoncerent la nais-

d Chap. de la Caverne.

e Chap. de la Vache.

f Chap. de Hod.

issance

ſance d'Iſaac de Jacob & de leur poſterité. Abraham leur fit apporter de la viande rôtie, & voyant qu'ils n'en mangeoient pas il eut peur de leur venie, mais ils lui dirent naye point de peur, nous ſommes envoyez vers Loth pour exterminer les habitans de ſa ville. La femme d'Abraham qui étoit preſente ſe prit à rire lorsqu'ils lui promirent la naiſſance d'un fils qui devoit avoir une ſi grande proſperité, & dit hé Dieu ferai je un enfant moi qui ſuis vieille, & qui ai un mari extrêmement vieux, ce ſeroit un miracle; mais les Anges lui repondirent vous étonnez vous de la puiffance de Dieu? O! vous qui êtes de la famille d'Abraham, Dieu vous a donné ſa benediction: loüange & gloire lui ſont dûes en tous lieux. Lors qu'Abraham fut delivré de ſa peur, & que les Anges lui eurent annoncé la naiſſance de ſes enfans, il diſputa long-tems avec eux, touchant les habitans de la ville de Loth. Il étoit d'humeur douce, dit l'Alcoran, & racontoit ſouvent les merveilles de Dieu, mais à la fin les Anges ennuyez lui dirent O! Abraham mets fin à tes queſtions, l'heure eſt venue que Dieu à commandé de les exterminer, & ils ſeſſentiront des tourmens inevitables.

Comme le reſte de l'Histoire d'Abraham eſt peu différente quant aux faits de celle qui eſt rapportée au livre de la Genèſe, je ne m'y arrêterai point d'avantage, & j'ajouterai ſeulement à ce que j'ai déjà dit que les Turcs croyent que ce fut Abraham qui avec ſon fils Iſmaël bâtit le Temple de la

Mecque. Il y gardent aussi dans un Oratoire, ce qu'ils appellent le lieu d'Abraham. C'est une pierre sur laquelle ils disent qu'Abraham monta lorsqu'il élevoit les fondemens de ce Temple, & ses pieds y demurerent engravés, d'une maniere que l'on en voit la marque encore à present. Il est parlé de cela dans l'Alcoran au chap. de la Vache où Mahomet introduit Dieu disant. Nous avons commandé à Abraham & à Ismaël de tenir ma Maison nette pour ceux qui y viendront en procession avec humilité & adoration. Lors qu'Abraham reçût ce commandement il dit, Seigneur fortifie cette Ville, enrichi son peuple de toutes sortes de biens, & tous ses habitans qui croiront en ta Davine Majesté, ce que Dieu lui promet. Et plus bas. Lors qu'Abraham & Ismaël élevoient les fondemens du Temple de la Mecque, Abraham dit Seigneur reçois nos vœux, tu entens tout & sçais tout, Seigneur fais nous la grace d'être obeissant à tes commandemens, & que de nôtre lignée il sorte un peuple qui observe ta loi. Ce passage suffiroit seul pour vous faire connoître en qu'elle estime Ismaël est parmi les Turcs, & si les Arabes d'aujourd'hui ont sujet de tenir à injure qu'on les appelle Ismaélites; mais en voici encore un tiré du chapitre de Marie qui merite bien d'être rapporté sur tout parcequ'il n'est pas long. Souviens toi dit-il de ce qui est écrit d'Ismaël. Il observoit exactement ce qu'il promettoit. Il étoit Prophete & Apôtre de Dieu. Il prêchoit la pureté & recomman-

doit

doit aux hommes de faire souvent leurs Oraisons , & étoit agreable à son Seigneur.

De Joseph.

Il y a dans l'Alcoran un chapitre intitulé le Chapitre de Joseph qui ne contient autre chose , que l'histoire de ce Patriarche. Le songe Prophetique qu'il eut dans la maison de son pere , la jalousie de ses freres , & leur attentat contre lui , y sont decris à peu près comme dans l'Écriture Sainte. Il n'y a pas non plus d'alteration considerable du moins quant aux faits touchant la maniere dont il fut trouvé par les Marchands Ismaélites dans le Puits sec où ses freres l'avoient descendu , & conduit ensuite en Égypte où il fut vendu à Putiphar , mais le reste varie un peu d'avantage , sur tout l'avanture de Joseph avec la femme de son Maître. Lors , dit l'Alcoran , que Joseph fut parvenu en âge de virilité , Dieu lui donna la prudence & c'est ainsi qu'il recompence les gens de bien. La femme de son Maître fut amoureuse de sa beauté , elle l'enferma un jour dans sa chambre & le sollicita d'amour. Mais Joseph n'y voulut point entendre. Dieu me garde , dit-il , de trahir mon Maître & d'être impudique. En même tems il s'enfuit à la porte. Sa Maîtresse courut après lui & déchira sa chemise par le dos pour l'arrêter , mais par malheur elle trouva justement son mari derriere la Porte. Elle ne se deconcerta pourtant point

& son esprit malicieux lui fournissant sur l'heure un expedient également propre à se tirer d'affaire & à se vanger , que merite autre chose, dit elle, celui qui a voulu deshonorer ta maison , sinon d'être mis prisonnier & d'être rigoureusement châtié ? Seigneur dit Joseph là dessus , ma maîtresse m'accuse à faux , c'est elle qui m'a sollicité , & cet Enfant qui est dans le berceau , & qui est de ta parenté en sera témoin. Alors l'enfant dit si la chemise de Joseph est déchirée par devant elle dit la verité , & Joseph est menteur , mais si sa chemise est déchirée par derriere il dit la verité & elle est menteuse. Le Mari ayant ouï cet enfant regarda & vit que la chemise de Joseph étoit déchirée par derriere. Alors il connut la malice de sa femme & lui dit demande pardon de ta faute, tu es véritablement coupable. Cependant le bruit de cette affaire se repandit bien-tôt par la Ville , & toutes les femmes en faisoient leur entretien disant que la femme du Riche étoit amoureuse de son valet , qu'elle l'avoit prié d'amour & qu'elle s'étoit devoyée du droit chemin. Cette femme fut avertie de tout ce que l'on disoit d'elle , & n'osant nier sa foiblesse parce qu'aussi bien cela ne lui eût servi de rien , elle voulut au moins l'excuser. Pour cet effet elle fit un très beau Festin à toutes ces femmes , & au milieu du repas elle fit entrer Joseph , justement dans le moment qu'elles coupoient de la viande. Elles furent tellement surprises & interdites de sa beauté qu'elles se couperent les
doigts

doigts au lieu de couper leur viande. O ! Dieu dirent elles, ce n'est pas un homme, c'est un Ange. Hé bien leur dit la Maîtresse de Joseph, voilà l'homme que j'ai aimé avec tant de passion. Je ne sçai si la beauté de Joseph paroissoit ce jour-là avec plus déclat qu'à l'ordinaire, mais l'amour que sa maîtresse lui portoit, se reveilla plus vivement que jamais. Elle le sollicita de nouveau de condescendre à son desir, & voyant qu'il étoit inflexible, elle le menaça de la prison, & l'y fit mettre effectivement. Ce fut en cette prison qu'il expliqua les songes à l'Echanson & au Pannetier, & ensuite ceux du Roi d'Egipte touchant les sept Vaches grasses & les sept maigres & touchant les sept épis pleins, & les sept épis secs. L'Echanson étoit venu interoger Joseph à la prison sur l'un & sur l'autre, & avoit reporté l'explication au Roi. Alors le Roi commanda que l'on fît venir Joseph, & le Messager lui dit O ! Joseph retourne vers ton Maître & lui demande l'explication des femmes qui se sont coupez les doigts. Il a sçû leur malice. Il les a fait assembler, & leur a demandé quel étoit leur dessein lorsqu'elles t'ont sollicité d'amour. Elles ont reconnu qu'elles ne connoissoient point de pêché en toi, & sa femme à confessé la verité disant qu'elle t'avoit sollicité, mais que tu étois un grand homme de bien. L'élevation de Joseph fut la suite de tout cela & le reste de l'histoire ne differe que très peu de celle qui est rapportée au Livre de la Genese, à la reserve d'une circonstance que

Moïse avoit apparemment oubliée. C'est qu'après que Joseph se fut donné à connoître à ses freres, il les chargea d'une chemise pour son pere, afin qu'ils la jettassent sur lui en arrivant & qu'aussi-tôt il recouvreroit la vüe, ce qui arriva au grand contentement de toute la famille.

Histoire de Moïse & de la sortie des enfans d'Israel hors du Pais d'Egipte.

Pharaon ^a étoit puissant en terre. Il traitoit ses Sujets comme bon lui sembloit. Il en tourmentoit une partie. Il égorgeoit leurs Enfans, il maltraitoit leurs femmes & vouloit se faire adorer comme un Dieu. Moïse vint au monde en ce tems là, & Dieu dit à sa mere situ crains qu'on fasse mal à ton enfant jette le sur le Nil, n'aye point de peur, je te le rendrai entre tes bras, & le mettrai au nombre des Prophetes. Cette femme obeit au commandemens de Dieu, & les Domestiques ayant trouvé l'enfant sur l'eau le sauverent pour être un jour leur ennemi qui les tourmenteroit. La femme de Pharaon dit à son mari, je te pris de ne pas faire tuer cet enfant, mes yeux se rejouissent de le voir. Il sera un jour utile à nôtre service comme nôtre fils. Cependant la sœur du petit Moïse qui l'avoit suivi pas à pas par ordre de sa mere sans faire connoître qu'elle fut sa sœur, ni même qu'elle prit en lui aucun interêt, dit aux Domestiques de

Pha-

^a Chap. de l'Estoile.

Pharaon, voulez vous que je vous enseigne une nourrice, ce que ayant été rapporté à la femme de Pharaon on fit venir la mere du petit enfant & on la chargea de le nourrir, surquoi l'Alcoran remarque que Dieu avoit auparavant defendu à Moïse de suc- cer le lait d'une autre nourrice que sa mere. Moïse devint grand & entrant un jour dans la Ville il rencontra deux hommes qui se batoient, l'un étoit des enfans d'Israel & l'autre Egiptien. Il se jetta sur l'Egiptien & le tua. Après cela il dit, le Diable m'a tenté, il est ennemi decouvert des hommes. Seigneur je tai offensé, pardonne moi, & Dieu lui pardonna. Moïse toute- fois demeuroit dans la Ville avec crainte, & se tenoit sur ses gardes. Le lendemain il rencontra encore celui qu'il avoit defendu le jour precedent lequel se batoit avec un autre Egiptien, & qui lui demanda encore secours. Moïse lui dit tu es un seditieux, à quoi cet homme repondit, O! Moïse me veux tu tuer comme celui que tu tias hier? Veux tu être un tueur de monde ou un homme de bien? Peu de temps après un homme accourut à lui de l'extremité de la Ville qui lui dit, ô Moïse les Ministres de Pharaon ont conspiré contre toi. Ils te veulent faire mourir, sauve toi & suis mon conseil. Il sortit de la Ville avec crainte & se tenant sur ses gardes, priant son Seigneur de le delivrer des mains des Infidelles. Il s'en alla du côté de Madian & y rencontra un grand nombre de per- sonnes qui faisoient boire leurs troupeaux.

Il y trouva auffi deux filles qui ne pouvoient pas abreuver leurs animaux, & il leur dit que faites vous ici vous deux ? Nous n'avons pas la force de tirer de l'eau pour faire boire nos bêtes, dirent elles, nous attendons le Berger, car nôtre pere est trop vieux pour en puiser. Moïse ayant oui cela tira de l'eau du puits pour abreuver leurs troupeaux, & se retira en fuite à l'ombre à cause de la chaleur du Soleil, disant Seigneur je suis privé de toutes les graces que tu m'as ci devant données. Une de ces filles le vint trouver toute honteuse, & lui dit, mon pere t'apelle pour te recompenser de la peine que tu as prise d'abreuver nos animaux. Lorsqu'il fut auprès de ce Vieillard, il raconta ce qui lui étoit arrivé. Ce vieillard dit ne crains rien, je te delivrerai des mains des mechans. Une de ses filles dit à sa sœur donne à manger à cet homme, il nous à aidez avec affection. Le pere lui dit, je te veux marier à une de mes deux filles à condition que tu auras soin de mes troupeaux l'espace de huit ans. Dix ans si tu veux, dit Moïse, je ne te quitterai pas, tu me trouveras homme de bien. Après le terme passé Moïse quita la maison de son pere, & reçut de Dieu au Buïsson ardent l'ordre de retourner en Egipte pour y parler à Pharaon. Quand Pharaon le vit, il le traita de menteur & d'imposteur & le voulut tuer, il voulut auffi le faire conduire par la Ville avec des mennotes ^b de fer doré pour

^b Chap. des Troupes, & Gelaldin.

pour l'exposer à la moquerie du peuple, mais il le trouva entre les Domestiques de Pharaon, un homme qui professoit secretement la verité, & qui empêcha son maître de se porter à ces extremittez. Tuërez vous dit il un homme qui declare que Dieu est son Seigneur & qui vous fait voir ses miracles. S'il est menteur son mensonge sera contre lui, mais s'il dit la verité il vous arrivera quelque chose de ce qu'il vous prêche. Pharaon ne se laissa pas persuader pour cela, il dit à Moïse, ne t'ai je pas vû ceans petit garçon? n'as tu pas demeuré avec nous plusieurs années? n'as tu pas tué un homme? tu es un impie. A cela Moïse repondit, j'ai fait ce que j'ai fait, j'ai été au nombre des Devoyez. J'ai fui lorsque j'ai eu peur de vous. Depuis ce tems l'à Dieu m'a donné la Science & m'a mis au nombre de ses Prophetes, & de ses Apostres. Il m'a envoyé sa grace pour te remontrer le mal que tu commets de te faire adorer aux enfans d'Israël. Pharaon lui dit quel est ce Dieu du Monde? & il repondit c'est le Seigneur du Ciel, & de la Terre, & de tout ce qui est en eux. Pharon dit à ceux qui étoient auprès de de lui. N'entendez vous pas ce qu'il dit? Moïse continua & dit Mon Seigneur est vôtre Dieu, le Dieu de vos Peres, & de ceux qui vous ont precedez. Pharaon dit ce Prophete qui vous est envoyé est fol, & Moïse repondit je suis veritablement Messager du Seigneur du Ponant, & du

E 5

Le-

Levant, si vous le sçavez connoître. Pharaon irrité repliqua si tu adores un autre Dieu que moi je te ferai mettre dans un fond de basse fosse. Moïse dit feras tu cela vû que je suis venu à toi avec des raisons si fortes, & avec des argumens infailibles. Après beaucoup de contestations & de disputes entre Pharaon & Moïse, à la fin Pharaon lui dit convenons ^a d'un lieu, & d'un jour prefix entre toi & moi pour nous assembler; Moïse lui dit faisons élection du jour de vôtre Fête si vous le trouves bon, le peuple se pourra assembler au Soleil levé. Pharaon accepta la proposition & s'étant retiré il mit en usage toutes ses finesse & fit assembler tous les Magiciens de l'Egipte pour le jour & l'heure marquée. Qand ils furent en presence les uns des autres les Magiciens de Pharaon dirent à Moïse veux tu commencer ou nous commencerons, veux tu jeter ton bâton le premier en terre ou si nous jetterons les nôtres, Moïse leur dit de les jeter & aussitôt leurs bâtons se sont élevez contre Moïse par leur Magie & ont cheminé. Moïse eut peur & parloit bas entre ses dents, mais Dieu lui dit ne crains rien, tu feras victorieux. Jete en terte ton bâton qui est en ta main droite, & il devorera les leurs, ce qui arriva comme Dieu avoit promis. Dieu fit aussi huit ^b autres merveilles par le Ministère de Moïse à la confusion des Egiptiens sçavoir ceux de sa main, des

eaux,

^a Chap. de la Beatitude.

^b Chap. du Voyage de nuis

eaux, des sauterelles, des poux, des grenouilles, du sang, de la peur, & de la famine. Alors les Magiciens de Pharaon se prosternerent en terre, & dirent nous croyons au Dieu d'Aaron & de Moïse. Pharaon leur dit croyez vous en lui sans m'a permission? Moïse est vôtre Maître, mais je vous ferai couper les pieds droits & les mains gauches, ou les mains droites & les pieds gauches, & je vous ferai pendre au pied des Palmiers afin que vous connoissiez qui est plus rude en ses châtimens ou moi, ou le Dieu de Moïse. Tout cela néanmoins ne fut pas capable d'intimider les Magiciens convertis, ils glorifierent Dieu & demeurèrent fidelles. Alors Dieu dit à Moïse *a* fors la nuit avec mon peuple, & lui fais un chemin sec dans la mer, ne crains pas que tes ennemis t'attrapent & n'aye pas peur d'être submergé. Moïse obeit & fit passer la mer aux Enfans d'Israël. Pharaon *b* les suivit avec haine, & envie, & tous les gens furent submergés. Alors Pharaon dit je crois qu'il n'y a point de Dieu que le Dieu des enfans d'Israël, & suis entierement resigné à sa volonté. Dieu voyant sa conversion le sauva & lui dit Tu crois maintenant en Dieu ô Pharaon, & auparavant tu étois des obeissant à ses commandemens & remplissois la terre d'ordures. Je t'ai delivré de ce peril afin que tu serves d'exemple à la posterité.

E 6

II

a Chap. de Marie.

b Chap. de Jonas.

Il feroit trop long & fans doute ennuyeux de rapporter tout ce qui se passa au deſert entre les Enfans d'Israël & Moïſe, ainſi je m'en tiendrai aux principales circonſtances. Lorsque Moïſe fut appellé ſur la Montagne pour y recevoir les Tables de la Loi, il pria Dieu de lui permettre de le voir mais Dieu lui dit qu'il ne ſçavoit ce qu'il demandoit, qu'il regardât ſur une Montagne qui étoit là & que ſi elle demeuroid a ferme en ſa place il le pouroit voir, mais quand Dieu parut avec ſa lumiere ſur la Montagne elle fut reduite en cendre, dont Moïſe demeura confus & émerveillé, tomba ſur ſa face & benit Dieu. Moïſe demeura ſur la Montagne quarante nuits au bout deſquelles étant retourné vers ſon peuple, il le trouva Idolâtrant après un Veau d'or qu'un nommé Sameri avoit fondu. Moïſe ſ'en prit à ſon Frere Aaron parce que c'étoit lui à qui il avoit confié la garde du Peuple en ſon abſence, il le prit par la tête, & lui tira les cheveux diſant, fils de ma Mere comment as tu gouverné ce peuple, à quoi Aaron repondit j'ai manqué de pouvoir, je ne l'ai pas pu détourner de ſa volonté, peu s'en eſt fallu qu'il ne m'aye tué, ne me faits point de mal, ne réjouï pas mes ennemis de mon malheur &c. Lorsque la colere de Moïſe fut adoucie, il reprit les Tables de la Loi qu'il avoit jettées contre terre, & il ſepara d'entre le peuple ſeptante

aux

• Chap. des Li 3 83

aux autres de les tuer. Mais le Peuple répondit ô Moïse nous ne te croirons pas que nous ne voyons Dieu. Aussi-tôt ces septantes personnes furent surprises d'un tremblement de terre, & d'un Tonnerre qui les extermina. Cet exemple terrible de la justice de Dieu n'empêcha pas les enfans d'Israël de retomber en de nouveaux crimes, ils murmurèrent contre Dieu, & demandèrent à Moïse qu'il les ramenât en Égypte où ils avoient à boire & à manger leur soul. Moïse pria pour eux & Dieu fit à sa requête plusieurs miracles. La Manne & les ^a Cailles plurent du Ciel pour les nourrir. Dieu éleva une Montagne miraculeuse pour les tenir à l'ombre, & afin que le Soleil ne les incommodât point. Moïse frapa un Rocher, & aussi tôt il en sortit douze fontaines abondantes, une fontaine pour chaque Tribu &c. Malgré tout cela les Enfans d'Israël retomberent dans leur rebellion contre Dieu, & nierent la resurrection. Dieu les punit en les faisant tous mourir, mais à la priere de Moïse il les ressuscita. Alors Moïse leur ordonna de sacrifier en expiation de leurs pechez une Vache qui fut d'une âge mediocre, de couleur éclatante, saine, & qui n'eût jamais porté le joug. Après qu'elle fut sacrifiée il en prit la langue & en ^b frapa un corps mort qui ressuscita sur le champ. Dieu envoya aussi d'autres Prophetes après Moïse pour conduire les Enfans d'Israël

E 7

au

^a Chap. de la Table.^b Le Bedaoï & Alcor. chap. de la Vache.

au droit chemin, mais ils les mepriserent & en tuerent un grand nombre. Pour ce crime Dieu les rendit sourds & aveugles. Ils se repentirent, & Dieu leur redonna l'ouïe & la vüe, mais ils retomberent dans leur péché, c'est pourquoi Dieu les fit re-devenir sourds & aveugles,

Voyage de Moïse.

C'est un morceau de l'histoire de Moïse auquel je n'ai pû trouver de place propre pour l'insérer. On le trouve dans l'Alcoran au chap. de la Caverne en ces termes. Moïse dit à son serviteur. Je travaillerai sans cesser jusques à ce que j'aye vû le lieu où se joignent les deux Mers, quand je devrois marcher un siècle. Il y arriva en effet mais sans le connoître. Après qu'il eut encore cheminé quelque tems il eut faim & demanda à son valet un poisson, dont ils avoient fait provision. Le Valet lui repondit n'as tu pas vû ce qui est arrivé, j'ai oublié notre poisson, le Diable me la fait oublier. Il a pris miraculeusement son chemin dans la mer, ce Rocher est le lieu que nous cherchons. Là dessus ils retournerent tous deux sur leurs pas discourans ensemble sur ce Rocher, & ils y trouverent un Serviteur de Dieu, à qui Dieu avoit donné ses graces & inspiré la science. Moïse lui dit permets moi de te suivre, afin que tu m'enseignes les sciences, & que tu m'instruises, mais cet homme lui repondit tu ne pour-

pour

e. Chap. de la Vache,

pourrois pas patienter avec moi, car comment patienterois tu pour entendre une chose que personne du monde n'a jamais sçû. Moïse sans se rebuter lui repliqua tu me trouveras extrêmement patient, & obéissant en tout. Hé bien repliqua l'autre à la bonne heure prens garde seulement si tu me suis à ne m'interoger de rien, & à écouter simplement ce que je dirai. Fort bien reprit Moïse. Après cela ils partirent ensemble & entrèrent dans un Bateau. Le Voyageur en rompit une planche, aussitôt Moïse effrayé lui dit, tu as rompu ce Vaisseau pour nous faire submerger, c'est une chose étrange. Le Voyageur lui repondit ne t'ai je pas dit, que tu ne pourrois pas patienter avec moi? Moïse dit excuse moi & ne m'afflige pas, j'avois oublié ce que tu m'avois ordonné. Ils continuèrent de marcher tous deux jusques à ce que le Voyageur rencontra un enfant qu'il tua. Moïse à cette vüe dit tu as tüé un innocent qui n'avoit tüé personne, tu as fait une chose hors de raison, & qui ne doit pas être approuvée. Ne t'ai je pas dit repondit le Voyageur que tu ne pourrois point patienter avec moi? Excuse moi encor cette fois dit Moïse, & si je te demande quelque autre chose abandonne moi. Ils poursuivirent dont leur chemin jusques en un Village dont les habitans leur refuserent du pain. Là ils trouverent une muraille ruinée que le Voyageur releva, Moïse lui dit ta aurois été payé pour refaire cette muraille si tu avois voulu. A ces mots le Voyageur

geur

geur dit , Orsus voici le lieu de nôtre separation , néanmoins je t'expliquerai ce que tu as été impatient d'apprendre. Ce Batteau est à deux pauvres hommes qui travaillent à la Mer pour gagner leur vie. Je l'ai voulu percer pour le conserver à ces pauvres gens parcequ'il y avoit un Prince Infidèle qui prenoit par force les bons Vaisseaux pour son service. Cet enfant que j'ai tué, est un Idolâtre enfant d'un vrai Croyant homme de bien , j'ai eu peur qu'il fit pêcher son pere & qu'il le fit devoyer dans son erreur & son infidélité. Le Seigneur la voulu exterminer par sa bonté pour delivrer son pere de sa malice. La muraille est à deux enfans orphelins de la Ville. Il y a dessous un thresor qui leur appartient , leur pere étoit homme de bien. Dieu leur veut conserver ce Thresor par sa bonté jusques à ce qu'ils soient arrivez en âge de discretion. Il a aussi voulu que j'aye fait ce que j'ai fait. Voila l'explication de ce que tu as été impatient d'apprendre.

De Job.

Les Turcs croyent qua'près que la Patience de Job eut été long-tems éprouvée, Dieu lui dit de frapper la terre du pied & qu'aussitôt il en sortit une fontaine , de l'eau de laquelle s'étant lavé, & ayant bû il devint tout d'un coup sain & net, & que Dieu lui rendit en même tems sa femme & ses enfans. Ils disent aussi que pendant son affliction , & que sa femme l'incitoit au murmure

mure Dieu lui dit , prens des verges à ta main , frapes en ta femme & ne contre- viens pas à ce que tu as promis. Alcor. chap. de la verité.

D' Alexandre.

Ils mettent auffi Alexandre au rang des Prophetes , & voici comment il en est parlé au chapitre de la Caverne. Alexandre alla jusques au Ponant & il y trouva une fontaine gardée par un homme qui lui dit , O ! Alexandre châtie les hommes par le meurtre de leurs personnes , par esclavage & par rançon. Il repondit je ferai mourir les Infidèles en ce monde , & le Seigneur les châtierà dans l'Enfer. Après cela il poursuivit son chemin jusques à ce qu'il arrivât au lieu où le Soleil se lève , dans un Pays où l'on ne trouve rien pour se garantir de la chaleur , mais Dieu lui enseigna le moyen de s'en garantir. Il continua donc encore son chemin & il arriva entre deux Montagnes habitées par une Nation dont à peine pouvoit il entendre la langage. Ces gens lui dirent , O ! Alexandre , Jagog & Magog souillent la terre par leurs méchance- tez , peux tu mettre entr'eux & nous un obstacle pour empêcher qu'il ne puisse venir à nous ? Alexandre leur répondit que Dieu ne lui avoit pas donné les moyens de le faire seul , mais que s'ils vouloient se joindre à lui il y réüffiroit. Il leur enseigna ensuite à couper les pierres avec le fer , & à vuider de l'airain fondu entre les pierres
join-

jointes ensemble pour les lier, & il en forma ainsi un Mur que les Infidèles ne purent passer.

Dès sept Dormans.

Thevenot n'en compte que quatre, mais il se trompe encore, Mahomet dit lui-même au chapitre de la Caverne. *Les Infidèles disent qu'ils étoient cinq & que leur chien étoit le sixième. Ils en parlent par opinion, mais les vrai Croyans disent qu'ils étoient sept, & que leur chien étoit le huitième.* L'histoire où la fable est d'ailleurs telle. Sept jeunes hommes qui aimoient Dieu & qui vivoient dans un tems d'Idolâtrie, & sous un Prince qui persécutoit les fidèles, se retirèrent dans une Caverne pour y servir Dieu en secret & ils emmenerent leur chien avec eux. Dieu les endormit pendant un fort long-tems c'est-à-dire jusques à ce que la persécution fût passée, mais leur chien ne dormoit pas; au contraire il veilloit, & étendoit ses pieds vers l'entrée de la Caverne toujours prêt à faire fuir ceux qui auroient voulu entrer. Pour ce qui est des sept Dormans ils se tournoient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais ils ne s'appercevoient point de la durée du tems. Quand le Soleil se levoit il jettoit ses rayons au côté droit de la Caverne, & quand il se couchoit il les repandoit au côté gauche. Cela continua ainsi l'espace de trois cens ans au bout desquels Dieu les reveilla. Alors ils se demanderent les uns aux autres com-
bien

bien de tems ils avoient demeuré en cette Caverne. Un d'entr'eux repondit nous y avons sejourné un jour ou deux. Ils convinrent aussi d'envoyer l'un d'entr'eux secretement à la Ville acheter du pain, mais quand ils voulut donner de l'argent, personne ne connoissoit cette sorte de Monnoye là. Le peuple le prit pour un faux monnoyeur & le mena au Roi devant lequel il raconta tout ce qui étoit arrivé à lui & à ses compagnons. Le Roi ravi en admiration d'une merveille si surprenante, voulut voir la Caverne & les Saints Personnages qui y avoient si long-tems sejourné. Celui d'entr'eux qu'on avoit mené devant lui comme criminel lui servit de Guide, mais parce qu'il craignoit qu'une surprise comme celle là ne pût causer quelque frayeur à ses Compagnons, il pria le Roi de le laisser entrer un peu devant lui dans la Caverne pour rassurer les Compagnons, ce que le Roi lui permit. Quand il leur eut raconté tout cela, ils benirent Dieu, & dirent entr'eux. Prions le Seigneur qu'il veuille nous retirer tout à cette heure en Paradis, de peur que si nous sortons ce peuple ne nous adore comme Dieux. Leur priere fut exaucée, & ils furent enlevez tous sept en Paradis en presence du Roi & de ses gens.

De David, & de Salomon.

Dieu leur avoit donné sa grace à tous deux, & un très grand pouvoir, & une
très

très grande science. Les^a montagnes, les oiseaux, & les mettaux louïoient Dieu avec David, & le fer devenoit doux entre les mains comme de la cire quand il vouloit faire des cuirasses par le commandement de Dieu. Mais si David fut merveilleusement favorisé de Dieu, on peut dire que Salomon le fut encore plus. Les vents ^b lui obeissoient. Les Diables plongeoyent dans la Mer pour lui pêcher des pierreries. Ils lui^c bâtissoient des Palais hauts élevez, ils lui creusoient des Bassins d'eau, des Canaux, des Etangs, ils travailloient pour lui l'airain d'une Fontaine de ce métal fondu que Dieu lui avoit donnée, enfin ils faisoient tout ce qu'il leur commandoit. D'ailleurs il entendoit le langage des Oiseaux, il connoissoit la vertu de toutes les Plantes & il avoit, quand il lui plaisoit, de son tems des armées d'hommes, de Demons, & d'oiseaux. Cependant selon les Turcs, il ne fut pas toujourns dans cet état heureux, Dieu permit au commencement qu'il fût chassé de son^d Thrône, mais il y fut remis, & regna depuis glorieusement. On lui presenta un jour des Chevaux si beaux & si vigoureux & il prit tant de plaisir à les voir qu'il en oublia de faire sa priere, mais il ne s'en fut pas plûtôt apperçû qu'il demanda pardon à Dieu, & que pour expiation de son pêché, il fit amener une partie de ces

Che-

^a Chap. de Saba.

^b Chap. des Prophetes.

^c Chap. de Saba.

^d Chap. de la verité.

Chevaux & les sacrifia à Dieu en leur faisant couper les jambes & le col.

Il y avoit de lon tems un País nommé Saba , qui étoit gouverné par une Reine très Sage , & habité par des hommes dont les uns étoient Croyans & les autres Infidelles. Dieu avoit autrefois favorisé ce País en diverses manieres: premierement par deux Jardins delicieux l'un au Midi , & l'autre au Septentrion , & puis par un beau chemin pour la facilité du commerce d'une Ville à l'autre , & dans lequel Dieu avoit fait que les hommes pouvoient toujours marcher commodément & seurement. Mais ces Peuples étant devenus ingrats , de maniere qu'ils disoient Dieu nous ruine par la longueur de ce chemin , l'ire du Ciel tomba sur eux. Les Jardins furent inondez & changez en deux Jardins , où il n'y avoit que des épines , des Ciprès , & un peu de Tamarin , le chemin fut aussi detruit. Ce ne fut pas tout, Dieu commanda à Salomon de marcher contre ces Peuples & de les subjuguer. Aussi-tôt Salomon assembla une grande armée d'hommes , de Demons , & d'oiseaux. Il conduisit cette armée à la vallée des Fourmis , & une Fourmi qui étoit leur Reine le voyant venir cria , O ! Fourmis entrez dans vos maisons afin que Salomon & ses Troupes ne vous foulent aux piés par megarde. Salomon entendant ces paroles demeura quelque tems sans parler , & se prit enfin à rire. Il benit Dieu & dit Seigneur sois à
mon

e Chap. de la Fourmi,

mon aide afin que je te remercie de tes biens faits. Cependant il fit la revue de son armée & ne voyant point la Huppe il demande où elle étoit. Je la châtierai dit il, & la ferai mourir si elle n'a une excuse legitime. Peu de tems après la Huppe vint & s'humilia devant Salomon. Elle lui dit aussi je viens devoir ce que tu ne vois pas ; je viens du Royaume de Saba d'où je t'apporte des nouvelles assurees. J'ai trouvé une femme leur Reine, qui à tout ce qui est nécessaire à un Roi. Elle à un grand & magnifique Thrône. Je l'ai trouvée elle & ses sujets qui adoroient le Soleil, le Diabla leur faisoit trouver leur action bonne. Je verrai bien-tôt si tu dis la verité repondit Salomon, va lui porter cette lettre & observe ce qu'elle & ses gens repondront. Quand la Huppe fut arrivée au Royaume de Saba, elle rendit sa lettre à la Reine, laquelle fit aussi tôt assembler ses Ministres & ses Conseillers d'Etat & leur dit. O ! vous qui êtes élevez en dignité en mes Etats, on m'a apporté une lettre de la part de Salomon de cette teneur. *Au nom de Dieu Clement & misericordieux. Ne vous élevez pas contre moi, & m'obeissez. Donnez moi conseil de ce que je dois faire, car je ne veux rien faire sans vôtre avis.* Ils repondirent nôtre bonheur & nôtre malheur d'épend de toi, commande tout ce qui tagréera nous t'obeïrons. Là dessus la Reine reprit, lorsque les Rois entrent dans une Ville par la force des armes, ils y apportent toujours des changemens très grands &

&

& plusieurs desordres. Ils abaissent & humiliant les principaux habitans & les plus élevez en dignité. Si Salomon & ses gens viennent ici ils en useront sans doute de la façon; c'est pourquoi je trouve à propos de lui envoyer un Ambassadeur avec quelques presens, peut-être qu'il s'en retournera. Tout le Conseil fut de l'avis de la Reine & elle fit partir son Ambassadeur, chargé de presens, mais quand Salomon les vit, il en fut dépité & dit, m'aportez vous des presens? Dieu m'a donné plus de Richesses qu'à vous. Les presens vous rejouissent parce que vous les aimez, mais je ne les aime pas moi. Allons, retournez à ceux qui vous ont envoyé, & leur dites que je les irai voir avec des forces si grandes qu'ils ne pourront pas résister. Je les chasserai de leurs Etats, & ils seront malheureux s'ils ne m'obeissent. Cependant il s'adressa aux siens & leur dit, qui est ce d'entre vous qui m'aportera le Siege Royal de cette femme. Un Demon repondit je te l'aportera avant que tu sois levé de ta place, je suis assez fort pour cela, & je te l'aportera fidèlement. Aussi tôt un autre Demon, qui étoit auprès de Salomon & qui sçavoit les Ecritures lui dit, moi je te l'aportera dans un clin d'œil. Lorsque Salomon vit ce Thrône devant lui & la prompte obeissance des Demons à ses commandemens, il ne s'enorgueillit point, au contraire il dit voila une nouvelle grace de Dieu pour éprouver si je serai reconnoissant de les bien faits. Je verrai si cette femme suit le droit chemin, ou
 si el;

si elle est devoyée. Et comme il sçavoit. que sur le retour de son Ambassadeur elle s'étoit mise en chemin pour le venir trouver elle même, il fit changer quelque chose au Thrône afin d'éprouver si elle le reconnoitroit quand elle seroit arrivée. En effet on le lui montra, & on lui demanda si le sien étoit semblable, elle repondit aussi semblable que si c'étoit le même. On dit à cette Reine d'entrer dans une Galerie, mais lorsqu'elle en vit le pavé elle crut que c'étoit de l'eau, & decouvrit sa jambe en levant sa Robe de peur de la mouiller. Salomon que étoit present la desabusa & lui aprit que le pavé étoit de verre poli. Il l'exorta ensuite d'embrasser la Loi de Dieu & le fit avec tant de succès qu'elle dit, Seigneur je me suis fait tort à moi même de t'avoir offensé. Je suis obeissante avec Salomon au Dieu l'Univers.

De Zacharie & de St. Jean,

Zacharie étoit Sacrificateur & Prophe-
te de Dieu. Il étoit marié avec ue femme
nommée Elifabeth, & vivoit avec elle sain-
tement & religieusement. Leur plus ar-
dent desir étoit d'avoir des enfans, mais
quoiqu'ils eussent souvent demandé à Dieu
cette grace ils n'avoient point encore été
exaucez, & ils étoient parvenus l'un &
& l'autre dans un âge si avancé, qu'hu-
mainement ils ne pouvoient plus esperer
d'en avoir. Neanmoins comme ils sça-
voient que ce qui paroît le plus impossible

aux

aux hommes, est très possible à Dieu, & qu'ils avoient une parfaite confiance en la miséricorde, ils ne laissoient pas de prier toujours. Un jour entre les autres Zacharie humblement & secretement prosterné devant Dieu, lui dit. Seigneur (a) mes os sont devenus foibles, & ma tête est blanche de vieillesse. Seigneur je n'ai jamais été éconduit en mes oraisons, exauce ma priere, je crains que celui qui me succedera ne pervertisse ta loi. Donne moi un fils pour me succeder qui soit mon heritier, heritier de la lignée de Jacob, & qui te soit agreable. A peine eut il achevé sa priere qu'un Ange lui aparut & lui dit, (b) je t'annonce de là part de Dieu, que tu auras un fils nommé Jean, (c'est un (c) nom que per- personne n'a encore porté) il asscurera que le Messie est le verbe de Dieu, qu'il sera grand personnage, chaste, Prophète, & l'un des Justes. Seigneur repondit Zacharie comment pourai je avoir un fils, vû que ma femme est sterile, & que je suis si vieux. L'Ange lui dit, la chose arrivera comme je te le dis. Seigneur repliqua Zacharie donne moi donc quelque signe de la grossesse de ma femme. Le signe que je te donnerai reprit l'Ange c'est que tu ne parleras de trois jours & de trois nuits. Alors Zacharie sortit de son Oratoire & fit signe au peuple de faire ses Oraisons soir & matin. Au reste Dieu benit le jour

Tome III.

F

de

(a) Chap. de Marie.

(b) Chap. de la lignée de Joachim.

(c) Chap. de Marie.

de la naissance de St. Jean, & le jour de sa Resurrection, & il lui donna dès son enfance les Sciences, la clemence la charité, la pieté, & l'affection, envers son Pere & sa Mere. Le reste de la vie de St. Jean est comme dans l'Ecriture Sainte à la reserve du Batême de Jesus Christ & de la descente du St. Esprit en forme de Colombe, aussi bien que des paroles prononcées au Ciel par lesquelles Dieu declaroit Jesus Christ pour son fils.

*De Jesus Christ & de la Vierge
Marie.*

Marie étoit fille de Joachim & d'Anne, tous deux gens de bien & craignans Dieu. Pendant que la femme de Joachim étoit encore grosse, elle (a) vouïa son fruit à Dieu & dit: Seigneur je te vouïe le fruit qui est dans mon ventre, libre & degagé de toute affaire pour te servir en ton Temple. Reçois le de moi qui te l'offre avec affection. Lorsqu'elle eut accouché elle renouvela encore son vœu & dit Seigneur je suis accouchée d'une fille. Tu sçais ce que tu m'as donné. Je la nommée Marie, je la garderai par ton aide, elle & sa posterité de la malice du Diable, reçois la Seigneur d'une reception agreable & lui fait produire, de bons fruits. Dieu accepta l'offre & le vœu de cette femme & les Anges en donnerent un temoignage évident

en

(a) Chap. de la lignée de Joachim.

en disant à la petite fille nouvellement née. O! Marie Dieu t'a élue & purifiée sur toutes les femmes du monde. O! Marie obeïs à ton Seigneur loue le & l'adore avec ceux qui l'adorent. La Mere de Marie eut soin d'elle pendant le tems de son Berceau, & autant que je le peus conjecturer jusques à l'âge de sept ans, mais ce terme étant échü elle la remit, en execution de son vœu entre les mains des Prêtres du Temple pour être élevée par eux comme une personne consacrée. Les Prêtres tirèrent entr'eux au sort avec leurs plumes à qui auroit soin de l'éducation de Marie. Le sort échût à Zacharie, qui en eut une très grande joye. Toutes les fois qu'il entroit en son Oratoire, il y trouvoit mille sortes de fruits differents & de toutes les saisons. Il dit un jour O! Marie d'où procedent ces biens? à quoi elle repondit, ils procedent de Dieu qui enrichit sans compte qui bon lui semble. Zacharie se tût, car il connut bien que Marie étoit grandement aimée de Dieu. Cette Sainte fille vécut ainsi dans l'exercice de la pieté & des bonnes oeuvres jusques au tems que Dieu avoit ordonné, & marqué pour l'envoi de son Prophète Jesus. Alors Marie par la permission Divine s'étoit (b) retirée du côté du Levant, en un lieu éloigné de ses Parens & avoit pris un voile pour se couvrir. Dieu lui envoya un Ange en forme d'homme pour lui annoncer la naissance du Messie. Elle eut peur à cette vüe, & se recommandant à Dieu elle dit, Dieu me

(b) Chap. de Marie.

préservera de toi si tu as la crainte devant
 les yeux. L'Ange lui dit O ! Marie n'aye
 point de peur je suis Messager de Dieu ton
 Seigneur qui te donnera un fils agissant, &
 prudent. Je t'annonce un Verbe duquel pro-
 cedera le Messie nommé Jesus fils de Ma-
 rie, plein d'honneur en ce Monde & qui
 sera en l'autre l'un des Intercesseurs auprès
 de sa Divine Majesté. Il parlera dans le Ber-
 ceau comme un homme de trente à cin-
 quante ans, & sera au nombre des Justes.
 Marie un peu remise de son trouble repon-
 dit, comment aurai je un enfant sans attou-
 chement d'homme, je ne veux pas être im-
 pudique ? La chose sera comme je te la dis,
 repartit l'Ange, elle est facile à ton Sei-
 gneur, ainsi que Dieu fait ce que bon lui
 semble, & lorsqu'il crée quelque chose,
 il dit sois & elle est. Ton fils sera une mar-
 que de la Toute Puissance de Dieu, & de
 sa Grace Speciale envers ceux qui croiront
 en sa divine Majesté. Dieu lui enseignera
 les Ecritures, les Misteres de la Loi, l'An-
 cien Testament & l'Evangile, & il sera
 Prophete envoyé aux enfans d'Israël. Alors
 Marie conçut miraculeusement, Dieu
 ayant créé en elle le petit embryon duquel
 devoit être produit dans la suite le Messie.
 Marie s'étant sentie grosse se retira quel-
 que tems en un lieu éloigné du peuple, &
 un jour qu'elle étoit assise au pied d'un pal-
 mier elle sentit les douleurs de l'acouche-
 ment, & dit que ne suis je morte, pour-
 quoi ne suis je pas au rang des personnes
 oubliées ? Un Ange lui dit ne t'afflige pas,
 Dieu

Dieu à mis un Ruiffeau au deffous de toi, ébranle le pied de ce Palmier, les dattes tomberont, amasse les, mange, boi, & lave tes yeux. Lorsque tu rencontreras quelqu'un, dis lui que tu jeûne & que tu as fait voeu de ne parler à personne que ton jeûne ne soit fini. Ses Parens la rencontrèrent un jour portant son enfant sur son bras, & en furent extrêmement surpris. Ils lui dirent O! Marie voila une chose étrange, ô! Soeur d'Aaron, ton pere ne t'a pas commandé de faire mal, & ta mere n'étoit pas une impudique. Elle fit signe à son enfant de leur repondre, & eux voyant cela dirent comment parlera l'Enfant qui est au berceau. Alors l'enfant Jesus parla & dit. Je suis Serviteur de Dieu, & il m'a enseigné l'Ecriture, il m'a fait Prophète, il m'a beni en tous lieux, & m'a commandé de le prier. Il m'a recommandé la pureté tout le tems de ma vie, & d'honorer mes pere & mere. Il ne m'a pas créé ni violent ni malicieux, loué fera le jour que je suis né, le jour que je mourai, & le jour que je ressusciterai.

Jesus étant devenu grand prêcha sa Mission & l'accompagna de divers miracles comme de guerir les aveuglez nez, & les ladres & de ressusciter les morts. Il prit une fois un peu de terre dont il forma la figure d'un oiseau, il souffla en suite contre cette figure d'oiseau, & aussi-tôt elle s'envola en l'air, & fut un vrai oiseau. Mais les Juifs ne croyoient point à tous ces miracles, ils disoient que c'étoit Magie &

enchantement. Jesus Christ leur prêchoit néanmoins, disant je suis venu à vous avec des signes évidens de ma Mission qui témoignent que je suis véritablement envoyé de la part de votre Seigneur, craignez le donc & m'obeissez. Dieu est mon Seigneur & le vôtre, adorez le, c'est le droit chemin. Je vous enseignerai ce que vous devez manger, & ce que vous ne devez pas manger, cela vous servira d'instruction si vous croyez en Dieu. Je suis venu pour confirmer l'ancien Testament, & ce qui vous a été ci devant enseigné. Or comme les Juifs ne croyoient point, & qu'ils rejetoient la Predication de Jesus Christ, il dit à ses Apôtres qui soutiendra la Loi de Dieu en mon absence? les Apôtres répondirent ce sera nous qui la soutiendrons. Nous croyons en l'unité de Dieu, sois témoin devant lui que nous sommes entièrement resignez à sa volonté. Seigneur, ajouterent ils, nous croyons en ce que tu as commandé, & nous avons suivi le Prophète Jesus ton Apôtre, écri nous au nombre de ceux qui professent ta Loi.

Une autrefois ces mêmes Apôtres tenterent Jesus Christ & lui dirent; O! Jesus (a) fils de Marie, ton Seigneur nous pourroit il envoyer du Ciel une Table couverte de mets pour nous rassasier? Jesus leur répondit, craignez Dieu si vous croyez en sa Loi. Ils reprirent, nous avons faim & désirons manger de la viande du Ciel pour le repos de nôtre cœur, & pour connoître

si tu

(a) Chap. de la Table.

si tu nous dis la vérité de laquelle nous serons témoins. Alors Jesus dit O! Dieu mon Seigneur fais descendre sur nous du Ciel une Table couverte de viande, ce jour sera célébré par nous & par ceux qui viendront après nous. Ce sera une marque de ta toute puissance, enrichi nous de ta grace, tu possèdes toutes sortes de Trésors. Dieu exauça la priere de Jesus, & la table descendit couverte de viande.

Ce repas est à mon jugement celui de la Ste. Cene changé par Mahomet comme il a changé tout le reste de l'Écriture. Il en fait de même touchant la mort précieuse de notre Seigneur; car, comme je vous ai dit, les Turcs nient la crucifixion comme un sentiment injurieux à Jesus Christ, ils conviennent bien que les Juifs avoient résolu de le crucifier, mais ils prétendent que Dieu les frapa d'illusion en sorte qu'ils crucifierent un homme d'entre eux qui lui ressembloit, & que pour ce qui est de Jesus Christ, Dieu le fit mourir & ressusciter en un moment, après quoi il fut enlevé au Ciel. Les Turcs se fondent sur divers passages de l'Alcoran & particulièrement sur celui ci tiré du chap. des femmes: Dieu a imprimé l'infidélité dans leur cœur (c'est des Juifs dont il parle) à cause de leur malice & des blasphêmes qu'ils ont vomis contre Marie. Ils ont dit nous avons tué le Messie, Jesus fils de Marie, Prophète & Apôtre de Dieu. Certainement ils ne l'ont pas tué, ni crucifié, ils ont crucifié un d'entre eux qui lui ressembloit. Ceux

qui en doutent sont dans une erreur manifeste, & n'en parlent que par opinion. Certainement ils ne l'ont pas tûé, au contraire Dieu là élevé à soi.

Les Turcs ne sçauroient se lasser d'admirer la folie des Chrétiens qui adorant Jesus Christ comme Dieu, ne laissent pas de croire qu'il a été suplicié ignominieusement comme un malfaiteur.

De Mahomet.

Pour continuer l'Histoire des Turcs de la maniere que je l'ai commencée, il faudroit decrire ici la vie de Mahomet, mais je confesse que je n'en ai pas assez de connoissance pour cela. Ce n'est pas qu'il ne me fût aisé de mettre sur cette matiere plus d'un volume au net, si je voulois m'en rapporter aveuglement à tout ce nos Auteurs en ont écrit, mais je craindrois de m'égarer avec eux & avec vous, & de ne vous debiter que des incertitudes au lieu de veritez. J'ai consulté divers Turcs là dessus, & ils m'ont nié la plus part des faits contenus dans nos Histoires, & dans nos Relations, j'ai aussi tâché à tirer de leur conversation un certain nombre de circonstances Historiques sur lesquelles on pût faire fonds, & j'ai reconnu que cela même n'étoit pas possible, parce qu'ils ne sont pas uniformes dans leurs recits. Cela vient de ce que l'ignorance & la superstition fait parmi eux ce que la passion fait parmi nous, elles changent une partie des faits, elles en

su-

supriment quelques uns, & à ceux là elles en substituent d'autres qui sont absolument imaginaires. Pour debrouiller tout cela, il faudroit que quelque habile homme nous donnât la traduction des Auteurs Arabes ou Turcs qui ont commenté l'Alcoran, & qui ont écrit la vie de leur Prophète comme par exemple le Bedaoi, le Kitabel Tenoir, le Mokari, Fessir Anf, Joahoir, Eckteri, & quelques autres. En attendant que cela soit, & puis que vous le voulez, je consens à vous donner un petit recueil des circonstances que je croi les moins douteuses touchant la vie de Mahomet, & de celle qui sont le plus généralement reçues parmi les Turcs.

Mahomet naquit dans un village éloigné de quelques heures de la Meque, d'un Pere nommé Abdala, & d'une mere connue sous le nom d'Emvine, l'un & l'autre descendus de l'une des principales Tribus d'entre les Arabes, & vivant d'une vie exemplaire & sainte. Ils ne se connoissoient pourtant point avant leur mariage, parce que songeant uniquement à servir Dieu, ils se tenoient resserrez dans la retraite, mais Dieu qui avoit resolu de faire naître d'eux son Prophete envoya l'Ange Gabriel à Abdala pour lui porter cette nouvelle, & pour lui ordonner en même tems de prendre Emvine pour son Epouse. Dès que cette Sainte femme eut conçu elle fut felicitée par les Anges, & pendant que sa grossesse dura elle ne sentit aucune incommodité. Elle eut même cet avanta-

ge au dessus de la vierge Marie, c'est qu'elle à coucha sans douleur, ce qui n'empêcha pas qu'une grande multitude d'Anges ne descendissent du Ciel pour la servir dans sa couche. Toutes les autres Creatures de Dieu s'empreserent pareillement à lui venir rendre leurs hommages & leurs offices. Les Nües aportherent des odeurs charman-tes, les Oiseaux des fleurs & des fruits, & dès qu'Emvine souhaitoit quelque chose les vents étoient prests à lui obeir. Pour Mahomet il naquit circoncis, privilege qui n'avoit été accordé à aucun Prophète avant lui, & dès le moment qu'il fut hors du ventre de sa Mere il commença de louer Dieu disant *Dieu est le seul Dieu, le Dieu grand & Misericordieux, & je suis le Prophète qu'il a envoyé* L'Ange Gabriel descendit aussi du Ciel pour rendre témoignage de sa mission & pour l'honorer. Il lui ouvrit l'estomac & le cœur avec un rasoir, & lui ôta une goutte noire laquelle se trouve dans tous les hommes, & les tente au mal. Après cela il lui remit le cœur en sa place ordinaire, & lui referma l'estomac comme auparavant. Sa naissance fut d'ailleurs signalée par plusieurs miracles, l'un desquels fut qu'il refusa toutes les Nourrices qu'on lui amena, jusques à ce qu'une Vierge (a) s'étant aussi présentée, il l'accepta & tout

(a) Je croi ce fait aussi faux que toutes les autres pretendües merveilles dont les Turcs disent que la naissance de Mahomet fut honorée, mais je ne le croi pas impossible en lui même, & c'est surquoi je fais bien aise de faire ici une courte observation. Toute
fem.

& tout d'un coup il lui vint du lait en abondance.

femme, telle quelle soit, à toujours en elle une matière, & des organes propres à former du lait. Il ne faut qu'une certaine détermination de la nature qui peut arriver par plus d'une cause. L'accouchement & la grossesse en sont les plus ordinaires, & n'empêchent point qu'il ne puisse y en avoir d'autres. Combien voit on de femmes à qui le lait vient naturellement plus d'un an ou deux après l'accouchement & sans être grosses. Les sages femmes regardent même cela comme une marque de stérilité à l'avenir en celles à qui cela arrive. Il est vrai qu'ordinairement elles en ont peu, mais elles en ont pourtant, & il est à presumer que si elles n'en ont pas le sein rempli, ce n'est que parce qu'elles ne se font pas teter. J'ai leu en des mémoires particuliers de l'illustre Theodore Agrippa d'Aubigné, qu'il avoit vû une femme de Septante ans qui deux ou trois ans auparavant avoit allaité un sien petit fils dont la mère étoit morte en le mettant au monde. Il raconte même la chose d'une manière qui n'est pas moins miraculeuse que celle qui donne lieu à mon observation, car il dit que cette bonne vieille voyant sa fille morte, ferra le petit nouveau né contre son sein en s'écriant douloureusement *mon enfant qui te nourras-tu?* & qu'aussi-tôt ses mammelles furent remplies de lait. A la vérité Aubigné ne dit pas avoir vû la merveille, mais il ajouta qu'elle fut vérifiée & attestée par un Synode entier qui étoit assemblé en ce tems-là. Il assure de plus d'avoir vû la femme à qui elle étoit arrivée, & de lui avoir parlé. Il me souvient aussi d'avoir leu dans la République des Lettres de Mr Baile qu'une Esclave Negre ayant accouché dans un vaisseau, & étant venue à mourir dans sa couche, une autre femme Negre qui étoit Esclave comme elle, se fit succer à l'enfant, & eut du lait en assez grande quantité pour le nourrir. Mais j'ai ouï dire quelque chose de plus étonnant encore à un de mes amis de la sincérité de qui je ne ferois pas difficulté de me rendre caution; C'est qu'il a connu particulièrement un homme lequel est encore aujourd'hui vivant en France, qui avoit du lait & qui le faisoit sortir quand il vouloit en se pressant le bout de la Mammelle entre deux doigts comme font les Nourrices.

dance. Au reste ni Abdala, ni Emvine n'eurent point le contentement d'être les témoins de la Vie & de la Mission admirable de leur fils parce qu'Abdala étoit mort quelques mois avant la naissance du petit Mahomet, & qu'Emvine mourut aussi peu de tems après.

Mahomet ainsi resté seul fut confié à la garde de son grand Pere nommé Ebedmutaleb, & ce bon homme dans le dessein de le faire étudier le mit dès l'âge de quatre ans auprès d'un Docteur pour apprendre les Sciences, mais le Maître se trouva moins sçavant que l'Écolier & devint son Disciple dès le premier jour. Quand Mahomet fut parvenu en âge d'homme, l'Ange Gabriel le visita une infinité de fois de la part de Dieu, & le conduisit même au Ciel, sur un Animal celeste & mystique qui sembloit en partie mule, en partie âne, & en partie cheval, & qui avoit nom Burac. Là Mahomet vit tous les Prophètes qui l'avoient précédé, & toutes les merveilles du Paradis. Il parla aussi à Dieu qui étoit assis sur son Thrône, & qui lui dit que pour l'amour de lui il vouloit bien sauver le quart, & la moitié du quart du Monde. Dieu ajouta que le jeûne lui étoit fort agréable, & que pour cette raison il devoit faire jeûner son peuple soixante jours de l'année, à quoi Mahomet ne répondit rien parce qu'il étoit ébloui de la Majesté du Thrône, mais peu après étant revenu à soi & en ayant conféré avec Moïse, il pria Dieu de diminuer quelque chose d'une si pesante charge, ce que Dieu lui accorda

&

& le jeûne fut réduit à trente jours autant que dure le mois de Kamadan. Ce fut aussi en ce tems là que les cinq prieres du jour furent instituées.

Cependant Mahomet prêchoit fortement sa Mission & l'unité de Dieu. Il se maria à une sainte & riche veuve nommée Kadige dont autant que j'en puis juger les grands biens ne contribuèrent pas peu à faire fructifier la Mission. Quoiqu'il en soit, il se vit bien tôt reveré par toute l'Arabie, & suivi de plusieurs milliers d'hommes. Ils convertit entr'autres deux celebres Docteurs Grecs l'un nommé Sergius & l'autre Jean, lesquels furent dans la suite ses plus grand zelateurs.

En ce tems là il y avoit en Arabie quatre Seigneurs considerables par leur naissance, par leur pouvoir, & par leur Pieté, auxquels Dieu declara qu'ils devoient écouter son Envoyé Mahomet, se ranger avec lui, & n'épargner rien pour lui aider à établir sa Loi. Ce sont les quatre amis du Prophète, Hali, Osman, Abubecker, & Homar. Mahomet les declara ses Lieutenants Généraux pendant sa vie, & ses Successeurs après sa mort. Pour lui il prit le titre de Calife c'est à dire donné de Dieu, & avec cela l'Autorité de Prince. Kadige étant venu à mourir Abubecker se trouva honoré de pouvoir lui donner sa fille pour femme, c'est celle que les Turcs honorent sous le nom de St. Aische & pour l'amour de laquelle ils disent que Dieu ajouta dix huit versets à l'Alcoran. Cette Aische étoit fort belle, & sa beauté donna lieu à la medisance.

disance. Une Arabe infidelle nommé Abdala Ben Selouck poussa même la médifance jusques à l'accuser dans les formes d'avoir commis adultere avec un nommé Safoüian, & il en donna quatre témoins, mais Mahomet qui aimoit sa femme & qui sans doute la connoissoit mieux que ses accusateurs, prit son parti & trouva des contre-temoins qui atesterent son innocence. C'est Gelaldin qui raporte ce fait, & l'on en trouve aussi quelque chose dans l'Alcoran au Chapitre de la Lumiere où Mahomet dit; *Cette Troupe qui s'est detachée des vrais Croyans avec mensonge & faux témoignage ne vous à point fait de mal, au contraire elle vous à fait du bien. Chacun portera le fardeau de ses péchez, & le plus méchant d'entr'eux sera précipité dans les tourmens de l'Enfer. C'a été un bonheur que vous ayez ouï le sentiment des fidelles par leur bouche, lorsqu'ils ont dit que ces gens mentoient impudemment, s'ils n'eussent présenté ces quatre témoins ils n'en eussent point trouvé d'autres. Ils sont des menteurs, sans la grace & sans la misericorde de Dieu ils auroient déjà resenti de grands tourmens en ce monde & en l'autre à cause de leur imposture & c.* Il seroit assez difficile au tems où nous sommes de juger si Aïsche étoit innocente ou criminelle. Peut être que Mahomet ne la defendit que par politique & en confide-

ration de son Pere Abubecker dont il étoit obligé de ménager l'amitié, mais peut être aussi que les ennemis de Mahomet avoient inventé cette imposture pour le brouiller avec ses meilleurs amis au cas qu'il y ajoutât foi, ou pour le rendre méprisable à son parti, s'il toleroit l'infamie de sa femme. Ce qu'il y a de certain, c'est que naturellement Mahomet étoit trop jaloux pour garder en sa maison une femme qui de sa connoissance lui auroit été infidelle. Il ne faut que lire l'Alcoran pour en être persuadé, sa jalousie y paroît en divers endroits, mais particulièrement au chap. des Bandes où il dit à certaine jeunesse qui à son avis frequentoit trop assidüement chez lui

O! vous qui croyez, n'entrez pas dans les maisons du Prophéte sans sa permission, excepté à l'heure du repas, & cela par rencontre & sans dessein. Si vous y êtes invitez, entrez avec liberté, & lors que vous aurez pris vôtre repas sortez de la maison, & ne vous arrêtez pas à discourir les uns avec les autres, cela importune le Prophéte. Il a honte de vous congedier, mais Dieu n'a pas honte de vous dire la verité. Les femmes du Prophéte auront le visage couvert quand vous leurs parlerez, cela ressent mieux la pureté tant à elles qu'à vous. Vous ne devez pas importuner le Prophéte de Dieu, & ne devez pas con-

noïe

noître ses femmes, ce seroit un très grand peché. Si vous cachez quelque dessein, ou si vous le decouvrez, sachez que Dieu sçait tout. Cet autre passage n'est pas moins exprès. Il est tiré du même chapitre. O! femmes du Prophète, celles d'entre vous qui seront impudiques seront châtiées doublement plus que les autres femmes, c'est une chose facile à Dieu. Celles d'entre vous qui obeiront à Dieu & à son Prophète seront recompensées plus que les autres femmes. O! femmes du Prophète, vous n'êtes pas comme les autres femmes du monde, craignez Dieu & ne croyez pas aux discours de ceux qui ont dessein de vous séduire. Parlez avec civilité, demeurez en vos maisons, & n'en sortez pas pour faire paroître vôtres beautés ni pour en faire montre, comme faisoient les anciens ignorans &c.

On dit que la Jalousie & la Volupté vont souvent de compagnie, je ne sçai si cela peut être pris pour regle, mais en ce cas là Mahomet en fourniroit un exemple, car on ne sçauroit le défendre d'avoir été sur le sujet des femmes un des plus voluptueux hommes de son tems. Outre les deux femmes dont j'ai parlé, il en avoit plusieurs autres & Gelaldin en compte jusqu'à neuf. Il ne prenoit garde ni au bien ni à la qua-
 lité

lité pourvû qu'elles fussent belles, & il ne fit point difficulté d'épouser une femme qu'un de ses Esclaves nommé Zeit avoit repudiée. Il avoit d'ailleurs un très grand nombre de belles Esclaves dont il usoit comme de ses propres femmes autant & aussi peu tems qu'elles lui agréoient. Il se donnoit là dessus toute la liberté imaginable, & quand on y trouvoit à redire, l'Ange Gabriel ne manquoit jamais de venir à son aide avec un chapitre de l'Alcoran qui s'expliquoit si intelligiblement que personne n'en pouvoit plus pretendre cause d'ignorance. C'est ainsi qu'au chapitre des Bandes il introduit Dieu lui disant. *O! Prophète nous ne permettons de connoître les femmes que tu as dotées, les filles Esclaves que Dieu t'a données, les filles de tes Oncles & de tes Tantes qui ont abandonné avec toi la compagnie des mechans, & la femme vraie croyante qui se sera donnée à toi si tu la veux épouser & qu'elle ne soit pas femme d'un vrai croyant. Tu garderas celle que tu voudras repudier & tu coucheras avec celles qui t'agréeront. Il est plus à propos que tu les repudies sans offencer Dieu que de les voir mecontentes & affligées. Au reste si Mahomet étoit voluptueux & jaloux, il n'étoit pas moins avare, & il n'y a presque point de chapitre dans l'Alcoran, où il ne recommande l'épargne comme une des vertus nécessaires pour parvenir*

ni.

nir au Salut. Mais ce qui sans doute paroitra tout à fait étonnant, c'est qu'il étendoit son avarice jusqu'à l'entretien de ses femmes aux quelles malgré l'amour qu'il leur portoit, il plaignoit les ajustemens qu'elles fouhaitoient. On en trouve une preuve incontestable dans l'Alcoran où Dieu lui dit.

O! Prophète si tes femmes sont trop ambitieuses des biens de la terre, & de vêtemens trop somptueux, appelle les, dis leur que tu leur feras du bien, & que tu les repudieras avec douceur & civilité.

C'étoit le vrai moyen de gourmander leur ambition & leur humeur dependencie, car où auroient elles pû trouver un autre Mari aussi grand Seigneur & aussi puissant que Mahomet?

Je ne doute point que bien des gens ne soient excitez à rire quand ils verront cet admirable Alcoran qui avoit été écrit au Ciel, & inspiré Divinement, profané à regler les affaires Domestiques ou particulieres de Mahomet, & javoüe qu'il y a là dedans un excès de ridicule qui faute aux yeux. Mais il faut considerer qu'entre ce tems là & celui ci, il y a bien de la difference, & qu'autant que les esprits sont rafinez aujourd'hui autant ils étoient alors stupides & lourds. Mahomet avoit affaire à des gens à qui il falloit dire les choses de la maniere la plus grossiere & la plus sensible pour faire quelque impression sur eux, & comme ils étoient persuadez de la verité de ses inspirations, il ne pouvoit
se

se servir d'un meilleur moyen pour les amener à ce qu'il vouloit. Il en avoit fait l'expérience à diverses fois, & comme il s'en étoit toujours bien trouvé il n'y à pas de quoi s'étonner s'il y avoit ordinairement recours. Il se servoit particulièrement de ce moyen pour encourager ses Soldats au combat toutes les fois qu'ils croyoit avoir affaire à l'ennemi, ou pour leur reprocher leur lâcheté quand ils avoient fui, ou temoigné de la crainte. Tout le chap. du Butin fut fait à cette occasion aussi bien que plusieurs autres, & Mahomet y assure que *si les vrais Croyans qui combattoient avec lui étoient cent, ils vaincroient deux cent infidelles & que s'ils étoient mille ils en vaincroient deux mille.* Il ajoute à cela que *le Prophète ne peut pas être pris prisonnier, & qu'il s'établira en terre avec avantage sur les Infidelles.*

L'Adresse de cet Imposteur étoit si grande qu'il sçavoit tirer avantage de tout, même de ses propres disgraces. Sa fuite de la Mecque sans autre compagnie que celle d'Abubecker, & la perte de la Bataille de Hannin en furent deux consecutives qui sembloient devoir le ruiner entièrement, s'il n'avoit eu l'esprit de persuader aux siens que Dieu l'avoit sauvé par miracle, & qu'il lui avoit envoyé des Troupes invisibles pour le garder. Voici comment il s'explique au sujet de l'une & de l'autre occasion au chap. du Butin.

Sou-

Souvenez vous de la Journée de Han-
 nin, que vous étiez joyeux du grand
 nombre de vos Troupes. Il vous fut in-
 utile. La peur vous faisoit trouver la
 terre trop étroite pour fuir, & vous
 avez tourné le dos comme vaincus. Sou-
 venez vous qu'alors Dieu mit son Pro-
 phète, & les vrais Croyans en lieu de
 seureté, & qu'il envoya des Troupes in-
 visibles pour châtier les Infidelles, &
 puis. Vous ne protegerez pas le Pro-
 phète. Dieu seul est son protecteur. Il
 l'a protegé quand il est sorti de la
 Mecque lui deuxiême. Lorsqu'ils
 étoient tous deux dans la caverne, il
 disoit à son compagnon, ne t'afflige pas
 Dieu est avec nous. Dieu la protegé
 & secouru par des troupes invisibles.
 Cette fuite de Mahomet hors de la Mec-
 que fut causée par une conspiration que les
 Habitans avoient formée contre lui, &
 dans laquelle ils avoient (a) resolu de le
 tuer. Mahomet en ayant été averti se re-
 tira secretement à Yatreb qui depuis fut
 nommée Medina c'est à dire la ville par Ex-
 cellence, car le mot de Medina en Arabe
 ne signifie pas autre chose que Ville, d'où
 vient qu'en Espagne on voit encore quel-
 ques unes de celles que les Mores y ont bâ-
 ties qui portent ce nom, comme Médina
 del Campo, & Medina Sidonia. On apelle
 aussi

(a) Chap. des Limbes.

aussi la Medine d'Arabie *Medina al Nabi*, Ville du Prophète, & *Medina al Resul*, ville de l'Envoyé de Dieu. C'est de cette retraite apellée en Arabe *Hegire* que les Mahometans content leurs années, comme du jour de la vie de Mahomet le plus memorable. En effet depuis ce jour là ses affaires allerent toujours de mieux en mieux. Il prit la Mecque (a) à main armée, & gagna la celebre Bataille de (b) Belder, dans laquelle si on l'en doit croire Dieu le secourut avec cinq mille Anges qui defirent ses ennemis, & je ne sçai combien de Diabes qui étoient venus à leur aide. Du reste chaque jour de sa vie fut signalé par une rapidité de conquêtes & de victoires qui ne reçut presque point d'interruption. Il gagna vint quatre Batailles, força plus de cent Villes, & mit de son vivant son Empire en état de craindre peu de revolutions. Enfin il mourut comme les autres Hommes à Medina sa ville fidelle, environ l'an six cent trente deux de nôtre salut âgé de soixante à quatre vints ans. Hali qui avoit épousé Fatima sa fille ainée, lui succeda au Caliphat en vertu de sa derniere disposition, mais Abubecker son beau pere s'y opposa, & du consentement de tous fut élu Caliphe. Homar le fut après lui, & Osman succeda à Homar, en sorte que Hali ne regna que le dernier des quatre & encore peu de tems.

Dans ces commencemens de la Loi Mahome-

(a) Chap de la conquête.

(b) Chap. du Butin.

hometane les Caliphes étoient Pontifes & Rois tout ensemble, & cette confusion du spirituel & du Temporel, leur acquit un tel pouvoir sur l'esprit des peuples aveuglez, qu'ils en faisoient tout ce qu'ils vouloient. Jamais hommes n'ont porté l'obéissance aussi loin que les Sarazins. Ils se jettoient au feu & en l'eau, & presentoient leur tête au cordeau au moindre signe du Caliphe. Pas un ne balançoit un moment, & si quelqu'un l'avoit fait, il auroit passé pour un Monstre execrable. Cette coutume à continué fort long tems entre les Turcs, & quoiqu'elle ne s'observe plus aujourd'hui comme autrefois, cela n'empêche pas qu'il n'y ait bien des Docteurs qui pretendent la faire passer pour un point de Religion.

Ce fut un grand coup de Politique à Mahomet & aux Caliphes ses Successeurs que de réunir en eux la Puissance Spirituelle avec la Temporelle, l'une étoit l'apui de l'autre, & comme leur maniere de Gouverneur étoit toute Tirannique ils auroient en sujet de craindre à tous momens de fâcheux revers de fortune, si elle n'avoit point eu d'autre fondement que la force des armes. Il étoit donc à propos & même absolument nécessaire d'engager les gens par des motifs de conscience à subir un joug de lui même si insupportable, & à baiser religieusement les fers dont ils étoient chargez. La Cour de Rome qui passe avec raison pour la plus Politique du Monde ne s'y étoit pas pris d'un autre fa-

con pour parvenir à la Monarchie universelle; & combien peu s'en est il falu qu'elle n'ait reussi dans son dessein? On a vû un tems que les Papes disoloient des Couronnes aussi librement que des Canonicats de St. Jean de Latran, & l'on peut dire que si l'Europe est enfin sortie de cet Esclavage, elle ne doit sa delivance qu'à la Providence Divine qui veille sans cesse pour la conservation des Chrétiens. L'abandonnement où elle à laissé les Infidèles à cet égard en est ce me semble une preuve évidente, car bien qu'ils ayent entièrement changé de sentiment sur cette espece d'obeissance aveugle & irraisonnable, on ne peut pas dire que leur Gouvernement en soit beaucoup meilleur ni leur état plus heureux, Voyez là dessus mon Etat present de l'Empire Ottoman. C'est à cet ouvrage que je merapporte, mon dessein n'étant pas de m'engager ici à rien de ce qui touche la Politique. Je suis Mr. vôtre &c.

De Smirne. le..... Mai 1691.



LET-



L E T T R E V.

*Des Devoirs auxquels les hommes sont
tenus envers Dieu.*



M O N S I E U R.

Je vous ai entretenu dans mes trois ou quatre précédentes lettres des deux parties de la Loi Mahomet qui regardoient la foi, passons maintenant si vous voulez à celles qui sont purement de Pratique. Je vous ai déjà dit que ces Parties sont deux, l'une concernant le Devoir des hommes envers Dieu, & l'autre ce même Devoir envers les hommes.

Le Devoir des hommes envers Dieu selon les Turcs se peut réduire à six Points principaux, qui sont I. la Circonsion, II. l'Ablution ou purification, III. l'Observation du Carême, IV. les Pèlerinages de
la

la Mecque, V. la priere, VI. l'abstinence du vin & des viandes defendües. C'est à l'explication de ces six points & de quelques autres de moindre importance qui les suivent, que je destine cette lettre.

De la Circoncision.

J'ai mis la Circoncision la premiere en ordre, parce que c'est aussi la premiere marque de Mahometisme qu'un Turc porte sur sa personne; car bien que selon la Loi, les Turcs ne soient pas obligez comme les Juifs à la pratiquer le septième jour, & que souvent même ils attendent la huitième ou la dixième année, il est néanmoins certain qu'ils ne peuvent pas en bonne conscience attendre plus tard. Ils y sont engagez à peu près de la même façon que les Protestans Reformez croient l'être au Batême, c'est à dire, non pas par une necessité de moyen, mais par une necessité de precepte. De sorte que selon eux, il n'est pas absolument necessaire d'être circoncis pour être sauvé, mais il est necessaire de ne point negliger cette ceremonie, soit par mepris soit par froideur de zele.

De l'Ablution.

Il en est à peu près ainsi de l'Ablution. J'apelle de ce nom un certain lavement exterieur par le moyen duquel les Mahometans croient qu'ils sont purifiez. Il y

en à de deux sortes, l'Abdest & le Goul. La premiere de ces Ablutions se fait en se lavant les mains, le visage, les oreilles, & les pieds, ayant le visage tourné vers la Mecque. Ils la prennent tous les matins parce qu'ils s'estiment souillez par le sommeil, & ils la renouvellement dans la même journée si par hasard quelque excrement a gâté leur habit, soit urine ou autrement. C'est aussi pour éviter cet accident qu'ils s'accroupissent comme je vous ai dit pour repandre leur eau, & même dans leurs lieux d'aisement, il n'y a aucun siege percé de peur que des gens mal propres les ayant salis ou mouillez d'urine, un autre qui viendroit après lui ne se souillât sans y prendre garde. Il y a donc seulement un trou dans le plancher ou dans la terre, & ce trou est ordinairement triangulaire. Après qu'ils ont fait, ils se torchent le derriere, non pas avec du papier, car ce seroit chez eux la dernière prophanation attendu que le nom de Dieu, a peut être été écrit dessus, ou qu'il pouroit y être écrit à l'avenir, mais avec les doigts. Ils se lavent en suite avec de l'eau, s'ils en ont à commodité, ou bien

(1) Mahomet parlant de cette sorte de purification s'en explique ainsi au chap. de la Table. *O! Vous qui croyez en Dieu, lorsque vous voudrez faire vos oraisons, lavez votre visage, vos deux mains jusqu'au conde, & passez la main sur votre tête & sur vos pieds jusqu'aux talons, si vous êtes pollus purifiez vous, si vous êtes malades, ou en voyage, ou que vous veniez de décharger votre ventre, ou que vous ayez connu vos femmes, & que vous ne trouviez point d'eau pour vous laver, mettez la main sur le sable, passez la sur votre visage, & vous en essuyez les deux mains &c.*

bien ils se frotent avec de la terre (a) que l'on tient là exprès dans un vase. Mais quand ce vase n'y est point, comme par exemple dans un lieu d'aïsement public, la muraille ou la terre même en fait l'office, & rien n'est plus plaifant alors que de voir la figure qu'ils font, car ce n'est pas assez que de se froter les doigts, il faut tout froter, soit qu'ils aient dechargé leur ventre, ou simplement uriné. Quelque ridicule que soit cette action, elle ne leur semble pas telle parce qu'ils en ont des raisons serieuses. D'ailleurs ils y sont accoutumez, & vous sçavez que c'est la coutume seule qui fait trouver les choses bien ou mal. Les Romains étoient ils bien plus sages eux qui se servoient d'une éponge (a) attachée au bout d'un baton pour le même usage; témoin l'Histoire de ce malheureux que l'on menoit pour être livré aux bêtes devant le Peuple, & lequel ayant demandé congé d'aller à ses affaires se foura cette éponge dans le gosier avec le baton, n'ayant point d'autre moyen en main pour se tuer. A l'égard de la terre dont se servent les Turcs, je vous ai déjà dit qu'ils en ont des raisons serieuses. Comme ils se croient souillez par les excremens, ils se croient aussi purifiez par l'un des Elemens ou par quelque simple production de la Nature comme Herbe, Racine, Pierre &c. Ils n'usent néanmoins de ces choses qu'au défaut d'eau, car quand ils en ont ils se lavent, & ils sont même obligez de

G 2

le

(a) C'est à cause de cela que *Spongia* en latin est un mot obscene.

le faire. L'Ablution qu'ils font à l'issue de leurs aïsemens se fait en se lavant les mains, le visage, & tant soit peu le dessus du soulié. J'ai eu la curiosité de demander à un Turc pourquoi il ne lavoit pas aussi le dessous, puis que c'étoit la partie la plus sujette à se souiller, mais il m'a repondu que c'étoit aussi celle qui se purifioit le plus frequemment par l'atouchement de la Terre.

Pour ce qui est du *Goul*, la seconde & la plus grande de leur ablutions, il le prennent lorsqu'ils ont couché avec une femme, quand ils ont mangé des viandes défendües, quand ils ont touché quelque pourceau, ou lorsque par malheur il est tombé du vin sur leur habit. J'en ai vü même quelques uns à qui ce malheur étant arrivé, ils n'ont plus voulu porter leur habit, ce qui n'empêche pas pourtant qu'il n'y ait d'ailleurs des milliers de Turcs qui loin d'être si scrupuleux avalent le vin par bouteilles, & s'enyvrent jusques à ne se pouvoir plus tenir sur leurs jambes.

De l'Observation du Carême.

Il n'y a guères de Point dans toute la Religion Mahometane dont les Turcs soient plus scrupuleux observateurs, que de celui ci, parce qu'ils le croient particulièrement institué de Dieu pendant le voyage que Mahomet fit au Ciel. Ils apellent leur Carême *Ramazan*, & ce Ramazan dure trente jours, c'est à dire une Lune
toute

toute entiere. Mais si le jour de la nouvelle Lune, le tems se trouve si couvert, qu'elle ne paroisse point, ils ne laissent pas de continuer le jeûne jusqu'au lendemain, ou même jusqu'au jour suivant, si bien qu'il dure quelques fois trente un ou trente deux jours.

On peut juger de leur impatience pendant ce tems là. Ils montent sur les maisons & sur les montagnes pour voir lever la Lune, & quand ils l'ont aperçue ils la saluent de plusieurs Reverences, pendant que les Châteaux en font autant par plusieurs coups de Canon redoublez. Ce jour là, la fête du grand *Bairam* commence. Je dis le grand, parceque les Turcs en observent encore quelques autres de moindre importance comme celui de la naissance de Mahomet &c. Celui ci est à quelque égard la Pâque des Turcs pendant laquelle ils se donnent tous à la joye. Chacun prend ses meilleurs habits, pare sa maison de ce qu'il a de plus precieux, envoie des presents à ses amis selon son pouvoir, & en reçoit d'eux en échange, & de tous côtez on n'entend que tambours, timbales, trompetes, & autres instrumens de musique. Les Bachas particulierement & les autres Seigneurs Turcs qui veulent se distinguer par leur magnificence, ont ces jours là quelque concert chez eux, & reçoivent en ceremonie les felicitations des Courtisans. Il y à aussi des Bandes d'hommes du commun qui vont le soir avec des pots à feu au bout de certains grands bâtons qu'ils

portent haut élevez dans leurs mains. Ces gens ont avec eux je ne sçai quels misérables Chanteurs, & tout ce beau Cortege ensemble court de maison en maison chez les personnes les plus considerables. Là ils hurlent deux ou trois chansons d'un ton de desesperez, & font des contorsions qui leur donnent plutôt la mine de vrais Demoniques que de gens raisonnables : le tout pour attraper quelques Mangours ou quelques Aspres qu'on leur donne par charité.

Les Turcs se portent d'autant plus volontiers à ces rejouissances extraordinaires que lorsque le Bairam arrive, ils sont fatiguez d'un jeûne fort austere. Je sçai bien que divers Voyageurs en ont parlé tout autrement, & que même ils ont voulu faire passer le Ramazan pour un tems de licence & de debauche plutôt que de mortification, mais je suis obligé de dire que ce que j'en ai vû m'a paru tout contraire à ce que ces Voyageurs ont publié. Si le Ramazan, ou le Carême des Turcs n'est pas si long que celui des Catholiques, il est en recompence beaucoup plus rude & plus austere, puis qu'ils ne doivent ni manger ni boire, ni fumer du Tabac pendant que le jour dure. Il me souvient d'avoir vû un pauvre Jannissaire qui étoit au service d'un Consul, tomber en defaillance trois fois dans un après midi faute d'un peu d'eau pour se defalterer, & refuser toujourns avec constance d'en avaller une seule goutte. Ces inconveniens obligent les Turcs à faire de
la

la nuit le jour pendant cette Lune, à la réserve des pauvres Artisans qui sont réduits à gagner leur vie du travail de leurs mains. Je me suis quelques fois promené la nuit pendant ce tems là, & j'ai remarqué toute la Ville dans un mouvement presque aussi grand à deux heures après minuit, que dans un autre tems à Midi. Comme ce Carême n'a point de tems fixe parce qu'il vient toujours dix jours plus tard l'année suivante que la précédente, & qu'ainsi il parcourt toutes les saisons de l'année dans un certain période, il est plus ou moins incommode selon le tems auquel il échoit. Quand il arrive pendant la canicule comme il a fait cette année, il est insupportable, mais quand il vient vers le Solstice d'hiver, c'est peu de chose. La raison de cela c'est que les Turcs ne se reglent pour la durée du jeûne que sur la présence du Soleil, l'Alcoran leur ayant ordonné de le commencer au matin dès qu'ils pouroient discerner (a) un filet blanc d'avec un filet noir, & de le finir le soir à pareille heure. L'une & l'autre leur est annoncée par les Muezens qui crient sur les Minarets des Mosquées de façon que personne ne peut en pretendre cause d'ignorance.

Du Pelerinage de la Mecque.

Ce Pelerinage est d'un très grand merite

G 4

par-

(a) C'est au chap. de la Vache en ces termes beuvez & mangez, jusques à ce que vous puissiez distinguer le filet blanc, & le filet noir par la lumiere de l'Aurore. Alors commencez à jeûner jusqu'à la nuit.

parmi les Turcs, & outre qu'il leur donne une espece de certitude d'être sauvé, il les rend si venerables entres les autres hommes qu'il n'y en à guéres qui ne le fassent avec plaisir le plûtôt qu'ils peuvent. Cependant il n'est pas d'un commandement si absolu que celui du Carême, celui de la Priere, ou celui de l'Aumône, & beaucoup d'honnêtes Turcs croyent en être dispentez dès qu'ils occupent quelque charge ou qu'ils font quelque profession qui demande leur residence en un lieu. Il est vrai que la grande longueur du chemin fait a beaucoup d'entreux un obstacle que Mahomet n'avoit sans doute pas prévû, car quand il forgea son Alcoran il étoit bien éloigné de croire qu'il seroit reçu comme généralement dans les deux plus grandes parties du Monde. Toutesfois comme il avoit déclaré que ceux qui seroient empêchez de faire ce Pelerinage, ou qui n'auroient pas de bien pour accomplir les sacrifices qui y sont ordonnez, pouroient satisfaire (a) à Dieu en jeûnant un certain nombre de jours : les Turcs se reglent aujourd'hui là dessus quand ils ne peuvent pas faire le voyage.

Il y a un tems marqué pour le Pelerinage de la Mecque aussi bien que pour le Carême, & ce tems est le mois de Mharam. Il n'est pas permis aux Turcs d'attaquer leurs ennemis ni de leur declarer la guerre pendant ce mois là, mais il leur est permis de se defendre, & de combattre quand

ils

(a) Chap. de la Vache.

ils sont attaquez. Ils ne peuvent (a) pas non plus aller à la chasse ni tuer aucun Gibier pendant qu'ils font le pelerinage de la Mecque, mais il leur est permis de pêcher & de manger du Poisson. Le péché d'un homme qui tue du Gibier quand il fait le Pelerinage de la Mecque est suivant l'Alcoran le même que celui d'un homme qui tue le Bétail de son prochain, & la réparation de ce péché est de faire un present au Temple de la Mecque. Il y a encore plusieurs autres observations Religieuses auxquelles les Turcs sont obligez pendant ce Pelerinage, comme de ne point (b) raser leurs têtes, jusqu'à ce qu'ils soient arrivez à la Mecque, & d'y (c) sacrifier la femelle d'un Chameau étant droite sur ses pieds & en proferant le nom de Dieu; mais je ne vous en dirai rien de fort particulier, parce que je n'ai point eu de connoissance particuliere avec aucun Turc qui ait été à la Mecque, ou qui ait voulu m'instruire en detail de ce qui s'y pratique par les Pelerins. Vous pouvez consulter à cet égard les Voyages de Thevenot.

De la Priere.

La Pratique de la Priere est parmi les Mahometans une des obligations dont ils peuvent le moins se dispenser, parce que la Loi suppose que le tems ne leur en manque

G 5

pas.

(a) Chap. des Femmes.

(b) Chap. de la Vache.

(c) Chap. du Pelerinage.

pas. Elle ne laisse pas cependant d'ê-
 tre assez incommode par la fréquente rei-
 teration à laquelle elle les engage. Ces
 Prieresse doivent faire cinq fois toutes les
 vingt quatre heures, non pas à discretion,
 mais a certaines heures réglées autant que
 l'élevation du Pole où l'on se trouve, le peut
 permettre. La premiere est le matin au
 point du jour; c'est le *Sabah namaz*: la se-
 conde à Midi qu'ils apellent *Oileh namaz*,
 la troisiême entre trois & quatre heures
 après midi qu'ils appellent *Quindi namaz*,
 la quatriême au Soleil couchant qui est
l'Akscham namaz: & la cinquiême à une
 heure de nuit, c'est *l'Yathi namaz*. Il faut
 qu'ils observent exactement ces cinq heu-
 res precises sans y manquer jamais, autre-
 ment ils ne feroient pas bons Musulmans,
 mais ils ne sont obligez d'aller qu'une fois
 la semaine à la Mosquée, qui est le vendre-
 di à neuf heures du matin, heure qu'ils
 appellent *Couschlouc namazi*. Ils font tou-
 tes les autres prieres (a) chez eux, ou dans
 les

(a) Je ne suis pas informé par moi même de la te-
 neur des prieres ordinaires que font les Turcs, ni
 du formulaire qu'ils observent, soit dans les pro-
 sternations soit dans l'oraison; mais voici ce que Mr de
 la Croix en dit dans la sixiême lettre du premier volu-
 me de ses Memoires. Leurs prieres dit-il consistent
 plus en adorations, prosternations, & genuflections
 qu'en oraisons laquelle est toujours la même, le matin,
 à midi, après midi, au soir & avant que de se cou-
 cher. Elle differe seulement dans la quantité de ses
 actes de Reverence qu'ils appellent *Rekiat* proster-
 nation. Il y en a de deux sortes, *Fars*, d'obligation,
Sunet de surerogation. Ils commencent toujours leurs
 prieres par le dernier.

La priere du matin *Sabah Namaz* qui est la plus courte, n'est composée que de quatre Prostrations deux de surerogation & deux d'obligation.

Celle de Midi *Ovulé Namaz* est de dix, quatre de surerogation, quatre d'obligation, & deux autres comme les premiers.

Kindi Namaz qui se fait à trois heures après midi, oblige à huit prostrations, quatre du *Sunnet* & quatre du *Fars*.

L'Oraison du Soir *Accham Namaz* est de cinq, trois d'obligation & deux de surerogation.

Celle du coucher *Fatsie Namaz* est la plus longue de toutes, elle consiste en treize *Rekiat*, neuf de surerogation entremeslez de quatre d'obligation.

La priere se faisant dans la Mosquée, c'est l'Iman qui commence en avertissant le Peuple de dresser son intention pour la Priere, & de dire tout bas en particulier. *Je veux m'acquiescer pour Dieu des deux actes de prostration, & de surerogation.* Ensuite il prononce ces mots *Allahou Ekber Dieu est grand*, & chacun les repete à voix intelligible.

Il continue *Mon Dieu je vous loue, beni soit votre Nom, votre bonté soit exaltée, il n'y a point d'autre Dieu que vous, & je me confie en vous contre la malice du Demon.*

Il poursuit au nom de Dieu misericordieux, Loué soit Dieu Createur de l'Univers, qui est le misericordieux de tous les misericordieux, Patron du jour du Jugement. *Je n'adore que lui, & je m'appuie sur lui. afin qu'il me montre le chemin des justes, dont il a favorisé les fidèles, & qu'il me détourne de celui des réprouvés.*

Au nom de Dieu misericordieux, tout homme qui observe la Justice ne souffrira point de dommage, non plus que ceux qui ont crû, & ont fait de bonnes œuvres, parce qu'ils ont mérité en suivant le juste chemin & pratiquant la patience.

L'Iman & les autres baissent la tête trois fois à chacune desquelles ils disent *Mon Createur est très grand*, & en la relevant *Dieu entend celui qui le loue.*

Il finit ce *Rekiat* en se prosternant, en baissant trois fois la terre, & disant à chacune. *Mon createur est très grand.*

Le second Rekiat.

L'Iman dit, *Au nom de Dieu Misericordieux, qui vous a donné la Fontaine du Paradis, près de votre Createur, faites lui sacrifice, & celui qui mandira votre lignée, sera mandit lui même.*

En se baissant l'on dit *Dieu est grand*, & étant baissé l'on repete trois fois *Mon Createur est très grand*. L'on se prosterne, l'on baise trois fois le terre, & l'on reitere. *Mon createur est très grand*, & demeurant assis sur les talons les deux mains étendues sur les Genoux l'on dit. *Dieu reçoive nos prieres & nos bonnes œuvres, le salut soit sur vous ô Prophète. La misericorde & la grace de Dieu soient sur nous qui sommes ses veritables Esclaves. Nous confessons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & que Mahomet est son Esclave & son Prophète. Que Dieu benisse Mahomet & sa lignée, qu'il la comble de grace & de misericorde, comme il a fait Abraham & ses Descendants.* Et tournant la tête à droit & à gauche l'on dit de chaque côté en forme de Benediction. *Le salut & la misericorde de Dieu soient sur vous.*

Le Rekiat du Farz ou d'obligation.

Le Rekiat d'obligation se fait en portant les deux mains sur les oreilles, & les pouces au dessous, les levant en même tems, & les croisant sur l'estomac, les yeux baissés en terre. Il semble que cette ceremonie veuille marquer l'attention en fermant les oreilles, l'intention en levant les mains au Ciel pour adresser sa priere à Dieu, le respect par le croisement des mains, & que la vue baissée soit pour empêcher les distractions contraires au recueillement de la priere. Cette Oraison qui est d'obligation se commence par la profession de foi que l'on fait en se prosternant après avoir dit quatre fois. *Dieu est grand* en prononcant ces mots. *Je confesse qu'il n'y a qu'un Dieu & que Mahomet est son Prophète.* L'Iman se leve ensuite & dit *dressez votre intention pour la priere. Apportez y les dispositions necessaires.* Alors le peuple se dresse, repete la Profession de Foi & continue sa priere comme dans le premier Rekiat de surerogation.

Le

les lieux où ils se rencontrent avec une regularité qui ne cede en rien à celle que les Catholiques montrent en France lorsqu'ils entendent sonner l'*Angelus*, mais avec une grande difference du côté de l'application & du recueillement. En effet lorsque les Turcs prient, ils le font avec tant de respect, tant de zele, & si peu de distraction, que l'on ne diroit pas que ces gens là prisent aucune part à ce qui se fait sur la Terre. Il ne leur échape pas le moindre mouvement de la tête ou du corps, non pas même un clin d'œil qui puisse faire apercevoir en eux aucun relâchement ni aucun défaut d'attention.

Quant à la posture que les Turcs gardent pendant leurs prieres, elle n'est pas aussi fixe que leur attention, car ils observent plusieurs mouvemens qui leur sont ordonnez, comme certaines inclinations de corps à droit & à gauche, & certains ployemens de bras, mais particulièrement de profondes prosternations plus ou moins souvent reiterées selon les heures. Du reste il faut qu'ils tournent la tête autant qu'ils peuvent du côté de la (a) Mecque, & qu'ils soient agenouillez pendant leurs prie-

G 7

res

Le Rekiat d'obligation se continue & finit aussi comme le second Rekiat de surerogation.

(a) Mahomet au chap. de la vache dit la raison pourquoi il a obligé les siens à tourner le visage du côté de la Mecque en priant. *Je ne vous ai pas ordonné dit-il de tourner la face du côté que vous la tourniez ci devant lorsque vous faisiez vos oraisons afin de connoître ceux qui suivront le Prophète & ceux qui retourneront en leur impiété.*

res, non pas toutesfois à nôtre maniere, mais acroupis sur les talons comme font les paresseux parmi nous. Cette situation de corps est d'obligation, & il n'y a point de bon Turc qui puisse s'en dispenser à moins d'une necessité considerable comme par exemple à l'armée en presence de l'ennemi, ou dans un tems de danger, car alors ils peuvent prier de bout, ou à cheval, & en toutes postures, suivant le precepte de Mahomet lui même qui dit au chap. de la vache. *Si vous avez peur de vos ennemis & que vous ne puissiez pas vous mettre à genou, ni accomplir les ceremonies qui vous sont ordonnées, ne laissez pas de dire vos oraisons à pied ou à cheval, & lorsque vous serez delivrez de peur, souvenez vous de Dieu.*

De l'abstinence du Vin & des Viandes defendües.

Les viandes defendües par l'Alcoran sont celles (a) ci : les bêtes qui sont mortes de maladies, le fang, la chair de pourceau, & tout ce qui n'est pas tué en proferant le nom de Dieu, les animaux étoufez, assommez, precipitez, ceux qui se sont tuez en se heurtant l'un contre l'autre, & tous ceux qui auront été tuez par d'autres animaux, à moins qu'on ne les trouve encore en vie, & qu'on les puisse saigner en

pro-

(a) Chap. de la Table de la Vache, &c.

proferant le nom de Dieu. Toutes les autres viandes leur font permises & même celles que je viens de nommer en cas d'une grande neceffité, mais ce cas excepté ils n'en doivent jamais manger, & je ne croi pas auffi qu'il y ait des Turcs pour peu qu'ils foient honnêtes gens qui le faffent. Pour ce qui est du vin, c'est une autre affaire, car bien qu'il ne foit pas moins expreffément defendû que le Pourceau, il est neanmoins certain que beaucoup de Mahometans paffent par deffus la defence, & tout ce que je pourois vous dire de plus jufté à cet égard, c'est que l'abftinence du Vin est obfervée ici à peu près comme le Carême de France. Ceux qui fe piquent d'une étroite regularité n'en ufent jamais à moins qu'ils ne foient fort malades, mais ceux qui sentent un peu au libertin, fe donnent toute licence. En un mot l'yvrognerie est très certainement un fort grand peché felon la Doctrine des Turcs & neanmoins fort généralement repandu, ce qui vient de ce que leurs Empereurs leur en ont fouvent montré l'exemple. Amurat IV, Ibrahim fon Successeur & plusieurs autres étoient presque toujours yvres; le moyen que leurs Sujets n'euffent pas appris à boire? Je ne fçai fi vous avez appris à quelle occasion Mahomet defendit le vin à fes Sectateurs. On dit que paffant un jour par un village, & y voyant des gens qui dans la joye du vin s'embrassoient, se bai-foient, & se faisoient mille protestations

d'ami-

d'amitié, il en fut si charmé qu'il benit le vin comme la meilleure chose du monde; mais qu'à son retour ayant remarqué le même lieu plein de sang & ayant été informé que les mêmes hommes qu'il avoit vû un peu auparavant si joyeux, avoient enfin changé leur joye en fureur & s'étoient batus à coups d'épée, il se retracta & maudit le vin pour jamais à cause des mauvais effets qu'il produit. Les Severians Disciples de Severus du tems du Pape St. Sot-her, étoient dans la même erreur & sans considerer que tout ce que Dieu à fait est bon en lui même, & ne peut devenir mauvais que par l'usage que l'on en fait, ils condamnoient absolument le vin comme une Creature du Diable. Peu s'en faut que les Prêtres & Docteurs de la Loi Mahometane ne disent la même chose, tant ils témoignent d'être ennemis de cette liqueur. Ils travaillent sans cesse pour empêcher qu'elle ne soit vendue publiquement dans aucun lieu de l'Empire, & à leur sollicitation, les Sultans ont souvent donné des Edits très severes contre ceux qui en boiroient & qui en vendroient, mais tout cela n'a servi, ni ne sert encore à present qu'à remplir la bourse des Bachas, Vainodes, & autres Officiers qui s'en prevalent selon l'occasion pour faire des Avannies aux miserables Grecs quand il leur plaît, car d'ailleurs il ne manque pas de cabarets en Turquie. Il en est à cet égard comme en Europe des filles de joye, elles sont pu-

nissa-

missables par tout, & l'un des principaux devoirs des Officiers preposez à la Police ou au Fisc, est de ne tolerer aucun mauvais lieu dans leur ville. Mais qu'arrive t'il de cela ? que ces Officiers deviennent quelques fois eux mêmes les fauteurs de ces filles, moyennant un petit tribut qu'ils en tirent annuellement, & moyennant l'infortune de quelque malheureuse sur qui le sort tombe pour servir d'exemple aux autres & de justification aux Officiers de la justice en faisant voir combien ils sont exacts dans l'exercice de leurs charges. De même en Turquie il en coûte ordinairement le bien, la prison, & la Bastonnade, à deux ou trois pauvres Cabaretiers Grecs en chaque Ville toutes les années, moyennant quoi on y trouve toujours vingt autres Cabarets ouverts, dans lesquels même le vin n'est pas cher. C'est le Sousbachi avec ses Satellites qui fait ordinairement cette expedition, & voici comment.

Lorsqu'il croit que pour sa propre justification, il est tems de faire un exemple de severité, il s'en va chez le premier Cabaretier Grec, suivi de dix ou douze coquins; & là sans aucun égard à la pension qu'on lui payoit pour la tolerance, il enfonce les tonneaux, repand le vin à terre, pille l'argent, rompt les meubles en pieces, & finit son execution par une Bastonnade qu'il fait donner à ce miserable, encore est ce une grace quand il ne le fait pas traîner en prison pour l'y retenir jusqu'au paiement d'une

d'une certaine somme à sa volonté. Nonobstant ce cruel traitement auquel il n'y a par un Cabaretier qui ne soit exposé à tous momens, la plûpart des Grecs entreprennent volontiers ce commerce parce qu'il y a quelque chose à gagner, & qu'ils se flattent qu'en payant bien ce dont ils seront convenus avec le Sousbachi, ils ne seront pas du nombre des malheureux. Cependant ils ont toujours la precaution de ne garder dans leur maison aucun meuble de conséquence, afin de ne pas beaucoup perdre en cas de malheur. D'ailleurs comme ils sont journellement exposez aux insultes des yvrognes Turcs qui y vont boire, & qui en usent chez eux avec la même insolence que des Brêteurs de Paris pouroient faire dans un lieu de debauche, ils n'ont garde d'accepter aucun meuble qui vaille la peine d'être regreté. Cela fait que l'on ne trouve jamais dans les Cabarets de Turquie que les quatre murailles, charbonnées de mille obscenitez, des treteaux avec des planches dessus pour servir de table, des bancs qui ne sont pas plus precieux que ces treteaux & ces planches, & des pots de terre qui servent également pour tirer le vin, & pour le boire. Voila quels sont les dignes lieux dans lesquels la Canaille Turque & la Canaille Grecque vont s'enyvrer ensemble, & puis se battre & souvent s'entre couper la gorge.

Me voila encore écarté de mon sujet, mais heureusement c'est à la fin de ma let-

tte

tre, je n'avois plus rien à vous dire qui tou-
chât particulièrement la Religion. Ainsi
Monfieur je vous baife les mains & fuis,
&c.

De Smirne le Mai 1691.



LET.



LETTRE VI.

Des Devoirs reciproques auxquels les hommes sont tenus les uns envers les autres.



MONSIEUR.

Ces devoirs sont encore de deux sortes. Ils en a de Religieux, il y en a de Politiques. Je vous parlerai premierement des devoirs Religieux.

Je n'en trouve point de plus expressément recommandé que celui de l'Aumône. Il y a particulierement une espece d'Aumône dont la somme est taxée à la dixième partie du revenu, ou de ce qu'on a gagné dans l'année. C'est ce que les Turcs appellent la Dixme ou le *Zacat*. Vous jugez bien Monsieur que si chacun s'en acquittoit fidellement il n'y auroit point de necessiteux en

Tur-

Turquie, mais le mal est que les plus grands Seigneurs sont ceux qui l'observent le moins. Je ne pretends pas pourtant en disant cela, accuser les Turcs de peu de charité; j'aurois tort, car il n'y a guères de Pais au monde où elle soit mieux pratiquée qu'en Turquie. Je veux dire seulement que parmi eux non plus que parmi toutes les autres Nations du monde, ce n'est pas à la Cour qu'elle regne le plus.

Outre le Zacat qui est fixé, les Prêtres, & les Predicateurs leur recommandent encore soigneusement de faire d'autres aumônes de leur propre mouvement, qui puisse leur tenir lieu de quelque merite devant Dieu, & contre balancer leurs péchez au jour du Jugement, car ils sont fortement persuadez que l'aumône efface leurs péchez, & que c'est un moyen que Dieu a donné aux hommes, pour se rachepter des peines dûes à leurs crimes. Cette opinion qui ne paroît pas bien importante parce qu'on la confond d'abord avec celle des Catholiques touchant le merite des œuvres, ne laisse pas d'avoir des suites & des conséquences très pernicieuses. En effet les Turcs persuadez comme ils sont, que par l'aumône ils ont toujours une voye ouverte & seure de se racommoder avec Dieu, & de se procurer le salut en racheptant leurs péchez, s'endorment sur cette esperance, & se laissent aller presque sans remords aux plus sales voluptez, & aux plus criantes injustices. C'est de ce Principe au-
si per-

si pernicious qu'erroné, que proviennent ces malversations dans l'administration de la Justice dont je vous ai parlé, ces vexations si ordinaires à ceux qui sont dans l'emploi, ces faussetez, ces usures, & enfin ces iniques moyens d'aquerir du bien en ruinant le prochain, & desquels pourtant la plûpart des Officiers Turcs font leur indigne étude. Vous ne sçauriez croire à quel point cet abus est monté. Il semble que la rapine soit devenue un jeu d'esprit, ou une science ingenieuse que chacun se pique d'entendre. Il en est quasi de même du commerce des Garçons & des Brigues de la Cour. Bien loin d'en avoir honte on en fait vanité, jusques là que l'on voit tous les jours parmi les Turcs Courtisans des Faustarons qui se vantent d'avoir renversé la Fortune de celui-ci ou de celui là, quoi que le plus souvent ils n'y ayent en rien contribué. Pour reparer tous ces desordres, ceux qui ont la conscience un peu sensible, ont recours à l'Aumône volontaire, laquelle ils font petite ou grande, selon qu'ils sont riches, & pieux, & d'ordinaire ils la proportionnent le plus qu'ils peuvent à leurs pêchez, du moins selon l'idée qu'ils en ont, de forte que generalement parlant, ils sont fort aumoniers. Ils observent même une certaine maxime fort loüable dans la distribution de leurs aumônes. C'est de ne les diviser pas en petites parcelles, qui ne sont jamais que d'un foible secours à ceux qui les reçoivent, & qui ne font aucun bien considerable à personne. Lorsqu'ils ont

res o-

resolu de faire quelque charité, ils exami-
 nent en eux mêmes tous les sujets dignes de
 compassion qui sont venus à leur connois-
 sance, & ils en choisissent un ou deux selon
 leur inclination ou selon l'abandonnement
 où ils le voyent, & dès ce moment sans
 attendre les prieres ni les sollicitations,
 ils les previennent avec une grande bonté
 par leur secours. D'autres s'informent avec
 soin des pauvres familles Ortelines, & leur
 donnent ce qu'ils ont destiné à l'aumône.
 Quelques autres s'adressent à ceux qui n'ont
 point encore fait le Voyage de la Meque,
 les exorthent à l'entreprendre & leur don-
 nent tout l'argent dont ils ont besoin pour
 cela, & d'autres enfin dans le desir de faire
 du bien à un plus grand nombre de person-
 nes fondent des hôpitaux, ou bien ajou-
 tent des rentes à ceux qui sont déjà fondez,
 bâtissent des maisons de Caravanes, font
 creuser des fontaines dans les Deserts, &
 fort souvent font raccommoder les che-
 mins ou refaire des Ponts ruinez par la
 longueur du tems, & par la rapidité de
 l'eau. Mais l'un des plus ordinaires effets
 de leur charité, & duquel il y a peu de
 bons Musulmans qui ne tâche de couron-
 ner ses autres œuvres pieuses, c'est la con-
 version de quelque infidelle à la Foi Maho-
 metane, car selon leur Doctrine cet acte
 de Religion est d'un si grand merite au-
 près de Dieu qu'il suffit seul pour expier les
 péchez de dix années. Aussi ne negligent
 ils rien pour y réussir, promesses, flateries,
 & presens, rien ne leur coûte en telle oc-
 casion,

caſion, & c'eſt d'où vient que l'on voit tant de mauvais Renegats en Turquie. La voye de la conviction marquant aux Turcs, ils ont recours aux preſens, auxquels ils croyent que les Chrétiens ne ſçauroient reſiſter, & ils aiment encore mieux les avoir de cette maniere que de n'en point avoir du tout, ſe flattant qu'après qu'ils auront fait tout ce qu'ils auront pû, le bon Dieu fera le reſte. Voila du moins quels étoient généralement leurs ſentimens dans les ſiècles paſſez, & ce qui les portoit à recevoir ſi aveuglement toutes ſortes de Canailles qui paſſoient d'Europe en Aſie exprès pour ſe faire Turcs, & à les avancer ſouvent aux plus eminentes dignitez. Il eſt vrai qu'aujourd'hui ils ne ſont plus ſi prodigues de biens & d'honneurs envers les Renegats qu'ils l'étoient autrefois, parce qu'une longue experience leur a fait connoître que les trois quarts de ces gens-là, ſont des fripons qui n'ont d'autre vûe en ſe faiſant Mahometans que de les eſcroquer pour ſe ſauver enſuite à la premiere occaſion, & que ceux qui reſtent parmi eux ſont des misérables, vendus à l'avarice & dont la vie infame fait aſſez connoître qu'ils n'ont renié leur foi que par un principe d'irreligion. Cependant ils ne reſuſent perſonne encore aujourd'hui, ſuppoſant qu'entre cinquante Scelerats qui leur viennent, il ſe peut trouver quelque homme de bien, & véritablement inspiré, mais ils ne ſont plus ſi foux que de ſe depouiller pour les revêtir. Ils aiment mieux appliquer leurs ſoins à gagner

gner quelque pauvre Esclave duquel ils estimeront la conversion à proportion de la perseverance qu'il fera paroître dans sa foi, & de la difficulté qu'ils trouveront à le gagner, persuadez qu'elle en fera beaucoup plus sincere. Pour réüssir dans ce pieux dessein, ils ne se font point une peine de le ménager pendant plusieurs années, par toutes sortes de moyens doux & honnêtes, à la reserve de l'esperance de la liberté qu'ils lui ôtent entierement. C'est la seule voye de contrainte dont ils croyent que l'on se peut legitimement servir. Quant au reste, les simples particuliers qui ont des Esclaves les traitent avec une douceur qui fait honte aux Chrétiens. Je dis les particuliers, car à l'égard des grands Seigneurs comme ils sont plus distraits par leurs affaires, & par les vanitez du monde, ils se soucient moins d'adoucir la servitude de ceux que le sort a reduits sous leur pouvoir.

Ce dessein de convertir quelque Infidelle, pour lequel les devots Turcs travaillent avec tant d'application, les porte souvent à acheter des enfans en bas âge dont ils ne peuvent tirer aucun service, & desquels pourtant ils payent peu moins cher que d'un homme fort & robuste, sans compter la depece de son entretien, & celle de son éducation, mais ils se trouvent assez recompencez de tout cela par la joye qu'ils ont de gagner une ame à Dieu.

Ce que vous venez de lire, Monsieur, suffiroit ce me semble pour montrer que les

Turcs ne font pas des Misantropes, ennemis de toute humanité comme bien des gens se le font faussement persuadé. Mais avant que de quitter entierement l'article, je veux bien y ajouter une remarque que j'ai faite avec quelque sorte d'édification, sur la pratique, & sur l'excès de leur charité, si pourtant on peut être excessivement charitable. C'est qu'ils l'étendent non seulement sur tout le genre humain, mais aussi sur les Bêtes, jusques là qu'il y a des Turcs qui achettent des oiseaux & des poissons en vie pour leur redonner la liberté. J'en ai vû moi même plusieurs prendre la peine à une certaine heure réglée de distribuer une quantité de pain & de chair coupée par morceaux, aux chiens du quartier, qui ne manquoient pas de s'assembler vis-à-vis de la maison à l'heure précise pour y recevoir leur aumône, & souvent il n'y en avoit pas moins de cinquante. Ce n'est pas qu'ils les aiment, bien loin de là, ils tiennent le chien pour une Bête immonde & ils n'en gardent aucun chez eux, si ce n'est pour la Chasse, mais plus ils sont abandonnez plus ils les croient dignes de compassion. Malgré tout cela les Villes en sont pleines parce qu'ils se perpetüent comme les Bêtes sauvages, & comme ils n'ont point de maître qui les nourisse, ils sont tous si maigres & si galeux qu'on ne croiroit jamais qu'ils dussent vivre jusqu'au soir. J'en ai vû à Constantinople que la faim pressoit jusqu'à les obliger à plonger dans la Mer, pour y aller chercher quelque ventre de Boeuf ou quelque autre

qu'autre charogne qui étoit au fond de l'eau.

Je ne sçaurois mieux placer qu'ici l'opinion que les Turcs ont à l'égard des Bêtes, puisqu'elle confirme ce que je vous ai dit de leur charité interressée. Ils ne croient pas qu'elle soient privées du bénéfice de la resurrection, & ils leur font volontiers du bien, parce qu'ils esperent qu'au jour du Jugement, elles viendront devant Dieu, & rendront temoignage en faveur de ceux qui les auront secourûes dans leur misere. Cette croyance les empêche encore de leur faire aucun mal de propos deliberé, & parmi les Devots ce seroit un péché d'en tuer aucune, ni chat, ni chien, ni cheval, ni autre bête de laquelle on n'use pas pour le manger, ou qui ne nuit point au reste des animaux. Ils alleguent pour raison que les hommes ne leur ayant pas donné la vie, n'ont pas droit de la leur ôter, & à propos de cela, je vous dirai une affaire assez plaisante qui se passa dans le quartier il n'y a que huit jour.

Il y avoit un chien qui ne manquoit jamais de hurler toutes les fois qu'il entendoit le Muezin appeller à la priere de dessus les Minares, a quoi il étoit excité par la voix longue & traînante de cet homme. Les Turcs superstitieux comme ils sont, ne pouvoient voir cela sans un extrême de plaisir, & les plus sots d'entr'eux disoient que le chien se (a) mocquoit de la priere &

H 2

de

(a) Aubigné raporte un fait peu different de celui là dans son Histoire Universelle chap. 18. Livre 11.

de la Loi du Prophète. Cependant ils n'osoient entreprendre de leur chef de le tuer de peur d'offencer Dieu, & ce ne fut qu'après avoir consulté le Cadi, & en avoir obtenu la permission de lui, qu'ils le firent.

On peut mettre ce me semble au nombre des devoirs religieux, auxquels les hommes sont reciproquement engagez les uns envers les autres, celui des personnes mariées, & celui des peres & des enfans du moins à certains égards, & en certains cas qui ne dependant que de la conscience, & sur lesquels on ne peut pas venir devant le Magistrat; c'est pourquoi je vous en dirai aussi quelque chose dans cette lettre. Les Turcs ont aussi bien que nous beaucoup de vénération pour le Mariage, mais ils se sont reservé l'ancienne liberté du Divorce. Persuadez avec Mahomet qu'il vaut mieux (a) repudier une femme que de la voir mecontente, & affligée. Ils ne peuvent pas en bonne conscience épouser une Payenne. (b) N'épousez pas dit l'Alcoran les femmes qui croient en plusieurs Dieux, une esclave vraye Croyante vaut mieux qu'une infidelle libre, mais il leur est permis d'épouser s'ils veulent une femme Juifve, ou une

Il dit que le Sr. de Mouvans ayant été massacré à Draguignan en Provence en haine de sa Religion & son cœur avec son foye ayant été jetté aux chiens, on assomma ensuite ces mêmes Chiens comme Heretiques parce qu'ils avoient fait difficulté d'en manger. Il n'y a point d'ineptie à quoi la superstition ne puisse porter quand elle est parvenue à un certain excès.

(a) Chap. des Bandes.

(b) Chap. de la Vache.

une Chrétienne, suivant le même Alcoran au chap. de la Table. *Ils vous est permis d'épouser les filles & les femmes de condition libre qui sont de vôtre Religion, & les femmes de libre condition de ceux qui sçavent la Loi écrite, en leur donnant leur dot avec civilité.* Il est encore permis aux Turcs d'épouser des femmes Esclaves, pourvû qu'elles ne soient pas Payennes, mais de la même maniere que St. Paul conseille le mariage, c'est-à-dire, par indulgence pour la foiblesse de la nature humaine. *Le (a) mariage des Esclaves, dit Mahomet, est pour ceux qui craignent la paillardise, si vous vous abstenez de les épouser vous ne ferez pas mal.* Du reste quand une femme est mariée, elle est entierement sujette à son mari, & elle lui doit obeir en toutes choses. *Les (b) hommes auront autorité sur les femmes, ils les auront en leurs gardes, ils auront en leur pouvoir le bien que Dieu leur aura donné, & auront soin de la depense qu'il faudra faire pour elles. Les femmes sages & obeissantes, observent en l'absence de leurs maris les commandemens de Dieu.* Ce n'est pas tout, un Mari à le pouvoir de châtier sa femme quand elle lui est desobeissante, comme si c'étoit son propre enfant. *Faites (c) des remontrances à celles qui seront desobeissantes, & les éloignez de vôtre lit, frapez les, mais si elles vous obeissent ne cherchez pas occasion de les maltraiter injustement.* Cette dernie-

(c) *ibid.*

(a) Chap. des Femmes.

(b) Chap. des femmes.

re clause montre quel est le devoir du mari, à quoi il faut ajouter & sousentendre qu'il doit (a) aimer sa femme, avoir soin d'elle, & la traiter doucement. Il doit aussi coucher avec elle le plus fréquemment qu'il peut, afin de ne lui donner point de sujet de jalousie, ni d'affliction, & c'est un des preceptes de l'Alcoran. *Vos (a) femmes sont vos Labourages, approchez souvent de votre labourage, & faites du bien pour vos âmes, vous le trouverez un jour.* Il y a toutes fois des tems auxquels ils ne peuvent pas le faire sans pêché, ou du moins sans se plonger dans une souillure defagreable aux yeux de Dieu. C'est ce que Mahomet a clairement expliqué au même chapitre où il est dit. *On t'interrogera des Menstruées des femmes, réponds qu'elles sont sales. Separez vous des femmes lorsqu'elles auront leurs mois, & ne les approchez pas jusques à ce qu'elles soient purifiées. Lorsqu'elles seront nettes approchez vous d'elles, selon que Dieu le commande, il aime ceux qui sont nets & purifiez.*

Si un homme vient à mourir, il est obligé de pourvoir par son Testament aux besoins de ses femmes & des ses enfans, comme je le dirai ailleurs, & si l'une des femmes reste grosse, il lui est libre d'allaiter son enfant ou non. Le tems ordonné pour allaiter un enfant est deux ans, mais on peut l'abreger de quelques mois pourvû que le pere

(a) l'Alcoran dit au chap. de la Vache. *Les femmes doivent honorer leurs maris, & ils les doivent aussi honorer, mais ils ont l'avantage d'un degré sur elles.*

(b) Chap. de la Vache.

pere & la mere en soient également d'accord. Les (a) femmes dit l'Alcoran allaiteront leurs enfans deux ans entiers, si elles veulent accomplir le tems ordonné pour allaiter. Si les parens veulent sevrer leurs enfans avant la fin de deux années, ils le pourront faire sans offenser Dieu, s'ils en sont tous d'eux d'accord. Si vous faites nourrir vos enfans par d'autres femmes que par les vôtres, Dieu n'en sera pas offensé, en leur donnant leur salaire selon la raison & l'honnêteté.

Entre les diverses fautes que j'ai remarquées dans les Relations de Thevenot & des autres Voyageurs modernes, une des plus lourdes à mon jugement & qui néanmoins a fait le plus d'impression dans l'esprit des Européens, c'est quand il dit au chap. 52. du livre premier de sa premiere partie que les Turcs ne croient pas que les femmes aillent en Paradis, qu'à peine les estiment ils animaux raisonnables, & qu'aussi ils ne les prennent simplement que pour leur service comme ils feroient un cheval. Il faut être terriblement passionné contre les Turcs, & avoir une grande envie de les decrier pour leur attribuer des sentimens aussi extravagans que ceux là. Je voudrois bien que ceux qui ont avancé cette hardie proposition, eussent expliqué en même tems pourquoi donc la pratique des bonnes œuvres est si expressément recommandée aux femmes & pourquoi les Turcs ont tant de veneration pour la memoire de la Sainte Vierge Marie, mere de Jesus, de

H 4

Ste.

(a) Chap. de la Vache.

Ste. Emvine mere de Mahomet, de Ste. Kadige sa premiere femme, & de Ste. Aïche sa seconde femme pour l'amour de laquelle Dieu ajouta dix-huit versets à l'Alcoran? Mais en verité une telle proposition ne merite pas d'être refutée, & je l'aurois peut-être laissé là sans la relever, si je ne l'aurois jugée propre à vous faire sentir, combien la plûpart de nos Ecrivains sont peu croyables quand ils parlent de la Religion des Turcs. Cependant comme il ne suffit pas de reprendre & qu'il faut prouver, j'ajouterai à ce que je viens de dire deux passages de l'Alcoran qui detruisent absolument le sentiment de Thevenot, & de ceux qui l'ont suivi. Le premier est tiré du chapitre des Bandes vers le milieu en ces termes. *Dieu a promis sa misericorde & une très-grande recompence à ceux & à celles qui obeiront à ses commandemens. Ceux & celles qui croient en son unité, qui se resignent à sa volonté, qui sont patients, qui sont humbles, qui disent la verité, qui jeûnent, qui font des aumônes, & enfin les hommes & les femmes qui observent sa loi, ne doivent pas controler ses actions, ni celles de son Prophète, ni dire qu'ils feroient mieux que lui s'ils vouloient travailler.* L'autre passage est encore plus exprès c'est du chap. du vrai Croyant qu'il est tiré. *Celui ou celle qui fera bien, homme ou femme croyant en Dieu entrera dans le Paradis, où il sera enrichi de toutes sortes de biens sans compte.*

Les Turcs sont si éloignez à cet égard de la Barbarie que Thevenot leur attribüe, qu'ils

qu'ils observent pour toutes les femmes un respect incroyable, & qu'ils ont pour leurs mères en particulier une espece de veneration qui tient quelque chose de la Religion. Le grand Seigneur lui-même n'aborde la sienne qu'avec de cérémonies qui marquent une extrême subordination & en même tems une extrême tendresse. Voyez là dessus les Memoires de Mr. de la Croix. Tous les Turcs imitent en cela leur Empereur, & ne regardent leurs meres qu'en tremblant, mais ils n'en usent pas tout à fait de même avec leurs Peres, car bien qu'ils se tiennent aussi auprès d'eux dans un très-grand respect, il semble qu'il y a moins de ceremonie, en quoi ils sont contraires à tous les autres Peuples de la Terre. Quelqu'un à qui je parlois de cela, il y a quelques jours, me dit assez plaisamment que je ne devois point m'en étonner, & que les Turcs n'en usoient ainsi que parce qu'ils sçavoient avec quelque sorte de certitude qu'une telle femme étoit leur Mere, mais qu'il n'en étoit pas de même de leur Pere. La verité est que je serois bien en peine de de dire quelle raison porte les Turcs à cette espece de distinction en faveur de leurs Meres, si ce n'est peut-être que dès qu'ils sont parvenus en âge d'étudier, ou de faire leurs exercices, ils les voyent beaucoup moins que leurs peres & que naturellement ceux que l'on aproche le moins souvent, sont ceux que l'on respecte le plus. J'ajouterai encore deux choses à tout ce que je viens de dire, pour montrer l'estime que

les Turcs font des femmes, après quoi je finis cette lettre ; l'une est qu'ils jurent communément par le ventre de leurs Mères & par celui de leurs femmes comme ils pouroient faire par Mahomet, & l'autre que dans l'Alcoran on trouve plus de dix fois cette Apostrophe. O ! *Fils de ma mere*, & point du tout celle de *Fils de mon Pere*, ce qui merite bien quelque attention. Je suis Monsieur Vostre &c.

De Smirne le Juin 1691.



LET-



L E T T R E V I I .

Des Loix civiles & des devoirs auxquels elles obligent les hommes les uns envers les autres.

M O N S I E U R ,

Vous avez vû dans mes précédentes lettres que l'Alcoran tient lieu aux Turcs d'Écriture Sainte, & de nouveau Testament, vous verrez en celle ci qu'il leur tient encore lieu de Loi civile & Politique. On peut dire même que c'est l'unique Loi dont ils se servent en jugeant, car quoiqu'ils aient aussi le Code de Justinien & qu'ils le consultent, c'est plutôt par curiosité qu'autrement, & il n'y a que l'Alcoran seul qui aye force de Loi parmi eux. Tout ce que ce Livre (a) permet est

H 6

lici-

(a) Mahomet en parle ainsi au chap. des femmes. Nous t'avons envoyé le Livre très véritable afin que tu juge les différens qui sont entre le peuple, ainsi que ton Seigneur te l'a enseigné.

licite, tout ce qu'il defend est puniffable, & quant aux choses sur quoi il ne s'explique pas positivement elles sont remises à la discretion du Juge, & au choix qu'il lui plaît de faire entre les divers sentimens d'un grand nombre de Docteurs Legistes qui ont écrit sur l'Alcoran. Or comme l'Alcoran est plus rempli d'Histoires, & de repetitions pieuses que de Loix & de reglemens, & que le peu qu'on y en trouve, est encore expliqué d'une maniere fort vague, les Cadis & les Bachas ont une entiere liberté de juger à leur fantaisie & de faire autant d'injustices qu'ils veulent, ce qui n'arrive que trop souvent. Ils y ont d'autant plus de facilité que leurs Jugemens sont sans appel & qu'ils les font executer sur le champ. Les prises à Partie sont néanmoins permises, & quand on a souffert quelque grande injustice, on peut appeler le Juge au Divan du Grand Seigneur, mais il faut qu'elle soit bien évidente pour en pouvoir esperer quelque reparation. D'ailleurs comme les causes se plaident verbalement & que l'on écrit fort peu de choses dans un procès, le Juges sont toujours à lieu de faire accroire ce qu'ils veulent, & il est très difficile de les convaincre de malversation. Ce n'est pas qu'à la fin le grand nombre des complaignans, & le raport des autres Officiers, ne decouvre souvent leur turpitude, & qu'alors on ne les châtie, mais cela ne rend pas le bien à ceux qui l'ont perdu, & ceux qui sont ruinez n'en demeurent pas moins ruinez

nez

nez par l'impossibilité qu'il y a de revoir tant de procès qui ne sont ni enregistrez, ni (a) écrits.

La Magistrature des Villes & du Pais est remise a cinq sortes d'Officiers qui sont le Bacha, le Sous-Bachi, le Vaivode, le Cadi, & le Douannier. Le Bacha est proprement le Gouverneur, le Vaivode est comme son Lieutenant, & en même tems Juge de Police. Le Cadi juge les Procés ordinaires. Le Douannier qui n'est ailleurs qu'un simple particulier connoît ici de tous les Droits pecunieux, & le Sous-Bachi fait quasi l'Office de Baillif, & en même tems de Prévôt. Ce dernier Officier fait la Ronde deux fois la Semaine, & prend garde que l'on ne vende point à faux poids, ni à fausse mesure, qu'il n'y ait point de Cabarets ouverts hors les privilegiez, qu'on ne s'enyvre point, & enfin qu'il ne se passe aucun defordre dans la Ville. Quand il trouve des contrevenans, il les fait punir sur le champ par la Bastonnade, particulièrement les yvrognes. Pour ceux là, il ne leur fait point de quartier, & quand le Sous-Bachi passe, malheur à tout yvrogne qui se trouve en son chemin.

La commission de Cadi ne dure qu'un an, & ce sont toujours des gueux qui n'ont pas des chausses que l'on envoie de la Cour pour l'exercer, mais à peine l'ont ils fait trois mois qu'on leur voit des habits, &

H 7

des

(a) J'entends les procédures judiciaires, car pour ce qui est des Obligations, des Contracés & des Sentences on les écrit en Turquie comme ailleurs.

des équipages magnifiques, & au bout de l'année leur fortune est si grosse qu'on en est tout surpris. On crie en France contre les gens de Palais, & l'on trouve mauvais qu'après vingt ou trente ans de travail, ils ayent acquis une petite fortune qui le plus souvent n'est pas capable de les faire subsister. C'est bien pis en ce Pais ici. Croyez moi, Monsieur, que si un Cadi pouvoit demeurer Cadi l'espace de dix années dans une bonne Ville, il deviendroit plus riche qu'un President au Mortier. Le dernier qui est sorti de Smirne avoit gagné quarante mille écus, jugez combien de vexations il avoit falu faire pour cela. Il est vrai qu'il n'osa pas attendre la venue de son Successeur, il delogea huit jours auparavant sans dire adieu selon la coutume de ses Confreres. La raison de cela, c'est que ceux qui viennent prendre leur place recoivent ordinairement les Plaintes que ceux de la Ville ont à faire contre eux, & qu'ils en font leur rapport au Divan. Quelquesfois mêmes ils s'asseurent de leur personne, si les plaintes se trouvent trop grièves. Or comme les Cadis qui se retirent sont rarement bien assurez de ce côté là, ils attendent aussi rarement ceux qui les viennent relever. Ils aiment mieux aller droit à la Porte où leurs Patrons les tirent toujours aisément d'affaire moyennant un honnête part au gâteau, sans quoi il n'y auroit point de grace pour eux. Quelques uns pourtant s'accordent avec le Cadi nouveau venu qui pour quelques

ques Bources d'argent leur donne un certificat tout tel qu'ils le peuvent souhaiter.

Quand on emprunte de l'argent de quelqu'un, ou quand on fait un marché de vente & d'achapt pour des choses qui ne peuvent pas être livrées de main à main sur le champ, l'ordre est que l'on en fasse écrire le contract par un Efendi ou Legiste, & qu'on le fasse autentiquer par la presence de quelques temoins, c'est la disposition de l'Alcoran au chap. de la Vache ou il est dit.

O! vous qui croyez en Dieu, lorsque vous vous chargerez de quelque dette faites en dresser un acte. Le Notaire écrira le contract entre vous conforme à la Justice, & ne refusera pas d'écrire comme Dieu lui à enseigné.

Appellez des Témoins lorsque vous vendrez & achetez, les Temoins ni le Notaire n'en recevront aucun dommage. &c.

Si votre marchandise est presente vous la prendrez entre vous à l'heure même, alors vous ne pécherez pas de ne point faire d'écriture ou de contract.

Le nombre des Témoins requis pour rendre le témoignage valide est aussi marqué au même lieu. Appellez dit l'Alcoran deux Témoins avec vous, si vous ne pouvez trouver deux hommes, un suffira avec deux femmes desquelles le témoig-

nage

nage vous sera agreable, si l'une manque à son devoir, l'autre l'en fera res-souvenir. Les Témoins ne refuseront pas leur Témoignage encore qu'ils soient appellez en plus grand nombre, ne faites pas difficulté d'écrire vôte témoignage encore qu'il s'agisse de peu ou beaucoup, & limitez le tems auquel le payement doit être fait. Telles écritures sont justes devant Dieu, donnent plus de force au témoignage, & sont propres pour empêcher que vous ne vous plaigniez les uns des autres. Toutes ces dispositions sont bonnes & louables en elles mêmes, il en faut convenir; mais le mauvais usage que les Turcs en font, les rend très pernicieuses. En effet toutes les affaires se decident parmi eux sur le rapport des Temoins, & ce rapport quoique verbal à tant de force qu'il aneantit celle de l'écrit, de maniere que si vous aviez prêté mille piastras à un homme sur son billet, ou sur une obligation par devant Notaires, & qu'il produisit deux hommes qui declarassent avoir été present au payement, vous perdriez vôte deut, & seriez condamné aux depends. Cet abus est une source inpuisable de friponneries, & les personnes de mauvaise foi ont d'autant plus de facilité, à s'en servir qu'elles trouvent toujourns aisément des Temoins prêts à tout dire pour de l'argent.

C'est

C'est ce que Monsieur de la Croix à fort bien remarqué dans la quatrième lettre de ses Memoires, ou après avoir expliqué de quelle maniere les Cadis suposent, ou font commettre eux mêmes des meurtres ou des vols pour s'en faire payer l'avanie par les Habitans du lieu, il ajoute qu'à l'égard des faux témoins il y en a pour toutes sortes d'affaires & à tous prix, & qu'ils ont même leurs Agens & Courtiers qui assistent aux plaidoyers lesquels ne manquent jamais de les proposer à ceux qui ont été remis à faire preuve par cette voye. Quand la Sentence est donnée soit à droit ou à tort, il faut que le debiteur paye sur l'heure ou dans un tems fort court, faute de quoi, il est mis en prison. Mais autre injustice; si l'on n'a pas moyen de nourrir cet homme, & de payer la Geole & la capture, il faut ceder une grande partie de la dette pour cela. Moyennant cette cession on retient un miserable en prison jusques à ce qu'il ait payé, & s'il se trouve insolvable il y demeure toute sa vie. Quelquefois aussi on change le payement en coups de Baston sur la plante des pieds dont le nombre est proportionné en quelque maniere à la grandeur de la somme, sans toutesfois excéder jamais celui de cinq cents parce qu'un homme, quelque robuste qu'il soit, ne sçauroit en souffrir d'avantage sans mourir.

Cette maniere de se payer en coups de bâton est fort du genie des Turcs, mais je ne crois pourtant pas qu'elle soit entièrement de leur invention. La loy des dou-

ze Tables la plus severe de toutes celles qui ait jamais été, premetoit. Aux Creanciers de se payer sur la chair & le sang du Debiteur, & même de la demember entréux. Voicy les paroles de cette loy.

X X X I V.

Aeris censei rebusque jure Foudicatis triginta dies iusti sunt: postea indu manus Factio esto: in ious ducito. Nei Foudicatum facit aut quips endo ioure vindicit, secum ducito. Vindicito aut nerve aut compedibus quindecim pondo ne minore: aut si volet majore vincito. Seu volet suo vivito. Nei suo vivit qui eum vinctum habebit, libras farris in dies dato. Sei volet plus dato.

X X X X V.

Ni cum eo pacit sexaginta dies in vinculis retineto. Trinis nundinis continuis in comitium prociato, arisque estimiam prædicato. Tertius Nundinis capitis pœnas suito, aut trans Tiberium peregré venum ito. Ast si plures esunt rei tertius Nundinis partes secanto: si plus minus que secuescunt ne si fraude esto.

Quoi que cette loy accordât comme j'ay dit aux Creanciers le droit de partager entr'eux la chair de leur Debiteur pour payement, il faut neanmoins remarquer que s'il
n'y

n'y en avoit qu'un seul, il ne pouvoit pas lui ôter la vie. Elle subsista assez long tems parmi le Peuple Romain, mais enfin elle fut abrogée par le Tribun Petilius qui fit ordonner qu'à l'avenir les Debiteurs ne seroient plus adjugez à leurs Creanciers, & que même on ne pouroit plus se pourvoir en matiere civile que par saisie de biens.

Les affaires criminelles ne se traitent pas autrement en Turquie que les affaires civiles, l'argent y fait tout, & quelque crime qu'on ait commis, on est bien-tôt justifié, si l'on a de quoi payer la justification. On n'y voit guères que des gueux qui subissent les dernieres rigueurs de la justice, & c'est proprement en ce pais icy qu'on peut dire avec verité que les suplices ne sont pas pour les criminels, mais pour les malheureux. Effectivement ils faut l'être beaucoup, pour estre seulement recherché après un meurtre, ou après un vol. Comme les Bachas & le Cadis font toujours leurs de quarante mille Aspres pour l'amende du sang, parcequ'au pis aller ils se la font payer par ceux de vant la porte de qui le meurtre s'est commis, ils ne se metent guères en peine de punir celui qui là repandu. J'ay vû un Janniffaire qui avoit tué plus de trente hommes, & qui malgré cela se promenoit dans la Ville, avec autant de confiance, que l'auroit pû faire l'homme du monde le plus innocent. Il en est de même à l'égard des Brigandages, qui se commentent dans la campagne, & que l'impunité rend si frequens qu'il y auroit de

de l'imprudence à faire un voyage d'une journée, sans être armé jusqu'aux dents, & très bien accompagné. Il est vray que de tems en tems le grand Vifir envoie des Bachas superieurs suivis de quelques compagnies de Soldats pour faire la recherche des crimes impunis. Mais après tout ces grands Inquisiteurs sont aussi peu incorruptibles que les autres, & ne punissent que ceux qui n'ont point d'argent pour satisfaire à leur avarice. Il faut que je vous raconte là dessus une Histoire qui sera très propre à vous faire connoître le genie de la Justice Turque, & qui d'ailleurs est fort plaisante en toutes ses circonstances, supposé toutes fois qu'elle ne soit point apocrite. Quoiqu'il en soit, la voicy. Un Païsan Turc des environs de la Ville de Smirne, ayant été pris pour un meurtre qu'il avoit commis sept ou huit ans auparavant, & sachant que l'unique expedient qui le pouvoit tirer du mechant pas ou il se trouvoit, étoit de negocier sa rançon avec le Bacha, eut recours à un marchand Hollandois dont il cultivoit le Jardin. Ce Marchand qui avoit du bien, & qui de plus étoit fort charitable, lui promit que s'il ne falloit que deux ou trois cent Piastrès pour le sauver, ils les donneroit volontiers. Là dessus le Païsan fit son marché & convint avec le Bacha de lui payer cent *Scherifis*, pieces d'or turquesques qui valent deux Piastrès & un quart chacune. Il en donna ensuite avis au Marchand qui les compta au Kiaïa du Bacha, mais celui-ci sui-

VANT

vant la bonne coutume du País en retint dix pour lui & n'en remit que quatre vingt-dix entre les mains du Threforier. Quand on en vint au jugement, le Bacha qui voyoit qu'on lui manquoit parole de dix pieces, se rendoit fort difficile, & disoit que le meurtre étant verifié par plusieurs Temoins, il ne pouvoit pas se dispenser de condamner l'accusé. Heureusement pour l'accusé le Secretaire du Bacha sçavoit comment la chose étoit allée & lui dit. *Il est vrai Seigneur que ces temoins declarent que l'accusé est coupable, mais il est venu cent Scherifs (a) dont le temoignage est bien plus authentique qui raportent qu'il est innocent, à quoi le Bacha repondit, il me semble qu'ils n'étoient que quatre vingt dix? C'est reprit le Secretaire parce qu'il y en a dix qui pour leur viellesse n'ont pû monter en vôtre presence & son demeurez auprès du Kiaïa. Ce que le Bacha ayant fort compris il donna son jugement & declara l'accusé innocent. Je serois scrupule de vous asseurer qu'il n'y a rien de fabuleux dans cette histoire, & je croi m'en être expliqué dès le commencement, mais il ne faut pas non plus la condesrer entierement comme un conte fait à plaisir. Car je suis très bien informé qu'en effet un tel Païsan fut recherché il y a très-peu de tems par un Inquisiteur general, & qu'il rachepta sa*

vie

(a) Pour entendre ceci il faut sçavoir que le nom de *Scherif* est commun aux pieces d'or en question, & à une sorte de gens qui se disent Parens de Mahomet & qui à cause de cela sont en grande veneration, parmi les Turcs.

vie avec une pareille somme d'argent, qu'un Marchand Hollandois paya pour lui.

Avouéz, Monsieur, que le peuple qui est obligé de vivre dans un País où la Justice, souffre journellement des atteintes si visibles, est bien malheureux, & convenez en même tems que ceux qui ont loué si demesurement l'administration de la Justice en Turquie, étoient ou bien passionnez, ou bien mal instruits. Ce n'est pas que si les Juges iniques *qui seynt sur le Tapis d'honneur* pour me servir des expressions de la Nation, ne vendoient la justice que dans des occasions semblables à celle dont je viens de vous parler, ils ne fussent en quelque maniere excusables, la clemence & la misericorde ces vertus si douces & si necessaires dans la Societé n'étant pamoins convenables aux Juges qu'aux simples particuliers. Mais ce qu'il y a d'horrible, c'est que souvent ils ne font pas plus de scrupule de vendre le Sang innocent que de se laisser corrompre pour épargner le coupable, & que dans tout ce qui regarde le civil, les causes ne sont ordinairement bonnes qu'à proportion des amis & des sequins que l'on a pour les faire valoir. Voilà les desordres & les abus irremediables, que le defaut de Loix produit necessairement, un Juge étant toujourns à lieu de se justifier sur ce qu'il a jugé selon ses lumieres, & selon sa conscience. Cependant il y a comme je vous ai dit des gens qui admirent en cela même le bonheur des Turcs, & qui bien loin d'approuver

ver

ver le nombre & la precision de nos Loix sur toutes sortes de cas, souhaiteroient serieusement qu'elles fussent abrogées. Tel étoit le sentiment du Roi Ferdinand lequel envoyant des Collonies aux Indes defendit très expressément que l'on y transportât aucun livre de Jurisprudence, ni aucuns Echoliers en Droit, de peur disoit-il que les Procès ne peuplassent en ce Pais-là comme en celui-ci. Il est bien vrai, & l'expérience ne le fait que trop connoître, que le grand nombre des Loix ne rend pas les hommes meilleurs, nous sçavons aussi qu'il y en a beaucoup de très injustes en elles mêmes, ce que les moins éclairés peuvent aisément sentir en les comparant avec la Loi naturelle que le peuple appelle conscience. Mais qui ne sçait d'un autre côté que l'interêt, l'amour propre, & les autres Passions qui tyrannisent les hommes, ofusquent tellement les lumieres de cette Loi naturelle qu'elle devient de toutes les Loix la plus équivoque & la moins semblable à elle-même ? L'âge d'or auquel le simple éclaircissement d'une affaire decidoit de toutes choses, est passé. Les hommes sont devenus injustes & imposteurs, il leur faut donc des Loix pour arrêter le cours de leurs injustices & de leurs impostures. Mais je me jette un peu trop dans la morale, & je ferai mieux sans doute de revenir à la simple Relation.

On se fert ici de plusieurs sortes de Supplices pour punir les criminels. On coupe la tête, on noye, on pend, on étran-

étrangle , on empale , on met aux ganches , & on brûle. Les Ganches , & le Pal , sont les plus cruels , & ne sont destinez que pour les Turcs qui auroient renié , ou pour des gens qui auroient commis quelque crime trop énorme. Les voleurs qui ont tué sont pendus , les femmes sont noyées , & les mutins & seditieux sont étranglez ou decapitez. Pour ce qui est du feu , on ne s'en sert ordinairement que pour tourmenter des Chrétiens qui ayant une fois renié , seroient revenus à la Foi , ou qui auroient blasphemé contre Mahomet , & son Alcoran , ou enfin ceux qui auroient couché avec quelque femme Turque. Il n'y à pas bien long tems qu'un Marchand Anglois qui demeueroit à Constantinople courut grand risque pour une semblable affaire. Il entretenoit avec tout le secret possible une fort belle Turque , & même il ne la voyoit point dans sa maison de crainte de donner du soubçon. Il avoit fait faire un petit Yack fort propre où il la faisoit ordinairement venir , & dans lequel il aloit se promener avec elle sur la Mer de Marmora , ou sur le Canal de la Mer noire jusqu'à la nuit. Ce commerce dura quelque tems assez tranquillement , mais enfin il fut decouvert par l'indiscretion d'un valet , & le Grand Visir en ayant été averti , fit prendre le Galland avec sa Maîtresse & peut être auroit il passé par le feu , si dix mille piastras comptées le jour même , ou le jour suivant ne l'en eussent delivré. Comme vous avez lû plu-

plusieurs Voyages de Turquie, vous y aurez vû fans doute ce que c'est que le supplice du Pal, c'est pourquoy je ne vous en dirai rien autre chose, sinon qu'il y a bien de l'apparence que les Turcs le tiennent encore des Romains, car ils (a) employoient aussi. Au reste il est bon de vous dire que toutes sortes de supplices ne portent pas une égale ignominie chez les Turcs non plus que chez nous, & que cependant ils ont sur le même point des sentimens tout opposés aux nôtres. En effet au lieu qu'en Europe il n'y a point de supplice plus ignominieux que celui de la corde, en Turquie au contraire il n'y en a pas qui le soit moins, aussi n'étrangle-t-on guères que des gens de qualité, & c'est une marque de distinction, comme en France de couper le cou, au lieu que l'on ne décapite en Turquie que des Seditieux, des Traîtres à l'Etat, ou des misérables. La raison de cela, c'est qu'en général parmi les Turcs toute mort dans laquelle il y a effusion de sang est ignominieuse, & c'est aussi pourquoy lorsque Mahomet quatrième signa la sentence de mort contre la Sultane Kiosem sa grand mere, il fut porté qu'elle ne seroit ni bâillée, ni coupée avec le couteau.

Voilà Monsieur à peu près tout ce que j'avois à vous dire touchant la Magistrature

Tom. III.

I

ture

(a) Cogita hoc loco carcerem & crucem & adactum per medium hominem, qui per os emergit stipitem. Senec. 14. Ep. Idem consolat. ad mart. cap 20. alii obscana Stipitem egerunt. Hesichius antiquitus maleficos. Sudi infigebant acuto ligno penetrantes spinam & dorsum sicuti assos in veribus pisces.

ture des Turcs & touchant leur maniere d'administrer la justice, examinons maintenant leurs Loix civiles & criminelles.

Les Turcs peuvent avoir & garder trois fortes de femmes en même tems, des femmes legitimement & vraiment mariées, des femmes au Kebin, ou Cubin, & des Esclaves. De toutes ces femmes il n'y a que les premieres qui soient tenües pour legitimes, mais il n'en est pas de même des enfans qu'elles font, ceux des Esclaves étant aussi legitimes que ceux des femmes de la premiere qualité.

Quand un homme se marie il reçoit une Dot du Pere de la fille, & cette Dot lui reste en propre à elle, & à ses enfans après elle. Le mari de son côté accorde à sa femme un certain Douaire qui lui reste pareillement propre à elle & aux siens, & tout cela est stipulé dans le contract de mariage. C'est le Cadi qui écrit ce contract en presence de deux témoins & qui en garde l'enregistrement pour servir aux Parties en cas de besoin, après cela les mariez vont devant un Prêtre de Paroisse que l'on appelle un Iman lequel benit le mariage. Cela fait la femme est menée en triomphe chez son mari, avec son Troufleau & toute la journée se passe en festins & en dances, jusques bien avant dans la nuit.

Un homme peut épouser de cette sorte jusqu'à quatre femmes, c'est la disposition de l'Alcoran au chapitre des Femmes, où il

il est dit. *Epousez celles qui vous agréeront ou deux, ou trois, ou quatre. Si vous craignez de ne pouvoir les entretenir selon votre condition, n'en épousez qu'une, ou contentez vous des Esclaves que vous aurez acquises. Cela est plus à propos afin que vous n'offenciez pas Dieu.*

Pendant que le mariage dure, la femme doit être soumise en toutes choses à son mari, elle ne doit songer qu'à lui plaire & si elle manque en quelque chose à son devoir, le Mari peut la repudier. Il n'est pas même obligé d'en donner aucune raison, & il suffit pour cela qu'il soit dégoûté de sa femme & qu'elle ne lui agrée plus. Le divorce se fait en présence du Cadi, comme le mariage, & le Cadi en retient aussi l'enregistrement. Quand un homme repudie sa femme, il est obligé de lui restituer sa Dot, ses joyaux, & son trousseau, & de lui donner par dessus cela le Douaire dont il étoit convenu en l'épousant. Il ne doit point la maltraiter, ni lui faire des reproches sur sa conduite. Il faut qu'il en use avec elle dans le divorce avec autant de civilité que si c'étoit la femme d'un autre, & avec autant de tendresse que si elle devenoit sa sœur. Tout cela est expressément porté par l'Alcoran, au chap. de la Vache en ces termes.

Le divorce, la première & seconde fois, se doit faire avec douceur, honnêteté & bienfaits, il ne vous est pas permis

de rien ôter aux femmes de ce que vous leur avez donné. Si vous craignez tous deux de ne pouvoir satisfaire aux commandemens de Dieu, & de passer les bornes prescrites, vous ferez bien de vous accommoder & de vous separer, tels sont les commandemens de sa divine Majesté, il n'y a point de tems marqué pour le divorce, on le peut faire après dix ans de mariage, après avoir eu un ou plusieurs enfans, & pendant la grossesse de la femme, mais en ce dernier cas le mari est obligé de garder la femme en sa maison, où à l'entretenir honnêtement jusques à ce qu'elle ait fait ses couches. Si les femmes que vous repudierez sont grosses dit l'Alcoran au chap. du Divorce donnez leur ce qui leur sera nécessaire jusques à ce qu'elles soient accouchées. Si elles veulent nourrir leurs enfans, vous leur donnerez un honnête salaire & les traiterez avec civilité & courtoisie. Si cela ne vous agrée, vous les ferez nourrir à une autre que vous recompenserez de sa peine.

Les jeunes femmes repudiées doivent attendre quatre mois avant que de se remarier à un autre, selon ce passage & plusieurs autres semblables qui sont dans l'Alcoran.

Les femmes repudiées attendront que leurs menstrües soient passées qua-
tre

tre fois avant que de se remarier.
 chap. de la Vache. Mais les femmes de
 l'âge de cinquante ans ou environ ne
 sont obligées qu'à trois mois de viduité.
Si les femmes n'esperent plus d'a-
voir leurs mois, & qu'elles doutent
de s'être mecontées, elles attendront
trois mois avant que de se marier.
 chap. du Divorce. Au reste de quelque â-
 ge que soient les femmes, & en quelque
 état qu'elles se trouvent au tems du Divor-
 ce, le mari est toujours obligé de les tenir
 & entretenir chez lui, pendant tout le
 tems qu'elles doivent garder la viduité.
Lorsque vous repudierez vos femmes,
repudiez les suivant les Ordonnances
& les Loix, & comptez le tems qu'el-
les doivent attendre avant que de se re-
marier. Ne les faites pas sortir de vos
maisons, & ne les chassez pas avant
le tems ordonné, si elles ne sont surprises
en adultere. ibid.

Le tems du Divorce est si peu marqué,
 qu'un homme peut repudier sa femme
 avant même que d'avoir couché avec elle.
Il n'y a point de péché de repudier vos
femmes avant que de les avoir touchées,
vous leur donnerez quelques presents,
& leur ferez du bien à proportion de
vôtre richesse ou de vôtre pauvreté. Si
vous les repudiez avant que de les tou-
 cher,

cher, & que vous leur ayez fait quelques presents d'habits, de meubles & d'autre choses, elles en auront la moitié, si elles ne vous la quitent, ou que le mari qui tient en sa main le nœud du mariage, ne leur delaisse le tout par courtoisie.
 Chap. de la Vache.

On peut repudier sa femme deux fois & la reprendre le lendemain du Divorce sans commettre un péché; mais quand on la repudie pour la troisième fois, on ne peut plus la reprendre à moins qu'elle n'ait été auparavant mariée avec un autre homme. C'est de là que quelques Voyageurs ont pris occasion de dire qu'après un troisième Divorce un homme ne pouvoit plus se raccommoder avec sa femme si un autre homme ne couchoit avec elle avant lui. Cela est malicieux, & faux dans le sens qu'on veut le faire entendre quoique vrai dans le fond. Il y a bien de la difference entre coucher avec un homme que l'on a époufé, ou coucher avec le premier venu, & c'est néanmoins ce que ces Voyageurs ont pris plaisir à confondre. Je ne sçaurois approuver ces sortes d'accusations, & il me semble que le Mahometisme est de lui même assez plein d'erreurs & de saletez, sans qu'il soit besoin d'en imposer pour le rendre encore plus hideux qu'il n'est. Mahomet étoit un homme abandonné à ses passions & plongé dans la volupté, on n'en peut disconvenir, mais il avoit du moins assez de jugement pour n'enseigner pas des
 pre-

preceptes auffi infames que ceux là , & ceux qui ont lu fon Alcoran ſçavent qu'il en étoit fort éloigné. Voici comment il s'explique ſur le troiſième divorce c'eſt au chap. de la Vache. *Celui qui aura repudié ſa femme par trois fois, ne la pourra reprendre juſques à ce qu'elle ait été remariée à un autre qui l'ait repudiée, alors ils pourront retourner enſemble & ſe remarier ſans peché, ſ'ils eſtiment pouvoir demeurer dans les bornes preſcriptes de Dieu, qu'il manifeſte aux ſages & prudens.*

Les femmes peuvent auffi demander le Divorce, mais elles n'ont pas à cet égard la même liberté que les hommes. Il faut qu'elles déclarent leurs raiſons, & que ces raiſons ſoient extrêmement fortes, autrement on les renvoye ſans leur accorder leur demande. Les principaux cas auxquels une femme eſt en droit de demander le divorce, ſont trois. Le premier ſi le mari les maltraite en forte qu'elles courent danger de leur vie, le ſecond ſ'il leur refuſe la nourriture & les vêtemens, & le troiſième ſ'il ne couche pas avec elles au moins une fois la ſemaine, qui eſt la taxe judiciaire. On eſt fort exact à leur faire juſtice ſur ce dernier article en conſideration de la liberté qui eſt accordé aux hommes d'avoir autant de jolies Eſclaves qu'ils veulent, & que ſi on n'y tenoit la main, les femmes qui n'ont pas l'avantage de la beauté, courroient grand riſque de paſſer la

la plus grande partie des nuits dans une triste solitude. Les hommes ont pourtant encore un avantage en cela, c'est qu'ils peuvent remplacer dans une semaine le devoir qu'ils ont omis dans l'autre, & qu'ils sont les Maîtres sur le tems.

Il est vrai semblable que les Turcs qui ont tant tiré des Rabins, en ont encore tiré cette espece de Taxe, car ils avoient aussi réglé le devoir conjugal. Les Roturiers & les Païsans étoient obligez envers leurs femmes à une nuit par semaine, les Marchans à une nuit par mois, & les Matelots à deux nuits par an. C'est Monsieur Baile dans ses Nouvelles de la Republique des Lettres qui fait cette remarque, & il y ajoute qu'entre toutes les femmes il n'y en avoit point de plus maltraitées que celles des Docteurs, dès qu'ils étoient parvenus à bien entendre la Loi, ils n'étoient plus tenus qu'à une nuit en deux ou trois ans. On a dit quelque chose de plus encore du Philosophe Zenon, car on veut qu'il n'ait touché sa femme qu'une seule fois en sa vie, encore ne fut ce que par civilité. Il est vrai que Zenon faisoit profession d'une Philosophie si herissée qu'il ne faut pas s'étonner de cette impertinente circonstance de sa vie. Mais que dirons nous de Solon qui n'avoit taxé personne à plus de trois nuit par mois. Cette modique taxe n'auroit je pense guères accommodé certaine Reine d'Aragon, de laquelle sans doute vous n'ignorez pas le jugement celebre.

De

De quelque maniere que se fasse le Divorce parmi les Turcs, & soit que le mari ou la femme le demandent, c'est toujours le mari à qui les enfans appartiennent, & c'est à lui aussi à les entretenir.

L'adultere est defendu très severement parmi les Turcs, mais à la maniere des Juifs, des Grecs & des Romains, c'est à dire pour les femmes mariées seulement & non pas pour les hommes. Ainsi une femme mariée qui couche avec un autre homme que son mari, commet adultere, & un homme qui couche avec la femme de son prochain, commet aussi adultere, mais non pas un homme marié, qui couche avec une toute autre femme que la sienne, pourvû quelle ne soit point mariée. On verra par le passage suivant quelles sont les femmes defendûes par la Loi de Mahomet tant en mariage que hors le mariage.

N'épousez pas les femmes de vos peres, ce qui est passé étoit inceste, abomination, & un mauvais chemin. Vos Meres vous sont defendûes, vos Filles, vos Sœurs, vos Tantes, vos Nieces, vos Meres nourices, & vos Sœurs de lait, les Meres de vos femmes, & les filles que vos femmes auront d'un autre mari, dont vous aurez un soin particulier. Les Filles des femmes que vous aurez connûes, vous sont aussi defendûes, mais si vous ne les avez pas connûes il n'y aura point de péché. Les

Femmes de vos enfans vous sont aussi defendües , & les deux sœurs. Pour ce qui est passé Dieu est clement & misericordieux. Les femmes mariées vous sont aussi defendües , excepté les femmes Esclaves que vous aurez acquises. Dieu vous l'a ainsi ordonné. Hors ce qui vous est defendu ci-dessus , il vous est permis de vous marier à vôtre volonté.
chap. des femmes.

Il est fort difficile en Turquie aussi-bien qu'ailleurs de convaincre une femme d'Adultere , car il faut quatre témoins qui l'aient trouvée sur le fait. Alors la punition d'une femme convaincüe est une prison perpetuelle à moins qu'elle ne donne de veritables marques de repentance , & que le mari lui pardonne. *Si vos femmes sont Adulteres ,* dit l'Alcoran au chap. des femmes. *Prenez quatre témoins de leur faute qui soient de vôtre Religion. S'ils en portent témoignage , tenez les prisonnières dans vos maisons jusques à la mort , ou jusques à ce que Dieu ordonne autrement. Châtiez les Paillards , Concubines & Adulteres , mais s'ils se repentent de leur péché , ne leur faites point de mal.* La sensualité de Mahomet , & l'amour qu'il portoit à sa femme Aïsche en particulier , malgré l'accusation d'adultere qui avoit été intentée contre elle , l'avoit rendu
fort

fort indulgent aux femmes qui se trouveroient en pareil cas. Au chap. de la Lumiere, il condamne à quatre vingt coups de fouet, & prive de la faculté de pouvoir jamais rendre aucun témoignage, celui qui aura accusé une femme d'adultere, & qui n'aura pas pû prouver son accusation par quatre temoins. Le mari a néanmoins en cela un espece d'avantage au dessus des étrangers, car s'il accuse sa femme d'adultere, & qu'il n'ait point de temoins, il ne laisse pas d'être crû, pourvû qu'il jure cinq fois, mais en recompence la femme peut se justifier par cinq autres sermens contraires à ceux de son mari. C'est la disposition formelle de l'Alcoran au même chap. de la Lumiere. *Ceux qui accuseront leurs femmes d'adultere, & qui n'auront point de temoins jureront quatre fois qu'ils disent la verité, & diront la cinquième fois que la malediction de Dieu tombe sur eux s'ils sont menteurs. La femme sera exempte de punition, si elle jure quatre fois que son mari est un menteur, & si la cinquième fois elle prie que la colere & l'indignation de Dieu soit sur elle si ce que dit son mari est veritable.*

Il y à encore une chose à remarquer sur ce même sujet, c'est que les Turcs font une grande distinction entre l'adultere commis pendant la durée du premier mariage, & l'adultere commis pendant le

second ou le troisieme, ce dernier adultere étant selon leur Loi doublement criminel, & doublement punissable. *Si les femmes de libre condition dit l'Alcoran chap. des femmes, qui n'ont point commis d'adultere, ni de concubinage secretement ni publiquement, convolent en secondes noces, & viennent à commettre adultere, seront châtiées doublement plus que les filles d'amour.* Je croi même que cette sorte d'adultere est punissable de mort, mais il est bien rare en Turquie de voir une femme condamnée pour cette espece de crime, par la difficulté qu'il y a à le prouver.

Quand un homme vient à mourir, ses femmes sont obligées de garder la viduité sans se remarier autant de tems que les femmes repudiées, sçavoir quatre mois & dix nuits: en voici le precepte. *Les femmes veuves après la mort de leurs maris attendront quatre mois & dix nuits avant que de se remarier. Lorsquelles auront accompli ce tems, elles feront ce que bon leur semblera, selon la raison & l'honnêteté.* Chap. de la vache.

En échange un mari est obligé de laisser à sa femme de quoi subsister tout le tems que la Loi l'oblige à demeurer en viduité. *Ceux qui mourront feront du bien à leurs femmes par leur Testament. Ils leur don-*

ne-

neront pour vivre le tems qu'elles doivent attendre avant que de se remarier. *ibid.*

Tout homme qui meurt est pareillement obligé de laisser à son pere & à sa mere de quoi subsister au cas qu'ils soient pauvres, & que lui ait du bien. Il étoit aussi obligé de les nourrir & entretenir durant sa vie. *L'Heritier fera comme cy dessus. Il entretiendra son pere & sa mere selon ses facultez.* Chap. de la vache.

Les Testamens sont en grande veneration parmi les Turcs & d'une obligation religieuse, de facon que si un homme negligeoit de tester en mourant il ne seroit pas regardé pour un homme de bien. Les Testamens se peuvent faire ou par écrit, ou verbalement, & sont également bons pourvû qu'ils soient validez par la presence de deux temoins. Les Testamens par écrit sont de deux fortes ou Olographes de la main du defunt, ou passez par l'Iman ou Prêtre de la Loi, en presence de témoins, & avec le seing & le cachet du defunt. Mahomet parlant du Testament s'explique ainsi. *O! vous qui croyez, vous ferez vôtre Testament lorsque vous aprocherez de la mort, & prendrez deux temoins de vôtre Religion qui soient gens de bien. Si vous êtes en voyage, & que le mal vous surprénne, vous prendrez deux temoins tels qu'ils se trouveront pour servir à vô-*

tre Testament, & leur direz votre volonté après avoir fait votre priere. Si vous doutez de leur probité, vous les ferez jurer d'être fidelles en leurs temoignages, & de ne se pas laisser corrompre par vos parens. Si vous connoissez dans la suite que ces deux témoins ayent erré en leur témoignage, vous prendrez deux autres personnes en leur place encore qu'elles ayent part en votre Succession & les ferez jurer d'être plus veritables en leurs depositions que les autres deux.

Les Dispositions Testamentaires sont inviolables chez les Turcs. Si quelqu'un altere votre Testament dit l'Alcoran le péché en sera sur lui & sur ceux qui l'altereront chap. de la vache. Cela va si loin qu'un homme peut disposer de tout son bien à sa volonté, & ne rien laisser du tout à ses heritiers, sans qu'ils ayent aucun droit de s'en relever. Il est vrai aussi qu'un homme qui en useroit ainsi sans une cause très legitime laisseroit après lui une fort odieuse memoire, car la Loi des Turcs aussi bien que celle des Chrétiens veut que chacun ait soin de sa famille, & que l'on n'ôte point à ses proches le droit que le sang & la nature leur donne.

Dès qu'un homme est mort, le Secretaire du Cadi se transporte en sa maison pour y faire un inventaire de tous ses biens meubles & immeubles, après quoi il remet ces mêmes biens à la garde de sa femme
s'il

s'il n'en avoit qu'une, ou de ses femmes s'il en avoit plusieurs, & si elles en sont jugées capables.

Chaque mere est aussi déclarée tutrice de ses enfans à moins qu'elle ne fût ou trop jeune, ou trop vieille, ou privée de son sens, car alors on nomme un parent pour Tuteur, & un Etranger homme de probiré pour Curateur.

La même chose se fait quand le pere, & la mere des Mineurs sont morts.

Quoique les Dispositions Testamentaires soient à la volonté du Testateur, & inviolables, un homme ne peut pourtant pas desheriter entierement ses enfans, & il est obligé de leur laisser toujours une certaine Legitime, aux termes de la Loi qui dit.

Les enfans auront bonne part en ce que leur pere & mere, & leurs parens delaisseront après leur trepas du peu ou du beaucoup. Il leur en appartient une portion limitée & prefixe. Chap des femmes.

Touchant le partage des biens, après qu'au prealable on a levé les donations & les legs Testamentaires, l'Alcoran en a disposé en cette maniere.

Le Fils aura autant que deux Filles, & s'il y a plus de deux filles elles auront les deux tiers de la Succession, du defunt, & le fils un tiers. S'il n'y a qu'une fille elle aura la moitié du bien, & ses parens la sixième partie de ce qu'an-

qu'aura laissé le defunt. S'il n'y a point d'enfans & que les parens soient heritiers, la mere du defunt aura le tiers, & s'il y a des freres la mere aura la sixième de ce qu'aura laissé le defunt. S'il n'y a point d'enfans & que les parens soient heritiers, la mere du defunt aura le tiers, s'il y a des freres, la mere aura la sixième après avoir satisfait aux legs contenus au Testament & aux Dettes. Chap. des femmes, & plus loin au même chap. Si un homme decede sans enfans, & qu'il ait une sœur, elle aura la moitié de ce qu'il aura laissé, & lui heritera d'elle si elle n'a point d'enfans. Si elles sont deux sœurs, elles auront les deux tiers de ce que le defunt aura laissé. S'ils sont plusieurs freres & plusieurs sœurs, le garçon aura autant que deux filles.

Touchant la Succession reciproque du mari & de la femme, elle est réglée ainsi. La moitié de ce que vos femmes laisseront vous apartiendra si elles n'ont point d'enfans. Si elles ont des enfans vous aurez le quart de ce qu'elles delaisseront, après que les legs & les dettes seront payées. Elles auront aussi le quart de votre Succession si vous n'avez point d'enfans, & si vous en avez, elles au-
ront

ront la huitième portion. Si l'homme & la femme heritent l'un de l'autre, & qu'ils n'ayent ni peres ni meres, ni enfans, & qu'ils ayent un frere & une sœur chacun d'eux aura la sixième de la Succession, s'ils sont d'avantage ils seront associez au tiers, après les legs & dettes payez sans fraude suivant ce qui est ordonné de Dieu. Chap. des femmes.

Le Mariage au Kebin, ou au Cubin, est proprement un Concubinage permis par la Loi, & les Turcs ne le regardent pas autrement. Il se fait sans autre ceremonie que d'aler devant le Cadi pour lui dire qu'on prend cette personne pour sa femme à tant tenu tant payé, & qu'en la renvoyant ou lui donnera une certaine somme dont on est convenu auparavant. Ces femmes là ne sont tenües d'ordinaire que pour des honnêtes concubines, aussi n'heritent elles point avec les femmes legitimes, & elles ne trouveroient pas ensuite une autre parti avec un autre homme, que celui du Cubin. Ce n'est pas que cette sorte d'engagement soit noté d'infamie parmi les Turcs, mais il n'est pas honorable non plus comme le vrai mariage, & il y est plutôt considéré comme une chose tolerable & excusable, que digne de loüange. Mahomet en parle même dans ce sens là au chap. des femmes ou il dit. *Si vous desirez des femmes pour de l'argent, & ne commettre ni concubinage,*

ni adultere, donnez leur la dot dont vous conviendrez avec elles. Ainsi vous n'ofencerez pas Dieu.

Pour ce qui est du concubinage avec les femmes Esclaves, il est regardé comme un simple usage d'un bien dont on est propriétaire, & entierement le maître. Dans cette persuasion les Turcs abusent sans scrupule de toutes les femmes qui leur tombent entre les mains pour peu qu'elles soient jolies, & ils ne se soucient point si elles sont mariées, ou vierges. Ils croyent qu'ils n'ont pas moins de pouvoir sur un Esclave, de quelque sexe & condition qu'il soit, que sur une Bête. Une femme Esclave ne change pas même de condition pour avoir eu la compagnie de son Maître à moins qu'elle ne lui donne des enfans, car alors elle devient libre. Si elle n'en a point, elle demeure toujours Esclave, & est vendue après sa mort comme un meuble de la maison. Souvent aussi les Turcs vendent eux mêmes les Esclaves dont ils ont abusé, & la plüpart en font un espece de trafic.

Quoique là simple Fornication ne soit point tenue pour péché parmi les Turcs, ils ne laissent pas de condamner la Paillardise. *Dieu vous defend la paillardise secreete & publique* dit l'Alcoran au chap. des Limbes. Mahomet ordonne même une punition pour les Paillards au chap. de Lumiere, ou il dit *le Paillard & la Paillarde seront flagelez de cent coups de foüet.* Les Turcs sont là dessus aussi bien que sur l'adultere
dans

dans les sentimens des anciens Juifs qui ne comprenoient pas sous le nom de Paillardise le commerce avec les femmes Esclaves, ni avec une concubine entretenüe, mais seulement avec les filles de famille, & avec les femmes de debauche. Selon les Turcs on ne peut legitimement coucher avec une fille de condition libre, de quelque Religion qu'elle soit, sans avoir fait ses conventions avec elle devant le Cadi de la maniere que j'ai dit en parlant du Kebin ou Cubin. Tout autre commerce est illicite, & les lieux de Debauche sont particulièrement defendus. Le Sous-bachi n'en souffre aucun, ni pour les Turques, ni pour les Grecs, & il en fait une recherche si exacte qu'il ne lui en échaperoit pas un, quelque secret qu'il pût être. Quand il surprend un homme dans ces lieux là, il le fait conduire en prison, & l'y retient jusques à ce qu'il ait payé une somme d'argent à quoi il le taxe, & si cet homme n'a pas le moyen de la payer il lui fait donner autant de coups de Bâton sur la plante des pieds qu'il en peut porter. Pour la pauvre malheureuse, on la fait promener par la Ville, montée sur un Ane avec une tripe de Boeuf au cou, le visage tourné vers le derriere de la Bête, & tenant la queüe au lieu de bride, après quoi elle est vendüe Esclave au premier achepteur. Ce rigoureux traitement fait qu'il se trouve fort peu de filles de joye parmi les Turcs, & que les hommes à qui Dieu n'a pas donné la contience achettent des Esclaves ou

se

se marient au Cubin. Il y a même bien des Francs qui se servent de cet expedient. Il est vrai que les Pasteurs tant des Protestans que des Catholiques ne le permettent pas quand ils en ont une connoissance certaine, ils ont même quelquesfois poussé leur censures Ecclesiastiques jusques à l'excommunication contre certains particuliers qui ayant pris des femmes au Cubin, ne vouloient ni les épouser ni les quitter, mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait encore plusieurs qui le fassent, aimant encore mieux être sujets aux recherches des Pasteurs, qu'à celles du Sous-bachi.

Au reste les Turcs ne croyent point que ce soit un péché, ni un deshonneur que d'avoir un commerce secret avec une fille ou femme de condition libre que l'on veut épouser, pourvû qu'en effet on soit dans la resolution de la prendre pour sa femme, & qu'on ne differe de l'executer qu'autant que le bien commun des deux Parties l'exige. Mahomet s'en est positivement expliqué au chap. de la vache en ces termes. *Vous n'osencerez pas Dieu de dire quelque parole secreete aux femmes que vous rechercherez en mariage, encor que vous cachiez dans vôtre ame le dessein que vous avez de les épouser. Il sçait que vous vous souviendrez d'elles. Ne les connoissez pas secretement que vous n'ayez proferé les paroles ordonnées par la Loi, & ne vous liez pas en mariage que le*
tems

tems porté par l'écriture ne soit accompli.

Avec cela il faut convenir que les Turcs ne font pas un grand abus de cette liberté, parce que la maniere de vivre retirée des femmes ne leur en laissè pas les moyens.

La Loi des Turcs touchant le meurtre est la Loi du Talion. *O vous qui croyez, dit Mahomet au chap. de la Vache, le Talion vous est ordonné au meurtre, le libre pour le libre, l'Esclave pour l'Esclave, la Femme pour la femme.* Mais ce qui est ajouté en suite change entierement la chose & donné lieu aux Meurtriers de racheter leur vie pour de l'argent. *Que si quelqu'un pardonne le sang de son frere, il poursuivra le malfaiçteur selon qu'il verra plus à propos par dommages & interest.* C'est une facilité que Dieu vous donne par sa misericorde. C'est aussi ce qui se pratique tous les jours en Turquie, ou la plûpart du tems la peine de mort est commüée en une Amende pecuniaire.

Quand le meurtre à été commis par malheur & par inadvertance, on ne peut pas condamner le meurtrier à la mort, ni même à aucune amande considerable, & il en est quitte pour peu de chose. Voici ce que l'Alcoran à statué là dessus. *Un vrai Croyant ne doit pas tüer un autre vrai Croyant si ce n'est par ignorance. Celui qui tüera un autre vrai Croyant par ignorance, retirera d'Esclavage un autre vrai Croyant ou payera les dommages & interest aux parens & heritiers*
du

du Defunt, s'ils ne les lui quittent par courtoisie. S'il est de vos ennemis & est vrai Croyant, il rachettera de captivité un vrai Croyant. S'il est de vos Confederez, il payera les dommages & interest aux parens & heritiers du defunt, ou rachettera un vrai Croyant de captivité. S'il n'a pas les moyens de ce faire, il jeûnera deux mois consecutifs par penitence ordonnée de Dieu. Dieu sçait tout, & est très prudent en ce qu'il commande. Celui qui tuera un vrai Croyant de propos deliberé, sera châtié dans le feu d'Enfer, la colere de Dieu & la malediction seront sur lui éternellement. Chap. de la Vache.

La punition des Voleurs & Larons suivant l'Alcoran est d'avoir les mains coupées. Coupez les mains, à ceux & à celles qui deroberont, ils attirent sur eux la colere du monde & la punition que Dieu a preparée pour les mechans. Mais aujourd'hui la pratique est differente, car on les pend si les vols sont trop grands, & trop souvent reïterez, & on se contente de leur donner des coups de Bâton si le vol est de peu de conséquence.

Les faux sermens sont aussi fort condamnés par les Turcs, mais la satisfaction qu'on est obligé de faire après les avoir commis, est peu de chose. La satisfaction

faction d'un serment non accompli dit l'Alcoran au chap. de la Table, est de donner à manger à dix pauvres de vôtre Religion, & de les vestir, ou de donner la liberté à un Esclave vrai Croyant. Celui qui n'aura pas moyen de ce faire jeûnera trois jours consecutifs. Telle est la satisfaction d'un serment non accompli. Gardez exactement vôtre Foi.

Les Enfans mâles sont majeurs en Turquie à vingt ans & peuvent disposer de leurs biens meubles. Pour les filles, elles ont le même avantage à seize ans.

Quand on veut intenter procès contre quelqu'un, il faut le faire appeller par devant son juge naturel, ou au grand Divan de l'Empereur, mais alors il faut avoir une commission particuliere du Grand Visir laquelle est appelée *Bouyourdi*.

Tous les procès se jugent à l'Audiance sur la simple production des écrits & des Temoins, & l'on y peut plaider sa cause soi-même, ou la faire plaider par un autre. L'un & l'autre est permis.

Chaque Juge prononce sans appel, & il n'y a point d'autre ressource, quand on a reçu quelque injustice, que de prendre le juge à Partie & de l'appeller au Grand Divan, après avoir obtenu un *Bouyourdi* à cet effet.

Toutes sortes d'affaires sont prescrites en Turquie au bout de quinze ans, & passé ce terme on n'est plus à lieu de rechercher personne, ni en crime, ni en civil.

Quand le Bacha, ou le Cadi ont condamné

damné

damné quelqu'un à mort , il est remis ensuite entre les mains du Sous-Bachi , qui a soin de faire executer la sentence , & comme il n'y a point de Boureau en Turquie , il prend le premier Chrétien ou le premier Juif qu'il rencontre pour faire cette execution. Je n'ai jamais vû empaler ni mettre aux Ganches , mais j'ai une fois vû pendre trois femmes qui avoient volé , & tué deguifées en homme. Le Sous-Bachi les conduisit à neuf heures du matin dans un carrefour de la Ville , & les fit pendre à un auvent d'une Boutique vis-à-vis de la Porte d'un particulier. Ce fut un Grec qui les executa fans autre façon que de les faire monter sur une escabelle & d'attacher la corde à un cloud , après quoi il retira l'escabelle & les laissa pendre jusques à ce qu'elle fussent mortes. Elles demeurèrent là ensuite tout la journée & je n'ai pas sçû qui les fit ôter. Ces malheureuses creatures étoient presque nûes quand on les executa , & je fus surpris de ce que les Turcs qui font tant de cas de la pudeur & de la modestie exterieure , y eussent si peu d'égard en cette occasion. Je ne ne le fus pas moins de voir que l'on se servit du devant de la Maison d'un particulier à un usage si odieux , mais j'appris que les Turcs ne se soucient point de cela , & qu'il ne tiennent pas leur maison plus dèshonorée pour avoir servi de Gibet , que l'est un Chrétien honnête homme que l'on aura contraint à servir de Boureau.

Je ne sçai si je dois allonger cette lettre
d'un

D'un article touchant l'Ordre des Prêtres & des Moines, car elle me paroît déjà assez étendue, & d'ailleurs je crains de vous ennuyer plutôt que de vous divertir. Toutefois comme cet article ne fera pas long, & que ceux qui en doivent faire le sujet sont tellement liez à la Religion qu'ils ne sçau-roient pas bien en être separez, je passerai par dessus le scrupule, & ne remettrai point à une autre fois le peu que j'ai à vous en dire.

Il y a trois Ordres generaux d'Ecclesiastiques parmi les Turcs & ces trois Ordres en comprennent plusieurs autres particuliers. Le premier, & le plus considerable des trois est celui des *Efendis*, c'est-à-dire gens de Loi où Legistes. Ce sont les Jurisconsultes, & en même tems les Docteurs en Theologie. C'est à eux à expliquer l'Alcoran si toutefois il a besoin d'explication, & ce sont eux qui decident des cas douteux dans toutes les affaires litigieuses. Cet Ordre comprend les simples *Efendis* qui sont comme des Docteurs privez & sans charges, les *Cadis* qui sont les Juges des Villes petites ou grandes, les *Mollahs*, qui sont des Intendans de Justice surveillans aux *Cadis*, & les *Cad ileskers* qui sont à proprement parler des *Cadis* Generaux de Province & de guerre.

Le second Ordre est celui de Religieux dont il n'y a pas moins en Turquie qu'en Europe. Les uns se tiennent resserrez dans les Couvens où ils vivent sous la direction d'un Superieur comme les *Chalvedi*, les

autres courent le monde à leur fantaisie sans se mettre en souci de maisons, ni d'habits, ni de nourriture comme les *Sanctons* ; & les autres servent les Eglises, comme des Chapelains ou prêtres de Paroisse.

Enfin le troisième Ordre qui ne cede en rien aux deux autres est celui des Emirs, & Cherifs parens de Mahomet qui vivent chacun chez eux sous l'obeissance d'un General qu'ils appellent Nakib.

Touchant l'Etat présent & l'institution de chacun de ces Ordres, trouvez bon que je vous renvoye à ce qu'en a écrit Mr. Ricault. Je ne pourois vous en rien dire d'aussi particulièrement circonstancié que ce qu'il en a inferé dans son histoire de l'Empire Ottoman. Je me contenterai donc de quelques legeres observations sur quelques unes des Sectes qui les composent.

Cette sorte de Religieux que j'ai appellez *Chalvedi*, parce qu'ils suivent un Patriarche qui portoit ce nom, est partagée en six Societez comme pouroient l'être aujourd'hui les Religieux de St. François qui suivent tous un même Patriarche & qui néanmoins sont distinguez entr'eux en Capucins, Cordeliers, Piquepus, Observantins, Recolets &c. A l'oisiveté & la paresse près qui semble être l'apanage de tous les Moines, ils vivent assez regulierement entr'eux sans se mêler beaucoup des affaires du monde, & ils sont même plus sçavans que ne sont le reste des Religieux Turcs, ce qui fait qu'ils sortent presque tous pour Predicateurs, après quoi ils re-

tour-

tournent dans leur Couvent. Mr. Ricault décrit exactement de quelle maniere ils font leurs devotions en tournant au son de la flute, ce que j'ai vû à Para auprès de Constantinople, mais il a negligé d'insister sur l'excès de leur devotion qui les porte à des mortifications étonnantes. Car outre ce tournoyement violent lequel ils continüent en prononçant le nom de Dieu de toutes leurs forces jusques à ce qu'ils tombent à terre comme morts, ils observent des jeûnes si austeres, que l'on a peine à comprendre comment ils peuvent les supporter. Il y en a qui ne font que quatre repas dans toute la Semaine, & qui ne mangent jamais de viande assaisonnée. Pour ce qui est de la conversation, ils n'en ont avec personne, ni ne prennent aucun divertissement. Leur habit est encore plus pauvre que celui des Capucins, leur silence plus exact que celui des Chartreux, leur obeissance plus indispensable que celle des Benedictins, & leurs mets plus simples & plus degoutans que ceux des Moines de la Trappe, de sorte que c'est un raffinement d'Austerité sur les Juifs & les Chrétiens. Cependant leur zèle ne s'en tient pas là. Il faut, s'ils veulent se distinguer un peu du commun de leurs freres, qu'ils se dechirent le corps en cent endroits avec le fer & le feu; jusques là, qu'il s'en est vû qui ne laissoient pas une seule petite place sur leur corps sans la marquer d'une profonde cicatrice. Tel est le pitoyable caractere de l'esprit humain. Il ne sçauroit se contenir en de jus-

tes bornes. Est il porté par son temperament aux plaisirs ? le voila precipité dans des voluptez honteuses. Est-il d'une humeur serieuse & melancolique ? Il ne cherche plus que les Mortifications. Ingenieux à se tourmenter autant qu'il devoit l'être à se réjouir, vous le verrez sans cesse appliqué à tout ce qui lui peut être nuisible, & comme s'il n'étoit pas assez miserable naturellement, il se fera des maux par artifice. *Quel monstrueux Animal, qui se fait horreur à soi-même, à qui ses plaisirs pesent, & qui ne se regarde que comme son propre ennemi !* Est-il possible que nous ne reviendrons jamais de ces fatales erreurs ; & que nous ne pourrions nous résoudre à jouir avec actions de graces & avec sobrieté de toutes les Creatures que Dieu à faites sous le Soleil ?

La seconde espece de Religieux que j'ai nommez *Santons* où *Dervichs* sont les *Mene-lis* qui suivent un certain *Ebrebukar* Disciple du veritable fondateur *Nacsbendi*. Ceux là sont divitez en deux Sectes, les *Nasbendi* rigides, & les *Ebrebukari* qui suivent en tout *Ebrebukar*. Ces especes de Moines vagabons different entr'eux comme en France les *Benedictins* de la Congregation de *St. Maur.* d'avec ceux qui ne sont point reformez ; c'est la même Regle, mais non pas la même pratique. Il faut pourtant rendre cette justice aux *Benedictins* non Reformez, que la comparaison leur fait tort ; car ils vivent très reglément, au lieu que les *Santons* dont je vous parle menent une vie dilicencieuse que les honnêtes *Turcs* en con-

coivent eux-mêmes un vrai mepris. Leur institution étoit au commencement d'aller exortant le prochain de maison en maison à bien vivre de mettre la paix dans les familles divisées, & de montrer au public des Exemples de moderation. Mais insensiblement cet Ordre est degeneré de telle sorte qu'il n'est quasi rempli que de Canailles dont le métier est de vivre au depens du public, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité qu'un particulier n'oseroit gueres leur refuser la Table, ni le couvert lorsqu'ils viennent le demander. C'est leur Privilege de pouvoir entrer librement dans la premiere maison, & de s'y asseoir à Table sans même s'informer s'y on le trouvera bon, & comme ces compagnons là ne sont pas fort chastes, & qu'il se trouve assez de femmes mal servies en Turquie, il arrive souvent qu'ils font chere entiere aux depens du pauvre Aumônier.

A l'égard de ceux dont l'emploi regarde uniquement la Mosquée. Ils sont proprement seculiers & independans d'aucun Chef general : aussi quand ils quittent leur charge ils deviennent simples particuliers. Ils sont où *Müesins* où *Imans*, les *Muesins* sont ceux qui appellent à la priere du haut de la Mosquée, & les *Imans* sont les Prêtres qui lisent les prieres, & font quelques fois l'exortation au Peuple. Je vous ai parlé ailleurs par occasion des *Emirs* sous le nom de *Scherifs* qui portent le Turban vert comme Parens de Mahomet

quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'ils le soient tous, ainsi je passerai ce qui les concerne sous silence.

Au dessus de tous ces Ecclesiastiques il y en a un que nous pouvons considerer en quelque maniere comme le Souverain Pontife, & qu'ils nomment Mouphti. Il ne faut pourtant pas se figurer qu'il ait sur eux un pouvoir à peu près pareil à celui du Pape à Rome, ou seulement à celui d'un simple Evêque sur les Prêtres de son Diocèse. Toute son autorité ne s'étend pas au delà de l'explication de l'Alcoran, & de la decision dans les points de Doctrine ou de Morale qui pourroient être douteux. Mais à cet égard il est entierement absolu, le Grand Seigneur lui même ne pouvant pas aller au contraire. Il le consulte d'ordinaire sur toutes les affaires d'importance, & lorsque les Grands ou la Milice veulent deposer un Sultan ou un premier Visir, il faut que le Mouphti donne sa Festa ou resolution, au bas de la consultation qui à été mise en écrit. Le stile de ces consultations n'est jamais positif, je veux dire que l'on n'y demande point denominativement si l'on peut en bonne conscience faire mourir un tel, entreprendre la guerre contre l'Empereur &c. Mais sçavoir si lorsqu'un Sultan ou un premier Visir se comporte ainsi & ainsi, la Loi permet qu'on le depose ou qu'on le fasse mourir, & sçavoir si lorsque des ennemis avec lesquels on est en traité, font telles & telles contraventions, ou machiment tels des-
seins

seins pour rompre la Paix, il est permis de les prevenir, sur quoi le Mouphti répond toujours Ouy ou Non. Voila proprement qu'elle est la charge du Mouphti, pour de Jurisdiction sur les autres Ecclesiastiques, il n'en à point & n'est pas même leur Chef. Il ne se mêle point autrement des affaires Politiques, & s'il le fait, il outrepatte les bornes de sa commission ce qui à dire vrai n'est pas rare à la Cour du Grand Seigneur ou la Brigue, & la Cabale peuvent tout. Quand je vous ai dit que le Sultan ne contredisoit jamais à ses Fests ou resolutions, il ne faut pas non plus entendre cela si absolument que vous regardiez ce Prince comme soumis aux caprices du Mouphti. Outre le pouvoir qu'il à de les déposer lorsqu'ils ne decide pas à sa fantaisie, & d'en élire un autre qui lui soit plus complaisant, il s'en est trouvé plusieurs qui les ont fait mourir, non pas dans un mortier comme le croit Mr. Ricault, cela n'est jamais arrivé qu'une fois, mais par le cordeau à la Turquesque, comme fit Amurat quatriême. Il est très certain aussi que dans les affaires douteuses le parti que le Sultan favorise est toujours celui qui l'emporte, mais dans le fond ce n'est ni le parti du grand Seigneur ni celui du Mouphti qui decident, car ils se font mourir les uns les autres à leur gré quand ils sont les plus puissans. C'est ce que vous trouverez plus particulièrement expliqué dans mon Etat present de l'Empire Ottoman auquel vous me permettrez

de vous renvoyer pour ne point tomber
 en des repetitions inutiles. Cependant je
 finirai celle ci en vous assurant de la con-
 tinuation de mes service comme étant
 Monsieur vôtre &c.

De Smirne le Juin 1691.



LET:



LETTRE VIII.

Superstitions des Turcs.

MONSIEUR.

Vous aurez sans doute remarqué que toutes les Sectes Religieuses, qui ont été ou qui sont aujourd'hui dans le Monde, ont toujours été caractérisées d'un certain esprit général qui semble être l'âme de tout le corps, & la marque à laquelle on en distingue les membres. C'est ainsi que Jesus Christ disoit à ses Disciples au chap. 16. de l'Evangile selon St. Jean. *Comme je vous ai aimez, aimez vous aussi l'un l'autre. A ceci l'on reconnoitra que vous êtes vraiment mes Disciples, sçavoir si vous avez de l'amour l'un pour l'autre. Ce Divin Sauveur vou-*

K 5

loit

loit que la Charité, la Base de toutes les vertus, fût aussi celle du Christianisme, & qu'à cette belle marque on distinguât dans le monde ceux qui étoient siens, d'avec ceux qui ne l'étoient pas. Mais la corruption des hommes en a rendu les apparences si équivoques & si peu certaines qu'il seroit mal seur de s'y raporter entièrement.

Cela n'empêche pourtant pas que chaque corps Politique ou Ecclesiastique ne soit marqué, comme je vous ai dit, à quelque coin qui le distingue parfaitement des autres. Celui des Turcs est un esprit de superstition qui paroît & qui domine en tout ce qu'ils font. Vous l'aurez bien compris sans doute par ce que je vous ai déjà dit, mais encore faut il entrer là dessus en quelque explication & en quelque détail.

Les Turcs étendent la superstition jusques aux moindres actions de leur vie, sur chacune desquelles ils ont quelque observation pour détourner les mauvais presages. Lorsqu'ils sortent de leur maison ou qu'ils entrent quelque part, ils prennent toujours garde que le pied droit fasse la première demarche & entre devant. Outre cela si la première personne qu'ils rencontrent dans la journée, est un Borgne, un Boiteux, un Manchot, un Fou, ou quelqu'un enfin dont la personne entière ne paroisse pas saine, ils rentrent chez eux & ne sortent plus de tout le jour à moins que le sort de nouveau consulté, ne leur ait
pro-

mis d'autre part un bon succès. Pour cela ils ont recours aux nombres, dans lequel ils croient à coup seur trouver la pronostication de leur bonheur ou de leur malheur, & quelque experience qu'ils fassent tous les jours du contraire, ils ne sçauroient sans desabuser: c'est une erreur née avec eux pour ainsi dire & dans laquelle ils meurent tous. Ils ont une infinité de manieres de consulter les nombres, soit par les lignes d'un livre qu'ils ouvrent au hasart, en jettant la vüe sur une place & comptant les personnes qu'ils y voyent, en prenant une poignée de fèves de café, de poix, de bled &c. ou même par des suputations mentales de certains nombres qu'ils choisissent au hasard. Mais la plus commune parmi eux est celle du chapelet lequel ils portent sans cesse à la main pour cet effet, & lequel ils tournent toujours comptant les grains dont il est composé. Il est vrai que les plus devots s'en servent aussi pour reciter un certain nombre de benedictions, ou de noms de Dieu à l'imitation des Catholiques Romains, mais on peut dire qu'en général c'est là son moindre usage. Ils tirent encore quantité d'augures differens, du chant & du vol des oiseaux, de l'aboyement des chiens, du cri des Chacali, du Miaulement des chats, & enfin de toutes les Creatures que Dieu a formées. Il y en a même plusieurs dans lesquelles ils reconnoissent un certain ascendant qui les engage à une superstitieuse veneration, & les entraîne souvent

plus loin. La Cicogne est une de celles là. Ils disent que c'est un oiseau cheri du Prophete & ami des Musulmans, & il n'y a point de particulier qui ne soit ravi de la voir venir nicher sur sa maison ou paître dans son Jardin, prenant cela à très heureux presage pour toute la famille. A l'égard des Planetes ils les ont toutes en singuliere veneration, ne doutant point que le moindre événement de leur vie ne depende entierement de leur concurrence, à laquelle quelqu'une domine souverainement, & entre les Planetes ils ont un respect pour la Lune qui en certains lieux de la Turquie, & parmi certaines Sectes qui tiennent encore quelque chose des erreurs des anciens Perses, va jusques à l'adoration. C'est sans doute ce qui a fait dire à quelque Moine voyageur, duquel il me souvient d'avoir lu en partie la Relation, que les Turcs disent ordinairement St. Soleil, & Ste. Lune comme nous dirions St. Pierre ou St. Paul, & qu'ils adorent l'un & l'autre. Pour moi je n'ai rien remarqué de pareil dans les villes de Turquie où j'ai passé, & je n'ai appris ce que je viens de vous en dire que par le raport de quelques personnes qui m'ont semblé dignes de foi. Tout ce que je sçai d'ailleurs, c'est qu'ils regardent la Lune comme l'Astre predominant sur leur Empire. Ce fut à l'Eclipse de la Lune entiere qu'ils attribuerent le mauvais succès du passage du Raab en soixante quatre, & lors du Ramadan ils l'observent toujours avec une grande curiosité, que si par mal-

mal-

malheur elle paroïſſoit Eclipſée ce jour là, tout l'Empire ſeroit dans la dernière conſternation. Cela arriva dans le ſiècle paſſé, & l'on ordonna auſſi tôt des prières publiques par toute l'étendue des Terres du Grand Seigneur. On croyoit tout perdu, cependant la ſuite démentit cette frayeur, mais avec tout cela je ne croi pas qu'ils fuſſent plus ſages aujourd'hui ſi la même choſe arrivoit. Vous ſçavez que c'eſt par le cours périodique que la Lune fait dans le zodiaque, qu'ils comptent leurs mois & leurs années. Le reſte de leurs diverſes fantaïſies ou ceremonies, n'eſt qu'un effet de leur ſuperſtition. Comme ils n'ont point d'Armoiries ni publiques ni particulières, & que la Loi leur défend auſſi bien la représentation des Bêtes que celles des hommes, ils mettent aſſez ſouvent des Lunes & des Croiſſans ſur leur Drapeaux & Bannières, & inſenſiblement ils en ont fait le Tipe ou l'Emblème de leur Empire, lequel diſent ils peut bien diminuer & amoindrir quelques fois comme la Lune, mais ne ſçauroit être aboli entièrement par quelque révolution que ce puiſſe être. Plusieurs de nos Blafonneurs Européens ayant remarqué cela, & s'apuyant reciproquement ſur l'Autorité les uns des autres, ont prétendu fixer dans leurs traitez Heraldiques le nombre, la diſpoſition & la figure des Lunes que les Turcs mettent ainſi que je vous ai dit ſur leurs drapeaux, auſſi bien que la couleur du champ, & à la fin ils en ont fait des Ar-

moiries dans les formes. Mais avec leur permission je vous desabuserai de cette erreur en vous aprenant que les Turcs n'admettent & ne reconnoissent non plus d'Armoiries que de Noblesse originelle, & qu'ils n'en ont pas même la moindre Idée par rapport à celle que nous en avons. Ils se servent seulement de marques Militaires, qui sont entierement arbitraires tant celles de l'Empereur que celles des particuliers. Aussi le plus souvent on y voit pour pieces honorables, des Haches d'armes, des Masses, & des Sabres depeints en petits morceaux de tafetas appliquez sur le Drapeau au lieu de Lunes. Voila ce que j'ai cru devoir vous dire en passant afin de vous detromper de l'opinion ou vous auriez peutêtre été sur ce sujet, aussi bien que mille autres personnes que j'ai vues en France.

Comme les Persans, quoique Sectaires, ne different pas beaucoup des Turcs quant à la Religion, ils ont aussi beaucoup de Superstitions communes avec eux, entre lesquelles on doit compter la veneration pour la Lune, & l'opinion du mauvais œil. Je vous expliquerai tout à l'heure ce que je veux dire par le mauvais œil, mais il est bon de finir auparavant ce que j'avois commencé à vous dire touchant leur superstitieux respect pour l'Astre nocturne qui regne sur la moitié du tems. Monsieur Thevenot en rapporte un exemple qui seroit digne de remarque, s'il étoit bien assure qu'il ne se fût point trop confié sur le rapport d'autrui.

Il dit que dans le Mozul Province frontiere de la Perse, lorsqu'il arrive quelque Eclipse, tous les habitans s'assembloient dans les Rues ou montent sur les Toits des maisons, & y font un tintamarre continuel avec des Chauderons, des Tambours, & d'autres instrumens fort bruyans, & cela pour épouvanter disent ils une grosse Bête qui veut devorer la Lune. Il ajoute qu'un Sçavant du pays raisonnant avec lui de cette erreur populaire, lui avoit assuré qu'elle à pour fondement l'Histoire que voici. Un Astrologue fameux ayant prédit à un Roi de Perse qu'un tel jour à telle heure la Lune s'éclipseroit, & ce Roi curieux de voir la merveille ayant inutilement veillé pendant quelques heures de la nuit marquée, s'endormit enfin, mais non pas sans avoir fait de grands reproches & de grandes menaces à l'Astrologue qu'il accusoit de mensonge. Quelques tems après que le Roi fut endormi l'Eclipse commença visiblement & mit l'Astrologue dans une peine étrange, car en éveillant le Roi il se rendoit criminel, & en ne l'éveillant point il craignoit avec raison l'effet des menaces, & de la colere dont il avoit essuyé les premiers accès: deux alternatives également fâcheuses pour lui. Dans cette extrémité, la nécessité mere des Inventions lui en sugera une qui lui reussit parfaitement bien. Il fit accroire au Peuple que la Lune paroissoit aller dans cet état par la crainte où elle étoit d'une grande & vilaine Bête qui vouloit la devorer, &

que

que pour la secourir dans ce travail, il falloit faire grand bruit avec des poisses, chauderons, Timbales &c. ce qui feroit fuir la Beste. Le peuple ignorant le crut ainsi, & le Roi s'étant éveillé par le bruit extraordinaire que l'on fit, reconnut que l'Astrologue ne lui en avoit point fait à croire, & lui rendit ses bonnes graces. Voila un petit conte fort joliment imaginé, mais pourtant fort peu croiable à ceux qui sçauront que la coutume de fraper sur des chauderons, de sonner les Timbles, & de faire un grand bruit dans la vuë de soulager la lune quand elle est éclipsée, est ancienne. Monsieur Thevenot l'a reconnu lui-même, & outre les deux vers de Juvenal qu'il cite, vous en trouverez de nouvelles preuves en Petrone, sans parler de quelques autres Auteurs dont le nom échappe à ma miserable memoire.

Pour ce qui est du mauvais œil, c'est une opinion generalement reçüe dans tout l'Orient, soit des Persans, Turcs, Grecs, ou Arabes. Ils sont persuadez que le monde est rempli de certaines gens qui portent dans les yeux une malignité qui empoisonne tout ce qu'ils regardent. Cependant comme ils n'ont là dessus aucune idée certaine ni distincte, ils different aussi dans leurs sentimens selon les Pais & selon l'impression qu'ils ont reçüe de leurs parens. Les Persans par exemple font consister toute la malignité dans le simple regard de ces personnes sans que le consentement y ait aucune part, & pour s'en garantir ils ont accoutumé

tumé de mettre sur leurs portes des Image de cire, sur lesquelles ils pretendent que tout le venin s'arrête. Lisez la sentence du Mouphti contre les Persans que Thevenot raporte tout au long dans son Voyage, & vous verrez qu'entre autres impietez il les accuse d'avoir mis à cet indigne usage les images des trois Docteurs venerables Osman, Homar, & Abubeker. Les Turcs & les Grecs au contraire croyent que la malignité consiste dans la mauvaise volonté de ceux qui ont l'œil mauvais, & qu'ils repandent leur Venin non seulement sur les personnes, mais aussi sur toutes sortes de sujets de quelque nature qu'ils soient en les louant. C'est pourquoi lors que l'on va les voir, & qu'en regardant un de leurs enfans, un cheval, un habit ou quelque autre chose, on leur dit voila un joli enfant, un beau cheval, un habit magnifique ils répondent sur l'heure *Dieu me le conserve*; sans quoi ils craindroient que dans peu malheur arrivât aux choses que l'on auroit louées. Les Grecs entre les autres sont si exacts à cette reparation, que l'on ne l'est point davantage en Europe à saluër de quelque benediction ceux qui étternuent. Je ne fais point difficulté de mettre cette opinion au nombre de leurs superstitions parce qu'ils l'ont certainement étendue & poussée au delà de toutes bornes, mais je ne voudrois pas la taxer d'erreur entierement par plusieurs raisons dont je vais vous expliquer quelques unes.

Il est constant que ne n'est ni d'aujourd'hui ni depuis quinze siècles que l'opinion

nion

nion du mauvais œil a esté reçue dans l'une & l'autre des sens quelle l'est en Orient. Pline en fait foi dans son Histoire naturelle, ou il raporte sur le temgnage de deux Autheurs Isigone, & Nimphodore que dans l'Afrique il y avoit de certaines gens, qui faisoient seicher, fener, & mourir, Arbres, herbes, hommes, femmes, & enfans, en disant seulement du bien d'eux. Voila pour ce qui regarde la superstition des Turcs & des Grecs, & ce que je croirois aisément apochriphe, parce qu'il ne me tombe dans l'esprit aucune Idée qui puisse me faire seulement conjecturer comment des simples paroles prononcées arbitrairement & qui se perdent en l'air, comme un son vain & presque aussitôt détruit que formé, ayent une vertu si grande. Mais voici ce qu'il ajoute & ce qui soutient avec plus de probabilité le sentiment des Persans. C'est que parmi les Triballes qui étoient des Peuples de la Bulgarie, il se trouvoit aussi des personnes qui faisoient mourir les gens de leur seul regard, sur tout quand ils étoient irritez, & que les hommes les plus sains & les plus robustes y succomboient les premiers. Il parle encore de certaines femmes Scithes qui avoient la même malignité, mais il dit qu'elles avoient deux prunelles à chaque œil, & voila le fabuleux. C'est d'Apollo-nides qu'il l'avoit tiré, & Philarchus en affuroit autant d'une race de gens nommez Thibiens qui habitoient dans le Territoire de Burce à quoi Didimus ajouste que leur

soufle

souffle & leur odeur tuoit. Il est vrai que des temoignages si anciens, & tirez de Pline, ne sont pas suffisans pour autoriser des faits si peu vrai semblables, mais lors qu'ils se trouvent confirmez par d'autres plus graves, par le sentiment général de plusieurs Nations modernes, & par d'autres observations à peu près de la même nature, elles ne laissent pas d'être d'un grand poids. Or tout cela se rencontre ici. Il paroît en quelque endroit des ouvrages de S. Augustin qu'il ne doutoit point de cette malignité *oculaire*, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, & il y a de l'aparence que les Romains en étoient tous persuadez puisque Virgile dit, *Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos*. Plusieurs vastes Pais sont aujourd'hui imbus de la même opinion. Lisez sur ce sujet le nouveau (a) Voyage d'Espagne, vous y verrez qu'il y a que

(a) Depuis avoir écrit ceci deux Gentilshommes de mes particuliers amis, l'un Espagnol & l'autre Portugais, m'ont assuré qu'à cet égard on pouvoit ajouter une entière foi au voyage d'Espagne. Le premier m'a dit même qu'il avoit connu un homme qui avoit un œil mauvais, & qui en regardant fixement de cet œil les vitres d'une Maison les avoit cassées l'une après l'autre en sa presence par le seule force de sa veüe. Mais je tiens du second une chose encore plus admirable, & de laquelle néanmoins il ne m'est pas permis de douter connoissant comme je fais la sincerité de ce Gentilhomme. Il dit qu'on a veu il n'y a pas long tems en Portugal, un homme qui par la malignité de l'un de ses yeux pouvoit tuer les personnes les plus robustes, & qui à cause de cette malignité étoit obligé de tenir toujours son œil couvert. Il ajoute que le Roi l'ayant sçeu lui en fit faire l'expérience sur des criminels condamnés à mort, après quoi il l'exila dans une Isle, lui donnant toutes fois une pension suffisante pour le faire subsister honorablement & commodément le reste de ses jours.

y a quantité de gens qui ont les yeux mauvais ou un seul, & que ces derniers portent une emplastre sur cet oeil, afin de ne faire tort à personne. Que si quelqu'un doute de leur vertu ofensive & qu'il en veuille voir l'expérience, ils tiënt sur le champ de leur seule vüe telle poule que l'on veut choisir entre plusieurs qui mangent ensemble quelque grain qu'on leur aura jetté pour les assembler. Cela est positif comme vous voyez, & pour en derruire les consequences naturelles, il ne reste point d'autres voye que de nier absolument le fait. J'avoüe que celle là est & courte & aisée, mais serieusement la raison permet elle que l'on nie toujours tout ce qui ne s'accommode pas à nos lumieres, & sur tout des faits raportez par tant d'Auteurs differens, en differens tems, & en differens Pais. Pour moi je n'oserois le faire, mais si quelque Lecteur sistématique se rencontroit fortuitement de cette humeur comme il y a bien de l'aparence qu'il s'en trouvera, Jevai de nouveau lui fournir matiere de nier sur ce sujet.

Montaigne, cet agreable genie a qui nous devons tant de curieuses observations, a fait celle ci dans sa maison. Un chat guetant un oiseau qui étoit perché sur une branche d'arbre, & le regardant fixement comme un gibier dont il avoit bonne envie de repaistre son estomac, on vit tomber au bout de quelque tems ce pauvre petit animal entre les pates du chat sans y avoir été contraint par aucune cause visible. Le même

me

me auteur rapporte l'exemple d'un Fauconnier qui gageoit d'abatre un Milan volant en l'air par la seule force de sa vuë fixement atachée sur lui. Mais voici quelque choses de plus recent & qui n'est pas moins positif. Je tiens le fait d'un homme d'honneur, & duquel assurément le temoignage n'est point suspect parmi ceux qui le connoissent. Il dit qu'étant sorti un jours de sa Maison avec un sien ami, ils virent toutes deux une Belette qui tournoioit autour d'un arbre avec de grandes marques d'inquietudes & de violence, comme si quelque chose l'auroit retenüe en ce lieu par force, & quoi qu'ils s'aprochassent d'elle de fort près, elle ne put s'enfuir comme elles font d'ordinaire, si bien qu'ils la tuerent avec un bâton. Il ajoute que comme il s'étonnoit de l'obstination de cette bête à demeurer là contre son instinct naturel, son ami lui dit qu'il falloit qu'il y eut là auprès quelque crapaut, ce venimeux insecte ayant une vertu attractive dans les yeux qui lie la bellete d'une telle maniere qu'elle ne scauroit fuir, même que malgré ses efforts & les mouvements qu'elle se donne elle est contrainte enfin devenir mourir auprès du crapaut qui se repaist de son sang. En effet à peine eurent ils jetté les yeux autour d'eux, qu'ils aperçurent à quatre pas de la un gros crapaut qui avoit les yeux & la gueule ouverte. Joignons à tout cela ce que l'on dit du Basilic qui tue les hommes en les regardant, & de la Tortue comme de l'Autruche lesquelles cou-

vent

vent l'une & l'autre leurs œufs de la seule vie. Je sçai qu'un Carthesien attaché à son système rejettera tous ces exemples & s'en-mocquera comme de contes ridicules propres à bercer les enfans. Il y a long-tems nous dira il que l'on est revenu de cette erreur qu'il y ait aucune éjaculation dans les yeux, la sensation de la vuë aussi bien que toutes les autres, se fait par une simple passion. Là dessus il m'expliquera de quelle façon le Soleil, les Etoiles, la chandelle &c. poussent les petits globes lumineux qui nagent dans l'Ether de maniere que l'impulsion arrive dans le moment même sur l'objet, & reflechit contre l'œil par les Loix du mouvement, & parce que ce Philosophe repondra aisément à la plûpart des Objections que je pourois lui faire, & levera les difficultez qu'il y auroit sans cela à concevoir comment nos yeux peuvent en un moment decouvrir les Etoiles les plus éloignées, il pensera avoir tout fait, & sans daigner s'arrêter ni faire la moindre attention aux faits que je viens de rapporter parce qu'il ne sçauroit les expliquer par son principe, les traitera de chimeriques & d'imaginaires. Pour moi qui ne me confie pas si fort à mon raisonnement non plus qu'à celui des autres, j'aime mieux suspendre mon jugement que de decider mal-à-propos. Le principe de la Philosophie moderne paroît juste, mais le nombre & la notorieté des faits qui semblent le contredire, ne sont pas à mepriser. Et qui sçait si quelques hommes entre les autres ou tous en general, ne sont

sont

font point sujets à avoir toute l'économie de leur corps détruite en peu de tems par certaines causes Phisiques dont les effets se derobent à leur sensation par trop de subtilité. Il n'y a pas bien long-tems que l'on ignoroit même en Medecine combien la transpiration & la respiration insensible sont abondantes, aussi-bien que les effets considerables qui en resultent ou qui peuvent en resulter chaque jour. Nous serions trop sçavans si nous avions connoissance de tout ce qui se passe en nous & de quelle maniere. Demandez un peu au gens que le seul attouchement ou la vûe d'un chat, d'une souris, d'une arraignée &c. fait tomber en defaillance, comment cela arrive en eux; car c'est en vain que l'on voudroit attribuer ces étranges effets à l'imagination, il est averé que plusieurs personnes qui craignoient les chats ont senti en entrant dans une Chambre s'il y en avoit ou non, & sont tombez évanouis quand on s'est obstiné à le leur nier dans le dessein de confondre leur imagination pretendüe blessée. On pouroit encore sur cette matiere rapporter mille exemples veritables, mais je ne veux pas en faire un livre, & il me suffira que la plûpart de ceux qui liront ce que j'en ai écrit, pourront s'ils veulent en rapeller plusieurs à leur memoire. Je ne dis donc plus qu'un mot pour appuyer encore par quelque raison le doute où je demeure à l'égard du pouvoir des yeux. Ou plutôt je le laisserai dire à ceux qui pour l'avoir vivement ressenti peuvent mieux nous

en

en instruire que tous les Philosophes du monde. C'est des Amans que je veux parler. Je les somme tous de rendre ici temoignage à la verité. Quelle force ? quelle puissance ? veritablement réelle & phisique n'ont ils point reconnu dans les yeux de leurs belles ? particulierement en certains momens ou leur cœur plus sensible s'expliquoit par ces deux interprètes, n'osant se servir de la bouche. Combien de fois irritez avec justice d'une infidelité averée se font ils vûs comme enchainez par les regards amoureux d'une Coquète, & si cela n'étoit pas ainsi aimeroit-on si souvent malgré toute sa raison, & malgré ses resolutions. Que l'on me dise tout ce que l'on voudra, une experience journaliere & commune à tous les hommes nous doit avoir assez appris combien un bel œil à de pouvoir sur nous.

*En vain les plus fiers s'en defendent
Tôt ou tard l'amour est vainqueur,
On ne peut refuser son cœur,
A de beaux yeux qui le demandent.*

Salomon ce grand Prince à qui tous les Philosophes du monde doivent ceder sans difficulté, l'avoit bien reconnu ainsi, puisque dans son Chant Mistique & Saint, il n'a point trouvé de Metaphore plus forte & plus propre à exprimer ce qu'il sentoit, que celle d'un amant peuetré par les regards de celle qu'il aime. *Detourne, dit-il, tes regards de moi, car ils me forcent*

On

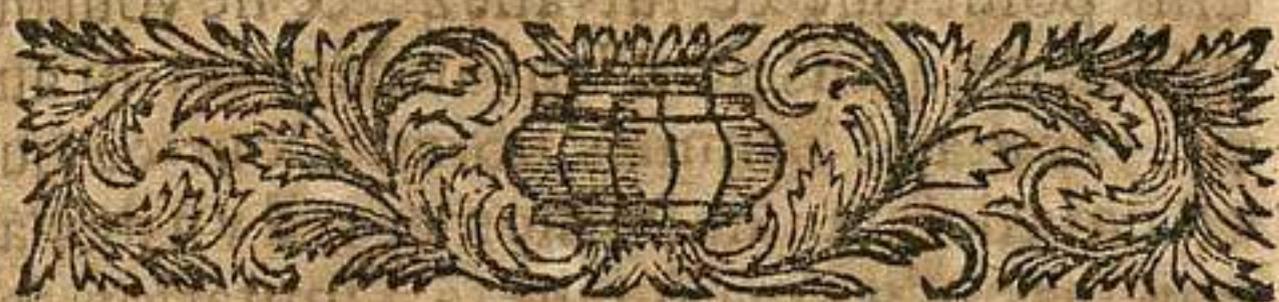
On peut compter entre les superstitieuses observations des Turcs, le respect mal digéré qu'ils ont pour les choses sacrées, & généralement pour tout ce qui a du rapport au service Divin. Je ne sçaurois vous exprimer celui qu'ils montrent en particulier pour le livre de l'Alcoran & pour celui de la Zune. Il est tel qu'à leur avis un Chrétien ne sçauroit rien entreprendre de plus téméraire que de le toucher, en quelque lieu qu'il se trouve écrit. C'est de quoi André Thevet pouroit être garand, car il avoüe lui-même qu'il pensa perdre une fois la vie pour une semblable imprudence, & une autrefois encore pour s'être amusé à observer trop curieusement le dedans d'une Mosquée, en Alexandrie; mais il n'est pas le seul à qui ce malheur soit arrivé. Il me semble vous avoir dit aussi que les Turcs exigent des Chrétiens qu'ils descendent de cheval en passant devant une Mosquée. Cela ne se pratique pourtant pas dans l'Anatolie à cause de la grande quantité de Francs qui s'y établissent & à cause de la protection des Ambassadeurs, qui sont plus-près en cas de nécessité; mais du côté de l'Égypte & de l'Arabie, un Chrétien a besoin de beaucoup de prudence & de circonspection, pour se garantir des insultes du Peuple en pareille occasion. Ce n'est pas pourtant Mahomet qui a fait cette ordonnance, il se contenta d'interdire aux Chrétiens l'entrée des Mosquées pendant les heures de l'Oraison. Mais Soliman le Magnifique voulant signaler son zèle ne

crut point que ce fut assez, & ne voulant pas même qu'ils parussent au devant, ni auprès en état d'hommes libres. Pour ce qui est de la defence de Mahomet, il y a de l'apparence qu'il l'avoit faite à l'imitation des Juifs, car ils croyoient que la presence d'un Idolâtre prophanoit la Sainteté de leurs Misteres, & ils n'avoient garde de permettre qu'un Payen se mêlât parmi eux pendant le service. Ils defendoient même de s'asseoir à l'ombre d'un Arbre sous lequel il y avoit eu une Idole & l'on n'y devoit passer qu'en courant. La même chose ou à peu près se pratiquoit dans l'Eglise primitive & se pratique encore aujourd'hui, parmi les Catholiques Romains. J'ai vû moi-même en France des Curez de Paroisse qui n'auroient pas voulu permettre qu'un Huguenot fut demeuré dans l'Eglise pendant qu'ils celebroyent la Messe.

Voilà Monsieur ce que j'avois resolu de vous dire touchant la Religion des Turcs. Vous trouverez le reste dans les Traitez qui ont été faits exprès sur cette matiere & même une Partie de ce que vous venez de lire, mais non pas tout, du moins que je sache, & je me flate que les nouvelles circonstances que vous y remarquerez pourront encore donner quelque air de nouveauté au sujet tout usé qu'il est. Je suis, Monsieur Vôtre &c.

De Smirne le Juin. 1691.

LET.



L E T T R E I X.

Mollesse & faineantise des Turcs. Leur attachement pour les vieilles Coutumes. Leur humeur interessée, & leur ignorance. Detail de leur façon de vivre. Leur Adresse à monter à Cheval. Habit des Turcs. Leur Passion pour les Femmes. Differens mariages pratiqués en Turquie. Les Turcs ne souffrent point de femmes publiques. Esclave des femmes. Avanture d'un Franc avec une Turque. Amour honteux & desordonné de ces femmes. Habit des femmes. Des bains publics & de l'ordre que l'on y observe. Passetems des Turcs. Leur musique. Leurs dances. Civilité usitée parmi eux. Ils ne reconnoissent ni Noblesse ni Armoiries.

M O N S I E U R.

J'Eus l'honneur de vous entretenir dans ma dernière Lettre, des superstitions des

L 2

Turcs

Turcs, il me reste à vous parler de leurs coutumes, & c'est à quoi je destine celle-ci. Je vous ai dit en quelqu'une de mes précédentes, qu'ils nous étoient opposés presque en toutes choses. C'est un fait sans contredit. Mais cette opposition ne paroît point d'avantage que dans l'attachement qu'ils ont pour les vieilles coutumes, tant à l'égard des habits qu'en toute autre chose; au lieu que les Européens, & sur tout les François ne sont point en repos qu'ils n'aient inventé quelque nouvelle mode, & que rien ne leur paroît beau qui ne soit nouveau. Delà les Turcs prennent occasion d'accuser les Francs d'inconstance & de légèreté se glorifiant au contraire d'une force d'esprit, qui ne se repaît point de bagatelle, & qui va droit au solide. Mais après m'être autant défait de toute sorte de passion qu'il est possible aux hommes de le faire, & après y avoir sérieusement réfléchi, j'ai trouvé que ce qu'ils appellent force d'esprit, constance, & solidité, n'est autre chose qu'un attachement & une prévention invincibles pour l'usage reçu dans leurs Pais. La coutume est une Tyrannie à laquelle tout le monde rend une espece d'obeissance religieuse quelque mauvaise quelle soit, & qui change tellement la nature des choses quelle fait à son gré le mal bien, & le bien mal. C'est ce qui avoit donné lieu aux Grecs de prendre pour une malédiction ce souhait. *Que les Dieux t'engagent dans quelque mauvaise coutume.* Il y a des Pais où les enfans battent leurs Pe-

res

res & les gourmandent, comme des Esclaves dès qu'ils sont parvenus à un certain âge, d'autres où la plus honorable sepulture est l'étrémac des plus proches parens, & d'autres où la fornication est autorisée avec si peu de distinction d'âge ou de parenté, que l'on n'y sçauroit discerner aucun pere. Il me souvient d'avoir lû dans l'histoire de Geneve par Mr. Spon qu'autrefois en cette Ville un ami prêtoit sa femme ou sa fille à son ami par civilité, & que même il auroit été tenu pour peu honnête s'il ne l'eût pas fait, lorsqu'il venoit loger chez lui. Mais voyez ce qu'ont écrit sur cela Montagne au chap. 22. de son 1. liv. & la Mote le Vayer dans son Traité sur cette maniere de parler *avoir le sens commun*, vous y trouverez mille choses si extraordinaires qu'elles en sont quasi incroyables. Il faut pourtant tomber d'accord qu'il y a des coutumes bien plus aisées à établir parmi les peuples, que d'autres, & par la même raison bien plus difficiles à deraciner quand une fois elles ont été reçues, comme par exemple celles dans lesquelles la commodité, où l'interêt des particuliers se rencontre. C'est d'où vient que les Turcs sont si étroitement attachez à celle de ne rien faire sans recompence, qu'ils se sont acquis à juste titre la reputation d'être les hommes du monde les plus interessez. Voulez vous bien faire vos affaires en Turquie, il n'est pas besoin d'une grande Rethorique, ni d'un grand sçavoir, ni d'un grand esprit, ni enfin d'un grand merite, il faut un grand

fond d'argent. Voulez vous acquérir des amis, commencez par acquérir du bien quand vous en aurez ils vous feront hoc. Vous n'aurez qu'à aller la bourse à la main comme au marché & choisir entre ceux qu'il vous plaira, toutes portes vous seront ouvertes avec un tel passeport, car enfin les Turcs de quelque fierté qu'ils se revêtent, s'acheptent publiquement comme leurs Esclaves. Voyez combien cette coutume y est solidement établie; en Europe on se fait quelque honte de recevoir, on dit que qui prend se vend, & ici on en tire vanité, & le plus beau moyen de faire honneur à un homme est de lui donner de l'argent. Enfin on se pique ici d'avoir beaucoup reçu comme chez nous d'avoir beaucoup donné.

Vous jugerez aisément que dans un País ou le peculat & la corruption par argent passent pour des vertus, il n'est pas difficile d'obtenir des emplois & des graces quand on est riche; & que ces emplois & ces graces donnant les moyens de faire encore de plus grand presens, on parvient aisément aux plus éminentes dignitez, & vous ne vous tromperez pas. De là vient que les premieres charges de l'Empire sont presque toujours remplies par des gens tirez de l'Esclavage ou fortis d'une famille obscure, & generalement deux chemins presqu'infailibles à la fortune sont l'argent comptant & l'infamie que l'on attribue aux Italiens. On dira peut-être que la maniere de vivre retirée & peu

com-

communicative des Orientaux ne laisse pas ces chemins ouverts à tous ceux qui pourroient ou qui voudroient peut - être bien les suivre, parce quelle empêche l'effet de bien des propositions que l'on ne peut faire, faute de voir souvent & familièrement les gens de qui les choses dependent, mais c'est tout le contraire. Si les Turcs étoient d'une conversation libre & familiere comme les autres Nations, ils seroient toujours éclairés par quelqu'un, au lieu que cette retraite donne lieu de les voir en particulier & de negotier avec eux en toute seureté. Ne vous ai je pas dit qu'avec une bourse à la main, on ne trouve point de portes fermées. C'est par le moyen de ce puissant mobile que les François ont sçû remuer si avantageusement pour eux les ressorts de la porte Ottomane depuis quelques années, & quoi qu'on vante leur adresse, je pense que sans ce secours elle n'eut pas operé grand chose. Voulez vous sçavoir en quoi consiste la plus fine Politique lorsque l'on traite avec les Turcs, c'est à donner peu ou beaucoup selon les occasions & toujours à propos. En un mot c'est à ménager si sagement sa bourse que l'on puisse y trouver du secours autant de fois que l'on en a besoin. L'argent fait sur les Turcs le même effet que l'Opium dont ils prennent en si grande quantité. Sa premiere operation est de les rejouir, & de les exciter à la bien veillance; ensuite il les rend stupides, il les hebeté & les jette dans une indifferance d'où l'on ne peut les

faire sortir qu' en reïterant le Remede. Si vous venez quelque jour en Turquie, souvenez vous de cet avertissement & ne manquez pas de vous en servir selon les occasions, en cas que vous ayez à negotier quelque chose avec les Turcs.

Une autre habitude honteuse qui ne leur est pas moins propre, & qui n'est pas moins generalement repandue sur la Nation que l'amour des Richesses, c'est l'ignorance crasse dans laquelle ils vivent & de laquelle ils font une espece de profession, car bien qu'ils ayent quelques Ecoles publiques qu'ils appellent *Tekech*, on n'y enseigne que la Loi uniquement, & ceux qui veulent apprendre quelque autre chose sont obligez d'avoir des Maîtres exprès, encore à-t-on assez de peine à en trouver. Les Arts ni les Sciences ni sont pourtant pas deffendues, comme elles l'ont été en quelques autres Etats, mais on est bien aise d'en empêcher l'établissement par les obstacles que l'on y met, & cela comme je pense pour prevenir les divisions que l'Etude des lettres pourroit apporter dans la Religion & ensuite dans l'Etat, ce qui ne manqueroit pas d'arriver bien-tôt. C'est pour cela que le Gouvernement n'a point voulu souffrir d'Imprimerie, & non pas pour la foible raison qu'un Vizir en alleguoit en disant qu'il n'étoit pas juste qu'un seul Imprimeur ôtât le pain à dix mille pauvres gens qui gagnoient leur vie à écrire. Galerius Maximin Empereur avec Constance pere de Constantin interdit les Avocats par
cette

cette même raison, exila ou fit mourir les plus illustres Sçavans, & mit la littérature au nombre des Arts pernicioeux. Il abrogea aussi les Loix & confia la Judicature entre les mains des gens de guerre qui n'avoient aucune science. Mais sans aller chercher si loin des exemples semblables, il y a encore aujourd'hui de Provinces en Pologne & en Moscovie ou les personnes du commun peuple, c'est-à-dire de condition servile, n'oseroient apprendre à lire ni à écrire sans une expresse permission du Seigneur qui ne l'accorde pas facilement. A l'égard des Turcs ils n'ont pas porté leur égarement jusques à ce point là, & ils ont permis à chacun d'être sçavant à ses perils & fortunes s'il a le moyen de le devenir, mais je n'ai pas appris que cette envie là prenne à beaucoup de gens. L'indifference que les Turcs ont pour tout ce qui regarde le bien public; la solitude presque monastique, & enfin la faineantise dans laquelle ils passent leur vie, toutes ces choses dije sont autant de preuves de leur peu d'amour pour les lettres. En effet si vous en exceptez ceux qui sont avancez dans les grandes Charges, ou qui sont intriguez à la Cour, tous les autres Turcs en general, bornent leurs soins & leur curiosité dans la sphere de leur Domestique. Pourvû qu'ils ayent de belles femmes, que leurs chevaux soient bien traitez, & que leurs serviteurs se tiennent toujours devant eux dans un profond respect, ils ne se mettent gueres en peine de ce qui se passe au reste du monde. Contens de leur sort, ils

demeureront les jours entiers sur un Sofa, à boire le café, à fumer le tabac, & à caresser leurs femmes & leurs esclaves ; de sorte que c'est véritablement *toûjours mangé, toûjours beuvé, & toûjours recommandé*. On ne peut pourtant pas les accuser d'être fort délicats sur le manger. Une poule bouillie avec du ris, de la coriande & du sucre, fait le meilleur mets d'un homme de vingt-mille livres de rente ; car pour le reste de son repas, il ne consiste qu'en quelque plat de poisson & quelque pâtisserie douce où il y a plus de miel que de sucre. L'heure du dîner étant venue, on apporte sur le Sopha une petite table de bois d'olivier, qui est marquetée d'ivoire ou d'écaille & qui n'a d'ordinaire qu'un pied & demi de diametre. Après qu'on l'a couverte d'une nape ou d'un cuir de maroquin on y sert chaque plat l'un après l'autre. On ne met point de serviette sur la table, c'est un valet qui l'étend sur les genoux de son maître, & qui se tient auprès de lui pour lui couper la viande ; car il est de la grandeur Turque de ne rien faire par soi-même. Au reste la vaisselle est toute de fayance ou de cuivre étamé, & chez les plus puissans de porcelaine. Il n'y a que le Grand Seigneur qui ait de la vaisselle d'or, mais ils ne s'en servent que très rarement, & d'ordinaire il mange dans des plats d'une Porcelaine verte qui est fort belle & que l'on n'estime pas moins que l'or. Ricault & Tavernier assurent que cette Porcelaine ne souffre point de poison, mais c'est un vieux

con-

conte inventé peut être par quelque Sultan qui craignoit d'être empoisonné. Pour peu que vous fassiez reflexion sur la nature des poisons, vous trouverez qu'il y en a de tant de sortes, & que leurs effets sont si differens qu'il est impossible qu'ils concourent tous à faire casser la porcelaine. Ce dernier Auteur ajoute quelle a encore la qualité de ne s'échauffer que dans l'endroit où est la liqueur soit café ou autre chose, & que le bord demeure froid. Cependant quelque attention que j'aye apportée pour voir s'il en étoit ainsi, j'ai toujours remarqué qu'elle s'échauffe par tout, non pas tant à la vérité que l'argent ou le metal parce que ses pores sont plus separez, mais autant que la fayance & les autres terres cuites. Ces Messieurs parlent de la Porcelaine, comme si on ne la connoissoit point en Europe, cependant elle en est pleine, car enfin à la couleur près celle dont se sert le Grand Seigneur n'est pas autre que celle que vous avez communément. Je ne doute nullement que ce qui engage les Seigneurs Turcs à manger dans de la Porcelaine, plutôt que dans de l'argent ne soit la coutume établie chez eux depuis plusieurs siècles. On dit aussi que cela leur est defendu par la Loi, mais s'il est ainsi pourquoi en ornent-ils donc leurs chevaux. Quoi qu'il en soit l'argenterie est absolument bannie de leur table jusques là qu'ils mangent dans des cuillers d'yvoire & d'écaille de Tortüe. Pour des fourchetes, l'usage leur en est inconnu, & même l'on met rarement des couteaux à

la Table c'est pourquoi on sert toutes les viandes decoupées afin que chacun puisse prendre ce qu'il aime le mieux sans degouter les autres par son attouchement. Quand la Table est levée on apporte du Sorbet ou de l'eau pure, & ceux qui ont soif en prennent, car il est à remarquer que les Turcs ne boivent (a) point pendant le repas. Après cela ils ont recours au Tabac qui avec le Caffé & l'Oppium fait leur divertissement tout le reste du jour, à moins qu'il ne leur prenne fantaisie de passer dans l'appartement des femmes, ou de jouer aux coquilles avec un de leurs valets, qui doit toujours avoir la discretion de se laisser gagner, autrement la bastonnade suivroit de près l'honneur qu'il auroit reçu de jouer avec son Maître. Le soir étant venu, on apporte un matelats, des draps, & une couverte, & dans le même lieu où ils ont bû, mangé, joué, & passé tout le jour, ils dorment toute la nuit, les Turcs ne connoissant point l'usage des Alcoves obscurs, ni des lits à doubles rideaux. C'est ainsi qu'ils passent leur vie dès qu'ils sont hors de la plus grande jeunesse; car depuis l'âge de quinze ans jusques à celui de vingt, ils s'appliquent à bien monter un cheval, à lancer un javelot, à tirer de l'arc

(a) La grande quantité de Caffé que les Turcs boivent tout le long du jour leur empêche la soif. D'ailleurs il est certain qu'à boire comme à toute autre chose, il y a de l'habitude. Plin parle d'un Chevalier Romain, qui s'étant abstenu fort long tems de boire par ordre des Medecins à cause d'une hidropisie dont il étoit attaqué, s'y accoutuma si bien qu'enfin il ne beuvoit plus.

l'arc & à d'autres exercices de cette nature, dans lesquels véritablement ils excellent. Je ne pense pas que nous ayons en Europe des Ecuyers qui les surpassent, quoi qu'à les voir sur un cheval, on ne diroit pas qu'ils dûssent s'y tenir un moment. Leurs ériers sont si courts, qu'ils ont les genous presqu'autant pliez que quand ils sont sur le Sopha. Outre cela ils n'ont que de méchantes botines de Maroquin, si larges & si malfaites qu'elles sont plutôt embarrassantes qu'utiles ou commodes. L'équipage du cheval est encore plus mal trouvé que tout cela. Figurez vous une Selle si grande & si haute qu'un Bât de mulet ne l'est guères d'avantage, sur tout par le devant. Cette jolie selle est encore ornée d'un large surfais qui passe par dessus. Il est vrai que sa pesanteur oblige à cela, car autrement il seroit impossible de l'assurer. Pour la bride elle ne seroit bonne en France, tout au plus que pour un cheval de charuë. Ce n'est qu'un méchant bridon, à la reserve qu'elle est toujourns fort dorée. Jugez Monsieur si l'on peut-être aisément maître d'un cheval ainsi accommodé. Cependant les Turcs en font tout ce qu'ils veulent, sans éperon ni gaule. Ils ne se servent que d'un baton long de trois pieds, & gros comme une fort grosse canne, qu'ils prennent par le milieu & dont ils frapent le cou du cheval soit d'un bout soit de l'autre selon qu'ils veulent le faire tourner. Je n'ai jamais vû de chevaux courir avec tant de vitesse, ni s'allonger en courant comme font ceux là.

Peu s'en faut qu'ils ne touchent du ventre à terre. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est que les Turcs en courant ainsi dardent leur bâton immancablement dans un Turban, ou le jettent devant eux à terre & le relevent avec la main sans que le cheval retarde sa course en aucune maniere, ce qui est d'autant plus difficile qu'ils sont hauts montez sur la selle, & que leurs étriers sont courts. Mr. de la Croix dans la cinquième lettre de ses Memoires, Tome Premier, rapporte quelque chose de plus surprenant encore. *Son divertissement*, dit-il, en parlant du grand Seigneur, étoit pendant la marche de voir à droit & à gauche plusieurs Arabes extrêmement agiles, lesquels faisoient des tours surprenans sur les Chevaux. Les uns courant à toute bride s'élançoient d'un cheval à un autre, d'autres passaient sous le ventre de leurs Chevaux & se remettoient en selle, d'autres faisoient trois ou quatre tours à l'entour du col, & d'autres se tenoient droits sur la Selle le visage tourné vers la croupe, ils couroient tous à bride abatuë. Vous m'avoüerez Mr. qu'il n'y a que des Turcs ou des Arabes qui puissent parvenir à cette dextérité, & que si les Francs les surpassent dans la science de mettre un cheval sur les beaux airs, ou si l'on veut même dans celle de les rendre dociles, ils leur cedent en tout ce qui regarde la fermeté & l'agilité. Il est vrai que la Methode de nos Ecuyers, & celle des Turcs sont si differentes que l'on n'en peut guères faire de comparaison. C'est aussi un vrai plaisir que de voir l'em-

baras

baras ou se trouvent nos meilleurs Cavaliers lorsqu'ils arrivent ici & qu'on leur presente un cheval dressé à la Turquie, je croi qu'un Arabe ne le feroit pas d'avantage si on le mettoit en Europe sur un cheval de Manege.

Les Chevaux ne coutent pas beaucoup à entretenir en ce Pais-ici, mais en recompence ils demandent un soin particulier. Comme les Turcs, les aiment jusqu'à l'excès ils prennent ce soin avec plaisir & ne s'en reposent sur personne, que sur eux-mêmes. Il ne se passe point de semaine que les plus grands Seigneurs ne visitent leur écurie, & si elle est en bon état le *Sais* obtient toujours d'eux quelque petite douceur, mais s'ils y trouvent quelque chose à dire la Bastonnade ne lui manque pas.

Les Turcs se servent de quatre sorte de Chevaux pour leur monture. Des Arabes, des Tartares, des Hongrois, & des Turcs. Les Chevaux Arabes, & les Chevaux Tartares, sont d'une grande fatigue, & peuvent aisément marcher vingt-quatre heures sans debrider. Ils ne demandent pas non plus beaucoup de soin, mais ils ne sont pas beaux, & n'ont point de pas; sur tout les Tartares. Les Chevaux Hongrois ont de la force & du courage, ils sont très propres au combat, mais ils ne sont ni fins, ni bien faits. Pour les Chevaux Turcs ils sont d'ordinaire très beaux, & très fins. Ils ont un grand feu, & beaucoup d'adresse. Leur défaut est d'être trop delicats & de ne pouvoir supporter aucune fatigue. Ce
sont

font pour la plùpart des Chevaux de parade. Le prix ordinaire d'un bon Cheval Turc est à Smirne de cent à cent cinquante piaftres, mais il y en a qui vont jusques à deux cent sequins d'or. Voici la regle qu'on observe ici dans le traitement des Chevaux. On ne les met point à l'écurie après qu'ils ont été montez sans les promener auparavant une bonne demie heure, parce qu'ils sont sujets à s'échauffer. On ne les nourit pas avec du foin non plus que les chevaux d'Espagne, mais avec de la paille hachée & mêlée avec de l'orge, que l'on met à terre devant eux dans un petit endroit fermé avec des piquets, & non pas dans une mangeoire élevée comme en Europe. Les Turcs attachent aussi le cheval à des anneaux de fer qui sont ou à terre ou placez fort bas, & toujourns avec deux longes, l'une à droit l'autre à gauche. Ils ne se contentent pas de cela, ils lui attachent de plus un des pieds de derriere, & l'un des pieds de devant chacun à un piquet, de sorte qu'il n'a point d'autre liberté, que celle de se lever ou de se coucher. Les Chevaux Turcs mangent peu, & on ne leur donne que trois legeres rations par jour, la premiere au matin, la seconde à midi, & la troisieme au soir. On ne les étrille point comme en Europe, on les frote seulement & on les lave, encore ont ils assez de peine à le souffrir parce qu'ils sont extrêmement sensibles. On ne leur donne point non plus de paille pour litiere, mais seulement de leur propre fiente que l'on a séchée

chée exprès pour cet usage, & le soir on leur en fait un lit de l'épaisseur de quatre ou cinq doits. Au reste les Ecuries ne sont point pavées en Turquie, & en effet il n'est pas nécessaire qu'elles le soient, parceque de la maniere dont les chevaux sont attachés, ils ne sçauroient gâter le terrain. Pendant quel'hiver dure on tient les Chevaux dans des écuries fermées, mais le Printemps n'est pas plûtôt venu qu'on les met à l'herbe pour six semaines, & tout le reste de l'Eté on les fait coucher à l'air, quoique sous un toit afin qu'ils soient à l'abri de la pluie.

Les Valets ne coûtent aux Turcs guères plus que les chevaux. Ceux de la chambre ont d'ordinaire quarante piastras de gages avec la nourriture qui ne consiste pas en grande chose; & ceux de dehors, comme les Saïs, les Portiers, & les Jardiniers, n'ont que vingt & cinq piastras de gages. Pour la nourriture ils la payent en argent, & moyennant un *Para* par jour ils en sont quittes. Je ne sçai si vous sçavez, ce que c'est qu'un *Para*; c'est une petite piece de méchant argent, qui bien évaluée ne passe pas la valeur de cinq liars d'Hollande. Cependant il y a bien des valets qui épargnent encore quelque chose là dessus, tant ils vivent pauvrement. Il est vrai qu'avec ce *Para* on leur donne aussi le pain.

Quant à leurs habits, vous sçavez bien à peu-prés comme ils sont faits. Ils portent les haut-de-chausses fort longs & fort larges,

tom-

tombant jusques sur les talons, & fermez par devant comme par derriere. Leurs chauf-fons qui sont de cuir sont attachez au bas de ces haut de chausses, & ils appellent le tout ensemble un *Chacfir*. Leurs chemises sont d'une toile de coton fort fine, & faites justement comme celles dont les femmes se servent en Europe, mais elles sont beaucoup plus larges. Les manches en particulier le sont extrêmement, & le paroissent d'autant plus qu'elles sont entierement ouvertes sans qu'on y puisse remarquer la moindre fronçure. Ils portent par dessus cela un *Cafetan* qui leur sert de Camisole. C'est une espece de Soutane longue, dont les manches sont étroites & boutonnées sur le poignet, comme celles de nos camisoles. L'Eté ces Cafetans sont faits de toile de coton, & l'hiver de quelque étoffe de soye piquée avec du coton. Ils se ceignent les reins par dessus avec une écharpe de soye qui semble du brocart, & passent au dedans une *Gangiare* ou Poignart dont le manche est ordinairement fait d'Yvoire, d'argent doré, de dent de poisson ou d'ebene. Souvent aussi les Turcs l'enrichissent de pierreries vraies ou fausses & l'on voit assez communément des Gangiars qui passent mille écus en valeur. Pour d'épée, ni de sabre, ce n'est point la mode en Turquie d'en porter hors des fonctions militaires, si ce n'est en voyage, ou dans les places de Guerre, ce qui fait que les Francs sont obligez de quitter l'un & l'autre, quand ils arrivent ici, de sorte qu'à

qu'à la reserve des Ambassadeurs, des Consuls, & des Capitaines des Vaisseaux de Guerre, on n'en voit aucun porter l'épée.

Mais pour revenir à l'habit ordinaire des Turcs, & pour achever de vous en donner la description, il faut vous dire qu'ils portent par dessus le Cafetan une autre robe de drap, qui est plus ou moins longue selon qu'ils le jugent à propos, & que l'on appelle communément une *Veste*. Cette Robe est doublée en Eté d'un petit tafetas, & en Hiver d'une peau de Martre Zibeline qui en fait tout le prix. Les Grands & les Riches en ont qui valent jusques à mille écus, & generalement parlant tous les Turcs un peu à leur aise en ont une fourrure ou deux. Ils doublent aussi leurs Vestes avec de l'Hermine, du petit gris, ou du Renard de Moscovie, & les pauvres gens avec de la Fouine, du Chevreau, & de l'Agneau. Au reste ils ne mettent point d'or, ni d'argent sur leurs habits à moins, que ce ne soit dans un jour de ceremonie, comme par exemple à une entrée du Grand Seigneur, ou le jour de leurs nôces. Il n'y a même que les Bachas & les Courtisans qui le fassent, car pour les autres Turcs, on ne leur en voit jamais porter. Ce n'est pas comme en France où tous les hommes depuis le Duc & Pair jusqu'au laquais sont dorez comme des calices.

La grande passion des Turcs est pour les belles femmes, quand ils en parlent ils semblent tout transportez; & ils n'épar-
gnent

guent rien pour en avoir en quantité. Les Sultans comme les plus grands Maîtres en ont toujours leur Serail rempli, & un Bacha ne sçauroit leur faire un présent plus agreable qu'une belle fille vierge. Il égale chez eux celui d'une somme immense. C'est tout dire car assurément ils aiment fort l'argent & même ils ne s'en cachent point ; plus sinceres en cela que les Européens qui l'aiment aussi & qui font semblant de le mépriser.

Quelque grand que soit le nombre de leurs Concubines, & qui est tel qu'un Sultan ne sçauroit les voir toutes ; il y en a pourtant eu quelques uns qui ont entretenu des Inquisiteurs d'amour pour decouvrir les belles femmes & filles dans les bains. Ces inquisiteurs étoient des femmes qui après s'être acquitez pendant le jour de leur emploi venoient le soir faire leur rapport surquoi le Sultans prenoient leurs résolutions, & si quelqu'une leur venoit en fantaisie, il falloit qu'ils l'eussent de force ou de gré de quelque qualité quelle peut-être. Ibrahim étoit un de ces debordez & si l'on en croit Mr. Ricault son debordement lui couta enfin la vie. Entre ses Ministres femmes, la fameuse Checher Para s'étoit rendüe Illustre par ses corruptions & avoir acquis de grands biens, mais elle eut aussi une fin malheureuse. De la maniere dont on parle ici de cet Empereur, jamais homme ne la surpassé en impudicité. La pudeur ne permet pas de donner à penser jusques où il pouissoit ses emportemens, il
suffi-

suffira de dire qu'il ne cedit en rien à l'Empereur Maximin surnommé Daïa duquel je lisois il y a quelques jours qu'étant parvenu à l'Empire, par la faveur de Galerius Maximin, il s'abandonna à toutes sortes de dereglemens monstrueux, faisant enlever les femmes bien faites d'entre les bras de leurs maris, & les filles de chez leurs parens. Ceux auxquels il donnoit cet odieux emploi les faisoient auparavant depouiller toutes nues pour voir si elles étoient telles qu'il les demandoit, & si quelqu'une refusoit de le faire elle étoit réputée criminelle de léze Majesté. Il n'y avoit sous ce Monstre dit Lactance *traduc. Burnet*, aucun azile pour la chasteté que la laideur. Il alla jusques à defendre de se marier sans sa permission, & de consommer le mariage avant qu'il eût couché avec la mariée s'il le jugeoit à propos. Chaque Courtisan en faisoit autant dans sa Seigneurie, & lorsqu'ils avoient envie de quelque femme de qualité qui ne dependoit point d'eux, il n'avoient qu'à la demander à l'Empereur, qui leur en faisoit expedier un Brevet aussi tôt; auquel, ni pere, ni mari, n'osoient resister, & quand aux filles du commun chacun pouvoit impunément les ravir & en faire à son plaisir. Tels ou peu differens furent les Regnes d'Amurat quatrième & d'Itrahim deux vrais Sardanapales chacun en son espece, & ces regnes tout abominables qu'ils étoient sont encore aujourd'hui regretez par un grand nombre de Turcs, qui souhaiteroient de tout leur

cœur

cœur de voir renaître ces desordres dans l'esperance d'assouvir leurs brutales passions, car encore un coup il y sont terriblement assujettis. On ne les entend parler de rien plus honnêtes dans leurs conversations que des plaisirs que l'on peut prendre avec les femmes, & pour s'y provoquer d'avantage ils mangent exprès une grande quantité de pistaches lesquelles ils croyent être d'un grand secours dans le besoin.

Malgré cette fureur d'amour, ils sont obligez de se marier sans connoître leur Maîtresse autrement que par le rapport qu'on leur en a fait, car ils ne la voyent que pour l'épouser. Il n'y a point d'esclavage égal à celui des femmes de ce Pais. Elles sont resserées si étroitement que tel valet est depuis vingt ans dans la maison, qui n'a jamais vû le visage de sa Patrone, ce que vous n'aurez pas de peine à comprendre quand vous sçauvez que la Porte de l'appartement des femmes, est un *non plus ultra* pour tout ce qui se peut dire un homme, parent ou non parent, & que lorsqu'elles y sont une fois entrées elles n'en sortent presque jamais. Remarquez cependant Monsieur que je ne vous parle ici que des femmes de la premiere qualité, qui ont des Bains chez elles, car il faut bien que les autres sortent du moins une fois la semaine, pour aller aux Bains publics. Elles font aussi quelques visites chez leurs amies, ou chez leurs Parens, mais cela n'arrive pas souvent, & elles y sont toujours accompagnées de leurs Esclaves.

D'ail-

D'ailleurs quelque part qu'elles aillent jamais elles ne paroissent dans la rue que le visage entierement couvert, si-bien qu'on ne peut ni les connoître, ni sçavoir si elles sont belles ou laides. Il est pourtant vrai, que malgré cette contrainte si gênante, elles, ne laissent pas de s'émanciper quelques fois, & de trouver des heures favorables à la galanterie, mais il est vrai aussi que les exemples en sont rares. Il faut même pour cela qu'elles franchissent la difficulté des premières demarches, parceque les hommes n'ont ni le moyen ni l'occasion de les faire. Quand cela arrive, la Dame à qui le cœur en dit envoie par quelque vieille confidente une Declaration d'amour à celui sur qui elle a jetté les yeux. La maniere de faire cette Declaration est plaisante, car on ne s'écrit pas, on envoie seulement dans un papier bien plié du Charbon, du Safran, de l'écarlate, de la soye de diverses couleurs, & si c'est dans la belle saison un bouquet de fleurs choisies, qui ont chacune leur signification, mais il faut être Turc ou Devin pour l'entendre. Je croi avoir remarqué dans Petrone ou dans Juvenal, que de leur tems cette industrie amoureuse étoit assez en usage à Rome, & je suis surpris de ce que la Jeunesse Européene a laissé passer en Asie un moyen si galand d'exprimer ses sentimens. Je connois un Franc qui reçût une fois une semblable déclaration. Comme il n'y entendoit rien, il fut obligé de s'adresser à un Interprète de l'Ambassadeur pour avoir l'explication de cette Enigme amoureuse.

reuse. Il aprit donc, qu'une Dame femme d'un tel Bacha le prioit de l'aller voir un tel jour sur le soir, & que la même femme qui lui avoit fait le Message viendroit le prendre en un certain lieu marqué, & l'introduiroit dans la Maison. L'Interpréte lui conseilla bien de n'en rien faire, & lui remontra assez combien une semblable bonne fortune entraînoit de perils après soi, mais celui-ci ne voulut point l'écouter & s'en alla au rendez-vous. Il y trouva effectivement une très belle femme, qui s'épuisa en douceurs & en complaisances pour lui, & qui pendant deux jours le combla de faveurs & de toutes sortes de bons traitemens, mais quand au bout de ce tems-là, il voulut se retirer on lui en refusa la liberté d'un air qui lui fit craindre d'être pris au piège dont l'Interpréte l'avoit si-bien averti. Saisi de frayeur, & cherchant quelque endroit par où il pût se sauver, il descendit en bas, dans une Galerie, où il trouva une fille Esclave qui acheva de lui découvrir le danger où il étoit. Elle lui déclara que sa Maîtresse avoit accoutumé de faire étrangler tous ceux qui avoient eu le plus de part à ses faveurs, que de sa connoissance plus de vingt hommes differens avoient eu la même destinée, & qu'elle ne croyoit pas qu'il fût plus privilégié que les autres. Cependant ajouta t'elle, comme vous êtes Chrétien, & que je suis Chrétienne aussi, je veux bien contribuer à vous sauver la vie. Cela ne dependra que de vous. Là-dessus elle lui fit une proposition que vous devi-

nerez

nerez plus aisément que je ne pourrois vous
 l'expliquer. C'est assez vous dire que cette
 proposition étoit d'une nature à faire con-
 noître que si l'Esclave étoit moins cruelle
 que la Maîtresse, elle n'étoit pourtant pas
 plus chaste qu'elle. Que vous dirai-je ? le
 pauvre homme se tira comme il put de cet-
 te méchante affaire, après quoi l'Esclave
 satisfaite lui aida à monter par la cheminée
 sur une Platte forme de la Maison, d'où
 au hasard de se rompre le cou il sauta dans
 la Rue, & depuis ce jour-là, il n'a pas eu
 envie d'aller faire l'amour aux Turques,
 ce qui dans le fond est le plus dangereux
 métier qu'un Franc puisse faire. Je n'ai
 pu me dispenser de vous faire le récit de
 cette aventure quelque badine qu'elle pa-
 roisse, à cause de sa singularité, & parce
 aussi qu'elle pourra servir à vous faire con-
 noître en quels excès la passion dereglée des
 femmes Turques est capable de les empor-
 ter. Rien n'est plus vrai qu'elle sont les
 premières à rechercher les occasions de
 tromper leurs maris, & qu'elles ne sont
 pas même délicates sur le choix, tout leur
 est bon jusques à des Ennuques pourvû seu-
 lement que ce soit une figure humaine,
 mais comme je vous ai dit, malheur à qui
 s'en trouve favorisé, car d'ordinaire il ne
 fait pas longs jours; A l'exemple de l'im-
 pudique Semiramis, elle tirent d'un hom-
 me tout ce qu'elle en peuvent tirer & puis
 le sacrifient à leur reputation, & ce mal-
 heur tombe, presque toujours sur quelque
 miserable Esclave qui ne se desie de rien,

car les maudites Sirènes sachant bien que les Turcs n'ignorent point leurs menées, n'ont garde de s'adresser à eux sur tout lorsqu'elles sont mariées. Elles sont trop persuadées quelles perdroient leur tems, où si elles le font quelquefois, les Turcs sçavent bien prendre leurs precautions. Je ne doute point que leur constitution chaude & seche, la bonté de l'air, & la douce temperature du Climat ne contribue beaucoup à les rendre si dissolües. Aureste il ne faut pas s'étonner de ce que leur effrenée lasciveté porte l'inhumanité en croupe, naturellement un crime en attire un autre. Mais ce qui vous surprendra sans doute, c'est que non contentes des plaisirs que le commerce des hommes, peut leur procurer, elles s'en font qui sont contre nature. Je veux dire quelles s'attachent souvent à d'autres femmes, & qu'elles les aiment de la même maniere qu'elles aimeroient leurs amans, si on leur laissoit assez de liberté pour cela. Il n'est pas rare d'entendre chanter-ici des chansons plaintives qui ont une semblable passion pour sujet; & je vous reponds que si la Belle Sapho revenoit au monde, elle trouveroit bien des compagnons dans son propre Pais soit du côté de l'inclination soit du côté de la conduite, supposé pourtant que ce ne soit point à tort, qu'on lui a donné l'injurieux titre de *Mascula Sapho*, & quelle soit véritablement Auteur des chansons publiées, sous son nom particulièrement de celle qui se trouve inserée dans les Opuscules de Plutarque

rarque

rarque au traité de l'Amour. Cet amour honteux autant qu'il est deordonné, les emporte quelques-fois jusques à l'extravagance. Elles deviennent jalouses de celles qu'elles aiment, comme une maîtresse bien rendre le pourroit devenir de son amant, & leur jalousie à le plus souvent leur mari commun pour objet, non pas comme vous le pouriez penser parcequ'elles sont fachées de n'avoir pas tous ses soins & toute sa tendresse, mais parcequ'elles le voyent favorisé de la personne quelles aiment, en un mot elles sont amoureuses, les unes des autres, dans toutes les formes. Malgré tout ce que je viens de vous dire, les Turcs exigent des femmes un si grand fond de sagesse & de retenüe qu'ils ne scauroient pardonner à celles qui se laissent voir ou parler seulement, & je me souviendrai toujours de la reponce que fit un Aga à certain personnage de ma connoissance. Ce Monsieur lui contoit un jour avec une grande ouverture de cœur, comment il avoit eu conversation avec une Odalische de Mahomet IV. qui avoit été mise hors du Serail depuis le malheur de ce Prince. Le Turc à qui cette histoire ne plaisoit pas l'écoutoit fort impatiemment & lui dit tout en colere que cette fille là étoit bien mal honnête, & bien peu digne du bonheur qu'elle avoit eu d'entrer dans le Serail d'un Empereur Ottoman. A cette reponce mon homme connut son indiscretion & voulut la reparer en jurant & protestant que l'Odalische étoit la fille du monde la

plus sage & que si elle l'avoit écouté, ce n'avoit été que par curiosité & pour apprendre les coutumes de France, mais tout cela fut inutile, & l'Aga s'impacientant toujours de plus en plus lui dit en propres termes. *Tout ce que vous dites là Monsieur ne sert à rien Elle a souffert que vous la visitez, & que vous lui parlassiez, ce ne peut être une honnête fille; Si un homme venoit mettre la main dans votre poche, seroit-il excusable en disant que ce n'étoit que par curiosité.*

Puisque nous sommes sur le chap. des femmes, parlons un peu de leur habit. Il ne differe guères de celui des hommes à la reserve qu'il est beaucoup plus riche; Elles portent un caffetan de brocart d'or, attaché par-devant avec de grosses perles, ou avec des petits boutons de diamans. Il couvre entierement les épaules par derriere, mais au devant il est échancré jusques au dessous de la gorge, qui demeureroit ainsi tout-à-fait ouverte, si la chemise & une petite camisole qui est dessous, n'en cachent une partie. Par dessus ce caffetan elles portent une ceinture de cuir, couvert de plaques & de bossètes d'or ou d'argent, & enrichie de pierreries. Leur chemise est toujours d'une toile de soye à fleurs, extremement fine, & vient tomber par dessus le chaefir, qui dans l'Eté n'est pas d'une autre étoffe que la chemise même, à cause de la grande chaleur. La Veste quelles portent par dessus est où de Drap, ou de Velour en broderie, ou de quelque étoffe d'or

d'or, & d'ordinaire elle est d'oublée d'une riche fourure soit de Martre, soit d'Hermine. Pour la coiffure elle des plus charmantes, mais je ne sçai si je pourai réüssir à vous la bien depeindre, car c'est une de ces choses qu'il faut voir pour se les figurer comme elles sont. Representez vous cependant un Bonnet de veloux assez long, qui par l'entrée n'a point d'autre largeur, que celle de la grosseur de la tête. Il est fait de six ou de huit pieces, qui s'élargissant avec certaine proportion vers le fond du bonnet, lui donne quasi la figure d'une Couronne fermée. Ce Bonnet s'appelle un Talpo. Il est orné de la plus riche broderie d'or & de perles qui se travaille en Turquie. Comme il est fort long, ils pouroit tomber par derriere jusques sur les épaules de celles qui le portent, mais elles empêchent ce méchant effet en l'ajustant sur la tête par plis & replis, avec un soin égal à celui que nos Dames montrent pour leurs Fontanges. Elles l'enrichissent par tout de longs fils de perles passez & repassez avec art, & semez de Diamans, de Rubis, & de toutes sortes de pierreries. Elles n'y oublient pas non plus les bouquets de plume, les aigretes de Heron, ni les Enseignes de Diamans, mais pendant que l'Été dure elles preferent l'ornement des fleurs à celui des plumes & des aigretes, dont elles ne se servent qu'en hivert. Voila bien de l'ajustement pour une seule tête, cependant les Dames Turques ne croyent pas que ç'en soit assez. Elles ceignent encore la leur

avec un Frontal large de deux doigts qui sert à tenir le Talpo en état, & qui est tout couvert de pierreries. Elles font plus, & à force de se vouloir ajuster elles se rendent ridicules en attachent à ce frontal un grand nombre de petites chaines d'or, qui suspendent, l'une un diamant, l'autre une emeraude, & qui viennent tomber sur le front aux deux côtez du visage. Au reste je pense qu'il n'est pas besoin de vous dire que je vous depeins-ici l'ajustement de la femme d'un Bacha. Car quoi que les pierreries soient ici à meilleur marché qu'en Europe, elles ne se donnent pourtant point, & il faut avoir de grands biens pour se mettre de cet air là, mais comptez au moins que chaque femme à proportion de ses moyens, se met de la dernière magnificence. Cela depend pour l'ordinaire de ce que son pere lui donne en mariage, tout cet argent se dissipant en ajustemens. Celles qui n'aportent pas une dot suffisante pour avoir tant de pierreries, portent simplement un frontal d'or ou de vermeil; ou se lient le Talpo avec un mouchoir brodé. C'est l'ornement des plus pauvres, ni ayant pas une miserable femme de Savetier, qui n'ait un semblable mouchoir pour lier son Talpo. A l'égard de leurs cheveux elles en font une tresse large de quatre doigts, qui tombe par derriere jusques aux talons, & celles qui ne les ont pas assez beaux ni assez longs y en mêlent de faux. Elles en font aussi sortir deux ou trois petites boucles aux côtez du front pour accompagner le visage,

ge, & elles les peignent aussi-bien, que leurs sourcils avec une composition épaisse & noire. Par ce moyen elles ont toujours les cheveux & les sourcils fort noirs & en fort bon état. Les Dames Turques sont particulièrement soigneuses de leurs sourcils, & elles se les font raser deux fois la semaine aussi bien que divers autres endroits de leur corps, que l'honnêteté ne permet pas de nommer. Elles y appliquent aussi une certaine pâte qu'on appelle du Pilo, ou Rusma, l'aquelle à la vertu de faire tomber le poil, & même de l'empêcher de venir, ou du moins de le retarder quelque tems.

Le fard n'est pas inconnu en Turquie, c'est tout comme en Europe, la plûpart des femmes s'en mettent & ne veulent point en tomber d'accord. J'ai pourtant connu une Grecque plus sincere que les autres, qui m'a avoué qu'elles s'en servoient presque toutes. Le blanc est une espece de graisse fort épaisse, dont je ne me suis pas mis en peine d'apprendre la composition: pour le rouge, ce n'est autre chose que de la cochenille, preparée avec de la crème de Tartre, & elles s'en servent avec autant de succès, qu'on pourroit faire du vermillon d'Espagne. Elles se peignent aussi les ongles de rouge; mais ce n'est pas avec de la cochenille.

Il n'y a pas de femmes au monde si touchantes que les Turques; leurs manieres, leurs gestes, leur regards, leurs discours tout est amoureux en elles, & ne tend qu'à

se faire aimer. Aussi n'ont elles point autre chose à faire. Elles ne se mêlent de rien au monde que de plaire, ce qui leur est si naturel & si facile, que rarement on voit de divorce en Turquie, quoiqu'il y soit permis à tout le monde. La propreté des Dames Turques, n'est pas un de leurs moindre charmes. Elle est innexprimable en toute choses, mais particulièrement dans la netteté du corps. L'habitude qu'elle ont de prendre souvent le Bain y contribue sans doute beaucoup, car quand on sort de là, on ne sçauroit souffrir la moindre saleté. Il n'y a point de femme en Turquie qui n'entre dans le Bain une fois la Semaine, mais celles qui se piquent de propreté y vont bien deux ou trois fois. Je crois vous avoir déjà dit, que les femmes de qualité ont des Bains chez elles. Les autres femmes vont à ceux qui sont publics, mais il ne faut pas croire qu'il s'y passe aucune indecence. Ces lieux là sont sacrez, & si un homme y étoit entré par surprise, ce seroit fait de sa vie. Ces Bains sont comme de grandes Sales de Marbre dont le dessus est un Dôme, au haut duquel il y a de petites lucarnes rondes, bien fermées avec des vitres, afin que le jour puisse venir, & que la chaleur ne s'évapore point. Il n'y a point de fenêtres aux murailles, de sorte que les femmes peuvent se deshabiller sans crainte d'être vuës d'aucun homme. Elles se mettent donc toutes nuës, à la reserve d'une serviete qui les couvre par devant, & qu'elles nouënt sur
les

les reins, & elles prennent ainsi la sueur dendant un quart d'heure ou plus. Celles qui veulent se baigner dans l'eau le peuvent aussi, il y a dans le même lieu une cuve pour cela, qu'on remplit d'eau chaude, par le moyen d'un Robinet. Si on la trouve trop brûlante, on peut la temperer avec autant d'eau fraîche qu'on veut: il ne faut que tourner un autre Robinet qui est auprès du premier. Il y a aussi des servantes qui pour fort peu de chose viennent servir celles qui prennent le bain. C'est dans le tems du bain que les femmes se font tomber le poil, en appliquant du rufma sur les endroits où il a coûtume de venir, & qui par ce moyen restent blancs & unis.

A (a) l'égard des divertissemens ordinaires des Turcs, ils en ont de trois sortes, le jeu, la musique, & la dance. Leurs jeux ne font pas grand chose. Mahomet leur ayant defendu tous ceux on le sort preside, ce qui joint aux occupations guerrieres des uns, & à la paresse des autres les à

M 5

si bien

(a) Plus j'avance dans mes observations, & plus j'ai lieu de remarquer que les Turcs ont beaucoup retenu des usages des anciens & nous fort peu, ce qui servira à confirmer ce que je vous ai dit ci-devant de leur attachement aux vieilles coutumes. Les Bains, & la depilation sont de ces usages qu'ils ont reçûs des tems passez, à l'égard du premier vous sçavez combien il étoit crû nécessaire chez les anciens, & quand au second ils en étoient si curieux qu'outre la pincette, ils servoient comme les Turcs d'une certaine composition propre à faire tomber le poil.

Quod Pectus, quod crura tibi, quod brachia vellis, dit Martial dans un endroit; Et dans un autre,

Psilotro nitet, aut arida abdita creta.

si bien défaccoutuméz du jeu qu'ils négligent même beaucoup de ceux où l'adresse, & la meditation ont le plus de part. Aussi ne trouve ou en Turquie aucun lieu public de jeu soit billard, tripot, jeu de boule ou quelque autre que ce soit, & encore moins les voit on s'assembler chez les Particuliers exprès pour y brelander, comme il se pratique par toute l'Europe. Lorsqu'ils jouent, c'est par occasion avec quelqu'un de leurs amis, & toujours pour peu de chose. Mais ordinairement les personnes de qualité ne jouent qu'avec leurs Domestiques, persuadez que la familiarité du jeu produit souvent un mépris mutuel; & le chagrin d'avoir perdu, une aversion secrète dont les suites ne peuvent être que fâcheuses, au lieu qu'avec leurs serviteurs, ils ne risquent rien de semblable. Enfin ils raisonnent sur ce sujet parfaitement bien, & qui plus est ils agissent comme ils raisonnent, ce qui est le comble de la sagesse. Il me semble vous avoir déjà marqué quelques-uns des jeux qui sont les plus usitez chez eux: toutes fois, comme il se peut faire que j'en ai eu seulement le dessein je vous dirai, qu'ils ne pratiquent aucun de ceux qui exigent plusieurs personnes, parce disent-ils que le jeu devient une confusion. Ils jouent donc presque toujours tête à tête, & s'ils font quelque partie de plusieurs, ils se relevent les uns les autres. Leurs plus ordinaires jeux sont les Dames, les Coquilles, le Palet, la Boule, & le Triquet qu'ils jouent à leur maniere.

Pour

Pour la musique Turquesque, c'est une chose horrible. Ce sont des cris si defa-
 agréables qu'il semble qu'on les écorche, &
 qu'ils accompagnent ces cris de contorsions
 & de roulemens d'yeux qui ne leur laissent
 presque aucun air de personnes raisonna-
 bles. Les instrumens dont ils se servent or-
 dinairement, repondent parfaitement bien
 à la nature de cette musique. C'est un es-
 pece de violon à trois cordes, dont le man-
 che est long comme le bras, & le corps
 gros, comme la forme d'un chapeau, de
 méchantes flûtes douces, de petites tim-
 bales; grosses chacune comme le poing,
 un Tambour de Basque, plusieurs petites
 Rondaches d'airain, qu'ils frapent l'une
 contre l'autre avec les deux mains, & quel-
 que méchant hautbois. Jugez Monsieur,
 lorsque tout cela est ensemble qu'elle musi-
 que effroyable on doit entendre; c'est un
 vrai charivari. Le seul instrument qu'ils
 aient qui soit suportable, c'est le Psalterion,
 il est couvert de cordes de Laton, renduës
 comme sur un Clavessin, & l'on frappe
 dessus avec de petites baguettes qu'on tient
 entre les deux doigts. Toutes les femmes en
 se sçavent jouer, & c'est à cela qu'elles se
 divertissent dans leurs chambres. Sur tout
 les Grecques dont le haut est fort agreable,
 parceque la Musique des Grecs en plus don-
 ne & plus variée, que celle des Turcs. Au
 reste ni les uns, ni les autres ne chantent
 jamais qu'en recitant, & se moquent des
 Francs qui disent *Tatara lera* leur deman-
 dant ce que cela signifie.

Pour ce qui est des dances, il y en a de différentes sortes. Celles qui sont pratiquées par des personnes de condition s'apprenent & il y a des maîtres & des maîtresses qui enseignent, les uns aux hommes & les autres aux femmes. Elles sont toutes fort graves, cependant les bras & les mains y agissent beaucoup, & même la plus belle partie de la dance consiste à les mouvoir de bonne grace. Pour la beauté & la subtilité des pas, elle ne se peut pas bien distinguer à cause du chachir qui cache entièrement les jambes. Comme il n'y a point de bal chez les Turcs, on n'y a point introduit la mode de danser deux ensemble, cela seroit même indécemment. Ainsi une seule personne, s'attire l'attention de toute la compagnie, & quand elle a fini, tous ceux ou toutes celles qui se trouvent là frappent des mains en signe d'applaudissement. Il y a cependant quelque restriction à faire là dessus, car il n'arrive jamais qu'on voye danser des femmes, si ce n'est à quelque noce d'un parent où elles auront été conviées, ou bien dans quelque visite familiere, qu'elles feroient à leurs amies, ce qui est extrêmement rare.

Il y a toutefois des danseuses publiques, qui vont dans les maisons quand on les y appelle, mais on ne les regarde pas, comme des honnêtes femmes, & en effet il n'y a rien de moins honnête, que leur maniere de danser. Elles se donnent des mouvemens de reins, tournent les yeux, se pâment quelquesfois, & font enfin mille
postu-

postures, que les femmes les plus perduës ne voudroient pas faire en Europe.

Telles étoient ces impudiques Baladines que les Romains avoient accoutumé de faire venir dans les festins, & qui par leurs postures lubricques alloient ralumer dans le cœur des conviez le feu de la concupiscence que l'excès de la debauche y avoit assoupi, ainsi que le rapportent Petrone & Juvenal.

Les Païsans sont parmi les Turcs ceux chez qui la dance est le plus en usage, & quoi qu'ils ne depencent pas un sol pour apprendre, ils font des tours & des postures qu'il seroit bien difficile d'imiter. Il est vrai que l'envie en viendra comme je croi à peu de personnes raisonnables, qui ne feront pas de la même Nation qu'eux, car ils semblent des vrais Demoniques, & ils jettent de tems en tems des cris furieux, qui acheveroient de les faire prendre pour tels, si on ne sçavoit bien que le tout n'est que feinte & jeu. Ils tiennent ordinairement un gros bâton à la main, dont ils donnent des coups terribles à la muraille ou en terre, & continuent toujourns leurs mouvemens violens, des pieds, des mains, & de la tête, jusques à ce qu'enfin n'en pouvant plus, ils sont obligez de s'aller reposer ou tombent souvent tout étourdis. J'eus le plaisir de voir toutes ces fortes de Dances à Constantinople le jour qu'on y fit tant de rejouissances pour les avantages remportez en Hongrie. J'y vis aussi des Juifs qui firent jouer des Marionnettes,

non pas réelles, car les Turcs ne souffrent point de figures, mais seulement en ombre sur la muraille. Ces especes de Marionnettes, ou ces Ombres chanterent, je ne sçai combien de chansons sales, & jouerent pendant une heure le plus brutal & le plus infame jeu qui puisse tomber sous l'imagination. Il faut vous dire Monsieur, que les Turcs sont entachez de cette intamie qui fit perir Sodome & Gomorre, plus qu'aucune nation du monde, & que même la moitié des Grands ne sont parvenus que par là, aussi toutes leurs chansons en sont remplies, ce qui les rend doublement desagreables aux Francs, qui ne sont pas accoutumez à des saletez de cette nature.

Le jeu des Marionnettes fut suivi d'un autre à-peu-près du même genie. Quatre Juifs se lierent des bâtons de travers, au poignet des bras, & au cou des pieds, & les ayant habillez en guise d'hommes & de femmes, se mirent tous quatre sous une couverture; dont le premier tirant un bras, fit dancer & chanter cette demie figure. Après celle là il en vint une autre, puis une troisième, & enfin les huit bras des quatre Juifs, qui firent le sabat sur cette couverture. Cela fait ils se mirent la tête en bas, & se soutenant sur les épaules firent paroître avec leurs pieds huit autres figures plus grandes, & qui donnerent à ceux qui étoient presens, un spectacle tout semblable au premier.

Quand au reste de leurs coûtumes, je vous

vous en ai ci-devant parlé par occasion, & ce que j'en ai ômis, est ou peu considerable, ou fort particularisé dans les autres relations. Je vous dirai donc seulement un mot de leur civilité, après quoi je finirai ma lettre. Ils se visitent peu si ce n'est pour affaire, mais quand cela arrive on donne toujours le parfum, le Caffé, & le forbet, de la maniere dont je vous l'ai representé, dans la reception que le Caïmacam fit à Mr. de Château-neuf. La gauche est en Turquie la place d'honneur parmi les gens de Guerre, parce disent-ils, que c'est le côté du coeur. Quand ils falüent au lieu de lever le Turban ils portent une main sur l'estomac en se baissant un peu, ce qu'ils recommencent plusieurs fois, quand ils veulent témoigner beaucoup d'affection. C'est tout ce que la simple civilité exige des honnêtes gens; mais ce qu'on appelle profond respect est autre chose. Alors il ne suffit pas de porter simplement une main sur l'estomac, il faut faire plusieurs profondes reverences, & baiser humblement le bas de la veste, après quoi on se releve & on se tient toujours la main sur l'estomac, ou même les deux, sans les ôter tandis qu'on est en presence de celui qu'on veut respecter. S'il sort il faut lui faire (a) espalier, c'est-à-dire se mettre en haye, comme on le voit faire à ses gens & faire une profonde reverence quand il passe. Il est aussi du respect, de se presenter pour le tenir par dessous les bras quand il monte un

esca-

(a) C'est le terme dont ils se servent.

escalier, quand il le descend, ou quand il va monter à cheval, au cas que ses Officiers n'y soient pas, car quand ils y sont, c'est à eux à le faire. Lorsqu'un Franc va voir les Turcs ils lui présentent toujours une pipe après le Caffé. ce qui chagrîne fort ceux qui n'y sont pas accoutumez. Cependant il faut l'accepter, & si l'on ne peut fumer, il faut au moins en faire la mine autrement ils recevraient fort mal toutes les excuses qu'on pourroit leur faire. Le Tabac est extrêmement commun en Asie & les Turcs ne se souviennent point que l'usage leur en soit venu d'ailleurs, d'où l'on peut conclure que l'on a toujours fumé parmi eux. Il croît en abondance dans leur Pais, & il fait pour ainsi dire avec l'Opium & le Caffé plus de la moitié de leur nourriture & de leurs plaisirs; cependant il y a eu des Empereurs qui l'ont severement defendu. Je ne sçauois vous en dire la raison, mais je sçai bien qu'Amurat quatrième fit mourir plus de cinq cent personnes pour ce seul sujet sans neanmoins en avoir pû supprimer l'usage, non pas même dans Constantinople. Il y en a ici d'une infinité de fortes & de prix. Quelques personnes de qualité en fument qui est ambré & musqué comme du Tabac d'Espagne, mais nos Francs ne le trouvent pas à leurs goût.

Je vous ai parlé cinq ou six fois des personnes de qualité, sans que le fil de mon discours, m'ait présenté l'occasion de vous expliquer comme je l'entens. Il ne faut pas

pas vous imaginer que ce soient des gens d'une ancienne & noble extraction, la plus grande partie d'entr'eux sont des gens de fortune, qui s'étant attachez au service d'un Bacha ont été avancez & produits dans le monde. Ce n'est pas qu'il ne se puisse aussi trouver quelques familles anciennes en Turquie, mais elles sont rares, & generalement parlant, c'est la richesse, & les charges qui font ici la Noblesse & qui donnent les rangs. Je suis Monsieur
Vôtre &c.

De Smirne le Juin 1691.

Fin du troisieme Tome.



TABLE



T A B L E
D E S
P R I N C I P A L E S
M A T I E R E S
D U
T R O I S I E M E V O L U M E .

A.

- A**raf (lieu nommé) ou Limbe , c'est un lieu tiers situé entre le Paradis & l'Enfer. 57
- A**bdala pere de Mahomet. 129
- A**blution, un des devoirs des Turcs envers Dieu, il y en a de deux sortes. 145. 146
- A**braham, & ce qui en est dit dans l'Alcoran. 93. rompt des Idoles à coups de hache. 95. a une dispute sur l'existence de Dieu avec Nimrod. 96. touchant la visite des trois Anges. 96. les Turcs croyent que c'est Abraham qui avec son fils Isaac bâtit le Temple de la Mecque. 97. 98
- A**brégé de l'Histoire Sacrée selon les Turcs. 79. de la Création. 80. 81. Adam étant créé Dieu commanda aux Anges de l'adorer, & tous le firent

DES MATIERES.

firent horsmis Belzebuth. 81. 82. sa condamnation. *ibid.* le nom donné à chaque chose. 82. deffence de manger du fruit def-
fendu. 82. 83. transgression. 83. la promes-
se du Messie est interpreté par les Turcs en
faveur de Mahomet. 84. comment l'Alcoran
raporte le meurtre d'Abel. *ibid.* du Deluge &
de quelques Prophetes qui vinrent après Noé.
85. d'Abraham. 93

Adultere, comment est deffendu parmi les
Turcs. 201. pour convaincre une femme Tur-
que d'*adultere* il faut quatre témoins qui l'a-
yent trouvée sur le fait. 202. distinction que
les Turcs font dans l'*adultere*. 203

Aisement. Les Turcs y entrent le pied gauche le
premier, & en sortant le pied droit devant,
& pourquoi. 29

Alexandre (d') l'Alcoran le met au rang des
Prophetes. 113

Alcoran de Mahomet citations. 16. 59. Voyez
Titres des Chapitres. Son infailibilité. *ibid.*
l'Alcoran est aux Turcs ce que le Nouveau
Testament est au Chrétiens. 60. Les Turcs
tiennent qu'il fut écrit au Ciel par l'Ange Ga-
briel quarante ans avant que le monde fut fait.
61. ils n'en ont qu'une copie, l'original est au
Ciel. 62. un des dogmes les plus severement
enjoins c'est la foi à l'Alcoran. 66. les Turcs
croient que c'est le Paraclet promis. *ibid.*
l'Alcoran ne condamne point les Chrétiens à
la damnation. 69. comment l'Alcoran raporte
le meurtre d'Abel. 84. du Deluge & de la
predication de Noé. 86. & *suiv.* d'Abraham.
93, & *suiv.* de Joseph & son histoire. 99.
des femmes surprises de sa beauté en coupant
de la viande se coupent les doigts. 100. 101.
les songes. *ibid.* de Moysé & la sortie des En-
fans

T A B L E

fans d'Israël hors de l'Egypte. 102. ridicule de l'Alcoran. 138. tient lieu de loix civiles. 179. il n'y a que l'Alcoran qui ait forcé de loi parmi les Turcs. *ibid.* est rempli d'histoires & de repetitions pieuses. 180

Ame (l') de l'homme va retrouver son corps dans le tombeau, & demeure avec lui jusques au jour du Jugement ne crée par la compagnie des bons Anges. 31. conference de l'Auteur avec un Scherif Turc touchant la maniere dont se forme l'ame dans le corps humain. 31. l'ame peut aller faire un voyage en Paradis sans que le corps defaille. *ibid.* preuve de cela. 32. les Turcs sont fort partagez touchant sa nature. 34

Anges. Les Turcs croyent qu'il y en a de deux sortes, de bons, & de mauvais. Les bons ils les nomment bons & les mauvais noirs. 20. 24. 27. 40. furent créés de feu sans fumée. 23. les Docteurs Chrétiens sont convenus qu'il y en a de bons & de mauvais. 20. comment Platon les definit. *ibid.* comment S. Jean Damascene. *ibid.* question de la corporalité des Anges. 21. sentimens de differens Auteurs sur le sujet des Anges. 20. 22. 22. preuve du mouvement des Anges. *ibid.* la doctrine du ministere particulier des Anges est presque aussi ancienne que le monde. 25. le nom d'Ange signifie Messager ou Envoyé. 26. Anges écrivains. 27. Ange gardien assisté de soixante-dix autres, ont leurs fonctions chacun. 28. des que l'homme tombe dans le péché l'Ange gardien se retire, & ne revient le garde qu'après qu'il s'est repenti. *ibid.* il le quitte aussi quand on entre dans un lieu d'aïsement, & il n'y a que le mauvais Ange qui s'y accompagne. 29. superstition touchant les

DES MATIERES.

- les Anges, ce qu'ils font quand l'homme est mort. 29
- Arabes* d'aujourd'hui n'ont pas lieu de se plaindre qu'on les appelle *Ismaélites*. 89
- Armoiries*. La loi deffend aux Turcs d'en avoir. 229.
- Arriens* ont souvent changé de confession de foi, l'on en compte parmi eux jusques à seize différentes. 18. leur heresie étoit subtile. 16.
- Astrologue*, son histoire au sujet d'une Eclipse de Lune. 231
- Aumones* des Turcs. 164. il n'y a guere de país au monde où elle soit mieux pratiquée qu'en Turquie. 165
- Auteurs* citez dans ce Volume. *Platon*. 20. 25. *S. Jean Damascene*. 20. *S. Thomas*. 21. 22. *Philon Juif*. 21. *Justin Martir*. 21. *Theodoret*. 21. *Origene*. 21. *Lactance*. 21. *S. Hilaire*. 21. *S. Ambroise*. 21. *S. Bazile*. 21. *S. Augustin*. 21. *S. Bernard*. 21. *Eusebe*. 21. *S. Jerôme*. 21. *Durand*. 22. *Hesiodé*. 25. *Empedocles*. 25. *Thevenot*. 27. 28. 29. 55. 56. 65. 175. 230. 233. *Pline*. 33. *S. Irenée*. 65. *Aristée*. 65. *Vossius*. 65. *Grotius*. 65. *Montanus le Phrigien*. 66. *Ricaut*. 69. 218. 219. 250. 260. *Bayle*. 131. 200. *Aubigné*. 171. *De la Croix*. 177. 185. 254. *Pline*. 134. *Philarcus*. 134. *Didimus*. 134. *Montagne*. 136. *Thevet*. 241. *Spon*. 245. *Tavernier*. 250. *Burnet*. 261.
- Auteurs* qui ont écrit la Vie de Mahomet. 129
- Autriche* couve ses œufs de sa seule vûë. 137. 138.

Bachas

B.

- B** *Achas* Juges. Voyez *Cadis*. *Bacha* est proprement le Gouverneur d'une Ville. 181
- Bachs* (sous) ce que c'est. 181
- Bains* (description des) 272
- Basilic* (le) on dit qu'il tuë les hommes de sa seule vûë. 237
- Belette* attirée par un crapaut par la force de ses regards. 237
- Bêtes*, selon les Turcs elles ressusciteront. 36
- Boureau*, il n'y en a point en Turquie, qui on prend en la place. 216
- Brigandages* rarement punis en Turquie. 188

B.

- C** *Abarettiers* Grecs qui vendent du vin, comment on fait la visite chez eux. 167
- Cadis* Juges des procez ordinaires, ont la liberté de juger à leur fantaisie. 180. peuvent néanmoins être pris à partie. *ibid.* ils gagnent beaucoup, leur commission ne dure qu'un an. 181. 182.
- Calife*, qui veut dire donné de Dieu, est le titre que prit Mahomet. 133. les Caliphes étoient Pontifes & Rois tout ensemble. 142
- Carême* des Turcs, ils l'appellent *Ramasan*, ils dure trente jours. 148
- Chameau*, Rocher changé en Chameau. 91
- Charges*. D'où vient que les premières Charges de l'Empire Ottoman sont presque toujours données à des gens d'une famille obscure. 246
- Chat* qui tuë un oiseau en le regardant. 136.
autre effet d'un Chat enfermé dans une cham;

DES MATIERES.

- chambre. 239
- Chien*. Recit assez plaisant au sujet d'un Chien. 171. 172. Voyez aussi la Note.
- Cigogne*. Les Turcs disent que c'est un Oiseau cheri du Prophete. 228
- Circconcision* selon les Turcs elle n'est pas absolument necessaire pour être sauvé, mais ils ne veullent point qu'on la neglige, il en est de même chez eux à cet égard comme du baptême parmi les Chrétiens. 145
- Concile* de Nicée assemblé contre Arius. 18
- Chevaux* de combien de sorte, comment on les traite en Turquie. 255. *Et suiv.*
- Conference* de l'Auteur avec un Scherif ou Turban touchant l'ame de l'homme. 31
- Contract* d'emprunt, de vente &c. comment se fait. 183
- Coups de bâton* n'excedent jamais le nombre de cinq cens. 185. maniere de se payer d'une dette, n'est pas tout à fait de l'invention des Turcs. *ibid.*
- Crapaut* (le) a dans ses yeux une vertu attractive qui fait mourir la Belette. 237
- Crimes* frequens & rarement punis. 187. 188
- Contumes* des Turcs. 244. *Et suiv.*
- Criminel* (un) peut être absous pourvû qu'il ait de quoi payer des faux témoins. 187. les supplices en Turquie ne sont pas tant pour eux que pour les malheureux. *ibid.*

D.

- D**ances des Turcs. 276
- David* (de) & de Salomon. 115. le fer devenoit mol entre les mains comme de la cire quand il vouloit faire des cuirasses. 116. les Diables alloient pécher des pierreries pour Salo-

T A B L E

- Salomon. *ibid.* il entendoit le Langage des Oiseaux, Sacrifice qu'il offre de chevaux. 117. il assemble une grand armée d'hommes, de Demons, & d'Oiseaux. *ibid.*
- Debiteurs* ajngez à leurs Creanciers faute de payer leur dû. 186. 187
- Declaration* singuliere d'amour. 263
- Deluge* (du) 85. & *suivants*, il cesse. 89
- Devoirs* auxquels les hommes sont sujets envers Dieu. 144. & les uns envers les autres. 164. sont de deux sortes. *ibid.* Politiques & Religieux. 164. 179. *devoir* conjugal, choses curieuses sur ce sujet. 199. 200. *devoir* des enfans envers leurs pere & mere. 205
- Devotion* des Turcs. 219
- Description* du Paradis imaginé par Mahomet, les prairies, les ruisseaux, les arbres, des oiseaux, les bâtimens, coupes pleines de toute sortes de liqueurs, jeunes garçons blancs & potelez, des filles vierges d'une beaucoup ravissante avec des yeux aussi gros que des œufs d'Autruche &c. 48. 49
- Dissolution* des femmes Turques. 265. 266
- Divinité.* Sentimens qu'ont les Turcs à cet égard. 15. leurs idées est peu differentes des nôtres excepté la Trinité. *ibid.*
- Divorce* usité parmi les Turcs. 172. les femmes Turques peuvent aussi demander le divorce, mais on ne le leur accorde point sans grande raison. 199. Voyez *Repudiation*. Entre autres raisons il faut que le mari couche toutes les semaines une fois avec sa femme.
- Docteur* Chretien ce qu'il diroit pour convertir un Turc. 5
- Dogmes* & maximes de foi des Mahometans. 14
- Dormans* (histoire ou fable des sept) 114. Dieu les reveilla au bout de trois cens ans. *ibid.* on ne

DES MATIERES.

ne connoissoit plus leur monnoye, & un d'entre eux fut pris pour un faux monnoyeur, sont enlevez en Paradis. 115
Douanier, quelle charge c'est. 181

E.

Eclipse de Lune, histoire curieuse d'un Astrologue à ce sujet. 231

Empaler quel suplice c'est chez les Turcs. 193.
 les Romains s'en servoient aussi. *ibid.*

Emvine Mere de Mahomet. 129. est felicitée par les Anges aussi-tôt après qu'elle eut conçu. *ibid.* elle eut cet avantage par dessus la Ste. Vierge, d'acoucher sans douleur. 130. une multitude d'Anges descendirent du Ciel pour la servir dans sa couche. *ibid.* meurt peu de temps après la naissance de Mahomet. 132

Enfer, (de l') tourmens de l'enfer selon Mahomet.. 54. 56. 57. il a sept portes & sept appartemens. 55. ces portes s'ouvriront d'elles-mêmes aux méchands, ce qu'on leur dira. *ibid.* le visage des méchands deviendra noir. 54

Eponge, à quoi les Romains s'en servoient. 147.

Esclavage. Il n'y en a point de pareil à celui des femmes Turques. 262. 267

Esclaves, comment sont traittez parmi les Turcs. 169. 210

F.

Fard usité en Turquie aussi-bien qu'en Europe. 271

Fanconnier gage d'abattre un milan volant en l'air,
 Tom. III. N

T A B L E

- l'air, & cela par la force de la vûë fine. 237
Femmes Turques fort l'affives. 265. & suiv.
 fort attrayantes. 271. la propriété n'est pas
 un de leurs moindres charmes. 272
Fêtes Principales des Turcs. 149
Fornication simple n'est pas tenuë pour un pé-
 ché parmi les Turcs. 210. 212
Fourmi qui parlent. 117
Franc-arbitre, il y a des Turcs qui le rejettent
 tout absolument. 38

G.

- G**alerius Maximin Empereur, interdit les
 Avocats, & exila & fit mourir les plus Il-
 lustres Scavans. 248. 249
Gauches. Supplice parmi les Turcs. 192
Grec nommé Pierre, qui pretendoit s'établir
 une Royauté dans la Morée. 66

H.

- H**abits des Turcs, comme ils sont faits.
 257. 258. 259. habit des femmes. 268
Hegire qui veut dire retraite, c'est de là que les
 Mahometans comptent leurs années, com-
 me l'endroit le plus memorable de la vie de
 Mahomet. 141
Hipocondriaques & Lunatiques, d'où vient
 qu'ils sont quelques fois dans leur bon sens
 & qu'ils extravagnent aussi quelques fois. 32
Histoire Sacrée des Turcs en abregé. 79. histoi-
 re qui fait connoître le genie de la justice
 Turque. 188
Homme (l') sentimens des Turcs touchant la
 creation de l'homme. 23. les prerogatives.
ibid.

DES MATIERES.

J Anniffaire qui avoit tué plus de trente hommes, & qui se promenoit librement dans la Ville.	187
Idole les Juifs deffendoient de s'assoir à l'ombre d'un arbre où il y en avoit eu une.	242
Jean, Baptiste (St.)	120
Jeune des Turcs voyez Carême.	148. 150
Jesus-Christ. C'est un vrai Blasphême chez les Turcs de dire que J. C. soit Dieu. 17. sentimens des Ariens & des Turcs touchant J. Christ. Les Turcs s'accordent plus avec les Sociniens à cet égard qu'avec les Ariens. 18. selon les Turcs ce n'est qu'un homme sujet au péché. 19. son histoire. 122. il prêche sa mission. 125. fait descendre du Ciel une table toute couverte de viande.	126. 127
Ignorance fort grande chez les Turcs, en quelques Provinces de la Pologne & de Moscovie.	249
Imprimerie deffenduë en Turquie.	248
Impudicité (exemples d')	260. 261
Job , de quelle maniere il fut nettoyé.	112
Joseph , (de) 99. son histoire. 100. 101. des femmes, en admirant sa grand beauté se coupent les doigts en voulant couper de la viande.	ibid.
Juge peut-être pris à partie & être apellé par devant le grand Seigneur.	180
Jugement (du jour du) voyez <i>Resurrection</i> .	
Jurement ordinaire des Turcs par le ventre de leur mere.	178
Justice turque, histoire qui fait connoître son genie.	188

T A B L E

L.

- L**ait de vierge & d'homme. 131. Voyez la Note.
- Litterature* mise par le Galerius Maximin au nombre des arts pernicioeux. 248. 249
- Littiere* des Chevaux en Turquie est leur propre fiente sechée. 256
- Livres*, la plûpart des livres anciens ont été tronquez où alterez. 64
- Lune* (la) en grande veneration parmi les Turcs. 228. & les Persans aussi. 230. histoire curieuse au sujet d'une Eclipse de Lune. 131. ce n'est qu'un contejoliment imaginé. 132.

M.

- M**agistrature des Villes & du Païs est remise à cinq sortes d'Officiers & quels ils sont. 181
- Majorité* des enfans Turcs quand arrivé. 215
- Mahomet*, avoit beaucoup d'ambition & peu de conscience. 3. avoit eu diverses conferences avec le Moine Sergius sur le fait de la Religion. 4. resultat de leurs Conferences. *ibid.* son Alcoran cité, voyez *titres*, de sa mission. 59. ce qui le faisoit Prophetiser. 62. il avoit une grande confiance en l'éloquence de son Stile. 64. quand un Chrétien a parlé contre Mahomet où contre sa Loi, il faut qu'il meure ou qu'il se fasse Turc & par quelle raison. 67. quelque severe que soit la Loi de Mahomet, les Chrétiens ont cent fois plus de liberté par tout son Empire que les Protestans n'en ont en France. 68. il dit qu'il n'y

DES MATIERES.

n'y à rien à craindre pour les Chrétiens &c. au jour du Jugement s'ils ont fait de bonnes œuvres. 69. Traitez favorable aux Chrétiens, qu'il fit avec les Religieux du Mont Carmel. *ibid.* ce qu'il entend par un infidele. 71. sa vie. 128. 129. Auteurs qui ont écrit sa vie. 129. sa mere fut felicitée par les Anges aussitôt qu'elle eût conçu. *ibid.* elle accouche sans douleurs. 130. naquit circoncis. *ibid.* l'Ange Gabriel lui ôte une goutte noire après lui avoir ouvert l'estomac & le cœur avec un rasoir. *ibid.* ses miracles ; une Vierge est sa nourrice. *ibid.* 131. son pere meurt avant sa naissance. 132. est confié à la garde de son grand Pere. *ibid.* est conduit au Ciel par l'Ange Gabriel. *ibid.* il parle à Dieu. *ibid.* il se marie. 133. prend le titre de Calife qui veut dire donné de Dieu. *ibid.* quatre Seigneurs Arabes qu'il établit ses Lieut. Gen. *ibid.* épouse Aïche dont la beauté donna lieu à une medifance. *ibid.* étoit jaloux, preuve. 135. voluptueux, exemple. 136. avoit jusques à neuf femmes. *ibid.* outre plusieurs belles esclaves. 137. étoit avare. *ibid.* moyen dont il se sert pour encourager ses soldars. 139. sa grande adresse. *ibid.* sa fuite de la Meque & pourquoi. *ibid.* 140. sa retraite est apellée *Hegire* en Arabe. 241. prend la Meque, gagne une Bataille. *ibid.* ses Conquêtes *ibid.* sa mort à Medina. *ibid.* son grand coup de Politique fut de réunir la puissance temporelle à la spirituelle. 142

Marriage, les Turcs ont pour lui beaucoup de veneration. 172. le *Marriage* au Kebin où Lubin ce que c'est. 209

Marse (Vierge) son histoire. 122. les Prêtres tirerent au sort avec leurs plumes à qui au-

T A B L E

- roit soin de son Education. 123. discours
que l'Ange lui fait. 123. 124. 125
- Mornes Turcs.* 219. il y en a qui ne font que
quatre repas dans toute la semaine, leur de-
votion étonnante. *ibid.*
- Meurtrier* peut racheter sa vie pour de l'ar-
gent. 213
- Monnoye* des sept Dormans, personne ne la
connoissoit plus. 115
- Mosquée*, les Turcs obligent les Chrétiens à des-
cendre de cheval quand ils passent devant une
Mosquée. 241. hors dans l'Anatolie. *ibid.*
c'est une Ordonnance non de Mahomet,
mais de Soliman le magnifique. *ibid.*
- Mouphiti* (le) est par dessus tous les Ecclesiasti-
que, son pouvoir ne s'étend qu'à expli-
quer l'Alcoran sur les points douteux, & le
grand Seigneur est lui-même obligé de s'en
tenir à sa décision. 222. on le consulte sur
toutes les affaires importantes, comment
on le consulte. *ibid.* n'a point de Jurisdiction
sur les autres Ecclesiastiques. 223. ils sont
quelques fois déposés par le Sultan, & même
faits mourir. *ibid.*
- Moyse* (de) son histoire & celle de la sortie des
enfants d'Israël hors d'Egipe. 102. & sui-
vant, son Voyage. 110
- Musique* des Turcs est horrible. 275

N.

- N**oé, discours de Noé avec les hommes deve-
nus idolâtres, lorsqu'il leur prêchoit la
repentance. 86. 87. 88

Oeil

DES MATIERES.

O.

Oeil (mauvais) dans tout l'Orient ils sont persuadés que le monde est rempli de certaines gens qui portent dans les yeux une malignité qui empoisonne tout ce qu'ils regardent. 132. il y a plus de quinze siècles que cette opinion a été reçue. 134. parmi les peuples de la Bulgarie il se trouvoit des personnes qui en faisoient mourir d'autres d'un seul regard. *ibid.* que St. Augustin ne doutoit point de cette malignité oculaire. 135. qu'un homme qui avoit un mauvais œil avoit cassé des vitres en les regardant finement. *ibid.* voyez la Note. Qu'il y en a qui sont obligés de porter un emplâtre sur l'œil pour ce sujet. 136. d'un chat qui avoit un mauvais œil. *ibid.*

Officiers de la Magistrature de cinq sortes. 181.
 quels sont leurs differens emplois. 181
Ordres des Prêtres & des Moines. 217

P.

Paillardise parmi les Turcs comment considérée. 210
Paillards comment chatiez. 211
Pal (le) quelle sorte de supplice c'est. 193
Para petite piece valant cinq liards de Hollande. 257
Paradis (du) Mahomet a enseigné qu'on y goûteroit des voluptez sensuelles. 45. description qu'on en trouve dans l'Alcoran. 46. les delices dont on y jouïra. 48. 49. sept appartemens du Paradis. 50. Dieu y enleve les sept Dormans. 115

N 4

Pelee

T A B L E

- Pelerinage* des Turcs. 151
- Persans* (les) ont un même Principe de Religion avec les Turcs. 73. 230. pretendent que l'Empire Ottoman depend de la Perse à l'égard du spirituel. 73. ces deux Puissances sont souvent en guerre. *ibid.* leurs differens touchant la Religion. 74. 75. 76. extravagance de quelques Persans un jour d'Eclipse de Lune. 231
- Peste*, sentimens des Turcs sur cette maladie. 40
- Pestiferé* (mort) que l'on portoit en terre, aventure arrivée à un François à cette occasion. 38
- Prairies* du Paradis d'écrit par Mahomet. 48
- Predestination*, ce fut une grande Politique à Mahomet de l'enseigner. 46. exemple de la grande Foi que les Turcs y ont. 38
- Prieres* des Turcs. 153. *& suivans.* leur recueillement dans leurs prieres. 157
- Procès.* Le Roi Ferdinand envoyant des Colonies aux Indes deffendit que l'on y transportât des livres de Jurisprudence ni aucuns écoliers en Droit, de peur que les *Procès* ne s'y multipliasent comme ailleurs. 191. comment se jugent les *Procès* parmi les Turcs. 215.

R.

- R** *Eligieux* Turcs, de differente sorte. 218. sont fort Austeres, il y en a qui se dechirent le corps par mortification. 219. il y en a qui ont le Privilege d'entrer librement dans les maisons & de s'y asseoir à table sans façon. 221.
- Religion* Mahometane, reflexions à ce sujet. 1. elle n'est pas si folle qu'elle ne merite bien d'être refutée. 2. production de Politique. *ibid.*

DES MATIERES.

- ibid.* a jettée de profondes racines en Asie & en Affrique. 4. peu de Turcs la quittent pour se faire Chrétiens, & beaucoup de Chrétiens l'embrassent. 5. ce que diroit un Docteur Chrétien pour convertir un Turc. *ibid.* des Dogmes ou Maximes de foi. 14. de la Divinité. 15. des Anges & des hommes, de la predestination. 36. de la Resurrection & du jour du Jugement. 41. du Paradis. 45. de l'Enfer. 53. d'un lieu nommé Araf. 57. de l'Alcoran. 59. de ce qu'il y a d'historique dans leur Religion. 79. du deluge & de quelques Prophetes. 85. d'Abraham. 93. de Joseph. 99. de Moise. 102. de Job. 112. d'Alexandre. 113. des sept Dormans. 114. de David & de Salomon. 115. de Zacharie & de S. Jean. 120. de J. C. & de la Vierge. 122. de Mahomet. 128. des devoirs auxquels les hommes sont tenus envers Dieu. 144. de la circoncision. 145. de l'ablution. *ibid.* de l'observation du Carême. 148. du Pelerinage de la Meque. 151. de la priere. 153. de l'abstinence du vin & des viandes deffenduës. 158. des devoirs reciproques des hommes. 164. des Loix Civiles. 179
- Repudiation*, les Turcs peuvent repudier leurs femmes sans en alleguer aucune raison. 195. femmes repudiées doivent attendre quatre mois avant que de se pouvoir remarier. 196
- Resurrection* (de la) & du Jugement, Mahomet étoit trop habile homme pour les nier. 41. endroits de son Alcoran citez à ce sujet. *ibid.* & *suiv.* en ce jour-là les visages des bons seront blancs, & ceux des méchants seront noirs. 45. comment Dieu fait comprendre la Resurrection à Abraham. 93. homme ressuscité après cent ans. 94
- N 5
- Re-

T A B L E

Rocher changé en Chameau. 91

S.

- S** *Aba* (la Reine de) 117. 118
Salomon (de) 115. & *suiv.* Voyez *David*.
Saint-Esprit, comment les Turcs le deffinif-
 sent. 19
Sarasins, jamais hommes n'ont porté l'obeïf-
 fance si loin qu'eux. 142
Schisme des Persans d'avec les Turcs. 73. &
suiv. 77
Sectes des Juifs. 72. les Sectaires se traitent de
 freres. *ibid.* leur nombre 73
Sergius Moine. 4
Serment non accompli, quelle en est la pei-
 ne. 214. 215
Sociniens, les Turcs s'accorderoient plus avec
 eux qu'avec les Ariens touchant Jesus. Christ
 si ce n'est que &c. 18
Superstitions des Turcs. 225. l'esprit de super-
 stition domine dans tout ce qu'ils font. 226.
 extravagance de leur superstition. *ibid.* &
suiv. celle qu'ils ont pour le livre de l'Alco-
 ran. 241
Suplice pour punir les criminels de plusieurs
 sortes. 191. 192. il n'y en a point en Tur-
 quie qui soit moins ignominieux que la cor-
 de. 193. tout suplice où il y a effusion de
 sang est ignominieux. *ibid.*

T.

- T** *Emoignage* Verbal parmi les Turcs prevant
 à celui par écrit. 184
Temoins, le nombre qui est requis pour ren-
 dre un témoignage valide. 183. deux fem-
 mes

DES MATIERES.

mes ne font que pour un homme. *ibid.* on en trouve facilement de faux pour de l'argent. 184

Testamens sont en grande veneration parmi les Turcs. 205. 206.

Titres des Chapitres de l'Alcoran de Mahomet, Chap. *de la Vache*. 16. 46. 69. 80. 81. 82. 96. 109. 110. 152. 153. 158. 172. des femmes. 17. 19. 45. 56. 63. 153. 173. de la Table. 17. 19. 69. 84. 93. 126. 158. des Gratificar. 17. 37. 81. de la Mouche à Miel. 19. 60. de la chose Jugée. 27. du Voyage de la nuit. 34. 42. 106. Lignée de Joachim. 36. 45. 46. 54. 60. 121. de la Caverne. 37. 96. des Limbes. 24. 37. 42. 82. 86. 92. 108. 140. du Tonnaire. 42. du Jugement. 43. 46. 56. de la Fente. 46. 54. d'Abraham. 46. du Pelerinage. 46. 153. Ô ! homme. 47. de la verité. 47. 55. 116. de la Fumée. 47. du Combat. 47. de la Montagne. 47. 64. du Misericordieux .47. de l'homme. 47. de ceux qui vendent à faux poids. 47. de la couverture 47. 56. du Combat. 47. des Ordres. 48. 56. des Misericordieux. 48. des troupes. 54. de l'Aveugle. 55. 61. de l'ornement. 55. del'Hegire. 55. 81. de la Beatitude. 56. 106. du Haut & Puiss. 56. Aaraf. 57. des signes celestes. 61. de Jonas. 63. 86. 107. de Hod. 63. 86. 88. 90. 91. 96. de l'araignée. 64. de Hecaf. 64. de la Conversion. 66. 68. de l'épée. 67. de l'explication. 80. de Locman. 80. des vrais croyans. 80. de Noé. 86. 87. de la verification. 90. de la Ville, de l'étoile. 102. des Troupes. 204. des Poëtes. 105. de Marie. 107. de Saba 116. des Prophetes. 116. de la fourmi. 117. de Marie. 121. des Bandes. 137. 172. du Butin, 139. de la Conquête. 140.

Tor-

T A B L E

Tortue (la) couve ses œufs de sa seule vûë.
 237. 238.

Turcs ne rejettent point le vieux ni le nouveau Testament. 60. ils tiennent que le Livre de l'Alcoran fut écrit au Ciel quarante ans avant que le monde fut fait, & que l'Ange Gabriel en fut l'écrivain, il n'y a rien chez les Turcs de si libre que la conscience. 69. font profession d'une ignorance humble. 72. leurs Sectes principales. 72. les Turcs regardent les Persans avec horreur, quoiqu'ils ayent le même Principe de Religion. 73. abrégé de leur Histoire Sacrée. 79. les Turcs reconnoissent pour vrais Prophetes tous les Saints personnages du vieux & du nouveau Testament, mais ils en ajoutent un grand nombre d'autres. 85. 86. croient que c'est Abraham qui avec son fils Isaac a bâti le Temple de la Mecque. 98. la superstition fait parmi eux ce que la passion fait parmi nous. 128. les Turcs s'acroupissent pour repandre de l'eau. 146. ils se torchent le derriere avec les doigts & pourquoi. *ibid.* quoique le vin soit deffendu il y a biens des Turcs qui s'en donnent au cœur joye. 148. leur Fêtes principales. 149. leur Pelerinage à la Meque. 151. la pratique de la priere est une des obligations dont ils se peuvent le moins dispenser. 153. leur recueillement en priant. 157. au lieu de s'agenouiller comme nous, ils s'acroupissent sur leurs talons. 158. leur abstinence du vin & des viandes deffendues. *ibid.* de leurs aumones, taxées à la dixième partie de leur revenu. 164. croient que l'aumône leur acquierent le Paradis, effet pernicieux de cette pensée. 165. 166. croient que pour expier les péchés de dix années il suffit de convertir

DES MATIERES.

ce qu'ils appellent un infidèle. 167. les particuliers Turcs traitent leurs esclaves avec une douceur qui fait honte aux Chrétiens. 169. étendent leur charité jusques sur les bêtes. 170. ils croyent qu'elles ressuscitent. 171. ont beaucoup de veneration pour le mariage, se sont reservez la liberté du divorce. 172. il leur est deffendu d'épouser une Payenne, mais non une Chrétienne ni une Juive. *ibid.* il leur est permis de châtier leurs femmes. 173. doivent coucher le plus frequemment qu'ils peuvent avec leurs femmes, c'est un des preceptes de Mahomet. 174. ne doivent point toucher à leurs femmes pendant qu'elles ont leurs mois. *ibid.* ont plus de respect pour leur mere que pour leur pere. 177. jurent communement par le ventre de leur mere. 178. ils ont le Code de Justinien, mais il n'a pas force de loi chez eux. 179. peuvent garder trois sortes de femmes en même tems. 194. l'adultere est deffendu très severement parmi les Turcs. 201. les Turcs font grand cas de la pudeur. 216. leur devotion les porte à des mortifications étonnantes. 219. leurs superstitions. 225. extravagances de leurs superstitions. 226. *Et suiv.* ils disent que la Cicogne est un Oiseau cheri du Prophete' 228. ont un grand respect pour la Lune. *ibid.* ils disent ordinairement S. Soleil & Ste. Lune, comme nous pourions dire S. Pierre & S. Paul. *ibid.* la Loi leur deffend d'avoir des Armoiries. 229. de leurs coutumes. 244. sont en réputation d'être les hommes du monde les plus interessez. 245. prennent beaucoup d'Opium. 247. sont fort ignorans. 248. fort feneants. 249. leur meilleurs mets. 250. leur vaisselle. *ibid.* leur table. *ib.*



T A B L E

E *suiv.* leurs lits. 252. ils excellent à tirer de
 l'arc. 253. ont leurs étriers fort courts. *ibid.*
 leur adresse à cheval. 254. leur différente
 sorte de chevaux. 255. ils ne les nourrissent
 qu'avec de la paille hachée & mêlée avec de
 l'orge. 256. leur grande passion est pour les
 belles femmes. 259. leurs divertissemens. 273
 leur musique horrible. 275. leurs dances. 276
 Sodomites. 278. leur civilité. 279

V.

- V** *Aiselle* ordinaire des Turcs est de fayance, de
 cuivre étamé ou de la porcelaine, il n'y
 a que le Grand Seigneur qui en ait d'or. 250
Vaivode est proprement le Lieutenant du Bacha
 ou Gouverneur, & en même tems Juge de
 Police. 181
Verbe & souffle de Dieu, explication que don-
 ne Mahomet de ces paroles. 19
Viandes, quelles viandes sont deffenduës par-
 mi les Turcs. 158
Vin (de l'abstinence du) parmi les Turcs, &
 des viandes deffenduës. 158. à quelle occa-
 sion Mahomet le deffendit à ses Sectateurs.
 159. les Severiens le condamnerent aussi du
 tems du Pape Sother, comme une creature
 du Diable. 160. les Sultans ont deffendus en
 vain d'en boire. *ibid.* il en est comme des fil-
 les de joye. *ibid.*
Volens, quelle est leur punition. 214

Y.

- Y** *Vrognerie* fort grand péché chez les Turcs,
 & néanmoins assez generale. 159

Zacha.

DES MATIERES.

Z.

Z *Acharie* Sacrificateur & Prophete de Dieu,
120. le sort lui échoit d'avoir soin de l'é-
ducation de la Vierge Marie, trouve toute
sorte de fruits toutes les fois qu'il entre dans
son Oratoire. 123

F I N.





Observa

BL

Núm...

Observatorio de Maria
BIBLIOTECA

6325

Núm.

VOYAGE
DE
DU MONT

TOM. 3.